

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

J O U R N A U X

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

VOL. 2.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR CHARLES BAGOT, G.C.B.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

etc. etc. etc.

ÉTANT LA SECONDE SESSION

DU

PREMIER PARLEMENT PROVINCIAL.

1842.

VOL. 2.

PROCLAMATIONS.



PROVINCE DU }
CANADA. } SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de la partie de Notre Province du *Canada*, ci-devant connue comme le *Haut-Canada*, tenue en notre Cité de *Toronto*, en notre dite Province, le troisième jour de Décembre, mil huit cent trente neuf, et prorogée le dixième jour de Février suivant, dans la troisième année de notre Règne, un certain Bill, intitulé, "Acte pour le soulagement de *John Stuart*," a été passé dans le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été lors de la prorogation de la dite Session, le dixième jour de Février susdit, présenté à notre Gouverneur Général de notre dite Province pour notre sanction, qui, en conformité à l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *George Trois*, intitulé, "Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement pour le

"Gouvernement de la Province de *Québec*, dans l'*Amérique du Nord*, et pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province," et d'après sa discrétion, a, alors et là déclaré qu'il réservait le dit Bill pour la signification de notre plaisir. Maintenant, sachez que le dit Bill, intitulé, "Acte pour le soulagement de *John Stuart*," ayant été mis devant nous en Conseil, il nous a plu de le sanctionner : Et par ces présentes, en conformité aux dispositions du dit Acte, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *George Trois*, nous le sanctionnons ; de quoi tous nos sujets affectionnés doivent prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada* : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable *Charles Baron Sydenham*, de *Sydenham*, dans le Comté de *Kent* et de *Toronto* en *Canada*, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles.

A *Kingston*, ce dix-huitième jour de Juin, mil huit cent quarante-un, et dans la quatrième année de notre règne.

S.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,

Secrétaire de la Province.



PROVINCE DU }
CANADA. } R. D. JACKSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui aurait dû commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, le vingt-cinquième jour du présent mois d'Octobre, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-huitième jour de Septembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, au vingt-cinquième jour du présent mois d'Octobre, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître : Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes, enjoignant à chacun de vous, de nous rencontrer Samedi, le quatrième jour de Décembre prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre fidèle et bien-aimé *Sir Richard Downes Jackson*, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province, Lieutenant Général Commandant nos Forces dans l'*Amérique Septentrionale Britannique*, &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Octobre

de l'année mil huit cent quarante-un, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.



PROVINCE DU }
CANADA. } R. D. JACKSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Samedi, le quatrième jour de Décembre prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le dix-neuvième jour d'Octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le quatrième jour de Décembre prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous trouver présents, au temps susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes, à chacun de vous de nous rencontrer Jeudi, le treizième jour de Janvier prochain, en notre Parlement Provincial, en notre ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province :

Proclamation
du 19e Octobre,
1841, prorogeant le Parle-
ment au 4e Dé-
cembre suivant.

Proclamation
du 30e Novem-
bre, prorogeant
de nouveau le
Parlement au
13e Janvier
suivant.

Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Richard Downes Jackson*, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province, Lieutenant Général Commandant nos Forces de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce trentième jour de Novembre, mil huit cent quarante-un, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.



PROVINCE DU }
CANADA. } R. D. JACKSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

PROCLAMATION.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

ATTENDU qu'à une Session de notre Conseil Législatif et de l'Assemblée de la partie de notre Province du *Canada* ci-devant connue comme le *Haut-Canada*, commencée et tenue en la Cité de *Toronto*, en notre dite Province, le troisième jour de Décembre, dans la troisième année de notre règne, et prorogée le dixième jour de Février alors suivant, un Bill a été passé, intitulé, "Acte pour établir " un Collège sous les nom et raison de l'Université à *Kingston* ;" et attendu qu'en conformité aux dispositions d'un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *George Trois*, intitulé, "Acte " qui rappelle certaines parties d'un Acte " passé dans la quatorzième année du règne " de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pour- " voit plus efficacement pour le Gouver- " nement de la Province de *Québec*, dans " l'*Amérique du Nord*, et qui pourvoit plus " amplement pour le Gouvernement de la dite " Province," une copie authentique du Bill a été dûment transmise à un de nos principaux Secrétaires d'Etat, et a été par lui reçue à notre Département d'Etat pour la régie des affaires de nos Colonies, le quatrième jour d'Avril,

après la passation d'icelui, comme il appert pleinement par le Certificat sous les Seing et Sceau du Très-Honorable *Edward Geoffrey Stanley*, communément appelé Lord *Stanley*, notre Principal Secrétaire d'Etat pour la régie des affaires de nos Colonies. Maintenant, sachez, que le dit Bill, intitulé, "Acte pour " établir un Collège sous les nom et raison de " l'Université à *Kingston*," ayant été mis devant nous en notre Conseil Privé, nous avons jugé à propos, par notre ordre en Conseil, en date à notre Cour au Palais de *Buckingham*, le vingt-unième jour d'Octobre dernier, de déclarer notre Désapprobation d'icelui, et nous déclarons par les présentes notre Désapprobation du dit Bill, et que désormais il cessera, finira et sera de nul effet ; de quoi tous nos sujets affectionnés que ces présentes peuvent concerner prendront connaissance et se conduiront en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Richard Downes Jackson*, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du *Canada*, et Lieutenant Général Commandant nos Forces dans l'*Amérique Septentrionale*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce troisième jour de Décembre, mil huit cent quarante-un, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.



PROVINCE DU }
CANADA. } R. D. JACKSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de cette partie de notre Province du *Canada*,

Proclamation
du 3e Décem-
bre, annonçant
la sanction

Royale au Bill pour régler les affaires temporelles de l'Eglise, et au Bill au sujet des terres des Sociétés Religieuses.

ci-devant connue comme le *Haut-Canada*, tenue en la cité de *Toronto*, en notre dite Province, le troisième jour de Décembre, mil huit cent trente neuf, et prorogée le dixième jour de Février suivant, dans la troisième année de notre règne, un certain Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie des affaires temporelles de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne du Roi *George* Quatre, chapitre dix, intitulé, "Acte pour le soulagement des Sociétés Religieuses y mentionnées," ont été passés dans le Conseil Législatif et l'Assemblée, et ont été lors de la prorogation de la dite Session, le dixième jour de Février susdit, présentés à notre Gouverneur Général de notre dite Province pour notre sanction, qui, en conformité à l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Trois, intitulé, "Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement pour le Gouvernement de la Province de *Québec*, dans l'*Amérique du Nord*, et qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province," et d'après sa discrétion, a, alors et là déclaré qu'il réservait les dits Bills pour la signification de notre plaisir sur iceux. Maintenant, sachez, que les dits Bills respectivement intitulés, "Acte pour pourvoir à la régie des affaires temporelles de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," et "Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année du règne du Roi *George* Quatre, chapitre deux, intitulé, "Acte pour le soulagement des Sociétés Religieuses y mentionnées," ayant été mis devant nous en Conseil, il nous a plu de les sanctionner: Et par ces présentes, conformément aux dispositions du dit Acte passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *George* Trois, nous les sanctionnons; de quoi tous nos sujets affectionnés prendront connaissance et se conduiront en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoign notre fidèle et bien-aimé Sir *Richard Downes Jackson*, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province

du *Canada*, et Lieutenant Général Commandant nos Forces dans l'*Amérique Septentrionale Britannique*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce troisième jour de Décembre, mil huit cent quarante-un, et dans la cinquième année de notre règne.

R. D. J.

Par Ordre,

S. B. HARRISON

Secrétaire.



PROVINCE DU }
CANADA. }

R. D. JACKSON.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Jeudi, le treizième jour de Janvier prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le trentième jour de Novembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Jeudi, le treizième jour de Janvier prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous rendre au lieu susdit, vous convoquant et enjoignant, par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain, à notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et

Proclamation du 7e Janvier, prorogeant de nouveau le Parlement au 22e Février suivant.

en cela, faites ce qui sera jugé nécessaire—
N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Richard Downes Jackson*, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de notre dite Province du *Canada*, et Lieutenant Général Commandant nos Forces de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce septième jour de Janvier, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année notre règne.

R. D. J.

Par Ordre,

T. D. HARINGTON,
Député C. C. en Chancellerie.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le septième jour de Janvier dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Mardi, le vingt-deuxième jour de Février prochain, auquel temps, en notre ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaitre. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aisés et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser,

chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant par les présentes, et enjoignant à chacun de vous de nous rencontrer Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-septième jour de Février, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

T. D. HARINGTON,
Député C. C. en Chancellerie.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

P R O C L A M A T I O N .

Proclamation
du 24e Mars,
prorogeant de
nouveau le
Parlement au
11e Mai, sui-
vant.

ATTENDU que le dix-septième jour de Février dernier, Nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le deuxième jour d'Avril prochain, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant et enjoignant, par ces présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Mercredi, le onzième jour de Mai prochain, à notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse* du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, le vingt-quatrième jour de Mars, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. en Chancellerie.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront ou
qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

P R O C L A M A T I O N .

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de notre Province du *Canada*, tenue à *Kingston*, en notre dite Province, le quatorzième jour de Juin, mil huit cent quarante-un, et prorogée le dix-huitième jour de Septembre suivant, dans les quatrième et cinquième années de notre règne, un certain Bill, intitulé, "Acte pour régler l'Inspection de la Fleur et de la Farine;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour incorporer le Bureau de Commerce de Québec;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour régler l'Inspection du Bœuf et du Lard;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour Incorporer le Bureau de Commerce de *Montréal*;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour régler la manière de donner les cautionnements pour toutes les charges à l'égard desquelles il doit être donné un cautionnement, et pour empêcher qu'il ne soit accordé aucune charge, si le cautionnement n'est pas donné dans un temps limité après l'octroi de telle charge;" ont été passés dans le Conseil Législatif et l'Assemblée, et ont été lors de la prorogation de la dite Session, le dix-huitième jour de Septembre susdit, présentés à notre Gouverneur Général de notre dite Province pour notre sanction, aussi, en conformité à l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé, "Acte pour Réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*," et a, conformément à sa discrétion, alors et là déclaré qu'il réservait les Bills susdits pour la signification de notre plaisir. Maintenant, sachez que les Bills susdits respectivement intitulés, "Acte pour régler l'Inspection de la Fleur et de la Farine," "Acte pour Incorporer le Bureau de Commerce de *Quebec*," "Acte pour régler l'Inspection du Bœuf et du Lard," "Acte pour incorporer le Bureau de Commerce de *Montréal*," "Acte pour régler la manière de donner les cautionnements pour toutes les charges à l'égard desquelles il doit être donné un cautionnement, et pour empêcher qu'il ne soit accordé aucune charge, si le cautionnement n'est pas donné dans un temps limité après l'octroi de telle charge," ayant été mis devant nous en Conseil, il nous a plu de les sanctionner, et par ces présentes, en conformité aux dispositions du dit Acte passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, nous les sanctionnons; de quoi tous nos sujets

Proclamation
du 19e Mars,
annonçant la
sanction Royale
aux Bills pour
l'Inspection de
la Fleur et de la
Farine; pour
l'Incorporation
du Bureau de
Commerce de
Québec; pour
l'Inspection du
Bœuf et du
Lard; pour
l'Incorporation
du Bureau de
Commerce de
Montréal, et
pour le caution-
nement des Offi-
ciers publics.

affectionnés doivent prendre connaissance et se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'*Isle du Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour de Mars, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

W. H. DRAPER,
Procureur-Général.

Par Ordre,

S. B. HARRISON
Secrétaire.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de notre Province du *Canada*, tenue à *Kingston*, en notre dite Province, le quatorzième jour de Juin, mil huit cent quarante-un, et prorogée le dix-huitième jour de Septembre suivant, dans les quatrième et cinquième années de notre règne, un certain Bill, intitulé, "Acte pour prolonger la Charte de la Banque de la Cité, et pour augmenter son Capital;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour incorporer diverses personnes sous les nom et raison de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du District de

Niagara;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour renouveler la Charte de la Banque de *Montréal*, et pour augmenter son Capital;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour prolonger la Charte de la Banque de *Québec*;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour régler le Cours des Monnaies en cette Province;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour permettre que les affaires de la Banque du *Haut-Canada* soient conduites à *Toronto* comme à l'ordinaire;" et aussi un certain autre Bill, intitulé, "Acte pour autoriser les Banques ci-devant incorporées en vertu d'Actes des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* d'étendre leurs transactions dans toute cette Province," ont été respectivement passés dans le Conseil Législatif et l'Assemblée, et ont été lors de la prorogation de la dite Session, le dix-huitième jour de Septembre susdit, respectivement présentés à notre Gouverneur Général de notre dite Province pour notre sanction, qui, en conformité à l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*," et a, selon sa discrétion, alors et là déclaré qu'il réservait les dits Bills pour la signification de notre plaisir. Maintenant, sachez, que les susdits Bills, intitulés, "Acte pour prolonger la Charte de la Banque de la Cité et pour augmenter son Capital;" et aussi le susdit Bill, intitulé, "Acte pour incorporer diverses personnes sous les nom et raison de Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du District de *Niagara*;" et aussi le susdit Bill, intitulé, "Acte pour renouveler la Charte de la Banque de *Montréal*, et pour augmenter son Capital;" et aussi le susdit Bill, intitulé, "Acte pour prolonger la Charte de la Banque de *Québec*;" et aussi le susdit Bill, intitulé, "Acte pour régler le Cours des Monnaies en cette Province;" et aussi le susdit Bill, intitulé, "Acte pour permettre que les affaires de la Banque du *Haut-Canada* soient conduites à *Toronto* comme à l'ordinaire;" et aussi le susdit Bill, intitulé, "Acte pour autoriser les Banques ci-devant incorporées en vertu d'Actes des ci-devant Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada* d'étendre leurs transactions dans toute cette Province;" ayant été respectivement mis devant nous en notre Conseil, le onzième jour de Mars dernier, il nous a plu de sanctionner tous et chacun d'iceux; et par ces présentes, et conformément aux dispositions du dit Acte

Proclamation
le 29e Avril,
annonçant la
sanction
royale aux Bills
de la Banque de
la Cité, de la
Banque de *Niagara*,
de la
Banque de
Montréal, de la
Banque de *Québec*,
des Monnaies,
des
affaires de la
Banque du *H.*
à *Toronto*, et
l'extension
du privilège des
banques à toute
Province.

du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, Nous sanctionnons tous et chacun des dits Bills respectivement; de quoi tous nos sujets affectionnés doivent prendre connaissance et se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce vingt-septième jour d'Avril, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans notre Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mercredi, le onzième jour de Mai courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour de Mars dernier, Nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Mer-

credi, le onzième jour de Mai courant, auquel temps, vous étiez tenus et obligés de comparaître en notre Ville de *Kingston*. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, et chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant et enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Samedi, le dix-huitième jour de Juin prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un des nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, le sixième jour de Mai, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. en Chancellerie.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'icelles pourront concerner—

SALUT :

P R O C L A M A T I O N .

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de notre Province du *Canada*, tenue à *Kingston*, en notre dite Province, le quatorzième jour de Juin, mil huit cent quarante-un, et prorogée le dix-huitième jour de Septembre suivant, dans les quatrième et cinquième années de notre règne, un certain Bill, intitulé, "Acte pour disposer des Terres Publiques," a été passé dans le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été, lors de la prorogation de la dite Session, le dix-huitième jour de Septembre susdit, présenté à notre Gouverneur Général de notre dite Province, pour notre sanction, qui, en conformité à l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé, "Acte pour Réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*," et a, d'après sa discrétion, alors et là déclaré qu'il réservait le dit Bill pour la signification de notre plaisir. Maintenant, sachez, que le Bill susdit, intitulé, "Acte pour disposer des Terres Publiques," ayant été mis devant nous en notre Conseil, le vingt-septième jour d'Avril dernier, il nous a plu de le sanctionner, et par ces présentes, et en conformité aux dispositions du dit Acte du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, Nous sanctionnons le dit Bill ; de quoi tous nos sujets affectionnés doivent prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un des nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, ce trentième jour de Mai, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

Par Ordre de Son Excellence,

D. DALY,

Secrétaire de la Province.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Samedi, le dix-huitième jour de Juin courant, et à chacun de vous—

SALUT :

P R O C L A M A T I O N .

ATTENDU que le sixième jour de Mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le dix-huitième jour de Juin courant, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous rendre au lieu susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes, à chacun de vous de nous rencontrer Mercredi, le vingt-septième jour de Juillet prochain, en notre Parlement Provincial, en notre ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et en cela faites ce qui sera jugé nécessaire.— N'y manquez pas.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général

Proclamation du 9e Juin, prorogeant de nouveau le Parlement au 27e Juillet suivant.

Proclamation du 30e Mai, annonçant la sanction Royale au Bill pour la disposition des Terres Publiques.

et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hôtel du Gouvernement, à *Montréal*, le neuvième jour de Juin, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

Par Ordre,

C. B.

FELIX FORTIER,
C. C. en Chancellerie.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mercredi, le vingt-septième jour de Juillet courant, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au vingt-septième jour de Juillet courant, néanmoins pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, le dit vingt-septième jour de Juillet courant, en notre Ville de *Kingston*, n'êtes tenus ni obligés de comparaître, car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez, quant à nous, entièrement exonérés à ce sujet; Vous commandant et par la teneur de ces présentes,

Proclamation
du 18e Juillet,
convoquant le
Parlement en la
Ville de King-
ston le 3e Sep-
tembre, 1842.

enjoignant à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet effet, d'être et de comparaître Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, en notre Ville de *Kingston* susdit, pour l'expédition des affaires, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Château St. Louis, en notre Cité de *Québec*, en notre dite Province, ce dix-huitième jour de Juillet, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. en Chancellerie.



PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Jeudi,

le huitième jour de Septembre prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de notre Parlement Provincial est convoquée pour l'expédition des affaires, Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, en notre Ville de *Kingston*, auquel lieu vous étiez tenus et obligés de comparaître. Maintenant, sachez, que nous voulons que vous et chacun de vous soyez, quant à nous, entièrement déchargés à ce sujet ; Vous commandant et par la teneur de ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, que vous ayez à paraître et paraissiez personnellement, Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, en notre Township de *Kingston*, pour procéder à l'expédition des affaires, et traiter, faire, agir et conclure, sur ces choses

qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial de notre dite Province.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada* : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de *l'Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce vingt-troisième jour d'Août, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

Anno 6 Victoriæ.

AU Parlement Provincial continué par Proclamation et tenu dans le Township de *Kingston*, en conformité à un Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, dans la quatrième année du règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*."

Jeudi, 8e Septembre, 1842.

Les Membres présents dans l'Edifice préparé pour recevoir la Législature Provinciale, dans le Township de *Kingston*, ont été :—

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Hamilton,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Bruneau,</i>
<i>Fraser, Alexander,</i>	<i>McDonald,</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>McKay,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Moore.</i>

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre s'est remise.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, étant assis dans le Fauteuil sur le Trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée Législative qu'il était du plaisir de Son Excellence qu'elle se rendit immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre.

Laquelle étant venue avec son Orateur, il a plû à Son Excellence de prononcer le Discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;
et Messieurs de la Chambre d'Assemblée :*

Le triste et malheureux événement qui a signalé la clôture de la dernière Session, et

qui doit être encore présent à votre mémoire et exciter vos regrets, m'a imposé la responsabilité de mûrir et mettre à effet de nombreuses et importantes mesures, et a, en conséquence, été cause du retard survenu dans la convocation du Parlement.

Depuis votre dernière réunion, il s'est passé plusieurs évènements intéressans pour la Province et l'Empire Britannique, qui se sont terminés, par la bonté de la Providence, d'une manière heureuse, pour la sécurité et l'avantage de l'un et de l'autre.

La naissance d'un Prince destiné, sous la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est une source de réjouissances pour tous les fidèles Sujets de Sa Majesté ; et vous vous joindrez à moi, j'en suis sûr, pour féliciter la Reine et Son Auguste Epoux, sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la Nation.

Vous élevez aussi unanimement la voix, j'en suis persuadé, pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien-aimée Souveraine, du danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin, et la méchanceté de gens pervers et désespérés ; et vous le prierez avec moi de vouloir bien continuer de veiller sur ses jours, et préserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des Sujets de Sa Majesté.

Je me réjouis de pouvoir vous informer, qu'un traité a été signé, de la part de Sa Majesté, entre la *Grande-Bretagne* et les *Etats Unis*, et qu'il a depuis été ratifié par le Sénat Fédéral ; et que par ce traité, les questions importantes qui affectaient cette Province et les *Etats Unis*, ont été réglées. D'après cet heureux arrangement, dont j'espère pouvoir bientôt vous annoncer la ratification par Sa Majesté, j'augure pour la Province les conséquences les plus favorables au maintien de la Paix, au rétablissement de la confiance, et à l'emploi de toute l'énergie de ses habitans,

D

Parlement as-
semblé.

Membres pré-
sents.

Son Excellence
vient à la
Chambre et re-
quiert la pré-
sence de l'As-
semblée.

L'Assemblée
arrive.

Discours de Son
Excellence.

pour l'avancement intérieur et le développement des vastes ressources du Pays.

Tels ont été les principaux motifs de Sa Majesté dans la négociation de ce traité ; et j'ai ordre de la Reine de vous déclarer, que le vœu le plus cher à son cœur, est que tous ses Sujets en *Canada*, puissent, sous sa domination et la protection de sa Couronne, jouir d'une paix sans interruption ; sentir qu'ils ne forment qu'un seul peuple avec leurs Co-Sujets des Iles Britanniques ; et voir s'augmenter leurs richesses, leur prospérité, et leur bonheur fondés sur la possession et la jouissance sage et judicieuse d'une constitution libre et essentiellement Britannique.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée :

J'éprouve une vraie satisfaction à vous informer, que le Gouvernement de Sa Majesté a pleinement rempli la promesse libérale que celui qui m'a précédé avait faite, de garantir l'emprunt que cette Province avait en vue d'effectuer ; je mettrai devant vous sans retard, l'acte du Parlement Impérial qui donne suite à ses intentions. Je suis entré en correspondance avec le Gouvernement de Sa Majesté, sur le mode dont cet emprunt pourrait être employé avec plus d'avantage pour la Province, et j'aurai occasion de vous faire une communication importante à cet égard. En même temps j'ai pris tous les moyens en mon pouvoir, pour obvier aux inconvéniens d'un délai, et avancer les travaux publics ; et j'espère pouvoir avant l'expiration de la présente Session, les augmenter considérablement. J'ai donné des ordres pour faire mettre devant vous les renseignemens les plus amples sur les opérations de l'année dernière,

Il a été trouvé impossible d'effectuer en Angleterre, l'arrangement qui avait été proposé l'année dernière, pour assister les Emigrés industriels. Cependant, pour accomplir la promesse faite à ce sujet, le Gouvernement de Sa Majesté a obtenu du Parlement un crédit de deniers, afin de secourir les Emigrés nécessaires à leur arrivée dans ce pays. Néanmoins ce sera une satisfaction pour vous d'apprendre, que, quoique le nombre d'Emigrés arrivés directement de la Mère-Patrie, ou par la voie des *Etats Unis*, dans le cours de la présente saison, soit beaucoup plus considérable que celui de l'époque correspondante de l'année dernière, ils ne se sont pas trouvés dans un dénuement assez grand pour me mettre dans la nécessité de m'adresser à vous pour prendre des moyens de venir à leurs secours ; et j'ai

tout lieu de penser qu'ils ont les plus grandes chances de voir finalement leurs efforts couronnés de succès et de prospérité.

L'état du revenu est très satisfaisant. La mesure patriotique que la Législature a adoptée dans la dernière Session, en augmentant les Taxes sur les Importations, afin de rétablir le crédit de la Province, et de faire face aux dépenses que vont nécessiter l'achèvement et l'extension des travaux publics, a été accompagnée d'un succès complet. Le tarif que le Parlement Impérial a établi pour les Possessions Britanniques de *l'Amérique du Nord*, a été fait dans l'esprit le plus libéral en ce qui concerne cette Province, et en favorisera essentiellement les intérêts financiers et commerciaux. Les dispositions de l'Acte Impérial vont probablement nécessiter des changemens correspondans dans l'échelle des droits provinciaux ; et je requierrai, à une époque peu éloignée, votre avis et votre assistance pour mettre les lois qui ont rapport au revenu, en harmonie avec elles-mêmes et avec les Actes passés par le Parlement Impérial.

Le Gouvernement de Sa Majesté a manifesté les dispositions les plus libérales relativement aux droits sur les produits agricoles, dans leur rapport avec le Commerce du *Canada* ; et je suis porté à croire qu'il sera fait des arrangements pour augmenter les débouchés des produits Canadiens, d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie.

J'ai donné ordre de mettre devant vous les comptes de la recette et de la dépense de l'année expirée, avec les estimations de la dépense de l'année courante.

Honorables Messieurs et Messieurs :

J'ai porté beaucoup d'attention à l'opération des grandes mesures passées dans la dernière Session, et j'aurai l'occasion de vous proposer des modifications à certaines d'entre elles, afin de donner effet à leurs dispositions en développant les principes sur lesquels elles sont fondées, et en les faisant harmoniser avec l'esprit des institutions sous lesquelles elles ont vu le jour.

La mesure importante de l'établissement des Conseils de District, dont les détails ne pouvaient être perfectionnés que par l'expérience, sera soumise à votre révision ; et j'espère que vous me donnerez cordialement votre assistance pour considérer les amendemens qui seront proposés dans la vue de faire disparaître

tous les obstacles qui s'opposent à l'opération efficace et facile de ces institutions.

Je me suis efforcé de mettre à effet, l'objet que la Législature avait en vue en passant un Acte pour l'encouragement de l'Education ; et je n'ai pas hésité à adopter les mesures que j'ai jugé indispensables pour remplir ses intentions, jusqu'à ce que ce sujet pût de nouveau être soumis à ses délibérations ; mais il deviendra nécessaire, pour que cette mesure puisse opérer d'une manière avantageuse, d'y introduire plusieurs changemens. En même temps, il est consolant de remarquer l'impulsion qui a été donnée à l'Education, tant dans les branches élémentaires, que dans les plus hautes branches de l'enseignement. Le résultat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Une nouvelle organisation de la Milice, est aussi un objet sur lequel j'aurai à appeler votre attention, car ce moment semble présenter une occasion favorable pour alléger les fardeaux inutiles qui pèsent sur le peuple, et placer ce bouclier de la défense publique sur un pied plus ferme et plus satisfaisant.

Dans tous le cours de vos travaux pour l'avancement du bien-être de la Province, vous pourrez compter sur mon appui et sur ma coopération cordiale, pour le perfectionnement de ces mesures et des autres mesures qui seront portées devant vous. Je désire vivement qu'un esprit de modération et d'harmonie puisse animer vos conseils, et diriger vos procédés. La Province est enfin heureusement sortie d'un état sérieux de crise et de danger, et la perspective d'une brillante aurore s'ouvre maintenant devant elle ; la promesse d'une paix assurée sur une base honorable et avantageuse — le rétablissement de la tranquillité et de la sécurité — la renaissance du crédit financier et de la confiance commerciale, joints à la jouissance d'institutions libres et permanentes, sont des bienfaits dont le *Canada* a tout lieu d'être reconnaissant ; et je suis persuadé que vous mettrez également votre ambition et emploierez tous vos efforts à conserver et à perpétuer ces bienfaits.

L'Assemblée Législative s'en étant allée, il a plu à Son Excellence de se retirer.

PRIERES.

Le Bill, intitulé, "Acte pour l'amélioration de la navigation du Fleuve *St. Laurent*," a été lu une première fois, *pro formâ*.

L'Orateur fait rapport du Discours de Son Excellence prononcé du Trône.

Discours de Son Excellence rapporté.

Ordonné, Que la Chambre prenne en considération le dit Discours de Son Excellence le Gouverneur Général, demain.

A être pris en considération demain.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

L'Hon. M. Goodhue introduit.

Lorsque l'Honorable *George Jervis Goodhue* a été introduit entre les Honorables Messieurs *Sullivan* et *McKay*.

Alors l'Honorable M. *Goodhue* a présenté son Writ de Sommation à l'Orateur qui l'a remis au Greffier, et il a été lu comme suit :

Il présente son Writ.

PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé *George Jervis Goodhue*, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'Eglise d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *George Jervis Goodhue*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

Le Writ.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du

Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick, et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Août, mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.

Alors l'Honorable M. *Goodhue* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *James FitzGibbon*, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres du Conseil Législatif, et il a pris son siège en conséquence.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre que depuis la dernière Session, l'Honorable M. *Jules Quesnel*, un des Membres de cette Chambre, était décédé.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'Honorable *James Crooks* a été introduit entre les Honorables Messieurs *Macaulay* et *Hamilton*.

Alors l'Honorable M. *Crooks* a présenté son Writ de Sommation à l'Orateur, qui l'a remis au Greffier, et il a été lu, comme suit :

PROVINCE DU }
CANADA. } SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé *James Crooks*, Ecuyer,

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada* et l'Eglise d'icelle ; Nous avons jugé à propos, de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *James Crooks*, Ecuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement

Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le très-Honorable *Charles*, Baron *Sydenham*, de *Sydenham* dans le Comté de *Kent*, et de *Toronto* en *Canada*, un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Ville de *Kingston*, en notre dite Province du *Canada*, le neuvième jour de Juin, de l'année mil huit cent quarante-un, et dans la quatrième année de notre règne.

S.

THOS. AMIOT,
C. C. en Chancellerie.

Alors l'Honorable M. *Crooks* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *James FitzGibbon*, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres du Conseil Législatif, et il a pris son siège en conséquence.

En conformité à certaines règles de la Chambre de la dernière Session, la personne remplissant les fonctions de Greffier en Loi, a présenté un Rapport sur l'Index des Statuts, et aussi un Rapport sur les Lois expirées et sur le point d'expirer.

Ils ont été alors mis sur la table, et ils sont comme suit :

A l'Honorable Conseil Législatif de la Province du *Canada*, assemblé en Parlement :

En obéissance à l'ordre de votre Honorable Chambre, du 7e Septembre, mil huit cent quarante et un, qui ordonne que la personne remplissant les fonctions de Greffier en Loi de cette Chambre prépare pendant la vacance, après la Session actuelle du Parlement, un Index complet et détaillé de tous les Statuts du Parlement du *Haut-Canada*, de tous les Statuts du Parlement et des Ordonnances du Conseil Spécial du *Bas-Canada*, et des Ordonnances

Il prête serment et prend son siège.

Décès d'un Membre.

L'Hon. M. Crooks introduit.

Il présente Son Writ.

Le Writ.

Il prête serment et prend son siège.

Le Greffier en Loi présente un Rapport au sujet de l'Index des Statuts et des Lois sur le point d'expirer.

Rapport sur l'Index des Statuts.

du Conseil Législatif de la ci-devant Province de Québec, applicables à l'une ou aux deux ci-devant Provinces du Haut ou du Bas-Canada, et alors en force et non abrogées, et aussi des Statuts passés pendant la présente Session du Parlement Uni; pour être déposés sur la table de cette Chambre à l'ouverture de la prochaine Session, pour l'usage des Membres de cette Chambre, le soussigné a maintenant l'honneur de faire rapport, pour l'information de votre Honorable Chambre :

Que ses affaires privées l'ayant obligé de se rendre à son ancien lieu de résidence, le soussigné a laissé Kingston l'automne dernier, et s'est appliqué autant que les circonstances lui ont permis de le faire, à l'accomplissement de la tâche qui lui était imposée par l'ordre de votre Honorable Chambre.

Il demande à soumettre pour l'information des Membres de votre Honorable Chambre, un Index complet de tous les Statuts et Ordonnances de la ci-devant Province du Bas-Canada, depuis mil sept cent soixante dix-sept jusqu'à mil huit cent quarante-un, qu'il a fait relier pour l'usage des Comités de votre Honorable Chambre.

Non seulement il réfère à toutes les dispositions renfermées dans les Lois de cette Législature, mais sous les Titres de "Agriculture, Education, Institutions Charitables," &c, il fait voir le montant entier et la distribution de toutes les appropriations qui ont été faites pour ces objets et d'autres objets particuliers.

Un semblable Index des Lois du Haut-Canada est déjà commencé, mais le soussigné n'a pas eu le temps de le copier au net pour le soumettre actuellement à votre Honorable Chambre. Si les circonstances le permettent il sera complété pendant cette Session.

Il a été aussi commencé un Index des Statuts de la dernière Session de la Législature Unie, mais il n'est pas achevé, car on a pensé qu'il serait mieux d'attendre la Législation d'une autre Session avant de mettre au net l'Index des Lois de l'année dernière qui pourront éprouver des changements considérables.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ROBERT ARMOUR, Jr.
Greffier en Loi.

Bureau du Greffier en Loi,
Conseil Législatif,
8e Septembre, 1842.

A l'Honorable Conseil Législatif de la Province du Canada, assemblé en Parlement :

En obéissance à l'ordre de votre Honorable Chambre du 13e Septembre dernier, qui prescrit : qu'il sera du devoir de la personne remplissant les fonctions du Greffier en Loi de cette Chambre de préparer, au commencement de chaque Session, pour l'information du Comité sur les Lois expirantes, une liste des Actes sur le point d'expirer; le soussigné a maintenant l'honneur de se conformer au dit ordre.

Le mode adopté ressemble beaucoup à celui qui est suivi annuellement dans la Chambre des Communes de la Grande Bretagne par le Comité sur les Lois expirées et sur le point d'expirer.

La liste comprend non seulement les Lois ou Ordonnances temporaires, ou les Lois ou Ordonnances contenant des dispositions temporaires des ci-devant Provinces du Haut ou du Bas-Canada ou de la Province Unie, maintenant en force, mais encore une liste de toutes Lois ou Ordonnances d'une nature temporaire ou contenant des dispositions temporaires expirées depuis le premier Mai, mil huit cent trente-deux, donnant ainsi un aperçu de la législation temporaire des Législatures Provinciales, tant de leurs Lois expirées que de celles qui sont sur le point d'expirer.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ROBERT ARMOUR, Jr.
Greffier en Loi.

Bureau du Greffier en Loi,
Conseil Législatif,
8e Septembre, 1842.

Ordonné, Que le rapport dernièrement mentionné de la personne remplissant les fonctions de Greffier en Loi, soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messrs. DeBlaquiere, Sullivan et Bruneau, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre reçoive instruction d'entrer en compte avec la Poste, pour le port des lettres qui seront reçues ou envoyées par les Membres pendant la Session, et d'en porter le montant aux Comptes Contingents.

Rapport sur les Lois sur le point d'expirer.

Référé à un Comité.

Le Greffier a ordre d'entrer en compte avec la Poste.

Comité des
Privileges nom-
me.

Ordonné, Que tous les Membres présents ce jour forment un Comité pour prendre en considération les ordres et usages Parlementaires et ceux de cette Chambre.

Leurs Honneurs ou cinq d'entre eux s'assembleront Lundi prochain, à dix heures du matin, dans la Chambre du Conseil, et chaque Lundi suivant, et s'ajourneront à loisir.

Comité des
Journaux nom-
mé.

Ordonné, Que les Honorables Messrs. *De-Blaquiere*, *Macaulay* et *Hamilton*, forment un Comité pour examiner et perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement Provincial et des précédentes.

Leurs Honneurs s'assembleront quand, où, et aussi souvent qu'il leur plaira.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 9e Septembre. 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancellor*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBluquiere,</i>	<i>Hamilton,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Bruneau,</i>
<i>Fraser, Alex.</i>	<i>McDonald,</i>
<i>Crooks,</i>	<i>McKay,</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Goodhue.</i>

PRIERES.

L'Hon. Joseph
Dionne intro-
duit.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit ;

Lorsque l'Honorable *Joseph Dionne* a été introduit entre les Honorables Messrs. *Sullivan* et *Bruncau*.

Il présente son
Writ.

Alors l'Honorable M. *Dionne* a présenté son Writ de Sommatation à l'Orateur, qui l'a remis au Greffier, et il a été lu comme suit :

PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'*Irlande*, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé *Joseph Dionne*,
Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes
verront—

SALUT :

Le Writ.

SACHEZ, que tant pour la confiance parti-
culière que nous avons reposée en vous, que

dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada* et l'Eglise d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *Joseph Dionne*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de *l'Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Août, mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.

Alors l'Honorable M. *Dionne* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *James Fitz Gibbon*, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres du Conseil Législatif, et il a pris son siège en conséquence.

Il prête serment
et prend son
siège.

En conformité à un certain ordre de la Chambre de la dernière Session, le Bibliothécaire du Conseil Législatif a présenté un Rapport au sujet de la Bibliothèque.

Le Bibliothé-
caire présente
un Rapport
à la Bibliothèque
du B. C.

Lequel a été alors lu par le Greffier comme suit :

Il est lu.

Pendant la vacance, le Bibliothécaire, en obéissance à l'ordre de l'Honorable Conseil Législatif, s'est rendu à *Montréal* et à *Québec*, afin de faire transporter à *Kingston* les Bibliothèques qui se trouvaient dans ces endroits.

Au premier endroit il a trouvé deux mille trois cent quarante-quatre volumes, au dernier, mille quatre cent quatrevingt-neuf, lesquels sont tous parvenus sans accident et sont maintenant rangés sur les tablettes de la Bibliothèque,

A chaque endroit le Bibliothécaire s'est donné toutes les peines possibles, par des recherches personnelles et des avertissements publics pour recouvrer quelques uns des livres sur le grand nombre de ceux qui manquaient, mais il regrette de dire que ces efforts ont été accompagnés de peu de succès.

En conséquence de la réunion des deux Bibliothèques et de leur augmentation considérable occasionnée par le partage fait par l'ordre d'un Comité des deux Chambres de la dernière Session, un nouveau Catalogue est devenu nécessaire.

Le Bibliothécaire agissant sous les ordres de l'Honorable Orateur, n'a point préparé ce Catalogue, attendant la détermination de l'Honorable Chambre sur la manière dont ce Catalogue doit être préparé.

Joint à ce Rapport, est une liste des livres trouvés à *Montréal* et à *Québec*, et transportés à *Kingston* par le Bibliothécaire.

Le tout néanmoins humblement soumis.

W. AGAR ADAMSON,
Chapelain et Bibliothécaire.

Bibliothèque du Conseil Législatif,
8e Septembre, 1842.

Ordonné, Que le dit Rapport reste sur la table.

En conformité à certaines Résolutions des deux Chambres adoptées pendant la dernière Session, le Comité des deux Chambres nommé pour procéder au partage de la Bibliothèque de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, a présenté son Rapport.

Lequel a été alors lu par le Greffier comme suit :

Rapport sur le partage des livres dans la Bibliothèque appartenant à la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, entre le Conseil Législatif et l'Assemblée du *Canada*.

Les soussignés ayant été nommés, le seizième jour de Décembre dernier, par une Résolution des deux Chambres de la Législature Provinciale, pour former un Comité chargé de faire le partage de la Bibliothèque du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, ayant égard aux intérêts des deux Chambres,

et évitant autant que possible de laisser des duplicata dans l'une ou l'autre des Bibliothèques, et laissant au moins un exemplaire des Journaux des Chambres des Lords et Communes à chacune d'elles, a l'honneur de faire rapport :

Qu'en commençant leur tâche ils ont d'abord choisi les ouvrages qui ne se trouvaient ni dans l'une ni dans l'autre des deux Bibliothèques de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, ils en ont trouvé mil deux cent vingt-un volumes qu'ils divisèrent comme suit, ayant égard au nombre et à la valeur des volumes, savoir :

A l'Honorable Conseil Législatif, 631.
A l'Honorable Assemblée Législative, 590.

On trouvera des listes de ce partage dans les Appendices annexés aux présentes, et marqués A. et B.

Que dans la Bibliothèque qu'ils avaient à partager, ils ont trouvé des ouvrages que possédaient déjà vos Honorables Chambres, au nombre de sept cent soixante-dix volumes, et l'on a pensé que ces volumes, eu égard aux instructions données à votre Comité et à leur valeur réciproque, étaient partagés avec justice en accordant quatre cent quatorze volumes à l'Honorable Conseil Législatif, et trois cent cinquante-six à l'Honorable Assemblée Législative. On en trouvera des listes dans les Appendices annexés aux présentes, et marqués C. et D.

Parmi les ouvrages assignés à l'Honorable Conseil Législatif, se trouve un exemplaire complet des publications de la Commission des Records de la *Grande Bretagne*, qui était déjà dans la Bibliothèque de l'Honorable Assemblée Législative.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES FITZGIBBON,
Greffier C. Législatif.

W. P. PATRICK,
Député Gref. As. Législative.

W. AGAR ADAMSON,
Bib. C. Législatif.

WILLIAM WINDER,
Bib. As. Législative.

ALPHEUS TODD,
Député Bib. As. Législative.

ROBERT ARMOUR, Jr.
Gref. en Loi C. L.

G. W. WICKSTEED,
Gref. en Loi A. L.

Ordonné, Que le Rapport dernièrement mentionné reste sur la table.

Pétitions des
Syndics et
Membres du
Conseil de
Brock ;

Du Conseil de
District du
District de
Brock ;

Du Conseil Mu-
nicipal du Dis-
trict de Brock

De Alex. Sax-
ton, et autres ;

De John M.
Crawford, et
autres ;

Du Conseil Mu-
nicipal du Dis-
trict d'Ouest ;

Du Comte d.
Mountcashell,
et autres ;

De Alex. Ro-
bertson, et
autres ;

Six Pétitions
du Conseil Mu-
nicipal du Dis-
trict de Wel-
lington ;

L'Honorable M. DeBlaquiere a présenté une Pétition des Syndics et Membres du Conseil du District de *Brock*, demandant l'imposition d'un droit équitable sur les produits agricoles importés des *Etats-Unis* en cette Province ;—aussi une Pétition du Conseil de District du District de *Brock*, demandant des amendements au présent Acte des Ecoles ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Brock*, demandant que l'on établisse les exactes bornes des treizième et quatorzième concessions du Township de *Burford* et qu'on les continue en droite ligne depuis la douzième concession, laquelle est la borne ouest du Township susdit ;—aussi une Pétition d'*Alexander Saxton*, et autres, du Township de *Bayham*, dans le District de *London*, demandant que le dit Township soit annexé au et forme partie du District de *Brock* ;—aussi une Pétition de *John M. Crawford*, et autres, du Township de *Bayham*, dans le District de *London*, demandant l'imposition d'un droit sur le bois venant des *Etats-Unis* en cette Province, égal à celui qui est imposé par le Gouvernement Américain sur le Bois du *Canada* exporté aux *Etats-Unis* ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District d'*Ouest*, demandant que l'on amende l'Acte des Municipalités de manière à conférer aux Conseils de District le droit de prononcer sur les Elections contestées de leurs propres Conseillers ;—et aussi une Pétition du très-Honorable Comte de *Mountcashell*, et autres, Membres de la Société Coloniale, composant le Comité pour l'*Amérique du Nord*, demandant que le Parlement Provincial, adopte les mesures Législatives qui paraîtront les mieux calculées à resserrer les liens d'intérêt les plus intimes entre la *Grande Bretagne* et les Colonies de l'*Amérique Septentrionale*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Fergusson* a présenté une Pétition d'*Alexander Robertson*, et autres, Maîtres d'Ecoles à *Esquesing*, dans le District de *Gore*, demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer aux Maîtres d'Ecoles un revenu honnête et un emploi permanent ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*, demandant qu'il soit passé un Acte pour déterminer l'exacte étendue de territoire à être compris dans le dit District ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*, demandant qu'il ne soit pas passé de Loi pour annexer le

Township de *Wilmot* au District de *Brock* ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*, demandant un changement dans les Lois actuelles relatives aux impôts sur les terres, et que l'on adopte un mode plus prompt et plus effectif de prélever les dits impôts ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*, demandant que l'on amende l'Acte des Ecoles Élémentaires et qu'il soit simplifié dans ses détails ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*, demandant que l'on amende l'Acte des Municipalités ;—et aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Wellington*, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour faire un Chemin convenable depuis la borne du District de *Wellington*, dans le Township de *Puslinch*, jusqu'au Township d'*Arthur*, dans l'établissement de *Owen Sound*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. DeBlaquiere a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de *Home*, demandant que le Gouverneur prenne le contrôle et la direction des trois principaux Chemins Macadamisés courant Nord Est et Ouest dans le dit District.

Du Conseil Mu-
nicipal du Dis-
trict de Home.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à prendre en considération le Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session.

Le Discours
d'ouverture pré-
senté en considéra-
tion.

Lequel étant lu par le Greffier, il a été

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence du Discours gracieux de Son Excellence prononcé du Trône.

Résolutions &
ce sujet.

Pour féliciter Son Excellence sur son arrivée en cette Province, comme le Représentant de Sa Majesté, et pour assurer Son Excellence que dans l'exercice des devoirs pénibles que lui impose sa situation élevée, elle rencontrera, en tout temps, l'appui le plus sincère de cette Chambre

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre n'ignore pas que le triste événement qui a signalé la clôture de la dernière Session, et qui est encore présent à notre mémoire, et fait le sujet de nos regrets, a imposé à Son Excellence la responsabilité de mûrir et mettre à effet de nombreuses et importantes mesures, et a été la cause du délai survenu dans la convocation du Parlement.

Pour assurer à Son Excellence que cette Chambre reconnaît unanimement la bonté de la Providence dans la manière tout-à-fait bienveillante dont elle a dirigé, pour la sécurité et l'avantage de cette Province, et de l'Empire Britannique, les divers événements d'un grand intérêt public, depuis la dernière Session du Parlement Provincial.

Que cette Chambre sent vivement avec Son Excellence que la naissance d'un Prince destiné, avec la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est une source de réjouissance pour tous les fidèles sujets de Sa Majesté, et que nous profiterons de l'occasion que nous offre la présente Session du Parlement, pour présenter à la Reine et à Son Auguste Epoux, nos sincères félicitations sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la Nation.

Que cette Chambre élève unanimement la voix pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver Notre Bien-aimée Souveraine du danger auquel elle a été exposée par la tentative perfide d'un assassin et la méchanceté de gens pervers et insensés, et que nous nous unissons avec empressement pour la prier de vouloir bien veiller sur ses jours et préserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des Sujets de Sa Majesté.

Pour remercier Son Excellence d'avoir informé cette Chambre qu'un traité entre la *Grande Bretagne* et les *Etats-Unis*, a été signé de la part de Sa Majesté et a été depuis ratifié par le Sénat Fédéral, et que par ce traité les questions importantes qui affectaient cette Province et les *Etats-Unis*, ont été réglées ; et pour assurer Son Excellence que de cet heureux arrangement, cette Chambre concourt pleinement avec Son Excellence à augurer pour la Province les conséquences les plus favorables au maintien de la paix, au rétablissement de la confiance, et à l'emploi de tous les efforts de ses habitants pour l'avancement intérieur et le développement des vastes ressources du Pays.

Que cette Chambre est très reconnaissante envers la Reine, que telles ont été les principales vues de Sa Majesté dans la négociation du traité, et que nous recevons, avec de sincères remerciements, la déclaration que fait Son Excellence en obéissance à l'injonction gracieuse de Sa Majesté, que Sa Majesté n'a rien de plus à cœur que de voir sous sa domination et la protection de Sa Couronne, tous ses fidèles sujets du *Canada*, jouir d'une paix inal-

térable, sentir qu'ils ne forment qu'un peuple avec leurs co-sujets des Iles Britanniques et voir s'augmenter leurs richesses, leur prospérité et leur bonheur, fondés sur la possession et la jouissance sage et judicieuse d'une Constitution libre et essentiellement Britannique.

Pour offrir à Son Excellence les témoignages de reconnaissance de cette Chambre pour l'attention que Son Excellence a portée aux grandes mesures de la dernière Session, et pour assurer Son Excellence de la co-opération de cette Chambre à faire les modifications requises à celles d'entre ces mesures qui l'exigeront pour donner effet à leurs dispositions, en développant les principes sur lesquels elles sont fondées et en les faisant harmoniser avec l'esprit des institutions sur lesquelles elles ont été dressées.

Que lorsque l'importante mesure établissant des Conseils de District sera soumise de nouveau à la considération de cette Chambre, elle donnera avec plaisir son assistance à la considération des amendements qui seront proposés dans la vue de faire disparaître tous les obstacles qui s'opposent à l'opération efficace et facile de ces institutions.

Pour reconnaître les efforts de Son Excellence pour mettre à effet l'objet que la Législature avait en vue en passant un Acte pour l'encouragement de l'Education, et que Son Excellence a adopté les mesures que Son Excellence a jugées indispensables pour remplir l'intention de la Législature jusqu'à ce que le sujet pût de nouveau être soumis à ses délibérations.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre lui donnera toute l'assistance en son pouvoir lorsqu'il s'agira de faire les amendements nécessaires pour assurer le succès de cette mesure et la faire opérer d'une manière avantageuse ; et en même temps d'exprimer l'entière satisfaction de cette Chambre en remarquant l'impulsion qui a été donnée à l'Education, tant dans les branches élémentaires que dans les plus hautes branches de l'enseignement, dont le résultat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Pour exprimer à Son Excellence que cette Chambre est prête à donner son attention la plus sincère à la réorganisation de la Milice, nous partageons entièrement l'opinion de Son Excellence, que le moment actuel est une occasion favorable d'alléger les fardeaux inutiles

qui pèsent sur le peuple, et de placer ce bras de la défense publique sur un pied plus judiciaire et plus satisfaisant.

Pour remercier Son Excellence de l'assurance qu'elle donne à cette Chambre qu'en perfectionnant ces mesures et les autres qui seront portées devant nous, pour l'avancement et le bien-être de la Province, nous pouvons compter sur l'appui et la co-opération cordiale de Son Excellence. Que la Province est enfin sortie d'un état sérieux de crise et de danger, et la perspective d'une brillante aurore s'ouvre maintenant devant elle. Que cette Chambre est intimement convaincue que la promesse de la paix assurée sur une base honorable et avantageuse, le rétablissement de la tranquillité et de la sécurité, la renaissance du crédit financier et de la confiance commerciale, joints à la jouissance d'institutions libres et permanentes, bienfaits dont le *Canada* a tout lieu d'être reconnaissant, et cette Chambre fera tous ses efforts pour les conserver, et mettra sa gloire à les perpétuer.

Alors les Membres suivants ont été nommés pour former un Comité chargé de préparer une Adresse conformément au dit ordre, savoir :

Les Honorables Messieurs *DeBlaquiere, Sullivan, A. Fraser, Fergusson, Macaulay, Bru-
neau, et Goodhue.*

Leurs Honneurs ou trois d'entre eux se rencontreront immédiatement dans une des Chambres des Comités du Conseil Législatif, et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir, et le Comité s'est retiré pour préparer l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Et l'Honorable M. *DeBlaquiere*, de la part du dit Comité, a présenté une Adresse préparée par icelui, comme suit:

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

9e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel ont été référés divers ordres adoptés par votre Honorable Chambre, avec instruction de préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en réponse au Discours gracieux prononcé du Trône, hier, a, en obéissance à ces instructions, préparé un projet d'Adresse dont

il fait maintenant rapport à votre Honorable Chambre.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIERE,
Président.

A Son Excellence les Très-Honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Île du *Prince Edouard* et Vice Amiral d'icelles, &c. &c.

Nous, les Fidèles et Loyaux Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada* assemblés en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence du Discours Gracieux de Votre Excellence prononcé du Trône. L'Adresse.

Nous félicitons Votre Excellence sur votre arrivée en cette Province comme le Représentant de Sa Majesté, et nous assurons Votre Excellence que dans l'exercice des devoirs pénibles que vous impose votre situation élevée, vous rencontrerez en tout tems notre appui le plus sincère.

Nous n'ignorons pas que le triste événement qui a signalé la clôture de la dernière Session, et qui est encore présent à notre mémoire et fait le sujet de nos regrets, a imposé à Votre Excellence la responsabilité de mûrir et mettre à effet de nombreuses et importantes mesures, et a été la cause du délai survenu dans la convocation du Parlement.

Nous assurons à Votre Excellence que nous reconnaissons unanimement la bonté de la Providence dans la manière tout-à-fait bienveillante dont elle a dirigé, pour la sécurité et l'avantage de cette Province et de l'Empire Britannique, les divers événements d'un grand intérêt public, depuis la dernière Session du Parlement Provincial.

Nous sentons vivement avec Votre Excellence que la naissance d'un Prince destiné, avec la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est une source de réjouissance pour tous les Fidèles Sujets de Sa Majesté, et nous profiterons de l'occasion que nous offre la présente Session du Parlement, pour présenter à la Reine et à son Royal Epoux, nos sincères félicitations sur un événe-

Comité nommé pour préparer une Adresse sur les dites Résolutions.

Rapport du Comité avec une Adresse.

ment si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la Nation.

Nous élevons unanimement la voix, pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien-aimée Souveraine du danger auquel elle a été exposée par la tentative perfide d'un assassin et la méchanceté de gens pervers et insensés, et nous nous unissons avec empressement pour le prier de vouloir bien veiller sur ses jours et préserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés qu'un traité entre la *Grande Bretagne* et les *Etats Unis* a été signé de la part de Sa Majesté, et a été depuis ratifié par le Sénat Fédéral, et que par ce Traité les questions importantes qui affectaient cette Province et les *Etats Unis* ont été réglées; et nous assurons Votre Excellence que de cet heureux arrangement, nous concourrons pleinement avec Votre Excellence à augurer pour la Province les conséquences les plus favorables au maintien de la Paix, au rétablissement de la confiance et à l'emploi de tous les efforts des ses habitants pour l'avancement intérieur et le développement des vastes ressources du Pays. Nous sommes très reconnaissans envers la Reine que telles ont été les principales vues de Sa Majesté dans la négociation du traité, et nous recevons avec de sincères remerciemens, la déclaration que fait Votre Excellence, en obéissance à l'injonction gracieuse de Sa Majesté, que Sa Majesté n'a rien de plus à cœur que de voir sous sa domination et la protection de sa Couronne, tous ses fidèles Sujets en *Canada*, jouir d'une paix inaltérable, sentir qu'ils ne forment qu'un peuple avec leurs Co-Sujets des Iles Britanniques et voir s'augmenter leurs richesses, leur prospérité, et leur bonheur, fondés sur la possession et la jouissance sage et judicieuse d'une Constitution libre et essentiellement Britannique.

Nous offrons les témoignages de notre reconnaissance à Votre Excellence pour l'attention que vous avez portée aux grandes mesures de la dernière Session, et nous assurons Votre Excellence de notre co-opération à faire les modifications requises à celles d'entre ces mesures qui l'exigeront pour donner effet à leurs dispositions, en développant les principes sur lesquels elles sont fondées et en les faisant harmoniser avec l'esprit des institutions sous lesquelles elles ont été dressées.

Lorsque l'importante mesure établissant des Conseils de District sera soumise de nouveau à notre considération, nous donnerons avec plaisir notre assistance à la considération des amendemens qui seront proposés dans la vue de faire disparaître tous les obstacles qui s'opposent à l'opération efficace et facile de ces institutions.

Nous reconnaissons les efforts de Votre Excellence pour mettre à effet l'objet que la Législature avait en vue en passant un Acte pour l'encouragement de l'Education, et que Votre Excellence a adopté les mesures qu'elle a jugées indispensables pour remplir l'intention de la Législature, jusqu'à ce que le sujet pût de nouveau être soumis à ses délibérations.

Nous donnerons toute l'assistance qui sera en notre pouvoir, lorsqu'il s'agira de faire les amendemens nécessaires pour assurer le succès de cette mesure et la faire opérer d'une manière avantageuse, et en même temps, nous demandons à exprimer notre entière satisfaction en remarquant l'impulsion qui a été donnée à l'Education, tant dans les branches élémentaires, que dans les plus hautes branches de l'enseignement, dont le résultat ne peut manquer de conférer les plus grands avantages à toute la Province.

Nous serons toujours prêts à donner notre attention la plus sérieuse à la réorganisation de la Milice, et nous partageons entièrement l'opinion de Votre Excellence que le moment actuel est une occasion favorable d'alléger les fardeaux inutiles qui pèsent sur le peuple, et de placer ce bras de la défense publique sur un pied plus judicieux et plus satisfaisant.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance que vous nous donnez, qu'en perfectionnant ces mesures et les autres qui seront portées devant nous pour l'avancement et le bien-être de la Province, nous pouvons compter sur l'appui et la co-opération cordiale de Votre Excellence. La Province est enfin sortie d'un état sérieux de crise et de danger, et la perspective d'une brillante aurore s'ouvre maintenant devant elle. Nous sommes intimement convaincus que la promesse de la paix assurée sur une base honorable et avantageuse, le rétablissement de la tranquillité et de la sécurité, la renaissance du crédit financier et de la confiance commerciale, joints à la jouissance d'institutions libres et permanentes, sont des bienfaits dont le *Canada* a tout lieu d'être reconnaissant; nous ferons tous nos efforts pour les conserver, et mettrons notre gloire à les perpétuer.

Elle est adoptée.

Laquelle Adresse ayant été lue par le Greffier, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence par toute la Chambre.

Comité chargé de savoir quand Son Excellence voudra bien la recevoir.

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Fergusson* et *Joseph Dionne* se rendent auprès de Son Excellence, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir la dite Adresse.

L'Hon. M. Washburn introduit.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'Honorable *Simeon Washburn* a été introduit entre les Honorables Messieurs *McDonald* et *McKay*.

Il présente son Writ.

Alors l'Honorable M. *Washburn* a présenté son Writ de Sommaton à l'Orateur qui l'a remis au Greffier, et il a été lu comme suit :

PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé *Simeon Washburn*, Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT :

Le Writ.

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'Eglise d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *Simeon Washburn*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Bri-*

tannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Août, mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.

Alors l'Honorable M. *Washburn* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *James FitzGibbon*, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres du Conseil Législatif, et il a pris son siège en conséquence.

Il prête serment et prend son siège.

L'Honorable M. *Bruneau* a donné avis que demain il proposerait que l'on souscrive de la part de cette Chambre aux divers papiers-nouvelles publiés en cette Province.

Avis de souscription aux papiers-nouvelles.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a donné avis que Vendredi prochain, (après l'appel de la Chambre,) il proposerait comme règle permanente, " Que les procédés du dernier jour de chaque Session, ne soient pas entrés sur les Journaux avant qu'ils aient été approuvés par l'Orateur.

Avis de motion au sujet des procédés du dernier jour de la Session.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Samedi, 10e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>McKay,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Moore.</i>
<i>Fraser, Alex.</i>	<i>Dionne, J.</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Goodhue,</i>
<i>Bruneau,</i>	<i>Washburn.</i>

PRIERES.

L'Honorable M. *Fergusson* a fait rapport que l'Honorable M. *Dionne* et lui-même s'étaient rendus, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir l'Adresse de cette Chambre, et

Son Excellence recevra l'Adresse aujourd'hui à 2 heures.

que Son Excellence avait fixé ce jour, à deux heures, à l'Hôtel du Gouvernement.

L'Honorable M. *Fergusson* a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de *Gore*, demandant qu'il soit fait certains changements à l'Acte des Municipalités ;—aussi une Pétition du Syndic et du Conseil Municipal du District de *Gore*, demandant qu'il ne soit passé aucun Acte qui aura pour objet le démembrement d'aucune partie du dit District ;—aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de *Gore*, demandant que l'on procède immédiatement à la construction de l'Asile des Lunatiques du *Canada Ouest*, et que l'Edifice soit placé dans la ville de *Hamilton* ;—aussi une Pétition du Syndic et du Conseil Municipal du District de *Gore*, demandant certains changements à l'Acte des Ecoles Élémentaires ; et aussi une Pétition du Syndic et du Conseil Municipal du District de *Gore*, demandant que les personnes qui habitent sur les routes aboutissant à des Chemins Macadamisés ne soient pas forcées de faire une commutation du travail qui leur est imposé par la loi.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *Pierre Lacroix* et de *Joseph Belduc*, de la Cité de *Québec*, demandant une pension leur vie durant, comme Messagers du Conseil Législatif de la ci-devant Province du *Bas-Canada*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à avis, il a été proposé, que le Greffier de cette Chambre soit autorisé à souscrire à tous les papiers-nouvelles publiés en cette Province, pour qu'ils soient mis sur la table de la Bibliothèque, pour l'usage des Membres.

La dite motion étant lue deux fois, la question de concurrence étant mise, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que les rapports du Bibliothécaire et du Comité des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque soient référés à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messrs. *DeBlaquiere*, *Macaulay* et *Bruneau*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que l'Honorable Orateur soit prié de prendre les démarches nécessaires pour communiquer avec l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative, afin que le Conseil puisse recevoir sans délai copies de tous les documents imprimés par ordre de cette Honorable Chambre.

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *McKay* soit substitué à celui de l'Honorable M. *DeBlaquiere* sur le Comité des Journaux.

L'Hon. M. McKay substitué à l'Hon. M. DeBlaquiere sur le Comité des Journaux.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre s'est remise.

L'Honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec son Adresse, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :

Rapport de la Réponse de Son Excellence à l'Adresse.

Honorables Messieurs :

Je vous remercie pour votre Adresse et vos félicitations sur mon arrivée en cette Province, et je me repose avec confiance sur votre appui cordial dans l'administration de ses affaires.

Ordonné, Que l'Adresse en réponse au discours du Trône, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient traduites en langue Française, et qu'il en soit imprimé deux cent cinquante copies dans les langues Anglaise et Française.

Ordre pour l'impression de l'Adresse et de la réponse.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté un Bill pour rendre permanentes deux Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial pour les affaires de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, y mentionnées, concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières.

1er Bill au sujet de l'érection des Paroisses &c. présenté.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

La 1ère fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

2e lecture à la Séance prochaine.

Ordonné, Que le dit Bill soit traduit en langue Française, et qu'il en soit imprimé cent cinquante copies dans les langues Anglaise et Française pour l'usage des Membres.

Il sera traduit et imprimé.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Lundi, 12e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,
Sullivan,
Fraser, Alex.
Fergusson,
Macaulay,
Bruneau.

McKay,
Moore,
Dionne, Joseph,
Goodhue,
Washburn,

PRIERES.

Pétition de G. Macdonell, et autres.

L'Honorable M. McKay a présenté une Pétition de *George Macdonell*, et autres, habitants des Districts d'*Est* et d'*Ottawa*, demandant un Acte pour faire disparaître les doutes qui peuvent exister relativement à l'emploi de la somme de quinze cents louis, octroyée lors de la dernière Session de la Législature, pour la complétion du chemin militaire depuis l'*Ottawa*, près de l'*Original* jusqu'au Fleuve *St. Laurent*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

1er Bill pour l'érection des Paroisses, &c lu une 2e fois et référé à un Comité Spécial.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour rendre permanentes deux Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial pour les affaires de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, y mentionnées, concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières, a été lue une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Bruneau*, *Moore* et *J. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Hon. M. Sherwood introduit.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit ;

Lorsque l'Honorable *Levius Peters Sherwood* a été introduit entre les Honorables Messieurs *A. Fraser* et *Macaulay*.

Il présente son Writ.

Alors l'Honorable M. *Sherwood* a présenté son Writ de Sommation à l'Orateur, qui l'a remis au Greffier, et il a été lu, comme suit :

PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé *Levius Peters Sherwood*, Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

Le Writ.

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre

Province du *Canada* et l'Eglise d'icelle ; Nous avons jugé à propos, de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *Levius Peters Sherwood*, Ecuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Août, de l'année mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,

Secrétaire.

Alors l'Honorable M. *Sherwood* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *James Sampson*, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres du Conseil Législatif, et il a pris son siège en conséquence.

Il prête serment et prend son siège.

Ordonné, Que la Pétition présentée à cette Chambre le neuf du courant, du Très-Honorable Comte de *Mountcashell*, et autres, de la part des Membres de la Société Coloniale formant le Comité pour l'*Amérique Britannique du Nord*, et les documents qui l'accompagnent au sujet de l'admission libre des produits agricoles du *Canada* dans la *Grande Bretagne*, soit maintenant lue.

La Pétition du Comte de *Mountcashell*, et autres, est lue, &c.

Laquelle étant lue en conséquence,

Ordonné, Que cinq cents copies de la dite Pétition et des documents qui l'accompagnent sur le sujet de l'admission libre des produits

Qu'il en soit imprimé 500 copies.

agricoles du *Canada* dans la *Grande Bretagne*, soient imprimées pour l'usage des Membres, et que de ce nombre deux cent cinquante copies soient imprimées en langue française.

L'Honorable M. *Washburn* a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de *Prince Edward*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles importés des *Etats-Unis* en cette Province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que les Membres de cette Chambre présents à la Session, soient sommés de se trouver à leur place en icelle, Vendredi prochain, le seize du courant, pour considérer la motion pour que ce soit un ordre permanent de cette Chambre, " Que les Minutes des procès du dernier jour de chaque Session, " soient examinées et approuvées par l'Honorable Orateur, avant qu'elles soient entrées " sur les Journaux."

L'Honorable M. *McKay* a présenté une Pétition de *Henry Smith*, Syndic du Pénitencier, demandant une aide pécuniaire.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 13e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>McKay,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dionne, J.</i>
<i>Fraser, A.</i>	<i>Goodhue,</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Washburn.</i>
<i>Bruneau,</i>	

PRIERES.

Ordonné, Qu'au lieu de deux cent cinquante copies de la Pétition du Très-Honorable Comte de *Mountcashell*, et autres, ainsi que des documents qui l'accompagnent, qui devaient être imprimés dans les deux langues pour l'usage des Membres, il en soit imprimé cinq cents.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition des propriétaires et des habitants du Comté de *Chambly*, dans le District de *Mont-*

réal, demandant un Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Comté de *Montréal* contre les accidents du feu à admettre les Pétitionnaires Membres de cette Institution.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *McKay* a présenté une Pétition de *Nicolas Sparks*, de *Bytown*, dans le Comté de *Carleton*, dans le District de *Dalhousie*, demandant qu'une certaine propriété qui lui a été enlevée par le Département de l'Ordonnance pour l'usage du Canal de *Rideau*, lui soit rendue.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Orateur a fait rapport qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'Honorable M. *Robert Dickson*, a été introduit entre les Honorables Messieurs *Macaulay* et *McKay*.

Alors l'Honorable M. *Dickson* a présenté son Writ de Sommation à l'Orateur qui l'a remis au Greffier, et il a été lu comme suit :

PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'*Irlande*, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé *Robert Dickson*,
Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes
verront,

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada*, et l'Eglise d'icelle ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *Robert Dickson*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province.

De *Nicolas Sparks* ;

L'Hon. *Robert Dickson* introduit.

Il présente son Writ.

Le Writ.

Pétition du
Comité Municipal
du District de
Prince Edward.

Appel des
Membres au
sujet de la
motion relative
aux procès
du dernier jour
de chaque Session.

Pétition de
Henry Smith.

Journalment.

Ordre pour
impression de
50 copies de la
Pétition du
Comité de
Mountcashell
au lieu de 250
chaque lan-
gue.

Pétition des
habitants du
Comté de
Chambly ;

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Août, mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,
Secrétaire.

Alors l'Honorable M. *Dickson*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *James Sampson*, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres du Conseil Législatif, et il a pris son siège en conséquence.

Ordonné, Que le Comité nommé sur le sujet de la Bibliothèque ait permission de s'assembler et de s'ajourner à loisir, et de faire rapport de temps à autre.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* du Comité Spécial auquel a été référé le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque, et le rapport du Comité des deux Chambres nommé pour faire le partage de la Bibliothèque appartenant à la ci-devant Province du *Haut-Canada*, a présenté son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambres des Comités,
13e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque, et le Rapport du Comité des deux Chambres nommé pour faire le partage de la Bibliothèque appartenant à la Législature de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, à l'honneur de présenter son premier Rapport.

Que prenant en considération la grande valeur des livres maintenant sur les tablettes de votre Bibliothèque et les dangers qu'ils courent par les accidents du feu, recommande que le Greffier les fasse assurer, ainsi que les meubles qui se trouvent maintenant dans la Bibliothèque pour le montant de deux mille

vingt-cinq livres courant, à des conditions aussi raisonnables que possibles, et que le Greffier ait instruction de continuer la dite Assurance aux mêmes conditions jusqu'à nouvel ordre de votre Honorable Chambre.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIRE,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Il est adopté.

Ajournement.

Mercredi, 14e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,

Moore.

Fraser, Alex.

Dickson,

Fergusson,

Dionne, J.

Macaulay,

Goodhue,

Bruneau,

Sherwood,

McDonald,

Washburn.

McKay,

PRIERES.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un tableau général des Baptêmes, Mariages et Sépultures pour les Districts de *Québec*, *Montréal* et des *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent quarante-un, conformément au Statut Provincial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, de la 6e Geo. 4, Chap. 8.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Papiers Parlementaires, Lettre C.*)

L'Honorable M. *Dickson* a présenté une Pétition de *George Adams*, et autres, habitants du District de *Niagara*, demandant un amendement à l'Acte pour l'Incorporation d'une Compagnie dans le dit District, sous le titre de Banque du District de *Niagara*, par l'abrogation de la disposition qui rend tous les actionnaires de la dite Banque responsables pour deux fois le montant de leurs actions ;—et aussi une Pétition de *Charles Miller*, de *St. Armand*, demandant un Acte pour l'indemniser des pertes qu'il a encourues par les actes incendiaires venus des *Etats-Unis*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Il prête serment et prend son siège.

Permis au Comité au sujet de la Bibliothèque de s'assembler et de s'ajourner à loisir.

1er Rapport du Comité au sujet de la Bibliothèque.

Le Rapport.

Tableau des Baptêmes, &c., pour les Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, mis devant la Chambre.

Pétitions de G. Adams, et autres ;

De Ch. Miller

L'Honorable M. Moore a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de *Sherbrooke*, demandant certains amendements à l'Ordonnance des Conseils de District, et à l'Acte des Ecoles Élémentaires.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Washburn a présenté une Pétition de *Robert C. Wilkens*, et autres, habitants du Township d'*Ameliasburgh*, dans le District de *Prince Edward*, demandant un Acte pour ratifier l'arpentage du dit Township, fait en mil huit cent seize.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. J. Dionne a présenté une Pétition de *R. C. Chandler*, et autres, habitants de diverses Paroisses formant partie du District Municipal de *Nicolet*, demandant que le Conseil Municipal et les Cours de District se tiennent dans le Village de *Nicolet*, au lieu de se tenir à l'établissement de *Drummondville*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pétition de *J. Paquin*, et autres, habitants de la Paroisse de *St. Eustache*, demandant un aide pécuniaire pour leur aider à rebâtir l'Eglise Paroissiale et le Couvent détruits par les Troupes de Sa Majesté, en mil huit cent trente-sept.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ordonné, Que le Comité des Privilèges ait instruction de constater et faire rapport à cette Honorable Chambre, si c'est la pratique de la Chambre des Lords de recevoir des Pétitions de Corps Politiques non revêtues du Sceau des dites Corporations.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit ;

Lorsque l'Honorable *Amable Dionne* a été introduit entre les Honorables Messrs. *Bruneau* et *Joseph Dionne*.

Alors l'Honorable M. A. Dionne a présenté son Writ de Sommation à l'Orateur, qui l'a remis au Greffier, et il a été lu comme suit :

PROVINCE DU }
CANADA. } CHARLES BAGOT.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A notre fidèle et bien-aimé *Amable Dionne*, Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT :

SACHEZ, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Province du *Canada* et l'Eglise d'icelle, nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de notre dite Province, et nous vous commandons le dit *Amable Dionne*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Conseil Législatif de notre dite Province, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement Provincial pourra être convoqué et tenu en notre dite Province, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*.

Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, ce dix-neuvième jour d'Août, mil huit cent quarante-deux, et dans la sixième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,

Secrétaire.

Alors l'Honorable M. *Amable Dionne* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *James Sampson*, Ecuyer, un des Commissaires nommés pour administrer le serment aux Membres du Conseil Législatif, et il a pris son siège en conséquence.

L'Ordre du jour étant lu pour proposer une Adresse à la Reine, offrant à Sa Majesté les félicitations de cette Chambre sur la naissance du Prince de *Galles*, il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé et mis sur les ordres du jour de demain.

Le Writ.

Il prête serment et prend son siège.

Les ordres pour des Adresses à Sa Majesté et au Prince Albert, sur la naissance du Prince de Galles et l'attentat à la vie de la Reine, remis à demain.

L'Ordre du jour étant lu pour proposer une Adresse à Son Altesse Royale le Prince *Albert*, lui offrant les félicitations de cette Chambre sur la naissance du Prince de *Galles*, il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé et mis sur les ordres du jour de demain.

L'Ordre du jour étant lu pour proposer une Adresse de félicitations à Sa Majesté sur le bonheur qu'elle a eu d'échapper à l'attentat insensé et pervers d'un assassin, il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé et mis sur les ordres du jour de demain.

Motion pour une Adresse à Son Excellence au sujet de la Pétition des habitants du Township de *Bayham*, proposée.

L'Ordre du jour étant lu pour proposer à Son Excellence le Gouverneur Général une Adresse au sujet de la Pétition des habitants du Township de *Bayham*, demandant que le dit Township soit annexé au District de *Brock*,

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Laquelle étant lue en conséquence,

Il a été proposé qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, renfermant une copie de la Pétition présentée à cette Chambre par les habitants du Township de *Bayham*, dans le Comté de *Middlesex*, demandant que le dit Township soit annexé au District de *Brock*, et demandant à Son Excellence de vouloir bien adopter à l'égard d'icelle les mesures nécessaires pour rencontrer les désirs des habitants de *Bayham*, conformes aux intérêts en général de la Province.

Objection ayant été faite à la dite motion,

Après quelques débats,

Retirée.

La dite Motion (avec permission de la Chambre) a été retirée.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 15e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,

McKay,

Fraser, Alex.

Moore,

Fergusson,

Dionne, Amable,

Macaulay,

Dionne, Joseph,

Bruneau,

Goodhue,

McDonald,

Washburn.

PRIERES.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *E. W. Douglass*, Président de la Société d'Agriculture, pour le Comté de *Huntingdon*, et autres, demandant un aide pécuniaire.

Pétitions de *E. W. Douglass* ;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de *Adam Goodfellow*, et autres, habitants du Township de *Guillimbury Ouest*, dans le Comté de *Simcoe*, demandant qu'on ne passe aucune Loi pour fermer la partie du chemin public, communément appelée Chemin de *Guillimbury Ouest*.

De *Adam Goodfellow*, et autres ;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *Macaulay* a présenté une Pétition du Gouverneur, Député Gouverneur et Directeurs de la Compagnie d'Assurance de *l'Amérique Britannique*, sur la vie et contre les accidents du Feu, demandant un Acte pour autoriser la dite Compagnie à effectuer des assurances sur les mers intérieures ;—et aussi une Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, demandant une augmentation de Capital.

Du Gouverneur &c de la Compagnie d'Assurance de *l'Amérique Britannique* ;

Du Président &c de la Banque du District de *Midland* ;

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *R. B. McGinnis*, et autres, habitants du Comté de *Huntingdon*, demandant une indemnité pour des pertes encourues pendant la dernière rébellion.

De *R. B. McGinnis*, et autres ;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la Compagnie du Chemin à Lisses de *Champlain* et *St. Laurent*.

Retour de la Compagnie du Chemin à Lisses de *Champlain* et *St. Laurent*.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Papiers Parlementaires, Lettre D.*)

Ordonné, Que la Pétition de *Nicolas Sparks*, de *Bytown*, dans le Comté de *Carleton*, dans le District de *Dalhousie*, demandant qu'une certaine propriété qui lui a été enlevée par le Département de l'Ordonnance pour l'usage du Canal de *Rideau*, lui soit rendue, soit maintenant lue.

La Pétition de *N Sparks* est lue et référée à un Comité Spécial.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messrs. *DeBlaquiere*, *Macaulay* et *McKay*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Que la Pétition de *Henry Smith*, Gardien du Pénitencier Provincial, demandant un aide, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

L'Honorable *M. Moore* a présenté une Pétition d'*Edward Cox*, et autres, habitants du Township de *Kingsley* et autres Townships dans le District de *Nicolet*, demandant que le lieu des Séances du Conseil Municipal et de la Cour de District soit éloigné de *Drummondville*, et placé dans un endroit plus central.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable *M. Fergusson* a présenté une Pétition du Président et des Directeurs de la Banque de *Gore*, demandant des amendements à l'Acte d'incorporation de la dite Banque, en abrogeant la disposition qui rend les actionnaires responsables pour deux fois le montant de leurs actions, et d'autres dispositions contenues en icelui.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, priant Sa Majesté d'agréer les félicitations les plus sincères du Conseil Législatif du *Canada*, assemblé en Parlement Provincial, sur la naissance d'un héritier apparent à la Couronne, dans la personne de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, événement qui, ce Conseil se réjouit de le croire, augmentera de beaucoup le bonheur domestique de Sa Majesté et celui de Son Auguste Epoux, en même temps qu'il offre au peuple de cette Province, ainsi qu'à tous les autres sujets de Sa Majesté, l'espérance pleine d'avenir (sous la protection de la Providence) que la succession de l'illustre famille de Sa Majesté sera perpétuée dans le Gouvernement de l'Empire pour la gloire et le bonheur de la *Grande Bretagne* et de ses vastes dépendances, en assurant aux sujets de Sa Majesté les bienfaits inappréciables de la liberté civile et religieuse dont ils jouissent maintenant sous la protection gracieuse de Sa Majesté.

La dite motion a été accordée, et

Ordonné, Unanimement en conséquence.

Alors les Membres suivants ont été nommés pour former un Comité chargé de préparer une Adresse conformément au dit ordre :

Les Honorables Messrs. *DeBlaquiere*, *Macaulay*, *Bruneau*, *A. Dionne*, *Goodhue*.

Leurs Honneurs ou trois d'entr'eux s'assembleront immédiatement dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif, et s'ajourneront à loisir.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Prince *Albert*, pour féliciter Son Altesse Royale sur un événement aussi agréable au Conseil Législatif du *Canada*, et qui fait tant de plaisir à tous les Sujets dévoués de Sa Majesté, que celui de la naissance d'un Prince de *Galles*, et pour assurer son Altesse Royale de l'intérêt sincère que cette Chambre prend à un événement qui touche de si près le bonheur domestique de Son Altesse Royale, et qui concourt à resserrer cette union qui existe si heureusement entre Sa Majesté et Son Altesse Royale ; et pour exprimer la satisfaction tout à fait particulière avec laquelle ils entrevoient dans cet événement, la garantie que les libertés civiles et religieuses dont ils jouissent actuellement seront prolongées et continuées sous une succession de Prince si illustres.

La dite motion a été accordée, et il a été ordonné unanimement en conséquence.

Ordonné, Que l'ordre dernièrement mentionné soit référé au même Comité Spécial pour préparer une Adresse conformément à icelui.

Conformément à avis, il a été proposé,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté pour exprimer à Sa Majesté la sollicitude avec laquelle le Conseil Législatif du *Canada*, assemblé en Parlement, saisit la première occasion pour se joindre à tous ses co-sujets, et offrir à Sa Majesté ses félicitations les plus sincères sur l'attention particulière du Tout-Puissant à frustrer l'attentat atroce et dénaturé contre la personne sacrée de Sa Majesté et à conserver une vie si chère à son peuple.

Que cette Chambre reconnait avec les sentiments de la plus vive gratitude et du respect le plus profond, la bonté Divine qui a bien voulu détourner le malheur dont nous étions menacés, et offrir à Sa Majesté une nouvelle marque de cette protection toute-puissante sur laquelle Sa Majesté s'est toujours reposée ; que nous adressons au Dieu Tout-Puissant nos prières les plus ferventes pour qu'il nous conserve les bienfaits dont nous jouissons sous le Gouvernement sage et équitable de Sa

Motion pour une Adresse de félicitations au Prince Albert sur la naissance du Prince de Galles.

Motion accordée.

Référé au même Comité pour préparer une Adresse.

Motion pour une Adresse de félicitations à Sa Majesté pour avoir échappé à l'attentat d'un assassin.

la Pétition de Henry Smith est

Pétitions de Edward Cox.

Président, de la Banque de Gore.

Motion pour une Adresse de félicitations à Sa Majesté sur la naissance du Prince de Galles.

à

du accord-

été nommé pour préparer une Adresse.

Majesté et qu'il continue à veiller sur des jours qui nous sont si chers ; que nous partageons l'admiration générale sur cette réunion de vertus qui forment le caractère de sa Majesté, et nous demandons qu'il nous soit permis d'assurer à Sa Majesté que nous sommes heureux de pouvoir dire que nous partageons l'attachement loyal et affectionné à la personne de Sa Majesté, qui remplit le cœur des Sujets de Sa Majesté, et que c'est notre ferme résolution, aussi bien que notre devoir le plus sacré de défendre et protéger la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, de seconder les efforts de Sa Majesté pour conserver à son peuple tous les bienfaits dont il jouit par la Constitution Britannique et les transmettre à la postérité.

Motion accordée.

La dite motion a été accordée et il a été ordonné unanimement en conséquence.

Référé au même Comité pour préparer une Adresse.

Ordonné, Que l'ordre dernièrement mentionné soit référé au même Comité Spécial pour préparer une Adresse conformément à icelui.

La Chambre s'ajourne pour préparer les Adresses.

La Chambre s'est ajournée à loisir, et le Comité s'est retiré pour préparer les diverses Adresses.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Rapport de trois Adresses

Et l'Honorable M. *Bruneau*, a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait préparé trois Adresses, comme suit :

A la Très-Excellente Majesté de la REINE.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTE' :

A Sa Majesté.

Nous, les très-fidèles Sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, assemblé en Parlement Provincial, approchons très-humblement du Trône de Votre Majesté, avec des sentiments de loyauté et d'attachement envers la personne et le Gouvernement de Votre Majesté.

Nous supplions Votre Majesté d'agréer nos félicitations les plus sincères sur la naissance d'un Héritier Apparent à la Couronne, dans la personne de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, événement qui, nous sommes heureux de le croire, augmentera de beaucoup le bonheur domestique de Votre Majesté et celui de Votre Auguste Epoux, en même temps qu'il offre au peuple de cette Province, ainsi qu'à tous les autres Sujets de Votre Majesté l'espérance pleine d'avenir (sous la protection de la Providence) que la succession de Votre illustre famille sera perpétuée dans le Gouvernement de l'Empire, pour la gloire et le

bonheur de la *Grande Bretagne* et de ses vastes dépendances, en assurant aux Sujets de Votre Majesté les bienfaits inappréciables de la liberté civile et religieuse dont ils jouissent maintenant sous la protection gracieuse de Votre Majesté.

A Son Altesse Royale le Prince ALBERT, Francis Augustus Charles Emmanuel de Saxe Cobourg, Gotha, Feld-Maréchal dans les Armées de Sa Majesté, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE ALTESSE ROYALE :

Nous les fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada* assemblé en Parlement Provincial, approchons très-humblement de Votre Altesse Royale avec des sentiments de respect et d'attachement les plus profonds.

Au Prince Albert.

Nous félicitons Votre Altesse Royale sur un événement si agréable au Conseil Législatif du *Canada*, et qui fait tant de plaisir à tous les dévoués Sujets de Sa Majesté, que la naissance d'un Prince de *Galles*, et nous assurons Votre Altesse Royale que nous prenons un intérêt sincère dans un événement qui touche de si près le bonheur domestique de Votre Altesse Royale, et qui concourt à resserrer cette union qui existe si heureusement entre Sa Majesté et Votre Altesse Royale.

Nous désirons exprimer la satisfaction tout à fait particulière que nous éprouvons à la vue d'un événement qui est la garantie que les libertés civiles et religieuses dont nous jouissons actuellement se perpétueront sous une succession de Princes si illustres.

A la Très-Excellente Majesté de la REINE :

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTE' :

Nous les très-fidèles Sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, assemblé en Parlement, approchons très-humblement du Trône de Votre Majesté avec des sentiments de loyauté et d'attachement envers la personne et le Gouvernement de Votre Majesté.

A la Reine.

Mus par les sentiments d'une vive sollicitude, nous saisissons la première occasion pour nous joindre à la voix unanime de tous nos co-sujets et offrir à Votre Majesté nos félicitations les plus sincères sur l'attention particulière du Tout-Puissant à frustrer l'attentat atroce et dénaturé contre la personne sacrée de Votre Majesté et à conserver une vie si chère à votre peuple.

Nous reconnaissons avec les sentiments de la plus vive gratitude et du respect le plus profond la bonté Divine qui a bien voulu détourner le malheur dont nous étions menacés, offrant ainsi à Votre Majesté une nouvelle preuve de la Protection Toute-Puissante sur laquelle Votre Majesté s'est toujours reposée.

Nous adressons au Dieu Tout-Puissant nos prières les plus ferventes, pour qu'il nous conserve les bienfaits dont nous jouissons sous le Gouvernement sage et équitable de Votre Majesté, et qu'il continue à veiller sur des jours qui nous sont si chers. Nous partageons l'admiration générale sur cette réunion de vertus qui forment le caractère de Votre Majesté, et nous demandons qu'il nous soit permis d'assurer à Votre Majesté que nous sommes heureux de pouvoir dire que nous partageons l'attachement loyal et affectionné à la personne de Votre Majesté qui remplit le cœur des Sujets de Votre Majesté dans toutes les parties des possessions de Votre Majesté, et c'est notre ferme résolution aussi bien que notre devoir le plus sacré de défendre et protéger la personne et le Gouvernement de Votre Majesté, de seconder les efforts de Votre Majesté pour conserver à son peuple tous les bienfaits dont il jouit par la Constitution Britannique, et de les transmettre à la postérité

Lesquelles Adresses étant séparément lues par le Greffier, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence de transmettre l'Adresse de félicitation à Sa Majesté, sur la naissance de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Ordonné, Qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence de transmettre l'Adresse de félicitation à Son Altesse Royale le Prince *Albert*, sur la naissance de Son Altesse Royale le Prince de *Galles*, au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, afin qu'elle soit présentée à Son Altesse Royale.

Ordonné, Qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence de transmettre l'Adresse de félicitation à Sa Majesté, sur le bonheur que Sa Majesté a eu d'échapper à l'attentat d'un assassin incensé et pervers, au

Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence par toute la Chambre.

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *DeBlaquiere* et *Bruneau* se rendent auprès de Son Excellence, pour savoir quand Son Excellence voudra bien recevoir les dites Adresses.

Ordonné, Que la Pétition de *George McDonnell*, et autres, habitants des Districts d'*Est* et d'*Ottawa*, demandant un Acte pour faire disparaître les doutes qui peuvent exister au sujet de l'emploi de la somme de quinze cents livres octroyée pendant la dernière Session de la Législature, pour la complétion du chemin militaire depuis l'*Ottawa*, près de l'*Orignal*, jusqu'au Fleuve *St. Laurent*, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

L'Honorable M. *DeBlaquiere*, du Comité Spécial auquel a été référé le sujet de la Bibliothèque, a présenté son second rapport, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
15e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Rapport du Bibliothécaire, aussi bien que le Rapport du Comité des deux Chambres sur le partage de la Bibliothèque du *Haut-Canada*, demande à présenter son second rapport.

Qu'il voit avec beaucoup de satisfaction le soin et l'attention avec lesquels le Bibliothécaire a rempli les ordres de votre Honorable Chambre pour le transport de la Bibliothèque à *Kingston*, l'économie avec laquelle il a rempli sa tâche, et la manière judicieuse dont la Bibliothèque a été placée dans son état actuel.

Que votre Comité pense qu'il est nécessaire que les Membres de cette Honorable Chambre, soient tous pourvus d'un catalogue des ouvrages contenus dans la Bibliothèque, et ayant examiné un projet de catalogue préparé par le Bibliothécaire, il demande la permission de recommander à votre Honorable Chambre, qu'il soit imprimé immédiatement et distribué.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIERE,
Président.

Les Adresses seront présentées par toute la Chambre.

Comité chargé de s'informer quand Son Excellence les recevra.

La Pétition de G. McDonnell, et autres, est lue.

2e Rapport du Comité sur la Bibliothèque

Le Rapport.

Il est adopté.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Pétition d'Angus McGillivray et autres ;

L'Honorable M. DeBlaquiere a présenté une Pétition d'Angus McGillivray, et autres, habitants du District d'Est, demandant que certaines concessions dans les Townships de Lochiel et de Kennyon, dans le District d'Est, soient transférées au District voisin, celui de l'Ottawa.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Du Conseil Municipal du District d'Est

L'Honorable M. Macaulay a présenté une Pétition du Gardien et du Conseil Municipal du District d'Est, demandant que le Conseil Législatif ne reçoive aucune Pétition ayant pour objet le démembrement d'aucune partie du dit District d'Est.

La Pétition du Conseil Municipal du District de Prince Edward, est lue.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil Municipal du District de Prince Edward, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles importés des Etats-Unis en cette Province, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

Ajournement.

L'Honorable Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 16e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable Vice Chancelier, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

- | | |
|----------------------|------------------------|
| <i>DeBlaquiere,</i> | <i>McKay,</i> |
| <i>Sullivan,</i> | <i>Dickson,</i> |
| <i>Fraser, Alex.</i> | <i>Dionne, Amable,</i> |
| <i>Fergusson,</i> | <i>Dionne, Joseph,</i> |
| <i>Macaulay,</i> | <i>Goodhue,</i> |
| <i>Hamilton,</i> | <i>Sherwood,</i> |
| <i>Bruneau,</i> | <i>Washburn.</i> |
| <i>McDonald,</i> | |

PRIERES.

Conformément au quatrième ordre permanent, il y a eu appel de la Chambre.

Appel de la Chambre.

LES HONORABLES MESSIEURS,

- Robert S. Jameson,*..... Présent.
- Peter Boyle DeBlaquiere,*. Présent.
- Peter McGill,*..... Absent.
- Robert Baldwin Sullivan,*.. Présent.

LES HONORABLES MESSIEURS,

- Réné E. Caron,*..... Absent.
- William Morris,*..... Absent.
- George Pemberton,*..... Absent.
- Alexander Fraser,*..... Présent.
- Barthelemy Joliette,*..... Excusé.
- James Crooks,*..... Excusé.
- Adam Fergusson,*..... Présent.
- John Fraser,*..... Excusé.
- John Macaulay,*..... Présent.
- John Hamilton,*..... Présent.
- François P. Bruneau,*.... Présent.
- John McDonald,*..... Présent.
- Adam Ferrie,*..... Absent.
- Jean B. Taché,*..... Excusé.
- Paul H. Koulton,*..... Absent.
- Thomas McKay,*..... Présent.
- Gabriel Roy,*..... Excusé.
- Philip H. Moore,*..... Excusé.
- Robert Dickson,*..... Présent.
- Amable Dionne,*..... Présent.
- Joseph Dionne,*..... Présent.
- George J. Goodhue,*..... Présent.
- Levius Peters Sherwood,*... Présent.
- William Walker,*..... Absent.
- Simeon Washburn,*..... Présent.

Conformément à avis il a été proposé,

Que ce soit un ordre permanent que les procédés du dernier jour de chaque Session ne soient pas entrés sur les Journaux avant qu'ils aient été approuvés par l'Orateur.

Motion au sujet des procédés du dernier jour de chaque Session

La dite motion a été accordée, et il a été ordonné en conséquence.

Elle est accordée.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pétition de Traver Van Vliet et de John Odell, de Lacolle, demandant une indemnité pour des pertes causées par les actes d'incendiaires.

Pétition de Traver Van Vliet et de John Odell ;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Macaulay a présenté une Pétition du Maire et des Citoyens de la Ville de Kingston, demandant un Acte pour que la dite Ville soit incorporée sous le nom et titre de la " Cité de Kingston."

Du Maire, de la Ville de Kingston ;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. McKay a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District d'Ottawa, demandant que quelques unes des concessions nord de Lochiel et de Kennyon, dans le District d'Est, soient annexées au et forment partie du District d'Ottawa, voisin d'icelui.

Du Conseil Municipal du District d'Ottawa

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* du Comité Spécial auquel a été référé le sujet de la Bibliothèque, a présenté son troisième rapport, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
15e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque, et le Rapport du Comité des deux Chambres, sur le partage de la Bibliothèque de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, a l'honneur de présenter son troisième Rapport.

Que votre Comité a été informé par le Bibliothécaire qu'il est obligé de s'absenter pour vaquer à ses affaires dans l'Honorable Conseil Législatif. Comme la Bibliothèque durant cet intervalle ne doit pas être laissée sans un Gardien soigneux et de confiance, et que le Bibliothécaire demande un Assistant, votre Comité recommande qu'il lui soit permis d'employer un Assistant durant les Sessions, à qui il sera alloué la somme de cinq chelins et six deniers par jour.

Relativement à une autre suggestion du Bibliothécaire au sujet des personnes qui auraient accès à la Bibliothèque, votre Comité recommande l'observation du règlement suivi ci-devant dans le *Bas-Canada*, et suggère en conséquence que l'on permette l'usage des livres de la Bibliothèque de cette Chambre, à toutes heures, durant la Session de la Législature, et les Lundis, Mercredis et Vendredis durant la vacance, au Gouverneur Général, aux Membres du Conseil Législatif, du Conseil Exécutif et de la Chambre d'Assemblée, aux Officiers des deux Chambres pour le temps d'alors, aux Juges de Sa Majesté, au Greffier du Conseil Exécutif et aux Officiers en Loi de la Couronne, et qu'il ne soit permis à aucune personne ayant tel accès, d'emporter aucun livre ou livres au dehors de la Bâtisse, excepté le Gouverneur Général, et un reçu sera donné pour tous livres qui seront délivrés à Son Excellence.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIRE,
Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Ordonné, Que la Chambre se forme en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération les privilèges de cette Chambre.

La Chambre s'est alors ajournée à loisir, et mise en Comité sur les Privilèges.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a fait rapport que l'Honorable M. *Bruneau* et lui-même s'étaient rendus conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, pour savoir quand Son Excellence voudrait bien recevoir les diverses Adresses adoptées par cette Chambre hier, et que Son Excellence avait fixé demain à une heure de l'après-midi.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée, à demain à midi et demi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Samedi, 17e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dionne, Amable</i>
<i>Fergusson,</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Goodhue,</i>
<i>Bruneau.</i>	<i>Sherwood.</i>

PRIERES.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre s'est remise.

L'Honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec ses diverses Adresses à la Reine et au Prince *Albert*, auxquelles Son Excellence avait bien voulu faire la réponse suivante :

Honorables Messieurs,

Conformément à la demande du Conseil Législatif, je transmettrai au Secrétaire d'Etat, pour qu'elles soient mises au pied du Trône, les Adresses adoptées par le Conseil, offrant ses félicitations sur la naissance du Prince de *Galles*, et sur le bonheur que Sa Majesté a eu d'échapper à l'attentat perfide d'un assassin; avec l'Adresse du Conseil à Son Altesse Royale le Prince *Albert*, le félicitant sur la naissance du Prince de *Galles*, pour qu'elles soient mises devant Son Altesse Royale.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Quand Son Excellence recevra les Adresses d'hier.

Ajournement.

Réponse de Son Excellence au sujet des Adresses de félicitation.

Ajournement.

Le Rapport du Comité au sujet de la Bibliothèque.

Le Rapport.

Il est adopté.

La Chambre en Comité sur les Privilèges

Lundi, 19e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,
Sullivan,
Fergusson,
Macaulay,
Hamilton,
Bruneau,

McDonald,
Dickson,
Dionne, Amable
Dionne, Joseph
Sherwood,

PRIERES.

Pétitions de T. McGory, et autres ;

L'Honorable M. *Fergusson* a présenté une Pétition de *Thomas McGory*, et autres, personnes intéressées dans le Commerce de Bois d'exportation de cette Province, demandant un Acte pour que l'emploi de mesurer et inspecter le bois soit rempli par des Inspecteurs soumis à un département, et régulièrement examinés et commissionés, indépendants des acheteurs et des vendeurs et avec une rémunération suffisante, réglée par un tarif d'honoraires convenable pour les rendre respectables et responsables.

Elle est lue.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition reste sur la table.

De Hezekiah Robinson, et autres ;

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *Hezekiah Robinson*, et autres, propriétaires et habitans des Comtés de *Chambly*, *Rouville* et *St. Hyacinthe*, et des Townships de *Granby*, *Shefford* et *Milton*, et des endroits voisins, demandant que l'on prélève une somme d'argent pour continuer le Chemin de Barrière de *Longueil* et *Chambly* jusqu'au village de *Granby*, et que l'on construise un pont sur la Rivière *Richelieu* au dit lieu de *Chambly*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Des Ministres, &c. de l'Eglise d'Angleterre du Township de Compton ;

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition des Ministres et Membres de la Congrégation de l'Eglise d'Angleterre, dans le Township de *Compton*, demandant un Acte pour régler le temporel de l'Eglise pour le Diocèse de *Québec* ;—aussi une Pétition du Syndic du District de *Dorchester*, soumettant certaines Résolutions adoptées dans une Session du Conseil tenue le deuxième Mars, relativement à l'Ordonnance de la troisième *Victoria*, chapitre vingt-cinq, (appelée l'Or-

Du Syndic du District de Dorchester ;

donnance des Sleighs,) demandant certains amendements à icelle :—et aussi une Pétition de *H. N. Patton* et *E. Dalaire*, de la part du Conseil Municipal du District de *Dorchester*, demandant que la Loi des Municipalités soit amendée de manière à permettre aux Conseils d'accorder dans leurs limites respectives des Licences aux Aubergistes et aux Détailliers de liqueurs spiritueuses, de recevoir les honoraires qui en proviennent, et de faire les réglemens nécessaires pour leur régie.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *McDonald* a présenté une Pétition de l'Honorable *George Pemberton*, et autres, Marchands de *Québec*, demandant la remise de la moitié du montant des Droits sur le Bois, à raison du changement effectué dans ces Droits par un Acte récent du Parlement Impérial.

De H. Patton et E. Dalaire de Dorchester ;

De l'Hon. Geo. Pemberton, et autres ;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *Sullivan* a présenté une Pétition de *Isaac Bond*, et autres, habitans des Townships de *Loughborough*, à l'Est du Lac de *Loughborough*, de *Pittsburgh*, à l'Ouest du Canal de *Rideau*, et de partie de la septième concession du Township de *Kingston*, demandant à être réunis en un Township séparé ;—et aussi une Pétition de *William Vynne Bacon*, de la Ville de *Kingston*, demandant à être admis comme Procureur et Solliciteur en cette Province.

De Isaac Bond, et autres ;

De Wm Vynne Bacon ;

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Dickson* a présenté une Pétition de *W. Kingsmill*, et autres, habitans de la Ville de *Niagara*, demandant que l'on ne déplace pas la Ville du District, tel qu'il est recommandé dans une Pétition du Conseil Municipal du District de *Niagara* ;—aussi une Pétition de *Paul Glasford*, et autres, habitans de la Ville de *Brockville* et des environs, demandant une Loi de Banqueroute pour cette Province ;—aussi une Pétition de *R. D. Fraser*, et autres, franc-tenanciers du District de *Ottawa*, demandant un Acte qui accorde un recours en certains cas aux propriétaires de terres, lorsqu'elles ont été vendues par le Shérif pour des taxes ;—aussi une Pétition de *Sylvester Skinner*, de la Ville de *Brockville*, demandant une Patente pour l'invention d'une machine pour battre et vanner le grain, &c. ;—aussi une Pétition de *Samuel Street*, du Township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*, demandant un Acte pour l'autoriser à se servir de toute Commission ou Commissions qui pourront être émanées de la Cour du Banc de la Reine de Sa Ma-

De W. Kingsmill, et autres ;

De Paul Glasford, et autres ;

De R. D. Fraser, et autres ;

De Sylvester Skinner ;

De Samuel Street ;

jesté pour cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, pour prouver le Testament de feu *Thomas Clark*;—et aussi une Pétition de *C. Ball*, et autres, du Township de *Niagara*, s'opposant au déplacement de la Ville de Comté du dit District.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre les Comptes de la Maison de la Trinité de *Québec*, en conformité à la vingtième Section des quatre et cinq *Victoria*, Chapitre quinze.

(*Voir Papiers Parlementaires, Lettre E.*)

L'Honorable *M. Sullivan* a présenté une Pétition de *William Roe*, et autres, franc-tenanciers des Townships de *Gwillimbury Est* et *Ouest*, demandant un Acte pour autoriser à inclure un certain terrain ou petite section de terre connue comme faisant partie du Township de *Gwillimbury Ouest* d'après l'ancien arpentage, dans le District de *Home*, lorsque le Comté de *Simcoe* sera déclaré former un District séparé, ou plutôt si la chose paraissait convenable.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable *M. A. Dionne* a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de *Kamouraska*, demandant l'abrogation de l'Ordonnance des *Sleighs*, deuxième *Victoria*, Chapitre trente-quatre; des changements dans l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrements, dans l'Ordonnance des Conseils de District, et dans l'Acte établissant des Cours de District et de Division;—aussi une Pétition de *C. P. Huot* et de *J. M. Potvin*, du Comté de *Saguenay*, dans le District de *Québec*, demandant le remboursement d'une certaine somme d'argent qu'ils ont dépensée comme Commissaires nommés pour surveiller la construction d'un Pont sur la Rivière du *Gouffre*, dans la Paroisse de la *Baie St. Paul*;—aussi une Pétition de *C. P. Huot*, du Comté de *Saguenay*, demandant le remboursement d'une certaine somme d'argent, qu'il a dépensée comme Commissaire pour les Communications Intérieures du Comté de *Northumberland*;—aussi une Pétition de *M. G. P. Painchaud*, et autres, Membres de l'Asile des Orphelins de *Québec*, demandant un aide;—aussi une Pétition de *Rosalie Légaré*, et autres, Membres de l'Association des Orphelins de *Québec*, demandant un Acte d'Incorporation;—aussi une Pétition de divers habitants du Comté de *Saguenay*, demandant l'abrogation ou amendement de certains Actes et Ordonnances passés par le Gouverneur et

Conseil Spécial, ainsi qu'à la dernière Session du Parlement Provincial, établissant des Conseils de District et des Bureaux d'Enregistrements, et autres Ordonnances mentionnées en la dite Pétition;—aussi une Pétition de *Charles Turgeon*, de *Québec*, demandant le remboursement d'une certaine somme d'argent qu'il a avancée et qu'il lui reste encore due, pour et à compte du Conseil Municipal de *Québec*;—aussi une Pétition de *Frederick Mimes*, Huissier à Baguette de la Cour du Banc du Roi du District de *Québec*, demandant une indemnité;—aussi une Pétition de *Jean Baptiste Landry*, Huissier Crieur de la Cour du Banc du Roi de *Québec*, demandant une indemnité;—aussi une Pétition de *James Maclaren*, Geolier de la Prison Commune et de la Maison de Correction de *Québec*, demandant une augmentation de salaire;—aussi une Pétition de divers propriétaires de terres dans les Fiefs et Seigneuries faisant partie des biens des Jésuites, se plaignant de l'accumulation des arrérages des cens et rentes et des lods et ventes, et demandant du soulagement;—et aussi une Pétition de *T. Cook*, et autres, habitants du District des *Trois-Rivières*, demandant l'abrogation de diverses Ordonnances du Conseil Spécial, et l'amendement de quelques uns des Actes passés pendant la dernière Session du Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable *M. Sullivan* a présenté une Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du *Haut-Canada*, demandant une augmentation de Capital.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable *M. Bruneau* a présenté une Pétition de *Barnard Young*, du Township de *Compton*, dans le District de *St. François*, demandant une pension à raison des sérieuses blessures qu'il a reçues dans l'accomplissement de ses devoirs comme Officier de Paix;—aussi une Pétition de *Carey McClellan Hyndman*, Gardien de la Cour à *Sherbrooke*, et Huissier Crieur des Cours de Judicature du District Inférieur de *St. François*, demandant un aide;—et aussi une Pétition de *Samuel Brooks*, et autres, Syndics de l'Académie de *Sherbrooke*, demandant pour cette année l'octroi annuel accordé à cette Académie pour son soutien.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable *M. J. Dionne* a présenté une Pétition de *J. Lefevre*, et autres, habitants du Comté de *Lobinière*, demandant l'abrogation

De Chas. Turgeon;

De Frederick Mimes;

De J. Bte. Landry;

De Jas. Maclaren;

De Censitaires des seigneuries formant parties des biens des Jésuites;

De T. Cook, et autres;

Du Président, &c., de la Banque du H. C.

De B. Young;

De Carey McClellan Hyndman;

De Samuel Brooks, et autres;

De J. Lefevre et autres;

de certaines Ordonnances passées par le Gouverneur et Conseil Spécial, et l'amendement de certains Actes passés pendant la première Session du premier Parlement Provincial.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Bill d'Usure
présenté.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté à la Chambre un Bill pour amender les Lois contre l'Usure.

1re lecture.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

2e lecture à la
séance pro-
chaine.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

Ordonné, Que cent cinquante copies d'icelui soient imprimées dans les langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres.

L'Hon. A. Dion-
ne substitue à
l'Hon. M.
Moore sur le
comité pour le
1er Bill au sujet
de l'Erection
des Paroisses.

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *A. Dionne* soit substitué à celui de l'Honorable M. *Moore* sur le Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rendre permanentes deux Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial pour les affaires de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, y mentionnées, concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières.

Les Hon. MM.
Bruneau et A.
Dionne ajoutés
au comité sur
les Journaux.

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *Bruneau* et *A. Dionne* soient ajoutés au Comité Spécial chargé d'examiner et perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement Provincial et des précédentes.

Le comité des
Privilèges au
sujet des Pétitions
ne portant
point de sceau,
s'assemblera
aujourd'hui.

Ordonné, Que le Comité des Privilèges, chargé de considérer si cette Chambre doit recevoir les Pétitions des Corporations qui ne portent pas leurs sceaux, s'assemble aujourd'hui.

L'Index des
Statuts révisé à
un comité.

Ordonné, Que l'Index de certains Statuts préparé par le Greffier en Loi en vertu d'un ordre de la dernière Session, soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Bruneau* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Bill de Bacon
présenté.

L'Honorable M. *Sullivan* a présenté à la Chambre un Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à admettre *William Vynne Bacon* à pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur.

1re lecture.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

2e lecture à la
séance pro-
chaine.

Ordonné, Qu'il soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Mercredi, 21e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,

McDonald,

Fergusson,

Dionne, Amable,

Macaulay,

Dionne, Joseph,

Hamilton,

Sherwood,

Bruneau,

Washburn.

PRIERES.

Ordonné, Que la cinquième règle permanente de cette Chambre soit maintenant lue.

La 5e règle per-
manente est lu

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Ordonné, Que l'Honorable Orateur adresse une lettre aux divers Honorables Membres de cette Chambre qui n'étaient pas à leurs places à l'appel de cette Chambre, et qui n'ont donné aucune excuse pour leur absence.

L'Orateur s-
dressera une
lettre aux Mem-
bres absents
de l'appel de
Chambre.

Ordonné, Que le modèle de lettre qui suit soit adopté :

A l'Honorable A. B.

Monsieur,

Je suis chargé de la part de l'Honorable Conseil Législatif, actuellement assemblé en Parlement Provincial, de vous informer que conformément à la quatrième règle permanente, il y a eu Appel de la Chambre, Samedi, le seizième Septembre courant, et qu'il appert que votre nom a été inscrit parmi ceux des absents qui ne sont pas excusés.

Modèle de le-
tre adopté.

La Chambre en me chargeant de vous donner cette information, n'est pas du tout portée à croire qu'une pareille absence pour laquelle vous n'avez pas donné de raison, ait été causé par cette négligence et cette indifférence qui rendrait un Honorable Membre sujet à la censure de la Chambre en vertu de la cinquième règle; elle espère et se repose sur la ferme conviction qu'elle recevra une raison satisfaisante de votre absence, le ou avant le cinquième jour d'Octobre prochain.

J'ai l'honneur d'être,

Avec le plus profond respect,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

Chambre du Conseil Législatif,

Kingston, 21e Septembre, 1842.

L'Honorable M. *Fergusson* a présenté une Pétition de *John Gilchrist*, de la Ville de *Petersburgh*, demandant une indemnité égale aux dommages causés par l'Ecluse sur la Rivière *Trent*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition des habitants de la Côte de la *Vertu*, dans la paroisse *St. Laurent*, District de *Montréal*, demandant du soulagement à l'égard de la forte taxe à laquelle ils sont sujets pour le Chemin où ils passent.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *A. Dionne* a présenté une Pétition de *Gaspard Dauth*, de la Paroisse de *Ste. Anne de Lapérade*, dans le Comté de *Champlain*, se plaignant des pertes qu'il a souffertes en construisant un Pont dans la dite Paroisse, et demandant une indemnité.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition des franc-tenanciers et habitants du Comté de *Simcoe*, demandant qu'une partie du Township de *Gwillimbury Ouest*, maintenant renfermé dans le Comté de *Simcoe*, ne soit pas démembré pour être annexé à celui de *York*;—et aussi une Pétition du Maire, des Echevins et des Citoyens de *Québec*, demandant l'Incorporation de certaines personnes pour fournir l'eau à la Cité de *Québec*, et pour l'éclairer au moyen du Gaz.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Sherwood* a présente une Pétition de *J. Reid*, et autres, intéressés dans l'institution appelée "l'Union Amicale de *Montréal*," demandant un Acte d'Incorporation;—et aussi une Pétition du Révérend *Thomas Phillips*, du Township d'*Etobicoke*, dans le District de *Home*, Docteur en Théologie, demandant que le Salaire qu'il recevait comme Chapelain du ci-devant Conseil Législatif du *Haut-Canada*, lui soit continué pour le reste de ses jours.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *McDonald* a présenté une Pétition de *John G. Clapham*, et autres, habitants de la Cité et des environs de *Québec*, demandant un Acte pour les autoriser à construire un nouveau Pont à un endroit convenable près de l'embouchure de la Rivière *St. Charles*;—et aussi une Pétition de *J. Bell Forsyth*, et autres, habitants de la Cité de *Québec*, demandant à être incorporés en une Com

pagnie d'Actionnaires pour construire un Pont sur la Rivière *St. Charles*, pour joindre *Beauport* et les Paroisses voisines au côté Nord de la dite Cité de *Québec*.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition d'*Alexis Sauvageau*, et autres, représentant la majorité des Censitaires de la Seigneurie de *Laprairie* de la *Magdeleine*, demandant un Acte pour autoriser la Corporation de la Commune de *Laprairie*, à transporter une partie de la dite Commune à la Fabrique de la Paroisse de la *Magdeleine*, pour les mettre à portée de construire un Collège, et aussi demandant la continuation de l'Acte d'Incorporation de personnes intéressées dans la dite Commune.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois contre l'Usure, il a été Ordonné qu'il soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur les ordres du jour de demain.

L'Honorable M. *Hamilton* a présenté une Pétition de *Walter Wilson*, et autres, habitants de la Ville de *Niagara*, demandant un Acte d'Incorporation de la dite Ville;—aussi une Pétition de *Amos West*, du Township de *Gwillimbury Ouest*, dans le Comté de *Simcoe*, demandant un Acte pour l'autoriser à fermer un certain Chemin dans la première Concession du Township susdit.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition du Révérend *Joseph Laroque*, Principal du Collège de *St. Hyacinthe*, demandant un aide.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à admettre *William Vynne Bacon* à pratiquer comme Procureur et Solliciteur, a été lu une seconde fois.

Ordonné, que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Fergusson* et *Bruneau*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Honorable Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

D'Alexis Sauvageau, et autres;

2e lecture du Bill d'Usure remise à demain.

Pétitions De Walter Wilson, et autres;

De Amos West;

Du Rév. Joseph Laroque.

Bill de Bacon lu une 2e fois et référé à un comité.

Ajournement.

Pétitions De John Gilchrist.

Des habitants de la Côte de la Vertu, paroisse de St. Laurent;

De Gaspard Dauth;

Des habitants du comté de Simcoe;

Du Maire, &c., de Québec.

De J. Reid, et autres.

Du Rév. T. Phillips;

De J. G. Clapham, et autres;

De J. Bell Forsyth, et autres;

Jeudi, 22e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable Vice Chancelier, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

De Blaquiere,

Bruneau,

Sullivan,

McDonald,

Fergusson,

Dionne, Amable,

Macaulay,

Dionne, Joseph,

Hamilton,

Washburn.

PRIERES.

L'Honorable M. *Sullivan*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a mis devant la Chambre, les comptes publics depuis le premier Octobre, mil huit cent quarante, jusqu'au neuvième Février, mil huit cent quarante-un, aussi le rapport annuel de la Compagnie du Canal de *Welland* pour l'année mil huit cent quarante-un, et aussi le rapport annuel du Gardien du Pénitencier Provincial, pour l'année mil huit cent quarante-un.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et il sont comme suit :

(Pour les Comptes Publics, voir Papiers Parlementaires, Lettre K.)

(Pour le Rapport de la Compagnie du Canal de *Welland*, voir Papiers Parlementaires, Lettre F.)

(Pour les Comptes du Pénitencier, voir Papiers Parlementaires, Lettre H.)

L'Honorable M. *Fergusson* a présenté une Pétition d'*Henry Ince*, ci-devant de la Cité de *Dublin*, demandant un Acte pour autoriser les Cours de Loi et d'Equité à l'admettre à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles ;—et aussi une Pétition des Syndics, et autres, habitants de la Paroisse Catholique Romaine de *l'Assomption*, dans la Ville de *Sandwich*, dans le District d'*Ouest*, demandant un Acte pour les autoriser à vendre un certain lopin de terre et d'en employer les produits à la construction d'une Eglise.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *Theodore Wright Georgen*, du Township de *Hull*, District de *Sydenham*, demandant que l'on admette ses réclamations pour un octroi de terres, quoiqu'il ait négligé de faire application pour icelui.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *A. Dionne*, a présenté une Pétition du Président et des Directeurs de la Compagnie d'Assurance de *Québec* contre le feu, demandant un amendement à leur Acte d'incorporation ;—et aussi une Pétition de *James Gibb*, et autres, demandant un Acte d'in-

corporation sous les nom et raison de "Compagnie de la Cité de *Québec* pour fournir l'eau et l'éclairage au Gaz."

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Fergusson*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à admettre *William Vynne Bacon* à pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur, a présenté son rapport.

Lequel a été alors lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chumbré des Comités,
22e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à admettre *William Vynne Bacon* à pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur, a l'honneur de faire rapport :

Que M. *Bacon* a produit devant le Comité des témoignages satisfaisants de son admission comme Procureur des Cours du Banc de la Reine et des Plaidoyers Communs et comme Solliciteur de la Haute Cour de Chancellerie, aussi bien que de sa nomination comme Maître extraordinaire en Chancellerie et Commissaire pour recevoir les affidavits à l'usage des Cours des Plaidoyers Communs et du Banc du Roi, et d'avoir pratiqué dans les dites Cours en *Angleterre* pendant plusieurs années, et étudié en cette Province avec un Praticien régulier.

Que d'après l'information mise devant ce Comité de l'excellent caractère et de la bonne conduite de M. *Bacon*, votre Comité recommande le Bill à la considération de votre Honorable Chambre, et demande la permission d'en faire le rapport sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ADAM FERGUSSON,
Président.

Certificat annexé au Rapport.

Kingston, 24e Septembre, 1842.

Je certifie par le présent, que je connais personnellement M. *Bacon* ; et son caractère et ses mœurs sont tels que le Comité peut, sans crainte, accorder les conclusions de sa Pétition.

ADAM FERGUSSON.

Au Comité sur la
Pétition de M. *Bacon*.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé et lu une troisième fois à la séance prochaine.

Comptes Publics, rapport de la Compagnie du Canal de *Welland*, et rapport du Gardien du Pénitencier.

Pétitions
De *Henry Ince* ;

Des Syndics de
l'Eglise Romaine de *l'Assomption* ;

De *T. Wright Georgen* ;

Du Président,
&c. de l'Assurance de *Québec* contre le feu ;

De *James Gibb*,
et autres.

Rapport du
Comité Spécial
sur le Bill de
Bacon.

Le Rapport.

Il est adopté
Se lecture du
Bill à la séance
prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour amender les Lois contre l'Usure, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill demain.

L'Honorable M. *Macaulay*, du Comité des Privilèges chargé de s'enquérir et de faire rapport à la Chambre, si c'est la pratique de la Chambre des Lords de recevoir les Pétitions des Corps Incorporés qui ne portent point le Sceau des dites Corporations, a présenté son rapport.

Lequel a été alors lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
22e Septembre, 1842.

Le Comité de votre Honorable Chambre, nommé au commencement de cette Session pour prendre en considération les ordres et usages Parlementaires et ceux de cette Chambre, et pour s'informer et faire rapport à votre Honorable Chambre si c'est la pratique de la Chambre des Lords de recevoir des Pétitions de Corps incorporés qui ne portent pas le sceau des dites Corporations, a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné avec un soin particulier les Journaux de la Chambre des Lords, et qu'il ne trouve aucune entrée qui ait rapport à ce sujet, mais en référant aux Journaux de la Chambre des Communes, il trouve que le quatrième Mai, mil sept cent quatrevingt-dix-huit, une Compagnie chartée avait présenté une Pétition à la Chambre, mais qu'elle avait été refusée, parce qu'elle ne portait pas le Sceau de la Compagnie, et qu'elle n'avait été reçue qu'après que l'on eût remédié à ce défaut.

Votre Comité soumet l'extrait suivant de l'Abrégé de *Bacon*, comme applicable au présent cas : " Les Corporations ont nécessairement un Sceau ; car une Corporation étant un corps invisible, ne peut manifester son intention par aucun acte personnel, ni par la conversation ; en conséquence la seule manière qu'elle ait d'agir ou de parler est au moyen de son Sceau. Car quoique chaque membre puisse exprimer son consentement privé à tout acte en parlant ou en signant son nom, cependant il ne lie pas par là la Corporation ; c'est l'apposition du Sceau seulement qui réunit l'assentiment des divers individus qui composent

la communauté et fait de tous un sentiment unanime.

Le tout néanmoins humblement soumis.

JOHN MACAULAY,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Il est adopté.

Il a été alors proposé de résoudre que ce soit une règle de cette Chambre qu'il ne soit reçu aucunes Pétitions de Corps Incorporés, à moins qu'elles ne soient dûment authentiquées par le Sceau de telle Corporation.

Il ne sera reçu aucune Pétition qui ne portera pas le sceau de la Corporation.

La dite Résolution ayant été lue une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelle, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, En conséquence.

L'Honorable M. *Sullivan*, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre une Cédule des Débentures du Gouvernement rachetées et restant dues ;—aussi les Comptes des Trésoriers des différents Districts de cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, pour les années mil huit cent quarante et mil huit cent quarante-un ;—aussi les Retours de la population pour l'année mil huit cent quarant-un, et aussi les Retours des Cotisations pour l'année mil huit cent quarante-un.

Débentures du Gouvernement.

Comptes des Trésoriers du District, H. C.

Retours de la population et cotisation.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Pour la Cédule des Débentures, voir *Papiers Parlementaires, Lettre P.*)

(Pour les Comptes des Trésoriers, voir *Papiers Parlementaires, Lettre O.*)

(Pour les retours de la Population et des Cotisations, voir *Papiers Parlementaires, Lettres M. et N.*)

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de *Alanson Cummings*, et autres, du Township de *Hereford*, District de *St. François*, demandant une indemnité pour la perte de leurs propriétés dont ils ont été dépouillés par le Gouvernement de *New Hampshire* ;—aussi une Pétition d'*Alexander Rea*, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le District de *St. François*, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a souffertes dans l'exécution de ses devoirs comme Magistrat pendant les troubles à *Indian Stream* ;—et aussi une Pétition de *William Morris*, et autres, habitants des Townships de l'Est, de cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles des pays étrangers importés en cette Province.

Pétitions De Alanson Cummings, et autres ;

De Alexander Rea ;

De Wm. Morris, et autres.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Comité de
Contingent
nommé.

Ordonné, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de cinq Membres pour examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif pour la présente Session.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Macaulay, Hamilton, Bruneau, McDonald* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ajournement

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 23e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,

McDonald,

Fergusson,

Dionne, Amable

Macaulay,

Dionne, Joseph

Hamilton.

Washburn.

Bruneau,

PRIERES.

L'Hon. M. Pemberton s'excuse de son absence.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'Honorable M. *Pemberton*, expliquant pour quoi il lui est impossible d'assister au Conseil.

Son excuse est reçue.

Ordonné, Que l'excuse donnée par l'Honorable M. *Pemberton* soit reçue.

Pétitions
De Wm. Macrae;

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *William Macrae*, Collecteur des Douanes de Sa Majesté au Port de *St. Jean*, demandant un Acte lui octroyant un salaire égal à la grande responsabilité de sa charge et à ses longs services.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Des habitants
des Faubourgs
de Québec;

L'Honorable M. *A. Dionne* a présenté une Pétition des habitants des Faubourgs *St. Roch* et *St. Vallier*, demandant que la Pétition de *John G. Clapham*, et autres, pour un nouveau Pont près de l'embouchure de la Rivière *St. Charles*, ne soit pas considérée favorablement, et que le Pont *Dorchester* soit ouvert au public franc de péage;—aussi une Pétition de *Thomas Jacques Taschereau*, Collecteur des Douanes au Port de *Beauce*, demandant divers amendements à la 6e Geo. 4, Chap. 24, et aussi une augmentation de salaire;—aussi une Pétition des habitants des Côtes de *Labrador*, demandant un Acte pour empêcher certaines déprédations y mentionnées, commises par divers navigateurs étrangers;—aussi une Pétition de certains citoyens de *Québec*, demandant un Acte pour incorporer

De Thos. J.
Taschereau;

Des habitants
des Côtes de
Labrador;

De certains
citoyens de
Québec;

James Gibb, et autres, sous les nom et raison de "Compagnie de *Québec* pour fournir l'eau et l'éclairage au Gaz";—et aussi une Pétition des Dames composant le Comité pour la régie des affaires de l'Asile des Orphelins Protestants Français à *Québec*, demandant un aide en faveur de cette Institution.

Des Dames de
l'Asile des Pro-
testants Fran-
çais de Québec

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de *David Smart*, tant en son nom qu'au nom d'autres individus du Comté de *Durham*, demandant l'imposition d'un droit sur tous les produits agricoles des *Etats-Unis*, qui, lors de leur importation en cette Province, entrent en compétition avec nos produits.

De David
Smart;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de la Compagnie d'Assurance de *Montréal*, demandant à la Législature d'autoriser cette institution à étendre ses affaires, en prenant des assurances sur la vie et pour d'autres fins y mentionnées;—aussi une Pétition de *Henry William Harris*, Capitaine dans le 24e Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, demandant un Bill pour déclarer nul et comme non venu son mariage avec son épouse actuelle *Eliza Lock Walker*, et qu'en conséquence il puisse faire divorce avec elle;—et aussi une Pétition de *Frederick Starr Jarvis*, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire et d'*Olivier Vallerand*, Sergent d'Armes du Conseil Législatif, demandant une augmentation de salaire.

De la Compagnie
d'Assurance
de Montréal;

De H. W. Har-
ris;

De F. S. Jar-
vis et Olivier Va-
lerand;

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à admettre *William Vynne Bacon* et pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur, a été lu une troisième fois.

3e lecture d
Bill de Ba

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Que le titre soit "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à admettre *William Vynne Bacon* à pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur."

Titre.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande la concurrence de cette Assemblée.

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender les Lois contre l'Usure, il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Bruneau* et *McDonald*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition des Dames composant le Comité de Régie de l'Asile des Orphelins de Québec, demandant un aide ;—et aussi une Pétition du Révérend P. *Mignault*, fondateur et président du Collège de *Chambly*, demandant un aide pour le soutien de cette institution.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 26e Septembre, 1842.

A trois heures et demie de l'après-midi,

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Bruneau,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dionne, Amable,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Goodhue.</i>

L'Orateur en conformité à la soixante-et-deuxième règle, a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, faute d'un Quorum.

Mardi, 27e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dionne, Amable,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Goodhue.</i>
<i>Bruneau,</i>	

PRIERES.

Ordonné, Jusqu'à nouvel ordre, que la Chambre s'assemble à trois heures au lieu d'une heure de l'après-midi.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition du Syndic du Conseil Municipal du District de *St. Hyacinthe*, demandant un Acte pour amender les Ordonnances des Bureaux d'Enregistrement et des Municipalités, ainsi que l'Acte des Écoles Élémentaires, et pour d'autres objets.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Morris*, et autres, comme suit :

Assemblée Législative,

Lundi, 26e Septembre, 1842.

Résolu, Qu'il soit demandé une conférence à l'Honorable Conseil Législatif au sujet de l'impression des Documents soumis aux deux branches de la Législature, et jusqu'à présent contenus dans les Appendices de leurs Journaux respectifs.

Résolu, Que M. *Morris* se rende au Conseil Législatif et demande la dite conférence.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Et ensuite ils se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre Messager.

Résolu, Que cette Chambre acquiesce à la conférence demandée.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à la conférence demandée au sujet de l'impression des Documents soumis aux deux branches de la Législature, et jusqu'à présent contenus dans les Appendices de leurs Journaux respectifs, et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables Messieurs *DeBlaquiere* et *Hamilton* qui rencontreront le nombre, comme Directeurs de l'Assemblée, requis par l'usage Parlementaire, demain, à trois heures et demie de l'après-midi, dans la Chambre des Comités des deux Chambres du Conseil Législatif.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Fule*, et autres, avec un Bill, intitulé, " Acte pour amender certains Actes y mentionnés " relativement à l'établissement de Compagnies

La Chambre s'assemblera à 3 heures au lieu d'une heure.

Pétitions Du Syndic du Conseil M. St. Hyacinthe ;

Message de l'Assemblée demandant une conférence au sujet de l'impression des documents soumis aux deux Chambres.

La Chambre acquiesce à la conférence et l'Assemblée en est informée.

Bill des Assurances Mutuelles envoyé.

“ d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est*,” auquel ell demande la concurrence de cette Chambre.

1e lecture.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

2e lecture à la séance prochaine.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

Pétition du Clergé, &c., de l'Eglise Anglicane de Québec.

L'Honorable M. *Macaulay* a présenté une Pétition du Clergé et des Laïques, Membres de l'Eglise d'Angleterre, dans le Diocèse de Québec, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise du dit Diocèse.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Deux Pétitions du Conseil Municipal de Colborne ;

L'Honorable M. *Sullivan* a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de *Colborne*, demandant que les emplacements des Villes paient une plus forte taxe que ceux qui sont situés à une distance éloignée et d'une moindre valeur ;—et aussi une Pétition du Conseil Municipal du dit District de *Colborne*, demandant qu'il soit permis au Comté de *Peterborough* de rapporter un Membre au Parlement.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De E. S. White, et autres ;

L'Honorable M. *Moore* a présenté une Pétition de *E. S. White*, et autres, habitants de *Barnston*, *Barford* et des environs, demandant un octroi de £1500, pour aider aux habitants à faire un Chemin pour conduire au marché ;—aussi une Pétition de *Charles Wheeler*, et autres, habitants des Townships de *Barnston* et *Barford*, demandant l'abrogation du présent Acte de Judicature relativement aux Cours de Division et d'y substituer la Cour des Commissaires ;—aussi une Pétition de *J. Baker*, et autres, Syndics de l'Académie de *Durham*, demandant un aide ;—aussi une Pétition des Syndics de l'Académie de *Stanstead*, demandant un octroi de £150, pour aider à compléter le Garniment Chimique et Philosophique, et pour le soutien de la dite Institution ;—et aussi une Pétition de *M. Townsend*, et autres, habitants du Comté de *Rouville*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles importés des pays étrangers en cette Province.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

De la Société Biblique de Montréal ;

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de la Société Auxiliaire de *Montréal* pour la Bible, demandant un Acte pour donner effet aux Actes précédents de la Législature pour admettre en cette Province, exempts de droits, les exemplaires de l'Ecriture Sainte, et

se plaignant qu'ils sont encore sujets à un droit ;—aussi une Pétition des habitants Protestants Episcopaux de la seigneurie de *La-prairie de la Magdeleine*, dans le District de *Montréal*, demandant un octroi de £150, pour aider à la construction d'une Maison pour le Ministre et pour d'autres fins ;—aussi une Pétition de l'Ecole Médicale en liaison avec le Collège *McGill*, (*Montréal*), demandant un aide ;—aussi une Pétition des Dames composant le Comité de régie de l'Ecole à *Québec*, pour les enfants en bas âge, demandant que la somme octroyée par la Législature Provinciale en mil huit cent trente huit et mil huit cent trente neuf, à l'Ecole à *Montréal*, pour les enfans en bas âge, soit transportée à celle de *Québec* ;—aussi une Pétition de *Richard Drury*, et autres, habitants des Townships de *Oro* et *Orillia*, demandant que l'on amende ou abroge la loi des Milices ;—aussi une Pétition du Comité de régie de l'Ecole Nationale à *Québec*, demandant un aide ;—aussi une Pétition d'*Edward Ryall*, et autres, habitants du Township d'*Oro*, dans le District de *Simcoe*, demandant que le Township de *Gwillimbury Ouest* ne soit pas séparé du dit District ;—aussi une Pétition d'*Edward Ryall*, et autres, habitants du dit Township d'*Oro*, District de *Simcoe*, demandant l'imposition de droits équitables sur les produits des pays étrangers lors de leur importation en *Canada* ;—et aussi une Pétition du Très Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et autres, habitants de la Cité de *Québec*, demandant des amendements à l'Acte des Ecoles.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Hamilton* a présenté une Pétition de *J. Counter*, et autres, composant le Bureau de Commerce de la Ville de *Kingston*, demandant l'adoption de mesures propres à alléger la détresse commerciale qui règne en cette Province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *A. Dionne* a présenté deux Pétitions de *John LeBoutillier*, et autres, et *Peter Jaque*, et autres, habitants et franc-tenanciers des Comté et District de *Gaspé*, demandant respectivement qu'il soit fait une Enquête sur la composition et la constitution des Cours de Justice dans cette partie de la Province ci-devant appelée le *Bas-Canada*, aussi sur la manière dont la justice a été administrée dans les Comtés de *Gaspé* et *Bonaventure*, et pour d'autres objets y mentionnés ;—aussi une Pétition de *E. H. Enright*, et autres, francs-tenanciers et habitants de la division Est

Des Protestants Episcopaux de la seigneurie de la Magdeleine, District de Montréal ;

De l'Ecole Médicale en liaison avec le Collège McGill.

Des Dames régissant l'Ecole des enfans en bas âge à Québec.

De Richard Drury, et autres.

Du comité de l'Ecole Nationale de Québec.

Deux Pétitions d'Edward Ryall, et autres ;

De l'Evêque Protestant de Montréal, et autres ;

De J. Counter et autres ;

Deux Pétitions de John LeBoutillier, et autres, et Peter Jaque et autres ;

De E. H. Enright, et autres ;

du Comté de *Bonaventure*, dans le dit District de *Gaspé*;—aussi une Pétition de *J. G. LeBel*, et autres, francs-tenanciers et habitants des Townships de *Carleton* et *Maria*, dans le Comté de *Bonaventure*, District de *Gaspé*;—aussi une Pétition de *M. Murray*, et autres, francs-tenanciers et habitants de *Shoolbred*, et des environs, dans le Comté de *Bonaventure*, et District de *Gaspé*;—aussi une Pétition de *Robert Fergusson*, et autres, francs-tenanciers et habitants de *Ristigouche*, dans le Comté de *Bonaventure* et District de *Gaspé*, se plaignant respectivement de la Judicature et de l'administration de la Justice dans le District Inférieur de *Gaspé*, et demandant des changements à ce sujet;—aussi une Pétition des habitants de *Percé*, et des endroits voisins du Comté de *Gaspé*;—aussi une Pétition de divers francs-tenanciers et habitants du Comté de *Bonaventure*, se plaignant séparément de l'Ordonnance des Municipalités, et soumettant d'autres représentations à la considération de la Chambre;—aussi une Pétition de *William Walker*, et autres, Marchands, propriétaires de vaisseaux, commerçants et citoyens de *Québec*, et capitaines de vaisseaux y faisant commerce, demandant qu'il soit pris des mesures pour la construction d'une autre Maison de Douane pour le Port de *Québec*, et que l'Édifice ci-devant occupé comme Maison de Douane soit converti en Hôpital;—et aussi une Pétition du Conseil Municipal de *Richelieu*, se plaignant de certaines parties de l'Ordonnance des Municipalités, demandant des amendements à l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement, et une taxe sur l'introduction des Bêtes à Cornes et autres animaux vivants des pays étrangers.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Ordre du jour étant lu pour la motion de l'Honorable *M. DeBlaquiere* au sujet de la protection de l'Agriculture, il a été

Ordonné, Que la Pétition du Syndic et des Membres du Conseil du District de *Brock*, demandant l'imposition d'un droit équitable sur les produits agricoles importés des *Etats-Unis* en cette Province, soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Ordonné, Que la Pétition d'*Edward Ryall*, et autres, habitants du Township d'*Oro*, District de *Simcoe*, demandant l'imposition d'un droit équitable sur les produits des droits étrangers importés en *Canada*, soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Ordonné, Que la Pétition de *W. Morris*, et autres, habitants des Townships de l'Est, de cette partie de la Province ci-devant le *Bas-Canada*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles importés des pays étrangers en cette Province, soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Il a été proposé de résoudre,

Qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de ne pas proroger la Législature avant que les intérêts agricoles de la Province soient placés, en autant que la Législature Provinciale s'y trouve concernée, sur une base satisfaisante pour la Province, et telle qu'exprimé dans le Discours gracieux de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session du Parlement, tant par rapport à la déclaration que nous fait Son Excellence, " Que le Gouvernement de Sa Majesté a manifesté les dispositions les plus libérales relativement aux droits sur les produits agricoles dans leur rapport avec le commerce de cette Province, et de l'espérance de Son Excellence, qu'il pourra être fait des arrangements pour augmenter les débouchés des produits Canadiens, d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie;" que par rapport à l'assurance gracieuse de Sa Majesté, que Son Excellence avait ordre de nous déclarer, " que le vœu de Sa Majesté le plus cher à son cœur, est que tous ses fidèles sujets en *Canada*, puissent sentir qu'ils ne forment qu'un peuple avec leurs co-sujets des *Isles Britanniques*."

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, elle a passée dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de cinq Membres pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, fondée sur la Résolution précédente, et

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Hamilton*, *Bruneau*, *Moore* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un État Général des affaires de la Banque du *Haut-Canada*, jusqu'au vingtième de Septembre courant.

Aussi un état des affaires de la Banque Commerciale du District de *Midland*, jusqu'au vingt-quatrième Septembre courant.

M

De Wm. Morris, et autres ;

Motion pour une Adresse à Son Excellence le priant de ne pas proroger le Parlement avant que la Législature ait pourvu à la protection des intérêts agricoles.

Elle est accordée.

Comité nommé pour préparer l'Adresse.

Retours des Banques du H. C., et

De District de Midland.

De J. G. LeBel, et autres ;

De M. Murray, et autres ;

De Robert Fergusson, et autres ;

Des habitants de Percé, et des environs ;

De divers habitants du comté de Bonaventure ;

De Wm. Walker, et autres ;

De Conseil M. de Richelieu ;

Motion au sujet de l'Agriculture.

Lecture des Pétitions :

Du Syndic, &c du District de Brock ;

D'Edw. Ryall, et autres, et

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Papiers Parlementaires, Lettre R.*)

Motion pour amender la Loi des Municipalités déchargée.

L'Ordre du jour étant lu pour la motion de l'Honorable M. *DeBlaquiere* au sujet de l'amendement de la Loi des Municipalités, il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé.

La motion pour amender la Loi de l'Education est lue.

L'Ordre du jour étant lu pour la motion de l'Honorable M. *DeBlaquiere* au sujet de l'amendement de l'Acte d'Education, il a été

Lecture de la Pétition de l'Evêque Protestant de Montréal; et

Ordonné, Que la Pétition du Très-Révérend Lord Evêque de *Montréal*, et autres, habitants de la Cité de *Québec*, demandant l'amendement de l'Acte des Ecoles, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

Du Conseil de District de Brock.

Ordonné, Que la Pétition du Conseil de District du District de *Brock*, demandant que le présent Acte des Ecoles soit changé et amendé, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

Cette dernière motion est déchargée.

Ordonné, Que la motion dernièrement mentionnée au sujet de l'amendement de l'Acte d'Education, soit déchargée des ordres du jour.

Rapport du Comité Spécial sur le Bill d'Usure.

L'Honorable M. *Bruneau*, du Comité Spécial, auquel a été référé le Bill pour amender les Lois contre l'Usure, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

26e Septembre, 1842.

Le Rapport.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender les Lois contre l'Usure, demande à faire rapport :

Qu'après avoir mûrement considéré le Bill en question, il en est venu aux conclusions suivantes :

Que les Lois contre l'Usure sont injustes en restreignant cette liberté que devrait avoir toute personne d'un âge mûr et d'un entendement sain, de faire, pour se procurer des espèces, toutes les transactions qu'elle jugera à propos, ou de suppléer à ce besoin aux conditions qu'elle voudra, pourvu que ces conditions conviennent à l'emprunteur.

Que les profits que le Capitaliste peut faire sur les argents qu'il prête à intérêt ne de-

vraient pas être plus limités que ceux qui se font dans les autres transactions de la vie, où chacun cherche à placer ses fonds de manière à en retirer le plus grand avantage.

Que les Lois contre l'Usure n'empêchent pas le mal que l'on a voulu prévenir en les passant, et l'expérience journalière prouve que l'emprunteur, à raison du danger encouru par ceux qui prêtent à un intérêt prohibé par la Loi, paie un taux plus élevé d'intérêt usuraire qu'il ne paierait autrement.

Que les Lois contre l'Usure n'offrent réellement aucune protection, ni au prodigue ni au dissipateur qui trouveront en tout temps de quoi suppléer à leurs besoins, et toujours à des taux plus élevés que ceux qui seraient exigés, si l'on permettait à l'égard de l'argent la compétition libre que l'on accorde aux autres articles apportés sur les marchés.

Que les Lois contre l'Usure ne protègent pas non plus le pauvre contre les demandes exorbitantes de ceux qui sont plus favorisés de la fortune, ne diminuent en rien l'enthousiasme des spéculateurs, ne protègent pas contre les impostures des usuriers. Il y a un nombre infini de subterfuges mis en œuvre pour éluder les dispositions de la Loi, qui tendent tous à augmenter les embarras et les pertes de l'emprunteur, qui est contraint de faire des emprunts à un intérêt beaucoup plus élevé que si l'on permettait une compétition libre aux Capitalistes.

Que les Lois contre l'Usure en multipliant les difficultés qu'éprouve l'emprunteur à obtenir de l'argent, ont une tendance ruineuse en limitant le nombre des prêteurs, et en les encourageant à pousser leurs avantages au delà de toutes bornes.

Que les Lois contre l'Usure servent nullement à diminuer le taux des intérêts, plus bas que le cours ordinaire du Marché, ainsi qu'il a été démontré par l'expérience de tous les Pays, et de tous les temps, et ce qui se vérifie par la manière dont on élude journellement les dispositions de la Loi.

Que dans les Pays où il n'existe point de Lois contre l'Usure, les espèces abondent et le taux ordinaire de l'intérêt est toujours moins élevé que sous notre système actuel de restriction.

Que les idées libérales qui dominent maintenant, tendent à amener un changement rapide et général de ces Lois dans la Mère-Patrie, où elles ont déjà éprouvé certaines modifications; elles ont été abolies en partie dans quelques-

uns des *Etats-Unis* voisins, et leur abrogation est encore plus urgente ici où il y a peu de capitaux, et où nous avons tant d'occasions de les placer avantageusement pour la prospérité du Pays et le développement de ses ressources

Que l'opinion de votre Comité, sur l'insuffisance et même l'imprudence des Lois contre l'Usure, se confirme d'avantage, en référant aux témoignages pris devant un Comité de la Chambre des Communes en 1818, (1) et aux discussions nombreuses qui y ont eu lieu depuis 1816. Votre Comité a l'autorité de Locke qui a dit " que l'argent étant une marchandise " universelle, et aussi nécessaire au commerce " que la nourriture l'est à la vie, tout le monde " doit se le procurer au taux auquel il peut " l'obtenir, et nécessairement le payer cher " lorsqu'il est rare ;" celle de *Burke* qui les dénonce comme la ressource des esprits faibles et vacillants ; de *Sir Henry Parnel* (feu Lord *Congleton*) qui a dit " qu'elles appartiennent " à ces siècles pendant lesquels les premiers " principes du commerce étaient entièrement " inconnus" (2) ; de Lord *Althorpe* (maintenant Comte de *Spencer*) qui n'a pas cru que leur abrogation serait injurieuse aux intérêts des propriétaires de biens-fonds, comme elle ne l'avait pas été lorsque l'intérêt légal était à 8 pour cent ; (3) de feu *M. Huskisson*, qui considérait les Lois contre l'Usure comme propres à rendre les emprunts plus difficiles, à multiplier les procès et à encourager la fraude (4) ; de Lord *Lansdowne*, qui a dit " qu'il " était aussi difficile de fixer au moyen d'une " Loi le taux de l'intérêt que d'arrêter le mercure dans le baromètre" (5) ; de *M. Baring*, (maintenant Lord *Ashburton*) qui était d'opinion " que leur abrogation serait plus " avantageuse aux propriétaires de biens-fonds " qu'aux intérêts commerciaux et aux capitalistes" (6) ; de Lord *Palmerston* qui a déclaré " que tout homme devrait avoir le soin " de son intérêt personnel, et qu'aucun empêchement vexatoire ne devrait restreindre " l'exercice libre et honnête d'une spéculation " commerciale" (7) ; de Lord *Abinger* (*Sir James Scarlett*) (8) ; de *Sir Edward B. Sugden*, Lord Chancelier d'Irlande (9) ; de *N.*

M. Rothschild, et un grand nombre d'autres hommes d'état, mais particulièrement de *Mr. le Conseil de la Couronne Onslow*, qui en tant d'occasions a tenté l'abrogation de ces Lois en Angleterre (10) ; ces opinions ont aussi été corroborées par les puissants raisonnements contenus dans un Rapport à la Législature de *Massachusetts* en 1834, rédigé par *M. A. H. Everett*, (11).

Quoiqu'il en soit, Votre Comité n'est pas prêt dans le moment actuel à recommander l'abrogation totale des Lois contre l'Usure. Il se contente de recommander qu'elles soient modifiées de manière à permettre à l'emprunteur et au prêteur de faire des arrangements monétaires à un taux qui n'excédera pas huit pour cent, et avec quelques autres restrictions que le Comité a jugées convenables. Il fait rapport du Bill sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,
Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté. Il est adopté.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé, et qu'il soit lu une troisième fois à la séance prochaine. 3e lecture du Bill à la séance prochaine.

Ordonné, Qu'il soit imprimé cinq cents copies du Rapport dernièrement mentionné dans les langues Anglaise et Française, pour l'usage des Membres. Le rapport sera imprimé.

L'Honorable *M. Sullivan* a mis devant la Chambre les règles, ordres et réglemens faits par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le *Canada Ouest*, conformément au Statut de la 7e Guillaume IV, chapitre 3. Règles &c. de la Cour du Banc de la Reine du H. C. présentées.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Papiers Parlementaires, Lettre Q.*)

L'Honorable *M. Sullivan* a présenté à la Chambre un Bill pour confirmer certaines règles, ordres et réglemens faits par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine pour le *Canada Ouest*. Bill pour confirmer les Règles de la Cour du Banc de la Reine du H. C. présenté.

Le dit Bill a été alors lu pour a première fois. 1re lecture.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine. 2e lecture à la séance prochaine.

(1) Papiers Parlementaires, 1818, 6e volume.

(2) Débats Parlementaires, 30 Juin, 1817.

(3) Débats Parlementaires, 12 Avril, 1821.

(4) Débats Parlementaires, 16 Février, 1824.

(5) Débats Parlementaires, 1826.

(6) Débats Parlementaires, 12 Avril, 1821.

(7) Débats Parlementaires, 19 Juin, 1828.

(8) Débats Parlementaires, 26 Avril et 6 Mai, 1830.

(9) Débats Parlementaires, 26 Avril, 1830.

(10) Débats Parlementaires, 1 Mai, 1817—21 Avril, 1818,—28 Mai, 1818—10 Février, 1819—12 Avril, 1821—21 Avril, 1823—16 Février, 1824 et 17 Février, 1825.

(11) Voir Kelly—Lois contre l'Usure, page 242 et suivantes.

La Pétition de Samuel Street est lue.

Ordonné, Que la Pétition de *Samuel Street*, du Township de *Stamford*, dans le District de *Niagara*, demandant un Acte pour lui permettre de se servir de toute Commission ou Commissions qui pourront être émanées de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté, pour cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, pour prouver le Testament de feu *Thomas Clark*, soit maintenant lue.

La dite Pétition a été alors lue en conséquence.

Elle est référée à un comité.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée à un Comité Spécial de trois Membres, pour examiner le contenu d'icelle et en faire rapport par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messrs. *DeBlaquiere*, *Hamilton* et *Bruneau* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Pétition de Henry Mulholland, et autres ;

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de *Henry Mulholland*, et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant une enquête sur la cause et l'étendue du vice de l'intempérance, afin d'y appliquer un remède convenable.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

De Wm. Ritchie ;

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *William Ritchie*, Régistrateur du District de *Sherbrooke*, demandant qu'il lui soit accordé une compensation, dans le cas où il préparerait un Index des volumes appartenants à l'ancien Bureau d'Enregistrement du Comté de *Sherbrooke*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Rapport du Comité sur l'Index préparé par le Greffier en loi.

L'Honorable M. *A. Dionne* du Comité Spécial sur le rapport de la personne remplissant les fonctions de Greffier en Loi sur l'Index des Statuts du *Bas-Canada*, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
26e Septembre, 1842.

Le Rapport.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Rapport de la personne remplissant les fonctions de Greffier en Loi sur l'Index des Statuts du *Bas-Canada*, mis devant la Chambre le premier jour de la Session, demande à faire rapport pour l'information de Votre Honorable Chambre :

Qu'il a examiné l'Index préparé par le Greffier en Loi, et auquel il réfère dans son rapport

rapport à Votre Honorable Chambre du huitième Septembre, mil huit cent quarante-deux. Que c'est un ouvrage qui semble avoir exigé beaucoup de travail, et qu'il a été exécuté d'une manière claire, simple et satisfaisante, et qui fait beaucoup d'honneur au Greffier en Loi.

Votre Comité est d'opinion que cet Index sera d'un grand service à Votre Honorable Chambre, et facilitera beaucoup l'accomplissement des devoirs qui s'y rencontrent.

Votre Comité prenant en considération les différents devoirs imposés au Greffier en Loi, la manière satisfaisante dont il les a remplis et qu'il n'est pas récompensé d'une manière aussi satisfaisante que le Greffier en Loi de l'Assemblée Législative, recommande à Votre Honorable Chambre qu'il lui soit payé cent livres, courant, à part de son salaire de cette année, en forme de rémunération pour avoir fait l'Index des Statuts.

Le tout respectueusement soumis.

A. DIONNE,
Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est adopté.

Ordonné, Que le dit rapport soit référé au Comité Spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les Comptes Contingents de cette Chambre pour la présente Session.

Référé au Comité des Contingents.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajourner.

Mercredi, 28e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dionne, Amable,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Goodhue,</i>
<i>Bruneau,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>McDonald,</i>	<i>Washburn.</i>
<i>Moore,</i>	

PRIERES.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition du Maire, de la part des Echevins et Citoyens de *Montréal*, demandant l'amendement des Ordonnances d'incorporation de la dite Cité, et qu'il soit accordé à la dite Corpo-

Pétition Maire de Montréal.

ration les pouvoirs additionnels requis pour le mettre à portée de pourvoir à la santé, à la sûreté et à la prospérité des Citoyens.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Leslie, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour rétablir pour des fins relatives à l'Élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites des Cités de Québec et de Montréal," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Black, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour amender l'Acte y mentionné, pour prévenir la désertion des Matelots et autres engagés dans le service," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Black, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour mieux proportionner le châtement au crime dans certains cas," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

L'Honorable M. Sherwood a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District de Home, demandant l'amendement de l'Acte du Conseil Municipal, de manière à diminuer le nombre actuel des séances du dit Conseil de District à deux par année; et aussi une Pétition du Conseil Municipal du District de Home, demandant un Acte pour que les propriétés immobilières soient taxées suivant leur position et leur valeur, et non indistinctement comme elles le sont à présent.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Pétition de J. B. Baby, et autres, habitants du District d'Ouest et résidants dans les parties ouest, nord et sud d'icelui, demandant que l'on ne déplace pas la Ville de District de Sandwich pour l'établir à Chatham, tel qu'il est de-

mandé dans une Pétition du Conseil Municipal du dit District.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. A. Dionne a présenté une Pétition de William Adams, et autres, résidants sur les bords de la Rivière Ristigouche, dans le Comté de Bonaventure, demandant un aide pour ouvrir un chemin le long de la Rivière Matapediac pour faciliter la communication avec Québec.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pétition de certains habitants et propriétaires de la Côte St. Martin, Longue Pointe et Pointe aux Trembles, se plaignant de certains actes et procédés des Syndics du Chemin de Barrière de Montréal, et demandant du soulagement;— et aussi une Pétition de William Phillips, et autres, représentant les créanciers de la succession de Wolfred Neilson et Cie., demandant le remboursement des pertes encourues par la destruction des propriétés du dit Wolfred Neilson et Cie., par les Troupes de Sa Majesté, en mil huit cent trente-sept.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. McDonald a présenté une Pétition de certains individus résidants sur les lots numéros dix-sept et vingt-cinq du Township de Fredericksburgh, demandant que l'on détermine et que l'on ratifie une certaine ligne tirée dernièrement sous la direction de Commissaires pour les lignes;—et aussi une Pétition de Nathan Gage, et autres, habitants du Township de Dumfries, des Ville et Township de Brantford, et d'un Township nouvellement établi le long de Grand River, du Township de Oakland et des moitiés est des Townships de Blenheim et Burford, dans le Comté d'Oxford, demandant que les dits Townships soient érigés en un nouveau District, et que Brantford soit la Ville de District.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Heure étant arrivée pour rencontrer le Comité de conférence de la part de l'Assemblée Législative, relativement à l'impression des Documents soumis aux deux branches de la Législature, et jusqu'à présent contenus dans les Appendices de leurs Journaux respectifs,

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre s'est remise.

N

De W. Adams, et autres;

De certains habitants de la Côte St. Martin et endroits voisins.

De W. Phillips, et autres;

De certains habitants des Lots 17 et 25 de Fredericksburgh;

De Nathan Gage, et autres;

La Chambre s'ajourne, et le Comité de Conférence au sujet de l'impression des Papiers Parlementaires rencontre celui de l'Assemblée.

Bill pour rétablir les limites de Québec et Montréal envoyé.

lecture.

lecture à la séance prochaine

Bill pour prévenir la désertion des Matelots envoyé.

lecture.

lecture à la séance prochaine.

Bill pour proportionner la peine au crime envoyé.

lecture.

lecture à la séance prochaine.

deux Pétitions au Conseil Municipal du District de Home;

J. B. Baby, et autres;

Rapport du Comité de Conférence.

L'Honorable M. *DeBlaquiere*, a fait rapport que l'Honorable M. *Hamilton* et lui-même s'étaient rendus à la conférence demandée hier par l'Assemblée Législative, au sujet de l'impression des Documents soumis aux deux branches de la Législature, et jusqu'à présent contenus dans les Appendices de leurs Journaux respectifs, et a remis un papier contenant ce qui suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
28e Septembre, 1842.

Les Directeurs nommés de la part de cette Honorable Chambre pour rencontrer les Directeurs nommés de la part de l'Honorable Assemblée Législative à une conférence convenue par les deux Chambres, relativement à l'impression des Documents soumis aux deux branches de la Législature et jusqu'à présent contenus dans les Appendices de leurs Journaux respectifs, ont l'honneur de faire rapport :

Que les dits Directeurs de la part de l'Honorable Assemblée Législative ont été Messieurs *Morris*, l'Honorable M. *Neilson*, M. *Parent* et M. *DeWitt*, qui ont proposé à vos Directeurs d'imprimer en même temps, pour éviter de grands frais, les documents soumis aux deux branches de la Législature, en un volume séparé qui sera appelé "Papiers Parlementaires," de la même grandeur que les Journaux de votre Honorable Chambre, et demandant que votre Honorable Chambre concoure dans la dite proposition.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIERE,
JNO. HAMILTON.

Il est adopté.

Ordonné, Qu'il soit adopté.

Et référé au Comité des Journaux.

Ordonné, Que le dit rapport soit référé au Comité Spécial sur les Journaux.

2e lecture du Bill des Assurances Mutuelles, Canada Est.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés relativement à l'établissement de "Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le "Canada Est," a été lu la seconde fois.

Référé à un Comité Spécial.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Bruneau*, *McDonald* et *J. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

3e lecture du Bill d'Usure.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour amender les lois contre l'Usure, a été lu une troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans la négative.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette immédiatement en Comité sur le dit Bill.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajourné à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

La Chambre en Comité sur lui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise,

Et l'Honorable M. *DeBlaquiere* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Rapport sans amendement.

La question étant mise de nouveau, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Que le titre soit "Acte pour amender les Lois contre l'Usure."

Titre.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée Législative.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour confirmer certaines règles, ordres et réglemens faits par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le *Canada Ouest*, a été lu la seconde fois.

2e lecture du Bill pour confirmer les règles de la Cour du Banc de la Reine, H. C.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé et lu une troisième fois à la séance prochaine.

3e lecture à la séance prochaine.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de *Z. S. W. Richardson*, et autres, habitants du Township de *Buyham*, dans le District de *London*, demandant l'annexion du dit Township au District de *Brock*;—et aussi une Pétition de *Alice Ann Keeler*, de la Ville de *Brantford*, dans le District de *Gore*, demandant un Acte de divorce d'avec son mari, *David M. Keeler*, parcequ'il a laissé la Province et contracté mariage avec une autre femme.

Pétitions de S. W. Richardson, et autres

De Alice A. Keeler.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Un Message de l'Assemblée Législative par Sir *Allan N. McNabb*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province la loi qui rend vacants les sièges de Membres de l'Assemblée Législative qui possèdent ou accep-

Bill au sujet des Membres acceptés et chargés en 1842.

"tent une charge;" auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, Qu'il soit lu une seconde fois à la séance prochaine.

Ordonné, Que la Pétition de *Henry William Harris*, Capitaine dans le 24e Régiment d'Infanterie de Sa Majesté, demandant un Bill pour déclarer nul et comme non avenu son mariage avec son épouse actuelle, *Eliza Lock Walker*, et qu'il obtienne un divorce en conséquence, soit maintenant lue.

Elle a été alors lue en conséquence.

L'Honorable *M. Sullivan* a présenté un Bill pour le soulagement de *Henry William Harris*.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Il a été proposé de résoudre que le dit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain, et qu'avis en soit affiché sur les portes de cette Chambre, et que les Membres soient sommés, et que le dit *Henry William Harris* soit entendu par son Conseil à la dite seconde lecture pour établir la vérité des allégués du Bill, et que la dite *Eliza Lock Walker* reçoive une copie du dit Bill, et qu'elle ait avis de la seconde lecture, et qu'il lui soit permis d'être entendue par son Conseil sur ce qu'elle a à dire contre le dit Bill.

Il a été proposé en amendement, qu'après le mot "fois" dans la première ligne de la motion principale, les mots "Lundi prochain" soient rayés, et que les mots "d'hui à quinze jours," soient insérés à la place.

La question de concurrence étant mise sur le dit amendement, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, En conséquence.

L'Honorable *M. Moore* a présenté une Pétition des habitants du Comté de *Missisquoi*, et des environs, demandant des droits protectifs sur tous les produits agricoles importés des *Etats-Unis* en cette Province;—aussi une Pétition des propriétaires et habitants des Townships de *Acton*, *Brompton*, *Windsor*, *Shipton*, *Kingsley* et de la Seigneurie de *Nicolet*, demandant un octroi de £1000, pour faire un Chemin et des Ponts pour conduire de ces Townships au Marché;—et aussi une Pétition des habitants Protestants résidants dans la partie Sud du Comté de *Rouville*, demandant

un octroi pour compléter un Edifice destiné pour une Académie et pour d'autres fins, et demandant aussi un octroi annuel de £100 pour aider à payer le salaire d'un Maître de Classes et de Mathématiques.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable *M. Bruneau* a présenté une Pétition de *John Seniven*, et autres, propriétaires et possesseurs de terres dans *Hemmingford*, *Russelltown*, *Edwardstown* et *Williamstown*, dans le Comté de *Beauharnois*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles étrangers lors de leur importation en *Canada*;—et aussi une Pétition de *John Seniven*, et autres, habitants de *Hemmingford*, *Edwardstown* et de la partie Est de *Williamstown*, dans le District de *Beauharnois*, demandant un changement dans la Loi qui établit des Cours de Division, de manière qu'une des dites Cours soit tenue à *Russelltown Flats*, étant une partie centrale de cette section du dit District.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable *M. Bruneau*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rendre permanentes deux Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial pour les affaires de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, y mentionnées, concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

18e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill, pour rendre permanentes deux Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial pour les affaires de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, y mentionnées, concernant l'érection des Paroisses et la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières, a l'honneur de faire rapport:

Que considérant ce Bill d'un intérêt et d'une importance première pour les Autorités Ecclésiastiques du *Canada Est*, votre Comité a ordonné que des copies du Bill fussent transmises aux Evêques Catholiques Romains de *Québec* et de *Montréal*; aux Supérieurs des Séminaires de *Québec* et de *Montréal*, et aux Commissaires nommés dans les Districts de *Québec*, *Montréal* et des *Trois-Rivières* pour l'exécution de certains pouvoirs relatifs aux

Deux Pétitions de *John Seniven*, et autres;

Rapport du comité sur le Bill pour l'érection des Eglises.

Le Rapport.

matières spécifiées dans le Bill. Une lettre a été adressée en même temps à ces fonctionnaires, demandant leur opinion et leurs suggestions quant aux changements et amendements que l'on se propose de faire à la Loi que l'on veut rendre permanente par ce Bill. Les réponses qui ont été reçues ont été considérées attentivement par votre Comité, et sous toute autre circonstance auraient été suivies dans la plupart des cas, mais s'attendant à la clôture prochaine de cette Session, votre Comité ne croit point que les deux branches de la Législature auraient le temps d'examiner des amendements considérables avant la clôture de la Session. Le Comité est en conséquence d'opinion qu'il suffit pour le moment de passer une Loi réunissant les dispositions maintenant en force, qui expirent en Novembre prochain, et de faire les modifications requises pendant la prochaine Session du Parlement. Dans cette vue votre Comité a préparé un nouveau Bill qui contient que peu et de très légers amendements de la Loi existante, lequel il demande à mettre devant votre Honorable Chambre.

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Il est adopté.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Le nouveau Bill pour l'érection des Paroisses lu une 1re fois.

Le Bill soumis par le Comité dernièrement mentionné pour régler l'érection des Paroisses, la construction des Eglises et Presbytères, et pour d'autres objets y mentionnés, a été lu la première fois.

2e lecture demain.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois demain.

L'Hon. M. Dickson ajouté au Comité sur la Pétition de Samuel Street.

Ordonné, Que l'Honorable M. Dickson soit ajouté au Comité Spécial sur la Pétition de Samuel Street, demandant l'émanation d'une Commission ou Commissions de la Cour du Banc de la Reine pour prouver le Testament de feu Thomas Clark.

Pétitions de Wm. Morris, et autres ;

L'Honorable M. Moore a présenté une Pétition de William Morris, et autres, habitants des Townships de l'Est, demandant un octroi pour faire divers Chemins et Ponts, pour mettre les habitants à portée de se rendre plus promptement au Marché ;—et aussi une Pétition de Washington Frost, et autres, habitants du Township de Granby, dans le District de Missiquoi, se plaignant que les procédés en vertu de l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement de la 4e Victoria, Chapitre 30, sont dispendieux et compliqués, et demandant

De Washington Frost.

que la dite Ordonnance soit suspendue, et que l'ancien Acte qui établissait des Bureaux d'Enregistrements dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missiquoi, soit remis en force, et que l'on remette en force l'Acte de la Cour des Commissaires pour la décision sommaire des Petites Causes.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Jeudi, 29e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable Vice Chancelier, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,

Moore,

Sullivan,

Dickson,

Fraser, Alex.

Dionne, Amable,

Macaulay,

Dionne, Joseph,

Hamilton,

Goodhue.

Bruneau,

Sherwood,

McDonald,

Washburn.

PRIERES.

L'Honorable M. A. Fraser a présenté une Pétition d'Adam Thompson, et autres, résidents en diverses parties des Townships de Flamborough Ouest, dans la partie Sud de Beverley et Dumfries, et la partie Nord d'Ancaster, demandant que les Barrières de Péage sur le Chemin macadamisé depuis Galt jusqu'à Waterloo, soient mieux distribuées, et que les Taux soient plus raisonnables.

Pétitions de Adam Thompson, et autres ;

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Macaulay a présenté une Pétition de l'Honorable A. W. Cochran, ci-devant Greffier en Loi du Conseil Législatif du Bas-Canada, demandant une pension.

De l'Hon. A. W. Cochran.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Pétition du Conseil Municipal du District d'Ouest, demandant l'abrogation de la Loi qui accorde une gratification pour les hures de loups ;—aussi une Pétition du Conseil de District du District d'Ouest, demandant une protection additionnelle en faveur des cultivateurs de Tabac ;—aussi une Pétition du Conseil du District d'Ouest, demandant certains amendements aux Actes des Conseils de District et des Ecoles ;—et aussi une Pétition du Conseil du District d'Ouest, demandant des pouvoirs plus

Quatre Pétitions de Conseil Municipal de District d'Ouest.

étendus au sujet de la construction des Chemins.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable M. *Washburn* a présenté une Pétition de *Owen McMahon*, et autres, de la Ville de *Picton*, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour faire disparaître certaines obstructions dans le Hâvre de *Picton*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour confirmer certaines règles, ordres et réglemens faits par le Juge en Chef, et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le *Canada Ouest*, a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le titre soit "Acte pour confirmer certaines règles, ordres et réglemens faits par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine pour le *Canada Ouest*."

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande la concurrence de Assemblée Législative.

Conformément à l'Ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour rétablir pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites des Cités de *Québec* et de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Sullivan* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois à la séance prochaine.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Neilson*, et autres, avec un

Bill, intitulé, "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour amender l'Acte y mentionné pour prévenir la désertion des Matelots, et autres, engagés dans le service de la mer," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour mieux proportionner le châtiment au crime dans certains cas," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Sullivan* et *Sherwood*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, "Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province la Loi qui rend vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent une charge," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour régler l'érection des Paroisses, la construction des Eglises, Presbytères et Cimetières, et autres objets y mentionnés, a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill, à la séance prochaine.

L'Honorable M. *DeBlaquiere*, du Comité Spécial auquel a été référé la résolution du

1er lecture.

2e lecture à la Séance prochaine.

2e lecture du Bill pour prévenir la désertion des Matelots.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

2e lecture du Bill pour proportionner la peine au crime.

Référé à un Comité Spécial.

2e lecture du Bill au sujet des Membres qui acceptent des charges.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

2e lecture du nouveau Bill pour l'érection des Paroisses.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

Rapport de Comité chargé de préparer une Adresse priante.

De Owen McMahon.

3e lecture du Bill pour confirmer les règles de la Cour du Banc de la Reine, du H. C.

Passé.

Titre.

2e lecture du Bill pour rétablir les limites de Québec et de Montréal.

La Chambre en Comité sur icelui.

Rapport sans amendement.

2e lecture du Bill à la séance prochaine.

Bill des chemins d'hiver proposé.

Son Excellence de ne point proroger le Parlement avant qu'il ait été pourvu aux intérêts Agricoles.

vingt-sept du courant, pour une Adresse à Son Excellence, priant Son Excellence de ne point proroger le Parlement jusqu'à ce que les intérêts Agricoles de la Province soient placés sur une base satisfaisante, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

29e Septembre, 1842.

La Rapport.

Le Comité Spécial auquel a été référé la Résolution de votre Honorable Chambre du 27e courant, au sujet d'une Adresse à Son Excellence, s'opposant à la prorogation de la Législature, avant le règlement de la question sur l'Agriculture en cette Province, a l'honneur de faire rapport d'un projet d'Adresse à Son Excellence.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIERE,

Président.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir CHARLES BAGOT, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté, Gouverneur-Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les Fidèles et Loyaux Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province du Canada, assemblés en Parlement Provincial, prions respectueusement Votre Excellence, de vouloir bien ne pas proroger la Législature avant que les Intérêts Agricoles de la Province aient été placés, en autant que la Législature Provinciale s'y trouve concernée, sur une base satisfaisante pour la Province, et en harmonie avec le Discours gracieux de Votre Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente Session du Parlement, tant par rapport à la déclaration " Que le Gouvernement de Sa Majesté entretient les dispositions les plus libérales à considérer la question de l'imposition de droits sur les Produits Agricoles, dans leur rapport avec le Commerce de cette Province," et de l'espérance de Votre Excellence, " qu'il pourra être faits des arrange-

Adresse rapportée par le Comité.

" ments pour augmenter les débouchés des Produits Canadiens, d'une manière également avantageuse pour cette Province et pour la Mère-Patrie," que par rapport à l'assurance Gracieuse de Sa Majesté, que Votre Excellence avait ordre de nous annoncer, " que le vœu de Sa Majesté le plus cher à son cœur, est que tous ses Fidèles Sujets en Canada puissent sentir qu'ils ne forment qu'un peuple avec leurs co-Sujets des Îles Britanniques."

Ordonné, Que le rapport ci-dessus et l'Adresse soient adoptés.

Le Rapport et l'Adresse sont adoptés.

Ordonné, Que les Honorables Messieurs Moore et A. Dionne se rendent auprès de Son Excellence avec la dite Adresse.

L'Honorable M. Dickson, du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition de Samuel Street, a présenté son rapport.

Rapport du comité sur la Pétition de Samuel Street.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

29e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé la Pétition de Samuel Street, Ecuyer, du Township de Stamford, dans le District de Niagara, demandant un Acte pour lui permettre de se servir d'aucune commission ou commissions qui émaneront de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté de et pour cette partie de la Province ci-devant appelée le Haut-Canada, pour prouver le testament de feu Thomas Clark, a l'honneur de faire rapport :

Le Rapport.

Que le dit Thomas Clark, ci-devant du dit Township, mourut en mil huit cent trente-cinq, après avoir fait son testament olographe en Angleterre, et l'avoir publié en présence de témoins résidants au dit lieu, et qui y apposèrent leur signature. Le Pétitionnaire fut nommé l'exécuteur et légataire de ses biens ; et comme M. Clark a laissé beaucoup de biens-fonds en cette Province, M. Street sera en conséquence obligé de sortir un grand nombre d'actions, dans lesquelles il sera obligé de prouver son testament. Afin d'éviter les frais considérables et ruineux qu'entraînera la réalisation des produits de ces biens, s'il est obligé d'émaner des commissions pour prouver le testament toutes les fois qu'il sera filé une défense aux actions que sortira votre Pétitionnaire, il demande un Acte pour l'autoriser à se servir de toute commission ou commissions

qui émaneront de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le *Haut-Canada*, pour prouver le dit testament, et qui sera prise et rapportée dans toute cause maintenant intentée ou qui sera ci-après intentée dans la dite Cour, pour s'en servir dans toute cause maintenant ou ci-après pendante dans toute Cour de Loi ou d'Equité en cette Province, ou dans toute procédure judiciaire, de la même manière que si une commission eût été émanée dans la même cause ou procédure, dans laquelle il pourra être requis de faire preuve du dit testament.

Votre Comité voit que le Pétitionnaire a donné avis de son intention de faire la présente application, dans la Gazette du *Canada*, du 28e Mai dernier, et l'a continué sans interruption jusqu'à ce jour.

Votre Comité a aussi remarqué que *James F. Baby*, en sa qualité d'héritier de son frère feu *Raymond Baby*, a pendant quelque temps donné avis dans la même Gazette, de son intention de s'opposer à l'application de *M. Street*, mais il n'a été jusqu'à ce jour reçu aucune Pétition par ou de la part de *M. Baby*.

Votre Comité ayant dûment considéré l'application de *M. Street*, et se rappelant que comme le testament doit être produit dans chaque cause devant les Commissaires par qui les témoins présents à son exécution doivent être examinés, il faudrait qu'il fut envoyé chaque fois de l'autre côté de l'Atlantique, et qu'il pourrait se perdre, il a jugé à propos de se rendre à la prière du Pétitionnaire, et demande en conséquence à faire rapport d'un Bill pour son soulagement. Par la première clause du Bill, il est pourvu qu'après qu'il aura été émané une commission dans une cause et que le testament aura été prouvé en vertu d'icelle à la satisfaction de la Cour, on pourra se servir de la même commission pour prouver le testament dans les autres causes, sur la production d'un certificat, dans les termes y mentionnés; et pour obvier aux objections qui pourraient être soulevées que les défendeurs dans d'autres causes étaient incapables de faire voir que le testament n'était pas valide, ces défendeurs ont droit en vertu de la seconde clause d'obtenir une commission pour examiner eux-mêmes des témoins, s'ils peuvent soulever quelques doutes ou soupçons à l'égard du dit testament.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ROBERT DICKSON,

Président.

Ordonné, Que le Rapport ci-dessus soit adopté. Il est adopté.

L'Honorable *M. Dickson* a présenté à la Chambre un Bill pour accorder du soulagement à la succession de feu *Thomas Clark*. Bill au sujet de la succession de feu *Thomas Clark*, présenté.

Le dit Bill a été lu pour la première fois. 1re lecture.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain. 2e lecture demain.

L'Honorable *M. Bruneau*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est*," a présenté son rapport. Rapport du Comité sur le Bill des Assurances Mutuelles, du B. C.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
29e Septembre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est*," demande à faire rapport : Le Rapport.

Qu'il a examiné avec soin le contenu du Bill, et remarqué qu'il étend au Comté de *Chambly* seulement, le privilège d'assurer avec la Compagnie d'Assurance Mutuelle de *Montréal*, si cette Compagnie le juge convenable, qui était accordé par l'Acte de la dernière Session, aux Comtés des *Deux Montagnes, Terrebonne, Berthier, Richelieu, Verchères, St. Hyacinthe, Rouville, Beauharnois et Huntingdon*.

Afin de ne pas se trouver dans la nécessité de passer une semblable loi pendant les Sessions à venir pour les Comtés de *Montréal*, qui n'ont pas encore de Compagnies d'Assurance Mutuelle, votre Comité a jugé convenable d'amender le Bill de manière à étendre ses dispositions aux Comtés de *Leinster, Ottawa, Vaudreuil et Missisquoi*.

Votre Comité fait en conséquence rapport des amendements ci-joints.

Le tout néanmoins humblement soumis.

F. P. BRUNEAU,

Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Amendements.

Les amendements rapportés par le Comité dernièrement mentionné, ont été alors lus par le Greffier, comme suit :

Ligne 21.—Retranchez " Comté," et insérez " Comtés."

" " Après " Chambly" insérez " Leinster, Ottawa, Vaudreuil et Missisquoi."

Préambule, ligne 8.—Après " Pétition" ajoutez " et d'étendre les dispositions " d'icelle aux autres Comtés ci-après mentionnés."

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,
Président.

Ordonné, Qu'ils soient adoptés, et

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la séance prochaine.

3e lecture à la séance prochaine.

La Pétition de l'Hon A. W. Cochran, est lue.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable A. W. Cochran, ci-devant Greffier en Loi du Conseil Législatif du Bas-Canada, demandant qu'il lui soit accordé une pension, soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Référé à un Comité.

Ordonné, Que la Pétition ci-dessus soit référée à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messrs. Maucaulay, J. Dionne et Sherwood, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Pétition du Révd. Thomas Phillips, du Township d'Etobicoke, dans le District de Home, Docteur en Théologie, demandant que le salaire qu'il recevait comme le Chapelain du ci-devant Conseil Législatif du Haut-Canada, lui soit continué pour le reste de ses jours, soit référée au même Comité.

Ordonné, Que la Pétition du Révérend Thomas Phillips, du Township d'Etobicoke, dans le District de Home, Docteur en Théologie, demandant que le salaire qu'il recevait comme le Chapelain du ci-devant Conseil Législatif du Haut-Canada, lui soit continué pour le reste de ses jours, soit référée au même Comité.

Estimation des dépenses pour 1842.

L'Honorable M. Sullivan, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, a présenté à la Chambre une Estimation des dépenses de la Province du Canada, pour l'année 1842 ;—aussi une Estimation du montant probable des dépenses publiques et du Revenu Net des Fonds Consolidés de la Province du Canada, pour l'année 1842 ;—aussi un état des Warrants tirés sur le Receveur Général de la Province du Canada, pour payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil pour les années 1840

Aussi des revenus et dépenses des fonds consolidés pour 1842 ; et

Aussi un état des warrants pour 1840 et 1841.

et 1841, et pour lesquels on demande une appropriation.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Papiers Parlementaires, Lettre K.)

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Pétition de Aaron Philip Hart, de la part de Henry William Harris, demandant que l'on se dispense de certaines formalités et services relativement aux procédés pendants devant le Conseil Législatif au sujet de la Pétition du dit Henry William Harris, demandant un divorce d'avec sa femme, Eliza Lock Walker.

De Aaron Philip Hart de la part Henry W. Harris.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Elle est lue.

L'Honorable M. Sullivan a présenté une Pétition de Aaron Philip Hart, Conseil de Henry William Harris, demandant à être entendu à la Barre de cette Chambre, au soutien de la Pétition du dit Henry William Harris.

Du même.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Elle est lue.

Ordonné, Que les Pétitions ci-dessus soient référées à un Comité Spécial de trois Membres.

Référé à un Comité.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs DeBlaquiere, Sullivan et Sherwood, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajourneront.

Vendredi, 30e Septembre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable Vice Chancelier, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,
Sullivan,
Fraser, Alex.
Macaulay,
Hamilton,
Bruneau,
McDonald,

Moore,
Dickson,
Dionne, Amable,
Dionne, Joseph,
Goodhue,
Sherwood,
Washburn.

PRIERES.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avoit reçu des communications des Honorables Messieurs *Morris, Ferrie* et *Walker*, exposant l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient d'assister à cette Chambre.

Ordonné, Que les différentes raisons données par les Honorables Messieurs *Morris, Ferrie* et *Walker*, soient reçues.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de *Joseph Thompson*, et autres, habitants du Township de *Brock*, dans le District de *Home*, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles étrangers importés en ce pays.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour rétablir pour des fins relatives à l'Élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites des Cités de *Québec* et de *Montréal*," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est*," a été lu une troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, Ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Ordonné, Que l'avis donné par l'Honorable M. *DeBlaquiere*, le 28e courant, de faire aujourd'hui motion, de référer à un Comité Spécial la Pétition de *Alice Anne Keeler*, demandant un Acte de divorce d'avec son mari,

pour cause d'adultère, et parcequ'il l'a abandonnée, soit maintenant lu.

Lequel a été alors lu en conséquence.

Ordonné, Que la Pétition de la dite *Alice Anne Keeler*, soit maintenant lue.

La Pétition est lue.

Laquelle a été alors lue en conséquence.

Conformément au dit avis, il a été proposé de résoudre que la Pétition de *Alice Anne Keeler* soit référée à un Comité Spécial pour considérer et faire rapport si la Législature Provinciale a le pouvoir de prononcer une sentence de divorce pour adultère, ou autre cause, et si tel est le cas, si la juridiction ecclésiastique de la Cour du Consistoire de *Canterbury*, dans la *Grande Bretagne*, s'étend à cette Province.

Motion pour référer le sujet à un Comité.

Et aussi faire rapport, pour la considération de cette Chambre, dans le cas où cette Chambre se trouveroit avoir cette juridiction, sur la marche la plus convenable à suivre dans les cas de divorce, qui lui sont maintenant ou qui pourroient lui être soumis ci-après, en adoptant autant que possible, selon que la nature du cas et la situation de la Province pourront le permettre, les usages de la Chambre des Lords de la *Grande Bretagne*.

Après de longs débats,

La question a été mise sur icelle, et

Elle a passée dans la négative.

Passée dans la négative.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Moffatt*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill de Potasse et Perlasse.

Elle a passée lu la première fois.

1re lecture.

Il a été proposé que le dit Bill soit lu une seconde fois Vendredi de la semaine prochaine.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion.

Elle a passée dans la négative.

Il a été alors proposé que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

2e lecture à la séance prochaine.

Il a été résolu dans l'affirmative, et
Ordonné, En conséquence.

Bill pour changer le nom de l'Assurance Mutuelle de Montréal.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Moffatt*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour accorder des pouvoirs plus étendus à la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Montréal contre les accidents du feu, et pour changer le nom de la dite Corporation," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

1re lecture.

Le dit Bill a été lu la première fois.

2e lecture à la séance prochaine.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

Bill d'Enregistrement de Middlesex.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Parke*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Middlesex*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

1e lecture.

Le dit Bill a été lu la première fois.

2e lecture à la séance prochaine.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *J. S. MacDonald*, et autres, comme suit :

Assemblée Législative,

Lundi, 29e Septembre, 1842.

Message de l'Assemblée pour que l'Hon. A. Fraser se rende devant un Comité.

Résolu, Qu'un Message soit transmis au Conseil Législatif, demandant que leurs Honneurs permettent à l'Honorable *Alexander Fraser*, un de ses Membres, de se rendre Samedi prochain, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de cette Chambre, auquel est référée la Pétition de *George Macdonell*, et autres, au sujet du Chemin Militaire pour les Districts d'*Est* et d'*Ottawa*, pour être entendu au sujet de la dite référence.

Ordonné, Que M. *John S. Macdonald* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre Messager.

Il a été proposé que l'Honorable M. *Alexander Fraser* ait permission de se rendre devant un Comité de l'Assemblée Législative, ainsi que l'a désirée cette Chambre dans son Message de ce jour, s'il le juge à propos, et

L'Honorable M. *Alexander Fraser* étant alors présent, a informé la Chambre qu'il n'avait aucune objection, avec la permission de la Chambre, d'aller devant le dit Comité.

Ordonné, Qu'il soit permis à l'Honorable M. *Alexander Fraser* d'aller devant le dit Comité, s'il le juge à propos. Permission accordée.

En conséquence, il a été

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. *Alexander Fraser* de se rendre devant le Comité de cette Chambre, auquel est référée la Pétition de *George Macdonell*, et autres, au sujet du Chemin Militaire pour les Districts d'*Est* et d'*Ottawa*, pour être entendu sur le sujet de la dite référence, s'il le juge à propos.

Un Message de l'Assemblée Législative, par M. *Parent*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour incorporer l'Association Charitable des Dames Catholiques Romaines de Québec," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill des Dames Catholiques Romaines de Québec.

Le dit Bill a été lu la première fois. 1re lecture.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois à la séance prochaine. 2e lecture à la séance prochaine.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Jones*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour la qualification des Juges de Paix,"—et aussi un Bill, intitulé, "Acte pour mieux prévenir l'obstruction des rivières et ruisseaux dans le *Canada Est*," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre. Bill pour la qualification des Juges de Paix ; et Bill pour prévenir l'obstruction des Rivières.

Les dits Bills ont été lus séparément la première fois. 1er lecture.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus la seconde fois à la séance prochaine. 2e lecture à la séance prochaine.

L'Honorable M. *Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait certains Messages de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et ils ont été séparément lus comme suit :

CHARLES BAGOT.

Le Gouverneur Général transmet ci-joint, pour l'information du Conseil Législatif, relativement à son Adresse à la Reine de la dernière session, copies des correspondances qui ont eu lieu entre le Gouvernement Provincial et le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, au sujet de l'admission des produits agricoles du *Canada* dans le Royaume-Uni, à des conditions avantageuses.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 30e Septembre, 1842.

(Voir Appendice No. 1.)

CHARLES BAGOT.

Le Gouverneur Général transmet ci-joint, pour l'information du Conseil Législatif, copie d'une Dépêche reçue du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, communiquant la réponse que Sa Majesté avait bien voulu ordonner de faire à l'Adresse des deux Chambre de la Législature Provinciale, passée pendant la dernière Session, au sujet des droits prélevés sur le Bois dans le Royaume-Uni ; accompagnée d'un extrait d'une autre Dépêche du Secrétaire d'Etat, expliquant les raisons qui ont engagé à adopter les nouveaux arrangements par rapport à ces droits.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 30e Septembre, 1842.

(Voir Appendice No. 2.)

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour amender deux certaines Ordonnances relatives aux Chemins d'hiver" dans cette partie de la Province ci-devant "appelée le *Bas-Canada*," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de cinq Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Bruneau*, *Moore*, *A. Dionne* et *J. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés relativement à la désertion des Matelots et autres engagés dans le service de la mer," il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé, et que le dit Bill soit le premier sur les ordres du jour de demain.

Les Ordres du jour étant séparément lus pour que la Chambre se mette en des Comités de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province la Loi qui rend vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent une charge ;" et aussi sur le Bill, intitulé, "Acte pour l'érection des Paroisses, la construction des Eglises et des Presbytères, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Qu'ils soient déchargés, et que les dits Bills soient mis sur les ordres du jour de demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour venir en aide à la succession de feu *Thomas Clark*, a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill et le Rapport du Comité Spécial sur la Pétition de *Samuel Street* y relative, soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport à la séance prochaine.

L'Honorable *M. Moore* a fait rapport que l'Honorable *M. A. Dionne* et lui-même s'étaient rendus, conformément à l'ordre, auprès de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'Adresse de cette Chambre d'hier, et que Son Excellence avait bien voulu la recevoir et dire qu'il répondrait immédiatement à l'Adresse, par Message.

Ordonné, Que les diverses Pétitions de *Pierre Lacroix* et *Joseph Bolduc*, soient référées au Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de l'Honorable *Andrew William Cochrane* et du *Dr. Thomas Phillips*.

L'Honorable Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Comité de toute la Chambre sur le Bill au sujet de la désertion des Matelots, remis à demain.

Comité de toute la Chambre sur le Bill au sujet des Membres qui acceptent une charge, et

Sur le nouveau Bill au sujet de l'érection des Paroisses, remis à demain.

2e lecture du Bill au sujet de la succession de *Thomas Clark*.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

Son Excellence répondra par Message à l'Adresse d'hier.

Les Pétitions de *Lacroix* et *Bolduc* référées au Comité sur les Pétitions de l'Hon. *A. W. Cochrane* et du *Dr. Phillips*.

Ajourneront.

Message de Son Excellence transmettant copie d'une Dépêche au sujet de l'admission libre des produits Canadiens dans la Grande Bretagne.

Message de Son Excellence transmettant copie d'une Dépêche au sujet du Commerce de Bois.

No. 12. 1er Octobre, 1841.

30e Juin, 1842.

2e lecture du Bill des Chemins d'hiver, B. C.

Référé à un Comité.

Samedi, 1^r Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable Vice Chancelier, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,

Dickson,

Sullivan,

Dionne, Amable,

Fraser, Alex.

Dionne, Joseph,

Macaulay,

Goodhue,

Hamilton,

Sherwood,

Bruneau,

Washburn.

Moore,

PRIERES.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'Honorable *Peter McGill*, exposant certaines raisons pour lesquelles il lui est impossible de se rendre à sa place en cette Chambre.

Ordonné, Que l'excuse donnée par l'Honorable *Peter McGill* soit reçue.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de la Société Bienveillante des Dames de *Montréal*, demandant une aide pécuniaire.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *Dickson* a présenté une Pétition de *Thomas Eyre*, et autres, habitants de la Ville de *Cobourg*, demandant l'adoption de mesures Législatives propres à promouvoir les intérêts agricoles et commerciaux de cette Province;—aussi une Pétition de *William Sheppard*, et autres, Syndics des Chemins de Barrière de *Québec*, demandant un Acte pour les autoriser à se procurer, au moyen d'un emprunt, une nouvelle somme de £15,000, pour compléter les Chemins compris dans l'Acte des Chemins de Barrière de *Québec*, et pour macadamiser le Chemin de *Charlesbourg*; et aussi une autre somme de £10,000 pour compléter certains Chemins y mentionnés;—et aussi une Pétition de *James Lyons*, et autres, habitants du Township de *Hamilton*, dans le District de *Newcastle*, demandant un Acte pour obliger tous ceux qui cultivent la terre de prendre des mesures pour détruire le Chardon du *Canada*, et autres mauvaises herbes, et aussi pour prélever une taxe de cinq chelins sur les chiens.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un retour de la Société d'Agriculture du Comté des *Deux Montagnes*, pour l'année 1841.

Ordonné, Qu'il reste sur la table.

L'Honorable M. *Bruneau* a présenté une Pétition de *John P. Bower*, et autres, Corroyeurs, du District de *Montréal*, demandant l'augmentation de l'impôt sur les cuirs étrangers importés en *Canada*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour amender l'Acte y mentionné pour prévenir la désertion des Matelots, et autres, engagés dans le service de la mer."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *A. Fraser* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse," a été lu la seconde fois.

Il a été alors proposé de résoudre, que le dit Bill soit imprimé pour l'usage des Membres.

En amendement, il a été proposé, qu'après le mot "soit," dans la motion principale, le reste soit retranché, et les mots "référé à un Comité Spécial de cinq Membres, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records," soient insérés à la place.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre y a acquiescé.

La question étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Macaulay*, *Hamilton*, *Moore*, *Dickson* et *Goodhue* qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Harrison*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*;" et aussi un Bill, intitulé, "Acte pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial de la dite Province du *Bas-Canada*, relatives à l'administration de la Justice," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Pétition
De J.P. Bower,
et autres.

La Chambre en
Comité sur le
Bill au sujet de
la désertion des
Matelots.

Rapport sans
amendement.

3^e lecture à la
séance pro-
chaine.

2^e lecture du
Bill de la Po-
tasse et Per-
lasse.

Motion pour
qu'il soit imprimé
négatives,
et

Le Bill référé
à un Comité
Spécial.

Bill de Police
B. C., et

Bill pour abroger
les Ordonnances de Jus-
tice, B. C.

L'Hon. P. Mc-
Gill's excuse.

Pétitions
De la Société
Bienveillante
des Dames
de Montréal;

De Thos. Eyre,
et autres;

De W. Sheppard
et autres; et

De James Lyons,
et autres.

Retour de la
Société d'Agricul-
ture du Comté
des Deux
Montagnes.

Les dits Bills ont été lus séparément pour la première fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus une seconde fois à la séance prochaine.

Un Message de l'Assemblée Législative par *M. Yule*, et autres, pour rapporter le Bill, intitulé, "Acte pour amender certains Actes y mentionnés relativement à l'établissement de "Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le "Canada Est," et pour informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a concouru dans les amendements faits par le Conseil Législatif au dit Bill.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour accorder d'autres pouvoirs à la Compagnie d'Assurance de *Mont-réal* contre le feu, et pour changer le nom "de la dite Corporation," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Hamilton, Moore* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour l'incorporation de l'Association Bienfaisante des Dames Catholiques Romaines de *Québec*," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *A. Fraser, A. Dionne* et *J. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour la qualification des Juges "de Paix," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour mieux prévenir l'obstruction "des rivières et ruisseaux dans le *Canada Est*" a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill dernièrement mentionné.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable *M. Macaulay* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris le dit Bill en considération, y avait fait quelques progrès et demandait la permission de siéger de nouveau à la séance prochaine.

Ordonné, En conséquence.

L'Honorable *M. Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Lequel a été lu comme suit :

CHARLES BAGOT.

Le Gouverneur-Général a donné sa plus sérieuse considération, au désir du Conseil Législatif exprimé dans son Adresse, pour un délai dans la prorogation de la Législature, jusqu'à ce que les intérêts Agricoles de la Province aient été placés, en autant que la Législature Provinciale s'y trouve concernée, sur une base satisfaisante pour la Province, et en harmonie avec le désir qu'il a exprimé à l'ouverture de cette Session.

Le Gouverneur-Général assure le Conseil Législatif, que le vif désir qu'il entretient au sujet de l'avancement des Intérêts Agricoles du *Canada*, ne se trouve surpassé nulle part ; mais comme la Législature doit s'assembler peu de temps après qu'elle aura été prorogée, et comme le temps destiné à la présente Session doit nécessairement être abrégé, il lui est impossible de faire espérer aucun retard dans la prorogation du Parlement, parce que toutes les mesures en contemplation relativement à l'avancement de l'Agriculture n'auront pas été achevées. Il peut arriver que quelques-unes de ces mesures requierront une action immédiate, attendu que la co-opération du Parlement Impérial est nécessaire pour leur donner un plein et entier effet, tandis que d'autres dont les détails demandent une mûre considération, et qui affectent intimement les intérêts permanents de la Province, peuvent requérir pour leur perfectionnement plus de temps qu'il est possible d'en donner dans l'état actuel des choses.

La Chambre en Comité sur icelui.

Progrès, permis de siéger à la séance prochaine.

Message de Son Excellence en réponse à l'Adresse dressée le priant de ne pas proroger le Parlement avant l'adoption de mesures pour la protection de l'Agriculture.

Le Message.

Le Gouverneur-Général espère néanmoins qu'un court délai sera plus que compensé, par le tems qui sera donné pour délibérer, et par l'unanimité de l'opinion publique à l'égard de la mesure à une autre Session du Parlement.

Hôtel du Gouvernement,

Kingston, 1er Octobre, 1842.

Ordonné, Que deux cent cinquante copies du Message ci-dessus soient imprimées en Anglais et un nombre égal en Français.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Middlesex*," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill à la séance prochaine.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province la Loi qui rend vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative qui acceptent une charge."

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Hamilton* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois à la séance prochaine.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour régler l'érection des Paroisses, la construction des Eglises et Presbytères et pour d'autres fins y mentionnées.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour venir en aide à la succession de feu *Thomas Clark*, avec le rapport du Comité Spécial sur la Pétition de *Samuel Street*.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Moore* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé, et qu'il soit lu une troisième fois à la séance prochaine.

L'Honorable M. *Bruneau*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

1r Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a donné son attention la plus sérieuse au dit Bill, et qu'après avoir examiné les amendements que le Bill se propose de faire aux Ordonnances du Conseil Spécial du *Bas-Canada*, qui règle la manière d'atteler les bêtes de somme aux voitures d'hiver en usage dans cette partie de la Province, il est convaincu que les changements proposés par le présent Bill à ces Ordonnances ne rencontreront pas l'objet en contemplation, savoir l'amélioration des chemins d'hiver dans le *Canada Est*, et qu'il serait imprudent de les adopter dans leur forme actuelle.

Votre Comité est satisfait que les voitures communément appelées "Sleighs doubles," ou autres voitures construites sur le même plan, sont celles qui conviennent le mieux pour l'hiver, et les mieux calculées pour empêcher la formation des cahots, qu'il soit possible de trouver.

Votre Comité donne comme un fait certain que dans les parties du District de *Montréal*, où les Sleighs doubles sont généralement en usage, tout le monde a su si bien apprécier et reconnaître leur avantage, que maintenant personne ne fait de difficulté de les adopter, car l'opposition qui a été faite à ces Ordonnances avant qu'elles soient venues en force, a cessé

Rapport sans amendement.

3e lecture du Bill à la séance prochaine.

Rapport sur le Bill des chemins d'hiver, B. C.

Le Rapport.

Il sera imprimé

2e lecture du Bill d'Enregistrement de Middlesex.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

La Chambre en Comité sur le Bill au sujet des Membres qui acceptent des charges.

Rapport sans amendement.

3e lecture à la Séance prochaine.

La Chambre en Comité sur le nouveau Bill pour l'érection des Paroisses.

La Chambre en Comité sur le Bill au sujet de la succession de feu Thomas Clark.

complettement, à la vue du succès qu'elles ont eu, lorsque la mesure a été mise en opération, succès qui a surpassé l'attente de ceux qui l'avaient proposée.

Votre Comité est d'opinion que s'il est permis aux habitants du *Bas-Canada*, sans exception, d'atteler un cheval au centre d'une voiture étroite, ayant moins de quarante pouces de large, ce sera encourir un grand risque d'empêcher l'usage général du Sleigh double, en forçant les chevaux attelés à une semblable voiture à se presser l'un sur l'autre.

Votre Comité considère que ce serait une injustice bien grande, de priver de l'usage des Sleighs doubles, ceux qui en obéissance à la Loi s'en sont procurés, en accordant par un Acte de la Législature, à ceux qui ne se sont pas soumis aux dispositions des Ordonnances le privilège de gêner les chemins d'hiver en les rendant si étroits que les Sleighs simples ou doubles ne pourront pas y passer.

Votre Comité considère que lorsque le Sleigh double sera en usage partout, ou au moins adopté par une grande majorité des habitants, il y aura peut-être alors moins d'inconvénient d'adopter les amendements proposés.

Néanmoins votre Comité, dans la vue de satisfaire et de rencontrer autant qu'il est en son pouvoir les désirs de ceux qui peuvent avoir d'autres voitures, croit qu'il peut recommander de suspendre jusqu'au 13e Mai, 1845, les dispositions des Ordonnances qui fixent maintenant l'époque de leur opération, et de permettre, quant aux Districts de *Montréal* et des *Trois-Rivières*, que les habitants attèlent un seul cheval vis-à-vis le milieu des voitures légères et aussi un seul cheval aux voitures chargées, pourvu que ces dernières aient quarante pouces de large, et que les menoires soient mises à la voiture au moins dix pouces audessus du niveau du Chemin, ou de la partie inférieure des patins de la voiture.

Que quant aux Districts de *Québec* et de *Gaspé*, et aux parties des Districts Municipaux de *Portneuf* et de *Lotbinière*, qui forment partie du District des *Trois-Rivières*, où les Ordonnances n'ont jamais été mises en opération et où les habitants ne se sont pas procurés de Sleighs Doubles, votre Comité voit moins d'inconvénient à suspendre l'opération des Ordonnances jusqu'au 1er Mai, 1845; Votre Comité croyant qu'alors le succès de

leur opération dans les autres sections de la Province, aura eu l'effet de convaincre tous les habitants de la Province en général que les Ordonnances qui règlent leurs voitures d'hiver sont entièrement suffisantes pour leur donner des bon chemins d'hiver et des communications faciles avec le marché.

Pour ces raisons votre Comité recommande l'adoption de l'amendement suivant :

Feuille 1, ligne 23.—Retranchez le mot "abrogées," et insérez "suspendues jusqu'au treizième jour de Mai, mil huit cent quarante cinq, dans le District de *Montréal*, et dans telles parties du District des *Trois-Rivières* qui ne se trouvent pas comprises dans les Districts Municipaux de *Portneuf* et de *Lotbinière*, et il sera loisible pendant la dite suspension d'atteler un seul cheval vis-à-vis le milieu d'aucune voiture d'hiver non chargée, ou vis-à-vis le milieu d'aucune voiture d'hiver chargée, pourvu que la dite voiture d'hiver chargée ait quarante pouces Anglais de large en dedans des deux patins et au bas d'iceux, et que les menoires soient liées à la dite voiture chargée, au moins dix pouces Anglais audessus du bas des patins d'icelle."

Le tout néanmoins humblement soumis.

FRS. P. BRUNEAU,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté. Il est adopté.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les Bill et Rapport dernièrement mentionnés immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur les dits Bill et Rapport.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. Dickson a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit

La Chambre en Comité sur le Bill.

Rapport avec un amendement.

Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement.

Le dit amendement a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Amendement.

Feuille 1, ligne 23.—Retranchez le mot “ abrogées,” et insérez, “ suspendues jusqu’au treizième jour de Mai, mil huit cent quarante cinq, dans le District de *Mont-réal*, et dans telles parties du District des *Trois-Rivières* qui ne se trouvent pas comprises dans les Districts Municipaux de *Portneuf* et de *Lotbinière*, et il sera loisible pendant la dite suspension d’atteler un seul cheval vis-à-vis le milieu d’aucune voiture d’hiver non chargée, ou vis-à-vis le milieu d’aucune voiture d’hiver chargée, pourvu que la dite voiture d’hiver chargée ait quarante pouces Anglais de large en dedans des deux patins et au bas d’iceux, et que les mennoires soient liées à la dite voiture chargée au moins dix pouces Anglais au-dessus du bas des patins d’icelle.”

Il est adopté.

Le dit Amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

3e lecture à la séance prochaine.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit Bill, tel qu’amendé, soit lu une troisième fois à la séance prochaine.

Rapport sur les Pétitions de l’Hon Cochran, Dr. Phillips, Lacroix et Bolduc.

L’Honorable M. *Macaulay*, du Comité Spécial auquel ont été référées les diverses Pétitions de l’Honorable *A. W. Cochran*, du Dr. *Phillips*, *Pierre Lacroix* et *Joseph Bolduc*, demandant des pensions, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu’il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
1er Octobre, 1842.

Le Rapport.

Le Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de l’Honorable *A. W. Cochran*, du

Dr. *Thomas Phillips*, *Pierre Lacroix* et *Joseph Bolduc*, a l’honneur de faire rapport :

Que M. *Cochran* a été nommé Greffier en Loi de l’Honorable Conseil Législatif de la ci-devant Province du *Bas-Canada* en 1819, et qu’il a continué à remplir les devoirs de sa charge jusqu’à la suspension de la Constitution en 1838, espace de dix-neuf ans, avec un salaire de £200 par année, et depuis cette époque a reçu une allocation de la moitié de son salaire, de même que les autres officiers de ce Département. Mais les réclamations de M. *Cochran* ayant été omises par inadvertence dans le Bill de la dernière Session qui pourvoyait aux pensions des officiers en retraite des ci-devant Législature du *Haut* et du *Bas-Canada*, ce Monsieur n’a reçu aucune pension depuis le 30e Septembre, 1841. Comme il n’y a aucune raison de refuser à M. *Cochran*, l’avantage qui a été accordé aux autres officiers de la Législature, le Comité en conséquence est d’opinion que les conclusions de la Pétition de M. *Cochran* devraient être accordées, et recommande le Pétitionnaire à votre Honorable Chambre pour une pension proportionnée à la longueur de ses services.

Que le Dr. *Phillips* a été nommé Chapelain de l’Honorable Conseil Législatif du *Haut-Canada* quelques temps avant l’ouverture du Parlement, en Janvier, 1835, lors de la résignation du Révérend *W. Macaulay*, et a continué à agir comme tel jusqu’à l’union des Provinces. Par la correspondance jointe à la Pétition du Dr. *Phillips*, adressée à votre Honorable Chambre, votre Comité remarque que le 27e Février, 1841, il a pétitionné Son Excellence le feu Lord *Sydenham*, le priant de renouveler sa commission sous la présente Constitution ; on a répondu à cette application du Dr. *Phillips*, que l’on prendrait ses demandes et réclamations en considération, lorsque les arrangements seraient effectués. Sur cette assurance, le Dr. *Phillips* s’est adressé de nouveau à l’Exécutif dans le mois de Juin, 1841, renouvelant son application, et a été informé que la charge avait été conférée à celui qui la remplit actuellement, le Révérend *Wm. Adamson*, Son Excellence pensant qu’il ne désirait pas entrer en office à une si grande distance de chez lui, et pour une si faible rémunération. Le Dr. *Phillips* a pétitionné votre Honorable Chambre à la dernière session pour obtenir une pension, mais en conséquence de la multiplicité des affaires et du triste accident qui arriva à Lord *Sydenham*, il n’a pu faire valoir ses réclamations. Votre Comité, pour les raisons ci-dessus, croit devoir recommander

les conclusions de la Pétition du Dr. *Phillips* à la considération de votre Honorable Chambre, pour une pension proportionnée à ses services et à la perte de sa place.

Que *Pierre Lacroix* a été Messenger du Conseil Législatif de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, pendant vingt-deux ans, et que *Joseph Bolduc* a rempli une semblable situation pendant quinze ans. Qu'après la suspension de la Constitution, ils reçurent une allocation égale à la moitié de leur salaire, qui fut discontinuée lors de l'union. Comme les Pétitionnaires sont recommandés comme des serviteurs fidèles, et se trouvent à la tête de nombreuses familles, votre Comité les recommande à la considération favorable de votre Honorable Chambre pour une pension proportionnée à leurs services.

Le tout néanmoins humblement soumis.

JNO. MACAULAY,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport et les diverses Pétitions dernièrement mentionnées, soient référées à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Rapport et Pétitions, à la séance prochaine.

L'Honorable *M. Sullivan*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour mieux proportionner le châtement au crime en certains cas," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

1r Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour mieux proportionner le châtement au crime en certains cas," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné le dit Bill attentivement, et voit que ses dispositions tendent à faire disparaître la disproportion des peines qui doivent être infligées aux coupables, en vertu des lois criminelles de la dernière session, lesquelles, comme la Chambre doit bien se le rappeler, ne pourvoient à aucune punition entre deux ans d'emprisonnement dans le lieu de détention

ordinaire, et sept ans de détention dans le Pénitencier Provincial.

Votre Comité est disposé à accéder aux changements proposés, et à recommander l'adoption du Bill, à votre Honorable Chambre.

Votre Comité demande à faire remarquer que dans l'Acte de la dernière Session, il n'a été inséré aucune disposition pour punir les assauts avec intention de viol, ou le crime abominable de bestialité, et il a en conséquence introduit une clause en amendement au présent Bill.

Il fait donc rapport des amendements suivants au dit Bill :

Après la quatrième clause, insérez la

CLAUSE A.

" Et attendu qu'il est nécessaire de déterminer la peine qui doit être infligée à certains délinquants, et à laquelle il n'est point pourvu dans l'Acte ci-devant récité, intitulé, " Acte pour consolider et amender les Statuts de cette Province relativement aux offenses contre la personne," qu'il soit statué, que lorsqu'aucune personne sera accusée et convaincue d'aucun assaut avec intention de commettre un viol, ou d'aucun assaut avec intention de commettre le crime abominable de Sodomie, ou le crime abominable de bestialité, la Cour dans tout tel cas pourra condamner le coupable à être emprisonné aux travaux forcés dans le Pénitencier Provincial pour un terme n'excédant pas trois ans, ou à être emprisonné dans aucune autre Prison ou lieu de détention pour un terme qui n'excédera pas deux ans."

Dans le titre, après le mot "cas" insérez
" et pour d'autres objets y
" mentionnés."

Le tout néanmoins humblement soumis.

R. B. SULLIVAN,
Président.

Ordonné, Que le dit Bill et Rapport sur
icelui, soient référés à un Comité de toute la
Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en
Comité sur les dits Bill et Rapport immédiate-
ment.

La Chambre en
Comité sur le
Bill.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est
ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de
toute la Chambre sur les dits Bill et Rapport.

Quelque temps après, la Chambre s'est re-
mise, et

Rapport avec
amendements.

L'Honorable M. *A. Dionne* a fait rapport
de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le
dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le
rapport avec divers amendements.

Lesquels amendements ont été lus par le
Greffier, comme suit :

Feuille 2.—Après la quatrième clause, insérez
la

CLAUSE A.

Les amende-
ments.

" Et attendu qu'il est né-
" cessaire de déterminer la
" peine qui doit être infligée à certains délin-
" quans, et à laquelle il n'est
" point pourvu dans l'Acte
" ci-devant recité, intitulé,
" " Acte pour consolider et
" " amender les Statuts de
" " cette Province rela-
" " tivement aux offenses
" " contre la personne,"
" qu'il soit statué, que lors-
" qu'aucune personne sera
" accusée et convaincue
" d'aucun assaut avec in-
" tention de commettre un
" viol, ou d'aucun assaut
" avec intention de com-
" mettre le crime abomina-
" ble de Sodomie, ou le
" crime abominable de
" bestialité, la Cour dans
" tout tel cas pourra con-
" damner le coupable à
" être emprisonné aux tra-

" vaux forcés dans le Pé-
" nitencier Provincial pour
" un terme n'excédant pas
" trois ans, ou à être em-
" prisonné dans aucune
" autre Prison ou lieu de
" détention, pour un terme
" qui n'excédera pas deux
" ans."

Dans le titre, après le mot "cas," insérez
" et pour d'autres objets
" y mentionnés."

Les dits amendements étant lus une seconde
fois, et la question de concurrence étant mise
sur iceux, la Chambre a concouru séparément
sur chacun d'eux.

Ils sont adoptés.

Ordonné, Que les dits amendements soient
grossoyés, et que le dit Bill, tel qu'amendé,
soit lu une troisième fois à la séance pro-
chaine.

3e lecture à la
séance pro-
chaine.

L'Honorable M. *Macaulay*, a présenté une
Pétition du Bureau de Commerce de *Montréal*,
demandant que les vaisseaux employés au
Commerce dans les Ports Ouest et Est du *Ca-*
nada, (ou autrement selon le cas,) ne soient
plus obligés de se rapporter à la Douane du
Côteau du Lac, à moins qu'ils ne déchargent en
cet endroit.

Pétition du
Bureau de Com-
merce de Mont-
réal.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.'

L'Orateur a déclaré cette Chambre con-
tinuée à Lundi prochain, à trois heures de
l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Lundi, 3e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,

Moore,

Sullivan,

Dickson,

Fraser, Alex,

Dionne, Amable,

Macaulay,

Dionne, Joseph,

Hamilton,

Goodhue,

Bruneau,

Sherwood,

McDonald,

Washburn.

PRIERES.

L'Orateur a informé la Chambre, qu'il avait
reçu une communication de l'Honorable *Réné*
E. Caron, exposant certaines raisons pour les-
quelles il lui était impossible de se rendre à
sa place en cette Chambre.

L'Hon. R. E.
Caron

Ordonné, Que l'excuse donnée par l'Hono-
rable M. *Caron* soit reçue.

L'Honorable M. Bruneau a présenté une Pétition de George Brown, et autres, habitants du Comté d'Ottawa, demandant que la Législature adopte des mesures nécessaires, pour que les habitants du dit Comté, ne soient pas obligés de voyager une aussi grande distance, lorsqu'ils veulent exercer leur franchise électorale, en votant pour les Membres du Parlement.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. Macaulay a présenté une Pétition du Révérend Andrew Balfour, Maître d'une Ecole de Grammaire dans le village de Waterloo, dans le Comté de Shefford, dans le Canada Est, demandant une aide.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. DeBlaquiere a présenté une Pétition du Révérend Joseph A. Allen, et autres, Ministres et Laïques, du Diocèse de Québec, demandant la passation d'un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour amender l'Acte y mentionné pour prévenir la désertion des Matelots et autres engagés dans le service de la mer," a été lu une troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif, a passé ce Bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. Harrison, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province, la loi qui rend vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative, qui acceptent une charge," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Black, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour incorporer une Compagnie sous les nom et titre de "Compagnie de Québec, pour fournir l'eau et l'éclairage au Gaz," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que l'on se dispense de la quarante-sixième règle de cette Chambre pour le reste de la Session ; et

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois aujourd'hui.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. Jones, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les immeubles, et pour abroger certaines parties d'icelle," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois aujourd'hui.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill pour venir en aide à la succession de feu Thomas Clark, a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le titre soit "Acte pour venir en aide à la succession de feu Thomas Clark."

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif, a passé ce Bill, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

L'Ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du Bill, intitulé, "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'Hiver, dans cette partie de la Province ci-devant nommée le Bas-Canada," tel qu'amendé, il a été

Ordonné, Qu'il soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

Bill de la Compagnie du Gaz de Québec.

1re lecture.

On se dispense de la 46e règle pour la Session.

2e lecture aujourd'hui.

Bill d'Enregistrement.

1re lecture.

2e lecture aujourd'hui.

3e lecture du Bill au sujet de la succession de Thomas Clark.

Passé.

Titre.

Le Bill des chemins d'hiver, référé de nouveau à la Chambre en Comité immédiatement.

Pétitions De Geo. Brown, et autres ;

Du Révd. A. Balfour.

Du Révd. Jos. A. Allen, et autres ;

3e lecture du Bill pour prévenir la désertion des Matelots

Passé.

Bill pour la liberté des Elections.

1re lecture.

2e lecture à la séance prochaine.

3e lecture du Bill au sujet des Membres qui acceptent une charge.

Passé.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill dernièrement mentionné.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport avec un nouvel amendement.

L'Honorable M. J. Dionne a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un nouvel amendement.

Lequel amendement a été lu par le Greffier, comme suit :

L'Amendement

Dans le Préambule, ligne 1.—Retranchez " abroger," et insérez " suspendre."

Il est adopté.

Le dit nouvel amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Qu'il soit grossoyé et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu une troisième fois immédiatement.

3e lecture.

Le dit Bill, tel qu'amendé, a été alors lu une troisième fois en conséquence.

La question étant mise, Ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif, a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

3e lecture du Bill pour proportionner la peine au crime.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, " Acte pour mieux proportionner le " châtiment au crime en certains cas," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, Ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill, avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

La 50e règle est lue.

Ordonné, Que la cinquantième règle de cette Chambre soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Conformément à avis, il a été proposé de résoudre, que ce soit une règle permanente de cette Chambre, que la cinquantième règle permanente, ne sera entendue s'étendre à aucun cas, dans lequel il sera nécessaire d'entendre la preuve des allégués d'un Bill, à la Barre de cette Chambre.

Interprétation d'icelle.

La question de concurrence étant mise sur la dite Résolution, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, En conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, " Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le " *Canada Est*," a été lu la seconde fois.

2e lecture du Bill de Police, B. C.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Référé à un Comité.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Bruneau* et *Sherwood*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, " Acte pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial " de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, " relatives à l'administration de la Justice," a été lu la seconde fois.

2e lecture du Bill pour abroger les Ordonnances de Justice de la Cour du Conseil Spécial.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

3e lecture aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, " Acte " pour la qualification des Juges de Paix."

La Chambre en Comité sur le Bill des Juges de Paix.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Goodhue* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

3e lecture aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, " Acte pour mieux prévenir l'obstruction " des rivières et ruisseaux dans le *Canada Est*."

La Chambre en Comité sur le Bill en objet de l'obstruction des rivières, B. C.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Macaulay* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Middlesex*."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Sherwood* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le rapport du Comité Spécial, auquel avaient été référées les diverses Pétitions de l'Honorable *A. W. Cochran*, du *Dr. Thomas Phillips*, de *Pierre Lacroix* et de *Joseph Bolduc*, demandant des Pensions.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné en entier le dit rapport du Comité Spécial, et en recommandait l'adoption à la Chambre.

Ordonné, Que le rapport du Comité Spécial soit adopté.

Il a été alors proposé, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, pour communiquer à Son Excellence copie du dit rapport du Comité Spécial, pour l'information de Son Excellence, et recommandant respectueusement les réclamations des divers Pétitionnaires à la considération favorable de Son Excellence.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, il a été résolu dans l'affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *A. Fraser* et *Sherwood* se rendent auprès de

Son Excellence le Gouverneur Général pour lui présenter la dite Adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour incorporer une Compagnie sous les nom et titre de "Compagnie de " *Québec* pour fournir l'eau et l'éclairage au " "Gaz," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les immeubles, et pour abroger certaines parties d'icelle," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, relativement à l'administration de la Justice," aussi le Bill, intitulé, "Acte pour la qualification des Juges de Paix," aussi le Bill, intitulé, "Acte pour mieux prévenir l'obstruction des rivières et ruisseaux dans le *Canada Est*," et aussi le Bill, intitulé, "Acte pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Middlesex*," ont été lus séparément la troisième fois.

La question étant mise séparément, Ces Bills passeront-ils ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces Bills, sans amendement.

L'Honorable M. *Macaulay*, du Comité Spécial chargé d'examiner et perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement Provincial et des précédentes, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

2e lecture du Bill de la Compagnie du Gaz de Québec.

Référé à la Chambre en comité à la séance prochaine.

2e lecture du Bill au sujet des Bureaux d'Enregistrement.

Référé à la Chambre en comité à la séance prochaine.

3e lecture des Bills pour abroger les Ordonnances de Judicature du Conseil Spécial, B. C.

Des Juges de Paix ;

Au sujet de l'obstruction des Rivières, B. C. et

Au sujet du Bureau d'Enregistrement de Middlesex.

Passé.

Rapport du Comité sur les Journaux.

Rapport sans amendement.

2e lecture aujourdhui.

La Chambre en Comité sur le Bill d'Enregistrement de Middlesex.

Rapport sans amendement.

2e lecture aujourdhui.

La Chambre en Comité sur le rapport du Comité Spécial sur les Pétitions de Hon. A. W. Cochran, Dr. Phillips, Lacroix et Bolduc.

est adopté.

Motion pour l'Adresse à Son Excellence sur ce sujet.

est adopté.

Il a été lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

3e Octobre, 1842.

Le Rapport.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et de perfectionner les Journaux de cette Session du Parlement Provincial et des précédentes, et auquel a été aussi référé le rapport d'un Comité de conférence avec l'Honorable Assemblée Législative, au sujet de l'impression de certains documents généralement insérés dans les Appendices des Journaux des deux Chambres de la Législature Provinciale, a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné les Journaux de votre Honorable Chambre de la dernière Session imprimés par M. *Stanton* en Anglais, et par Messieurs *Fisher* et *Kemble* en Français, et remarque qu'ils ont été imprimés avec beaucoup d'élégance et de célérité, et que ces Messieurs se sont conformés strictement aux recommandations du Comité, sur les Journaux adoptées par votre Honorable Chambre pendant la dernière Session.

Votre Comité a reçu une communication de MM. *Cary* et *Desbarats*, demandant qu'on leur accorde l'impression de la version française des Journaux de votre Honorable Chambre, comme ayant été les Imprimeurs du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, au lieu de la donner à MM. *Fisher* et *Kemble*, les Imprimeurs de la Reine pour le *Bas-Canada*, qui possèdent ce privilège en vertu des Résolutions de votre Honorable Chambre de la dernière Session.

Votre Comité demande à exposer que le Conseil Législatif du *Bas-Canada*, à remonter jusqu'à 1817, a ordonné que l'impression du Journal dans les deux langues serait exécutée par l'Imprimeur des Lois de Sa Majesté, laquelle place était alors remplie par *P. E. Desbarats*, Ecuyer. On trouve un ordre semblable dans les Journaux des Sessions suivantes jusqu'à la mort de ce Monsieur, en 1828. Le 12e Décembre, 1828, le Conseil concourut dans le rapport d'un Comité Spécial, qui était comme suit : " Qu'il ne paraît pas à votre Comité que les impressions et autres ouvrages du bureau du Conseil Législatif appartiennent de droit à l'Imprimeur des Lois, ni à l'Imprimeur du Roi. Le Conseil a jusqu'à présent employé M. *Desbarats*, père, qui a fidèlement servi depuis un grand nombre d'années, et organisé un établissement considérable, se fiant sur une continuation de la

" confiance de cette Chambre ; qu'il ne paraît pas juste d'ôter à sa famille cet ouvrage, sans raisons. Votre Comité est en conséquence d'opinion, que M. *Frédéric Desbarats* soit employé à la place de son père."

Mr. *Frédéric Desbarats* a continué à imprimer le Journal jusqu'en 1831, et depuis cette époque l'ouvrage a été fait sans interruption par ordre du Conseil, par MM. *Cary* et *Desbarats*, jusqu'à la suspension de la Constitution en 1838. Les Journaux du ci-devant Conseil Spécial du *Bas-Canada* ont été aussi imprimés en grande partie par ces Messieurs.

Votre Comité est d'opinion, non seulement d'après la teneur de la résolution de la dernière Session, mais aussi d'après l'information des divers Membres du premier Comité, que c'était son intention de continuer l'impression à ceux qui avaient joui de la confiance et qui avaient rempli fidèlement l'ouvrage des Conseils dans le *Haut* et le *Bas-Canada* ; et que par forme de compromis entre ceux qui avaient agi en cette capacité dans les deux Provinces, la version Anglaise devait être donnée à M. *Stanton* qui avait jusqu'alors imprimé pour le Conseil à *Toronto*, et la version Française à ceux qui jouissaient de ce privilège dans le *Bas-Canada* ; sous ces circonstances votre Comité demande à recommander que MM. *Cary* et *Desbarats* aient l'impression Française des Journaux et Appendices, qu'ils imprimeront à *Québec*, comme ci-devant, à des conditions aussi raisonnable qu'il sera possible.

Votre Comité a aussi pris en considération la proposition faite par le Comité de conférence au sujet de l'impression de certains documents qui sont mis devant les deux Chambres de la Législature. Il paraît que l'Honorable Assemblée Législative est décidée d'imprimer ses Journaux sur le même papier et de la même grandeur et apparence que ceux de votre Honorable Chambre, et a exprimé son désir, dans la vue d'économiser, que tous papiers, documents, rapports, retours et comptes qui sont mis devant les deux branches de la Législature devraient être imprimés en des volumes à part des Journaux et Appendices des deux Chambres, et distribués en nombre suffisant pour rencontrer les demandes des deux Chambres.

Votre Comité est convaincu que cette proposition sera une grande épargne pour le public, et il en recommande en conséquence l'adoption à votre Honorable Chambre, et que le Greffier de cette Chambre confère avec le

Greffier de l'Assemblée Législative sur ce sujet, qui est d'un intérêt mutuel.

Votre Comité pour conserver l'uniformité dans les entrées sur les Journaux, recommande que l'on suive autant que possible, les formules qui se rencontrent dans les Journaux de la Chambre des Lords, et de plus qu'il ne soit entré sur les Journaux aucun avis de motion, comme il a été d'usage jusqu'à présent, mais qu'ils soient entrés dans un livre tenu à cet effet, dont on placera une copie dans un endroit visible de la Chambre du Conseil.

Votre Comité a aussi pris en considération la distribution des Journaux imprimés de votre Honorable Chambre. Il recommande qu'il en soit transmis soixante copies de chaque version à l'Assemblée Législative pour l'usage des Membres, et qu'à part des personnes auxquelles les Journaux sont maintenant envoyés en conformité aux règles de cette Chambre, il en soit transmis une copie à chacun des Juges des Cours du Banc de la Reine et du Banc du Roi, et à chacune des Bibliothèques publiques et Bureaux de Commerce dans la Province, sur leur application pour icelles au Greffier de cette Chambre.

Le tout néanmoins humblement soumis.

JNO. MACAULAY,
Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Rapport à la séance prochaine.

L'Honorable M. *Hamilton*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

3e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné le dit Bill en entier, et avec soin, et demande à en faire le rapport, sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

JNO. HAMILTON,
Président.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport à la séance prochaine.

Ordonné, Que les divers Messages de Son Excellence le Gouverneur Général, en date du trente de Septembre dernier, au sujet de l'Agriculture et aux droits sur le Bois, soient maintenant lus.

Lesquels ont été alors lus en conséquence.

Ordonné, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour le remercier de la part de cette Chambre de ses Messages du trentième jour de Septembre dernier, transmettant au Conseil Législatif, copies des correspondances qui ont eu lieu entre le Gouvernement Provincial et le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, au sujet de l'admission des produits Agricoles du *Canada* dans le Royaume-Uni, à des conditions avantageuses, et communiquant la réponse que Sa Majesté a bien voulu ordonner de faire à l'Adresse des deux Chambres, à la dernière Session, au sujet des droits prélevés sur le Bois dans le Royaume-Uni.

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *A. Fraser* et *Sherwood* se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général pour lui présenter la dite Adresse.

L'Honorable M. *Macaulay* a présenté une Pétition du Révérend *Andrew Balfour*, Ministre Protestant Episcopal, et autres, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise d'Angleterre, dans le Diocèse de *Québec*, sur le modèle de l'Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise, maintenant en force dans le Diocèse de *Toronto*.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 4e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,
Sullivan,
Fraser, Alex.
Macaulay,
Hamilton,
McDonald,
Moore,

Dickson,
Dionne, Amable,
Dionne, Joseph,
Goodhue,
Sherwood,
Washburn.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

Les Messages de Son Excellence au sujet de l'Agriculture et des droits sur le Bois, sont lus.

Adresse de remerciements.

Pétition du Révd. Andrew Balfour, et autres.

Ajournement.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

Rapport du Comité sur le Bill de la Potasse et Perlasse.

Le Rapport.

PRIERES.

2e lecture du Bill pour la liberté des Elections.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill intitulé, " Acte pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre en Comité sur icelui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport sans amendement.

L'Honorable M. *Sullivan* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Bill pour l'inspection du Bois.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Cameron*, et autres, avec un Bill, intitulé, " Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, mats, espars, douves, douelles, et autres objets de même nature destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

1re lecture.

Le dit Bill a été lu la première fois.

2e lecture aujourd'hui.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois aujourd'hui.

Bill pour la régie du temporel de l'Eglise d'Angleterre.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Hale*, et autres, avec un Bill, intitulé, " Acte pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

1re lecture.

Le dit Bill a été lu la première fois.

2e lecture aujourd'hui.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois aujourd'hui.

Bill au sujet de l'emprunt de la Compagnie du Havre de Cobourg.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Boswell*, et autres, avec un Bill, intitulé, " Acte pour prolonger le temps fixé pour le paiement de l'emprunt de la Compagnie du Havre de Cobourg," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

1re lecture.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois aujourd'hui.

2e lecture aujourd'hui.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Black*, et autres, pour rapporter le Bill, intitulé, " Acte pour mieux proportionner le châtiment au crime dans certains cas," et pour informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a concouru dans les amendements faits par le Conseil Législatif au dit Bill.

L'Assemblée renvoie le Bill pour proportionner la peine au crime.

Un Message de l'Assemblée Législative, par M. *Christie*, et autres, avec un Bill, intitulé, " Acte pour expliquer un Acte y mentionné relativement à la disposition des terres publiques, et pour empêcher que les terres possédées dans le *Bas-Canada*, par droit d'occupation et en conséquence d'améliorations, soient vendues subrepticement comme meubles, aux ventes de Shérifs," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill expliquant l'Acte pour la disposition des terres publiques.

Le dit Bill a été lu la première fois.

1re lecture.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois aujourd'hui.

2e lecture aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, " Acte pour incorporer une Compagnie sous les nom et titre de " Compagnie de Québec, pour fournir l'eau et l'éclairage au Gaz."

La Chambre en comité sur le Bill pour la Compagnie de Gaz de Québec.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Alexander Fraser* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, sans amendement.

Rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois à la séance prochaine.

3e lecture à la séance prochaine.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, " Acte pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les Immeubles, et pour abroger certaines parties d'icelle."

La Chambre en comité sur le Bill d'enregistrement.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Macaulay* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit

Rapport sans amendement.

Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois à la séance prochaine.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le rapport du Comité Spécial, chargé d'examiner et de perfectionner les Journaux de cette Chambre de cette Session du Parlement Provincial, et des précédentes.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Hamilton* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Rapport du Comité Spécial en entier, et l'avait chargé d'en recommander l'adoption à la Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Armstrong*, et autres, comme suit :

Assemblée Législative,
Mardi, 4e Octobre, 1842.

Résolu, Qu'une conférence soit demandée à l'Honorable Conseil Législatif pour lui communiquer les raisons qui ont engagé cette Chambre à ne pas concourir dans un certain amendement fait par leurs Honneurs au Bill, intitulé, "Acte pour amender deux certaines "Ordonnances y mentionnées concernant les "Chemins d'hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*."

Ordonné, Que M. *Armstrong* se rende au Conseil Législatif, et demande la dite conférence.

Attesté,
W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Et alors ils se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau et informés, que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre Messager.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans la conférence demandée.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif consent à la conférence demandée, aux fins de lui communiquer les raisons qui ont induit l'Assemblée à ne pas concourir dans un certain amendement fait par cette Chambre au Bill, inti-

tulé, "Acte pour amender deux certaines "Ordonnances y mentionnées, concernant les "Chemins d'hiver dans cette partie de la "Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*," et que les Directeurs de la part de cette Chambre seront les Honorables Messieurs *DeBlaquiere* et *A. Dionne*, qui rencontreront le nombre comme Directeurs de l'Assemblée requis par l'usage Parlementaire, demain, à quatre heures de l'après-midi, dans la Chambre des Comités du Conseil Législatif.

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Contingents de cette Chambre pour cette Session, ait permission de s'assembler et s'ajourner à loisir, et de faire rapport de temps à autre.

L'Honorable M. *Macaulay* du Comité Spécial, chargé de faire rapport sur les Comptes Contingents du Conseil Législatif pour la présente Session, et auquel a été aussi référé le Rapport du Comité Spécial chargé d'examiner l'Index des Statuts du *Bas-Canada*, préparé par le Greffier en Loi, a présenté son premier Rapport sur les Comptes Contingents.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
4e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial, auquel ont été référés les Comptes Contingents de votre Honorable Chambre, et aussi auquel a été référé le Rapport du Comité Spécial chargé d'examiner l'Index des Statuts du *Bas-Canada*, préparé par le Greffier en Loi, a l'honneur de faire Rapport :

Que le Greffier de cette Chambre a soumis à votre Comité trois tableaux, annexés au présent Rapport, et marqués A. B. et C., faisant voir les comptes payés pour le Conseil Législatif du *Haut-Canada*, ceux qui ont été payés à compte de votre Honorable Chambre jusqu'à la clôture de la dernière Session, et ceux qui ont été payés pendant la vacance. Les comptes présentent aussi un détail des avances faites par Son Excellence en vertu d'Adresse de votre Honorable Chambre de la dernière Session, savoir : £1182 7s. 7½, et £1500 ; et aussi une avance faite au Greffier de £750, sur une application spéciale de cet Officier à Son Excellence pendant la vacance. Les comptes du Greffier sont accompagnés de pièces justificatives que votre Comité a examinées. La balance apparente entre les mains

du Greffier est de £62 16s. 9½d., à laquelle il faut ajouter £2 0s. 2½d., pour les surcharges suivantes :

Tableau No. 1.—*J. F. Taylor, Senr.* au lieu de £279 9s. 4d., il devrait y avoir £277 9s. 4d.

Tableau No 3.—Déboursés du Bibliothécaire à *Quebec*, au lieu de £29, il devrait y avoir £28 19s. 9½.

Votre Comité, dans un rapport subséquent, qu'il se propose de faire à votre Honorable Chambre, fera certaines observations qu'il considère, comme importantes relativement aux comptes et aux demandes qu'il y a encore contre votre Honorable Chambre. En attendant, il a préparé une Cédule ci-jointe, et marquée D. des comptes maintenant devant votre Comité pour être examinés. Dans la vue de pourvoir à des fonds pour payer ceux de ces comptes qui seront examinés et approuvés par votre Honorable Chambre, votre Comité recommande qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général pour une avance de £4,500 sterling, tant pour couvrir la somme de £750, spécialement avancée au Greffier, que pour rencontrer les demandes actuelles contre le Conseil et les dépenses ordinaires pendant la vacance.

Il a été fait diverses applications par quelques uns des officiers et serviteurs de cette Chambre pour une augmentation de salaire, pour les mettre sur le même pied que les officiers qui remplissent les mêmes charges dans l'Assemblée Législative, ou pour avoir travaillé à part des heures d'office pendant la vacance. Votre Comité sera prêt à donner prochainement son opinion à votre Honorable Chambre sur ces applications.

Le tout néanmoins humblement soumis.

JNO. MACAULAY,

Président.

Ordonne, Que le dit Rapport soit adopté.

Il a été proposé de résoudre, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien émaner son warrant, en faveur du Greffier de cette Chambre, pour la somme de quatre mille cinq cents livres sterling, pour le mettre en état de liquider les demandes actuelles contre le Conseil Législatif pour des services déjà rendus, et pour rencontrer les dépenses courantes pendant la vacance, et aussi

pour couvrir une avance faite par ordre de Son Excellence, sur une application spéciale de cet officier à Son Excellence, dans le mois d'Avril et dernier, et dont il rendra compte ci-après.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que les Honorables Messieurs *McDonald* et *Washburn* se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général pour lui présenter la dite Adresse.

L'Honorable *M. DeBlaquiere*, du Comité Spécial, auquel a été référé le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque, et le rapport du Comité des deux Chambres sur le partage de la Bibliothèque du *Haut-Canada*, a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

4e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le rapport du Bibliothécaire, sur l'état de la Bibliothèque, et le rapport du Comité des deux Chambres, sur le partage de la Bibliothèque du *Haut-Canada*, a l'honneur de faire rapport :

Qu'il recommande que le Bibliothécaire et le Greffier en Loi soient autorisés, sous la sanction et la direction de l'Orateur, de prendre les démarches qu'ils jugeront convenables pour se procurer une continuation de toutes les publications périodiques, maintenant en la possession de votre Honorable Chambre, aussi bien que les autres ouvrages qu'ils jugeront nécessaires pour l'usage du Conseil.

Que votre Comité saisit cette occasion pour recommander dans les termes les plus forts son approbation des magnifiques ouvrages de *M. Audubon* sur l'Ornithologie et sur les quadrupèdes de l'*Amérique* ; votre Comité les recommande à la considération de votre Honorable Chambre, et propose qu'il soit souscrit pour une copie de chaque de la part du Conseil Législatif, pour être déposées dans la Bibliothèque. Votre Comité n'aurait pas osé recommander à votre Honorable Chambre de souscrire à un ouvrage si coûteux, s'il n'eut été convaincu qu'il n'y a qu'une Législature ou des corps publics qui puissent encourager des ouvrages d'une aussi grande valeur.

Elle est adoptée.

4e Rapport du Comité sur la Bibliothèque.

Le Rapport.

Il est adopté

Motion pour une Adresse priant Son Excellence d'émaner son warrant pour £4,500 stg.

Qu'une somme n'excédant pas cinq cent livres courant, soit mise à la disposition du Bibliothécaire et du Greffier en Loi, sous la sanction sus-mentionnée, pour mettre ces objets à exécution, ayant soin de tout faire avec économie.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIERE,
Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse," avec le Rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *McDonald* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avoit pris le dit Bill en considération, y avait fait des progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau à la séance prochaine.

Ordonné, En conséquence.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction, Mâts, Espars, Doutes, Douelles et autres objets de même nature, destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu une seconde fois.

Ordonné, que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Hamilton*, *McDonald* et *A. Dionne*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'Ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et

"d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le dit Comité soit composé des Honorables Messieurs *DeBlaquiere*, *Goodhue* et *Dickson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé pour le paiement de l'emprunt de la Compagnie du Havre de Cobourg," et aussi le Bill, intitulé, "Acte pour expliquer un Acte y mentionné relativement à la disposition des terres publiques, et pour empêcher que les terres possédées dans le *Bas-Canada*, par droit d'occupation et en conséquence d'améliorations, soient vendues subrepticement comme meubles aux ventes de Shérifs," ont été lus séparément une seconde fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient référés à des Comités de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur chacun des dits Bills à la séance prochaine.

L'Honorable M. *A. Fraser*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour l'incorporation de l'Association Bienfaisante des Dames Catholiques Romaines de Québec," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

4e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial, auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour l'incorporation de l'Association Bienfaisante des Dames Catholiques Romaines de Québec," demande à faire rapport :

Qu'il a examiné le dit Bill en entier, et demande à en faire le rapport sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

ALEXANDER FRASER,
Président.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Référé à un Comité.

2e lecture des Bills au sujet de l'emprunt de la Compagnie du Havre de Cobourg, et

Pour expliquer l'Acte au sujet de la disposition des terres.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

Rapport sur l'Acte au sujet de l'incorporation des Dames Catholiques Romaines de Québec.

Le Rapport.

Les dits Bill et Rapport référés à la

Il est adopté.

La Chambre en Comité sur le Bill pour l'inspection de la Potasse

Rapport de progrès et permis de siéger à la séance prochaine.

2e lecture du Bill pour la liberté des Elections.

2e lecture du Bill pour l'inspection du Bois

Référé à un Comité

2e lecture du Bill pour la régie des biens temporels de l'Eglise d'Angleterre.

C'habère en Comité à la séance prochaine.

Pétition de Joseph Plante, et autres

Ajournement.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport à la séance prochaine.

L'Honorable M. *Dickson* a présenté une Pétition de *Joseph Plante*, et autres, Pilotes pour et audessous du Havre de *Québec*, demandant des amendements à l'Acte de la Trinité.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 5e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dionne, Amable,</i>
<i>Fraser, Alex.</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Crooks,</i>	<i>Goodhue,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Washburn,</i>
<i>McDonald,</i>	

PRIERES.

L'Hon. M. Knoulton s'excuse.

L'Honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'Honorable *Paul H. Knoulton*, exposant certaines raisons pour lesquelles il lui est impossible de se rendre à sa place en cette Chambre.

Ordonné, Que l'excuse donnée par l'Honorable M. *Knoulton* soit reçue.

Réponse de Son Excellence au sujet des Adresses de Mardi.

L'Honorable M. *McDonald* a fait rapport, que l'Honorable M. *Wasburn* et lui-même s'étaient rendus, conformément à l'ordre, au près de Son Excellence le Gouverneur Général, avec l'Adresse de cette Chambre de Mardi dernier, et que Son Excellence avait bien voulu dire qu'il se rendrait à la demande de la Chambre.

3e lecture des Bills du Gaz de Québec; et

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour incorporer une Compagnie sous les nom et titre de "Compagnie de Québec pour fournir l'eau et l'éclairage au Gaz," et aussi le Bill, intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée, pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les meubles, et pour abroger certaines parties d'icelle," ont été lus séparément la troisième fois.

Des Bureaux d'Enregistrement.

La question étant mise, sur chacun d'eux, ces Bills passeront-ils ?

Il a été résolu dans la affirmative.

Passés

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces Bills, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse."

La Chambre en Comité sur le Bill de la Potasse et Perlasse.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *McDonald* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

3e lecture aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre, sur le Bill, intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé pour le paiement de l'emprunt de la Compagnie du Havre de *Cobourg*."

La Chambre en Comité sur le Bill au sujet de l'emprunt du Havre de Cobourg.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Dickson* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois aujourd'hui.

3e lecture aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour expliquer un Acte y mentionné, relativement à la disposition des terres publiques, et pour empêcher que les terres possédées dans le *Bas-Canada*, par droit d'occupation et en conséquence d'améliorations, soient vendues subrepticement comme meubles aux ventes de Shérifs."

La Chambre en Comité sur le Bill pour expliquer l'Acte pour la disposition des terres publiques.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Point de Report.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre, sur le Bill, intitulé, "Acte pour incorporer l'Association Charitable des Dames Catholiques Romaines de *Québec*."

La Chambre en Comité sur le Bill de la Société des Dames Catholiques Romaines de Québec.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *McDonald* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse," aussi le Bill, intitulé, "Acte pour prolonger le temps fixé pour le paiement de l'emprunt de la Compagnie du Havre de *Cobourg*," et aussi le Bill, intitulé, "Acte pour incorporer l'Association Charitable des Dames Catholiques Romaines de *Québec*," ont été séparément lus la troisième fois.

La question étant mise séparément, Ces Bills passeront-ils ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces Bills, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à trois heures et demie de cet après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

A trois heures et demie de l'après-midi,

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dionne, Amable,</i>
<i>Fraser, Alex.</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Crooks,</i>	<i>Goodhue,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Washburn.</i>
<i>McDonald,</i>	

PRIERES.

L'Honorable M. *DeBlaquiere*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
5e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné le dit Bill en entier, et en fait le rapport, sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

P. B. DEBLAQUIERE,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

L'Honorable M. *Sherwood*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
5e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné le dit Bill avec intention, et demande d'en faire le rapport sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

L. P. SHERWOOD,

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Morris*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour étendre la Charte de la

U

Le Rapport.

Il est adopté.

3e lecture aujourd'hui.

Rapport sur le Bill des Ordonnances de Police, B. C.

Le Rapport.

Il est adopté.

3e lecture aujourd'hui.

Bill de la Banque de Midland.

Rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

3e lecture des Bills, De la Potasse et Perlasse ;

An sujet de l'emprunt du Havre de *Cobourg* ; et

De la Société Bienfaisante des Dames Romaines de *Québec*.

Passés.

La Chambre renvoyée à trois heures et demie P. M.

Rapport du Comité sur le Bill des affaires temporelles de l'Eglise d'Angleterre, à *Québec*.

“ Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour augmenter son capital,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

1re lecture.

Le dit Bill a été lu la première fois.

2e lecture a la Séance prochaine.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

3e lecture des Bills, Des affaires temporelles de l'Eglise d'Angleterre à Québec ; et

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, “ Acte pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées,” et aussi le Bill, intitulé, “ Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*,” ont été lus séparément la troisième fois.

Des Ordonnances de l'Office, B. C.

La question étant mise séparément, Ces Bills passeront-ils ?

Passés.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces Bills, sans amendement.

Pétitions, De Henry Hoyle, et autres ;

L'Honorable M. Sullivan, a présenté une Pétition de *Henry Hoyle*, et autres, habitants et propriétaires des Seigneuries de *Lacolle* et *DeLéry*, demandant que l'on fasse disparaître certains fardeaux, et que l'on répare certains torts ;—aussi une Pétition de *G. Beaudet*, et autres, habitants du Comté de *Vaudreuil*, demandant que l'on ne commence pas certains ouvrages sur la Rive Sud du Fleuve *St. Laurent*, avant qu'on ait entendu des témoins, et qu'il ait été fait une nouvelle exploration navale et militaire ;—et aussi une Pétition de *Lewis Odell*, et autres, habitants de la Seigneurie de *Lacolle*, dans le Comté de *Huntingdon*, demandant le rétablissement de la Cour des Commissaires, pour la décision des Petites Causes.

De G. Beaudet, et autres ; et

De Lewis Odell, et autres.

Ordonné, Qu'elles restent sur la table.

Rapport du Comité sur le Bill pour changer le nom de l'Assurance du feu de Montréal.

L'Honorable M. Hamilton, du Comité Spécial, auquel a été référé le Bill, intitulé, “ Acte pour accorder des pouvoirs plus étendus à la Compagnie d'Assurance Mutuelle de *Montréal* contre les accidents du feu, et pour changer le nom de la dite Corporation,” a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

5e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, “ Acte pour accorder des pouvoirs plus étendus à la Compagnie d'Assurance Mutuelle de *Montréal* contre les accidents du feu, et pour changer le nom de la dite Corporation,” a l'honneur de faire rapport :

Le Rapport.

Qu'il a examiné le dit Bill attentivement, et en fait le rapport, sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

JNO. HAMILTON.

Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Il est adopté.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

La Chambre en Comité sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. J. Dionne a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

3e lecture.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. Boulton, et autres, avec un Bill, intitulé, “ Acte pour donner à la Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine, sur la vie et contre le feu, le pouvoir d'effectuer des assurances contre les accidents Maritimes,” auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Bill en sujet d'Assurance sur la vie.

Le dit Bill a été lu la première fois.

1re lecture.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

La Chambre étant informée que le temps était arrivé pour tenir la conférence avec l'Assemblée Législative, au sujet de l'amendement fait par cette Chambre, au Bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour amender "deux certaines Ordonnances y mentionnées, "concernant les Chemins d'hiver dans cette "partie de la Province ci-devant nommée le "*Bas-Canada*."

La Chambre s'est ajournée à loisir, et les Directeurs de la part de cette Chambre ont été à la conférence.

Laquelle étant finie, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a fait rapport qu'il avait rencontré les Directeurs de la part des Communes à la conférence qui a été conduite de leur part par Messieurs *Armstrong*, et autres, qui ont remis à leurs Honneurs le Bill avec l'amendement et aussi un écrit conçu dans les mots suivants :

Raisons à être offertes à l'Honorable Conseil Législatif à une conférence, pour ne pas concourir dans un certain amendement fait par leurs Honneurs au Bill, intitulé, "Acte pour "amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver, "dans cette partie de la Province ci-devant "nommée le *Bas-Canada*."

1r.—Parceque l'Ordonnance de la 3e *Victoria*, Chap. 25, statuait que les Sleighs dont il serait fait usage dans le *Bas-Canada*, devraient être de deux pieds et demi, anglais, de large en dedans des patins, et les personnes qui se sont conformées à l'Ordonnance, ont encouru de grands frais pour se conformer aux dispositions d'icelle.

2e.—Parceque le changement proposé fixant la largeur à quarante pouces, exposera les propriétaires des Sleighs à de nouveaux frais très-considérables, sans aucun avantage pour eux ou pour le public.

3e.—Parceque la distinction entre les Sleighs chargées et ceux qui ne le sont pas, augmente la difficulté, et est odieuse, en ce que ceux, qui font usage des Sleighs chargées composent en partie la classe la plus pauvre, et qui vivent des produits de leur industrie, et ont le plus de besoin du soulagement proposé par le Bill.

4e.—Parceque les amendements faits à l'Ordonnance ci-dessus mentionnée et ren-

fermés dans le Bill passé par cette Chambre, forme une espèce de compromis entre les Représentants du *Bas-Canada*, sur des sujets à l'égard desquels l'opposition populaire est grande ; et si ce compromis se trouvait dérangé par l'amendement proposé, il en résulterait beaucoup de mécontentement.

Attesté,

W. B. LINDSAY,
Gref. Assemblée.

Lequel Rapport étant lu par le Greffier.

Ordonné, Que le dit Rapport reste sur la table.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Harrison*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour continuer pour un "temps limité, certains Actes et Ordonnances," et aussi un Bill, intitulé, "Acte pour imposer "un droit sur le Blé étranger importé en cette "Province," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits Bills ont été lus séparément pour la première fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus la seconde fois à la séance prochaine.

L'Honorable M. *Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été alors lu, comme suit :

CHARLES BAGOT.

Le Gouverneur Général prendra en sa mûre considération la recommandation contenue dans l'Adresse du Conseil, en faveur de l'Honorable *A. W. Cochran*, du Révérend Dr. *Phillips*, de *Pierre Lacroix* et de *Joseph Bolduc*, à des pensions comme officiers des Conseils Législatifs du *Haut* et du *Bas-Canada*, avant l'Union des deux Provinces, et regrette qu'il soit trop tard pour procéder sur ce sujet durant cette Session de la Législature.

Hôtel du Gouvernement,

Kingston, 5e Octobre, 1842.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

2e lecture à la séance prochaine.

La Chambre s'ajourne et les Directeurs se rendent à la conférence au sujet du Bill des chemins d'hiver.

Ecrit remis par les Directeurs de l'Assemblée.

Bills Pour continuer certains Actes, et

Pour imposer un Droit sur le Blé étranger.

1re lecture.

2e lecture à la séance prochaine.

Message de Son Excellence en réponse à l'A. dressé au sujet de l'Hon. A. W. Cochran, Dr. Phillips, Lacroix et Bolduc.

Ajournement.

Judi, 6e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :
L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>McDonald,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Fraser, Alex.</i>	<i>Dionne, Amable,</i>
<i>Crooks,</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Washburn.</i>

PRIERES.

L'Honorable M. *Sullivan* a présenté une Pétition du Révérend *John Bethune*, et autres, Ministres et Laïques du District de *Montréal*, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a présenté une Pétition de *Jonathan Sissons*, et autres, habitants du Comté de *Simcoe*, demandant que l'Acte des Milices soit amendé.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour étendre la Charte de " la Banque Commerciale du District de *Mid-land*, et pour augmenter son capital," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Sullivan*, *Hamilton* et *Dickson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour donner à la Compagnie " d'Assurance Britannique et Américaine sur " la vie et contre le feu, le pouvoir d'effectuer " des Assurances contre les accidents Mari- " times," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité Spécial de trois Membres.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honorables Messieurs *Crooks*, *Dickson* et *Washburn*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps " limité, certains Actes et Ordonnances," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le rapport de la personne agissant comme Greffier en Loi sur les lois expirées et sur le point d'expirer.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour imposer un droit sur le " Blé étranger importé en cette Province," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill aujourd'hui.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Cameron*, et autres, pour rapporter le Bill, intitulé, "Acte pour venir en aide à la suc- " cession de feu *Thomas Clark*," et pour in- former cette Chambre que l'Assemblée Législative a acquiescé à ce Bill sans amendement.

Ordonné, Que le rapport du Comité de con- férence au sujet de l'amendement fait par cette Chambre au Bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour amender certaines " Ordonnances y mentionnées, concernant les " Chemins d'hiver, dans cette partie de la Pro- " vince ci-devant nommée le *Bas-Canada*," ainsi que le dit Bill, soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport à la séance prochaine.

L'Honorable M. *Goodhue* entre.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte " pour imposer un droit sur le Blé étranger " importé en cette Province."

Quelque temps après la Chambre s'est re- mise, et

L'Honorable M. *Sherwood* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris le dit Bill en considération, y avait fait quelques progrès, et demandait la permission de siéger de nouveau à la séance prochaine.

Ordonné, En conséquence.

Un Message de l'Assemblée Législative par M. *Boswell*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour étendre la Charte de la Banque " du *Haut-Canada*, et pour augmenter son " capital," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Référé au Comité sur les Lois expirées.

2e lecture du Bill des Droits sur le Blé étranger.

Référé à la Chambre en comité aujourd'hui.

L'Assemblée renvoie sans amendement le Bill au sujet de la succession de Thos. Clark.

Pétitions Du Révd. J. Bethune, et autres; et

De Jonathan Sissons, et autres;

2e lecture du Bill de la Banque de Mid-land.

Référé à un Comité.

2e lecture du Bill pour accorder des privilèges aux Assurances Maritimes.

Référé à un Comité.

2e lecture du Bill pour continuer certains Actes.

Référé à la Chambre en comité à la séance prochaine.

L'Hon. M. Goodhue entre.

La Chambre en comité sur le Bill des Droits sur le Blé étranger.

Progrès et permis de siéger à la séance prochaine.

Bill de la Banque du H. C.

1re lecture.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Qu'il soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour "augmenter son capital."

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Hincks*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour autoriser la négociation "d'un emprunt en *Angleterre* d'une somme d'un "million, cinq cent mille livres sterling, pour "la construction et l'achèvement de certains "travaux publics en *Canada*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu une seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill à la séance prochaine.

L'Honorable M. *Washburn* a présenté une Pétition de *Henry John Boulton*, et autres, actionnaires de la Banque Commerciale du District de *Midland*, demandant que l'Acte pour augmenter le capital de la dite Banque ne devienne pas loi dans sa forme actuelle, et que la Clause introduite sans le consentement de plusieurs des Actionnaires, pour les rendre responsables pour deux fois le montant du capital, ne reçoive pas la sanction du Conseil Législatif.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et "pour augmenter son capital."

L'Honorable M. *Hamilton* a présenté une Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, demandant que le Bill, maintenant devant le Conseil Législatif, pour augmenter le

capital de la Banque Commerciale, devienne loi, sans amendement.

Ordonné, Que la dite Pétition soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le Greffier en conséquence.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel le Bill dernièrement mentionné a été référé.

L'Honorable M. *McDonald*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, mats, espars, douves, douelles, et autres objets de même nature destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

6e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, mats, espars, douves, douelles et autres objets de même nature destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées," a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné le dit Bill en entier avec soin, et en fait rapport avec les amendements suivants :

Feuille 5, Ligne 1.—Après "ayant" insérez "été."

" 14, " 42.—Après "cet" insérez "Acte."

Le tout néanmoins humblement soumis.

JOHN McDONALD,
Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Ordonné, Que le Bill dernièrement mentionné et le Rapport du Comité Spécial sur icelui, soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport à la séance prochaine.

L'Honorable M. *A. Fraser* a présenté une Pétition de *C. P. Treadwell*, de l'*Orignal*,

X

2e lecture.

Référé au Comité sur le Bill de la Banque de *Midland*.

Bill pour l'emprunt de £1,500,000 atg.

1re lecture.

2e lecture.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

Pétition de *Henry John Boulton*, et autres.

Elle est lue.

Référé au Comité sur le Bill de la Banque de *Midland*.

Pétition du Président, &c. de la Banque de *Midland*.

Elle est lue.

Référé au Comité ci-dessus.

Rapport du Comité sur le Bill pour l'inspection du bois.

Le Rapport.

Il est adopté.

Référé à la Chambre en Comité à la séance prochaine.

Pétition de *C. P. Treadwell*.

Shérif du District d'*Ottawa*, demandant que les devoirs des Shérifs soient déterminés d'une manière plus évidente, et que les Shérifs de cette Province soient payés par des salaires annuels au lieu d'honoraires.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Ajournement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Vendredi, 7e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs.	Les Honbles Messrs.
<i>DeBlaquiere,</i>	<i>McDonald,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Fraser, Alex.</i>	<i>Dionne, Amable</i>
<i>Crooks,</i>	<i>Dionne, Joseph,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Hamilton,</i>	<i>Washburn.</i>

PRIERES.

Message de Son Excellence.

L'Honorable M. *Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son Seing Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été alors lu comme suit :

CHARLES BAGOT.

Son Excellence émanera Son Warrant pour £4,500 sig.

Le Gouverneur Général se rendra avec plaisir à la demande contenue dans l'Adresse du Conseil Législatif, et émanera son Warrant en faveur du Greffier de cette Chambre pour la somme de £4,500 sterling, pour rencontrer les demandes spécifiées dans la dite Adresse.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 6e Octobre, 1842.

La Chambre en Comité sur le Rapport du Comité de Conférence au sujet des amendements au Bill des chemins d'hiver.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre, sur le Rapport du Comité de Conférence au sujet des amendements faits par cette Chambre au Bill envoyé de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées concernant les Chemins d'Hiver dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*," avec le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport.

L'Honorable M. *Washburn* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait pris le dit

rapport du Comité de Conférence en considération, et l'avait chargé de recommander à cette Chambre de ne pas insister sur les amendements faits par icelle au dit Bill.

Ordonné, Que cette Chambre n'insiste pas sur les amendements faits par icelle au Bill dernièrement mentionné.

La Chambre n'insiste pas sur ceux.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre en conséquence.

L'Assemblée en est informée.

Un Message de l'Assemblée Législative, par M. *D. B. Viger*, et autres, pour rapporter le Bill, intitulé, "Acte pour autoriser les Cours du Banc de la Reine et de Chancellerie à admettre *William Vynne* *Bacon* à pratiquer en icelles comme Procureur et Solliciteur," et pour informer cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels elle demande la concurrence du Conseil Législatif.

L'Assemblée renvoie le Bill de Bacon avec amendements.

Les dits amendements ont été alors lus par le Greffier, comme suit :

Lignes 24 et 25.—Retranchez "Cour du Banc de la Reine, et aussi pour la."

" 26.—Retranchez "respectivement."

" 27.—Retranchez "leur dis-création respective," et insérez "la discrétion de la dite Cour."

" 29.—Retranchez "Cours respectivement," et insérez "Cour."

Préambule, ligne 14.—Après "conformer," insérez "en partie."

Titre, " 1.—Retranchez "Cours du Banc de la Reine," et insérez "Cour de."

" " 4.—Retranchez "respectivement."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur iceux,

La Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe

La Chambre concourt aux amendements de l'Assemblée.

cette Chambre que le Conseil Législatif a acquiescé aux amendements faits par l'Assemblée Législative au dit Bill, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour imposer un droit sur le "Blé étranger importé en cette Province."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Sherwood* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Hincks*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour accorder à Sa Majesté "certaines sommes d'argent, afin de payer "certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil durant les périodes de temps "y mentionnées;" et aussi un Bill, intitulé, "Acte d'appropriation d'une certaine somme, "afin de mettre Sa Majesté en état de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph* pour ses "services passés, comme Agent d'Emigration," auxquels elle demande la concurrence de cette Chambre.

Les dits Bills ont été lus séparément la première fois.

Ordonné, Que les dits Bills soient lus la seconde fois aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte "pour autoriser la négociation d'un emprunt "en *Angleterre*, d'une somme d'un million "cinq cent mille livres sterling, pour la construction et l'achèvement de certains travaux "publics en Canada."

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *DeBlaquiere* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte

"pour régler l'inspection et le mesurage du "bois de construction, mâts, espars, douves, "douelles et autres objets de même nature, "destinés à être exportés de cette Province, "et pour d'autres fins y mentionnées," avec le rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Sullivan* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour imposer un droit sur le Blé étranger importé en cette Province," a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines "sommes d'argent afin de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement "Civil durant les périodes de temps y mentionnées," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill aujourd'hui.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte d'appropriation d'une certaine somme, "afin de mettre Sa Majesté en état de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph* pour ses "services passés, comme Agent d'Emigration," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill aujourd'hui.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour autoriser la négociation d'un emprunt en *Angleterre*, d'une somme d'un "million cinq cent mille livres sterling, pour

La Chambre de nouveau en Comité sur le Bill pour l'imposition d'un droit sur le Blé étranger.

Rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

Bill des Subsidés, et

Bill pour rémunérer le Dr. Rolph.

Lus une 1re fois.

2e lecture aujourd'hui.

La Chambre en Comité sur le Bill au sujet de l'emprunt en Angleterre.

Rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

La Chambre en Comité sur le Bill pour l'inspection du Bois

Rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

3e lecture du Bill pour l'imposition d'un droit sur le Blé étranger.

Passé.

2e lecture du Bill des Subsidés.

Référé à la Chambre en Comité aujourd'hui.

2e lecture du Bill pour rémunérer le Dr. Rolph.

Référé à la Chambre en Comité aujourd'hui.

3e lecture du Bill au sujet d'un emprunt en Angleterre.

“ la construction et l'achèvement de certains travaux publics en *Canada*,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

3e lecture du Bill pour l'inspection du bois.

Conformément à l'ordre, le Bill intitulé, “ Acte pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction, Mats, Espars, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Passé.

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La Chambre en Comité sur le Bill des Subsidés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, “ Acte pour accorder à Sa Majesté, certaines sommes d'argent afin de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil durant les périodes de temps y mentionnées.”

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

Rapport sans amendement.

L'Honorable M. *A. Fraser* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Rapport du Comité sur le Bill de la Banque du District de *Midland*, et sur le

L'Honorable M. *Sullivan*, du Comité Spécial, auquel ont été référés le Bill, intitulé, “ Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour augmenter son capital,” et aussi le Bill, intitulé, “ Acte pour étendre la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour augmenter son capital,” et auquel a été aussi référée la Pétition de *Henry John Boulton*, et autres, et la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du District de *Midland*, a présenté son rapport.

Bill de la Banque du H. C.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
7e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial, auquel ont été référés les Bills de l'Assemblée Législative, intitulés, “ Acte pour étendre la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour augmenter son capital,” et “ Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour augmenter son capital,” et auquel a été aussi référée la Pétition de *Henry John Boulton*, Ecuyer, et autres, demandant que la Chambre ne sanctionne pas la Clause dans le Bill dernièrement mentionné qui augmente la responsabilité des actionnaires actuels, ainsi que la Pétition des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de *Midland*, demandant que le Bill dernièrement mentionné soit passé sans amendement, a l'honneur de faire rapport :

Le Rapport

Qu'il a examiné les dits Bills, et voit que leurs dispositions se ressemblent dans tous les points importants, et il recommande les deux Bills à l'adoption de votre Honorable Chambre sans amendement.

Le Comité a aussi considéré les Pétitions ci-dessus mentionnées, et est d'opinion que la première de ces Pétitions, signée par six des actionnaires de la Banque Commerciale, ne donne pas des raisons assez fortes pour engager à refuser l'application des Président, Directeurs et Compagnie de la dite Banque, et votre Comité croit que ce serait commettre une grande injustice envers les actionnaires en général que de rejeter à la sollicitation d'un bien petit nombre des actionnaires, un Bill qui a été demandé par le Président, et les Directeurs de la Banque en faveur de la Compagnie.

Le tout néanmoins humblement soumis.

R. B. SULLIVAN,
Président.

Ordonné, Que le dit Rapport soit adopté.

Il est adopté

Ordonné, Que les dits Bills et Rapport soient référés séparément à des Comités de toute la Chambre.

Les Bills référés à la Chambre en comités aujourd'hui

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bills et Rapport aujourd'hui.

Rapport du
Comité sur le
Bill des As-
surances Ma-
ritimes.

L'Honorable M. *Crooks*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour donner à la "Compagnie d'Assurance Britannique et "Américaine, sur la vie et contre le feu, le "pouvoir d'effectuer des Assurances contre "les accidents Maritimes," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

7e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial, auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour donner à la Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine, sur la "vie et contre le feu, le pouvoir d'effectuer "des Assurances contre les accidents Mari- "times," a l'honneur de faire rapport :

Qu'en référant à l'Acte du Parlement de la ci-devant Province du *Haut-Canada* qui incorpore la dite Compagnie, on voit que la onzième clause autorise la dite Compagnie de prendre aussi bien des Assurances Maritimes que des Assurances sur la vie et contre le feu, mais cette disposition ne semble s'étendre qu'aux vaisseaux qui sont dans le Port, et non aux voyages, ni aux cargaisons, ou frets, ce qui paraît être l'objet principal du Bill devant votre Comité.

Votre Comité demande à remarquer de plus que l'Acte d'Incorporation continue la Compagnie jusqu'au 3e Novembre, 1882, tandis que le présent Bill la prolonge jusqu'au trois Mars seulement de la même année.

Votre Comité considérant que le pouvoir que l'on se propose de donner à la Compagnie par ce Bill, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour le public, il en recommande l'adoption à votre Honorable Chambre sans amendement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

JAS. CROOKS,
Président.

Ordonné, Que le dit Bill dernièrement mentionné et le Rapport sur icelui soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport aujourd'hui.

Référé à la
Chambre en
comité aujourd'hui.

Second Rap-
port du Comité
sur les Contingents.

L'Honorable M. *Macaulay*, du Comité Spécial chargé d'examiner les Comptes Contingents de cette Chambre pour cette Session, et auquel a été aussi référé le rapport du Comité Spécial chargé d'examiner l'Index des Statuts du *Bas-Canada*, préparé par le Greffier en Loi, a présenté son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,

7e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial, auquel a été référé l'examen des Comptes Contingents de votre Honorable Chambre, et auquel a été aussi référé le rapport du Comité Spécial chargé d'examiner l'Index des Statuts du *Bas-Canada* préparé par le Greffier en Loi, a l'honneur de faire rapport :

Le Rapport.

Qu'il a examiné les différents comptes que le Greffier a payés pendant la vacance et ceux qui sont encore dus par votre Honorable Chambre, et demande à offrir ses observations sur iceux.

Votre Comité désire exprimer qu'il est entièrement d'opinion que les Greffiers Assistants et les Ecrivains employés par votre Honorable Chambre et qui reçoivent des salaires fixes et permanents, devraient terminer l'ouvrage qu'ils ont à faire pendant la vacance et ne devraient pas se régler pour cela sur les heures de bureau, lorsque le service public exige une application plus assidue à leurs devoirs. Votre Comité croit que l'on ne devrait pas employer d'écrivains surnuméraires pendant la vacance, excepté dans des cas urgents qui devront être ensuite expliqués à la Chambre, et alors pour aussi peu de temps que possible; votre Comité croyant qu'il est du devoir des officiers permanents de cette Chambre de compléter tout l'ouvrage du Conseil pendant la vacance.

Plusieurs des comptes que le Greffier a soumis à votre Comité, sont pour ouvrage fait dans le département de la Bibliothèque et dans les Bureaux, et pour un escalier de communication entre la Chambre des Comités et celle du Conseil. Il semble à votre Comité que plusieurs de ces comptes contiennent des charges très fortes, mais il n'est plus en son pouvoir de remédier au mal, il recommande qu'à l'avenir, lorsqu'il sera fait quelques réparations ou autres ouvrages d'une semblable nature, que le Greffier qui, en conséquence de la résidence du Gentilhomme Huissier de la

Verge Noire, près de *Toronto* pendant la vacance, se trouve avoir seul la responsabilité de ce devoir, prenne les démarches nécessaires pour obtenir les offres de divers ouvriers et d'accepter ceux qui paraîtront les plus économiques.

Votre Comité recommande de plus, que toutes importations de papiers ou livres pour l'usage du Conseil soient faites sur un ordre direct, et que le Greffier se procure l'envoi original pour l'inspection du Conseil; et qu'il soit intimé à l'importeur qu'il ne doit considérer le compte dû qu'après six mois de crédit, avec intérêt après cette époque, bien entendu en même temps que l'importeur n'aura pas pour son trouble une allocation ou commission plus élevée que cinq pour cent sur le montant total du compte original et des frais d'importation.

Votre Comité recommande que le Greffier ait ordre de transmettre à chaque Membre de cette Chambre, au lieu de sa résidence, dans tout le cours de l'année, copies de la Gazette du *Canada*, de la Gazette du *Haut-Canada*, et de la Gazette de *Québec* publiée par autorité, et d'en porter les frais aux comptes contingents de votre Honorable Chambre.

Quant au rapport du Comité chargé d'examiner l'Index des Statuts du *Bas-Canada*, préparé par le Greffier en Loi, et à la recommandation de ce Comité, d'accorder à cet officier la somme de cent livres courant, votre Comité est d'opinion que les émoluments du Greffier en Loi ne sont pas proportionnés à ses devoirs et à la responsabilité de sa charge, et est aussi d'opinion qu'il devrait recevoir la somme de cent livres courant, à même les contingents, en sus de son salaire pour l'année expirée le 14e Juin dernier, non comme une gratification pour l'Index en question, qui doit être regardé comme faisant partie de son devoir, mais pour récompenser cette personne d'une manière proportionnée à ses devoirs et à la responsabilité de sa charge. En faisant cette suggestion néanmoins, le Comité désire lui appliquer les remarques suivantes relatives aux réclamations de certains officiers de votre Honorable Chambre.

Relativement aux diverses applications que des officiers et serviteurs de votre Honorable Chambre ont adressé à votre Comité, soit pour des augmentations de salaires, ou pour le paiement de services additionnels, votre Comité demande à Votre Honorable Chambre qu'il lui soit permis de faire quelques observations.

Le Maître en Chancellerie de cette Chambre a fait application pour le paiement de son salaire, en sa dite qualité, pour le temps qui s'est écoulé entre l'Union des Provinces et le 14e Juin, 1841, lorsque la Législature du *Canada* s'est assemblée pour la première fois. Votre Comité ne peut recommander cette réclamation à la considération favorable de votre Honorable Chambre, attendu qu'aucun autre officier de votre Honorable Chambre n'a reçu de rémunération ou salaire pour aucun espace de temps avant le 14e Juin, 1841.

M. J. F. Taylor, Jeune, a fait application pour le paiement des frais du transport de sa famille de *Toronto* à *Kingston*. Votre Comité ne peut recommander cette réclamation à la considération favorable de votre Honorable Chambre, ne croyant pas qu'une pareille demande soit de nature à être incluse dans les comptes contingents.

Le Greffier a demandé une allocation pour le trouble qu'il a eu à surveiller l'impression de la version Anglaise des Journaux de la Chambre et des Lois passées pendant la Session, et pour d'autres objets. Votre Comité a examiné les Journaux du Conseil Législatif du *Bas-Canada*, et voit que le Greffier de cette Chambre, outre son salaire, recevait annuellement à même les contingents, la somme de cent livres, courant, pour surveiller l'impression des Journaux de la Chambre et cinquante livres, courant, pour les lois. Pour cette raison votre Comité soumet à la considération de votre Honorable Chambre, s'il devrait être ou non payé au Greffier, à même les contingents, la somme de cent livres, courant, pour avoir surveillé l'impression de la version Anglaise des Journaux de la dernière Session, et cinquante livres, courant, pour avoir surveillé l'impression des Lois, et pour ses services à préparer une copie des Lois pour le Bureau Colonial. Les raisons qui peuvent engager à accorder cette gratification au Greffier, peuvent aussi s'appliquer au cas de M. de Léry, Greffier Assistant, qui a surveillé l'impression de la version Française des Journaux de la Chambre, à qui il devrait être accordé pour la même raison, la somme de cent livres, courant.

Le premier Messenger du Conseil a fait application au Comité pour qu'il lui soit accordé la somme de vingt-cinq livres, courant, pour engager un jeune homme en qualité d'Assistant, pendant la vacance, comme il est accordé au Messenger de l'Assemblée Législative. Votre

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Rapport à la séance prochaine, et que ce soit le premier ordre du jour.

Ordonné, Que le Comité Spécial sur les Lois expirées et sur le point d'expirer, s'assemble et s'ajourne à loisir, et fasse rapport de temps à autre.

L'Honorable M. *Sullivan*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité, certains Actes et "Ordonnances," a présenté son rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Conseil Législatif, Chambre des Comités,
7e Octobre, 1842.

Le Comité Spécial auquel a été référé le Bill de l'Assemblée Législative, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité certains Actes et Ordonnances," et auquel a aussi été référé le rapport du Greffier en Loi, sur les Lois expirées et sur le point d'expirer, a l'honneur de faire son premier rapport :

Qu'il a examiné attentivement le dit Bill et en fait le rapport avec l'amendement suivant :

Préambule, ligne 3.—Après "Ordonnances," retranchez tous les mots jusqu'à "Canada," dans la 4e ligne inclusivement.

Le tout néanmoins humblement soumis.

R. B. SULLIVAN,
Président.

Ordonné, Que le Bill dernièrement mentionné et le Rapport sur icelui, soient référés à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur les dits Bill et Rapport à la séance prochaine.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte d'appropriation d'une certaine somme, afin de mettre Sa Majesté en état de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph* pour ses services passés, comme Agent d'Emigration."

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Macaulay* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre, sur le Bill, intitulé, "Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour augmenter son capital," avec le rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Hamilton* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre, sur le Bill, intitulé, "Acte pour étendre la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour augmenter son capital," avec le rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *McDonald* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport, sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Hincks*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires devant la Cour du Banc du Roi, du District de *Montréal*," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois à la séance prochaine.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour accorder à Sa Majesté, certaines sommes d'argent afin de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil durant

Permis au comité sur les Lois temporaires de faire rapport de temps à autre.

Premier rapport du comité sur le Bill pour continuer certains Actes.

Le Rapport.

Amendement.

Référé à la Chambre en comité à la séance prochaine.

La Chambre en Comité sur le Bill pour rémunérer le Dr. Rolph.

Rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

La Chambre en Comité sur le Bill de la Banque du District de *Midland*.

Rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

La Chambre en comité sur le Bill de la Banque du H. C.

Rapport sans amendement.

3e lecture aujourd'hui.

Bill pour l'expédition des affaires devant la Cour du Banc du Roi à *Montréal*.

1re lecture.

2e lecture à la séance prochaine.

3e lecture du Bill des Subsidés.

“ les périodes de temps y mentionnées,” a été lu la troisième fois.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, “ Acte pour donner à la Compagnie d'Assurance “ Britannique et Américaine sur la vie et contre le feu, le pouvoir d'effectuer des assurances contre les accidents Maritimes,” avec le rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. A. Dionne, a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois aujourd'hui.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, “ Acte pour étendre la Charte de la “ Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour augmenter son capital,” aussi le Bill, intitulé, “ Acte pour étendre la Charte “ de la Banque du *Haut-Canada*, et pour augmenter son capital,” aussi le Bill intitulé, “ Acte d'appropriation d'une certaine somme, “ afin de mettre Sa Majesté en état de “ rémunérer le Docteur *Thomas Rolph* pour “ ses services passés, comme Agent d'Emigration,” et aussi le Bill, intitulé, “ Acte “ pour donner à la Compagnie d'Assurance “ Britannique et Américaine, sur la vie “ et contre le feu, le pouvoir d'effectuer des “ assurances contre les accidents Maritimes,” ont été séparément lus la troisième fois.

La question étant mise séparément, Ces Bills passeront-ils ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ces Bills, sans amendement.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Ajournement.

Samedi, 8e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,
Sullivan,
Crooks,
Macaulay,
Hamilton,
McDonald,

Dickson,
Dionne, Amable,
Dionne, Joseph,
Sherwood,
Washburn.

PRIERES.

A la vingt-huitième Clause du Bill passé hier, intitulé, “ Acte pour étendre la Charte “ de la Banque Commerciale du District de “ *Midland*, et pour augmenter son capital,” qui requiert une double sureté des actionnaires—

Protét contre la 28e Clause du Bill de la Banque de Midland.

DISSENTIT :

1r.—Parceque la dite Clause impose une responsabilité sur les Actionnaires de la dite Banque à laquelle ils ne s'attendaient pas, lorsqu'ils prirent des parts, et parceque les dits Actionnaires en général n'ont pas eu connaissance de la demande faite à la Législature pour une augmentation de Capital en se trouvant doublement responsable.

2e.—Parceque la dite Clause impose une responsabilité sur les tuteurs, et autres, qui représentent des mineurs ou des successions, qui n'est pas obligatoire.

S. WASHBURN.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le rapport du Comité Spécial auquel ont été référés les Comptes Contingents de cette Chambre pour la présente Session.

La Chambre en Comité sur le Rapport du Comité sur les Contingents.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Crooks* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit rapport en entier, et l'avait chargé de faire rapport de certaines Résolutions pour l'adoption de la Chambre.

Rapport de Résolutions.

Les dites Résolutions ont été séparément lues par le Greffier, comme suit :

M Keating,
£25.

Résolu, Qu'une somme de vingt-cinq livres, courant, soit payée à *Michael Keating*, premier Messenger de cette Chambre, comme allocation, pour l'emploi d'un Assistant pendant la vacance.

Le Greffier,
£150.

Résolu, Qu'une somme de cent cinquante livres, courant, soit payée à *James Fitz Gibbon*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, comme allocation, pour avoir surveillé l'impression de la version Anglaise des Journaux de cette Chambre de la dernière Session, et celle des Lois de la dernière Session, et pour ses services extra, à préparer une copie des dites Lois pour le Bureau Colonial.

C. de Léry,
£100.

Résolu, Qu'une somme de cent livres, courant, soit payée à *Charles de Léry*, Ecuyer, Greffier Assistant de cette Chambre, pour ses services extra, pendant l'année expirée le 14e Juin dernier.

J. F. Taylor,
senr. £100.

Résolu, Qu'une somme de cent livres, courant, soit payée à *John Fenning Taylor*, ainé, Ecuyer, Greffier Assistant de cette Chambre, pour ses services extra pendant l'année expirée le 14e Juin dernier.

J. F. Taylor,
jr, £75.

Résolu, Qu'une somme de soixante et quinze livres, courant, soit payée à *Sieur John Fenning Taylor*, jeune, premier Greffier de Bureau, pour services extra pendant l'année expirée le 14e Juin dernier.

Greffier en Loi,
£100.

Résolu, Qu'une somme de cent livres, courant, soit payée à *Robert Armour*, jeune, Ecuyer, Greffier en Loi de cette Chambre, pour services extra pendant l'année expirée le 14e Juin dernier.

R. LeMoine,
£25.

Résolu, Qu'une somme de vingt-cinq livres, courant, soit payée à *Sieur Robert LeMoine*, Traducteur Français et second Greffier de Bureau, pour services extra pendant l'année expirée le 14e Juin dernier.

Les Résolutions
sont adoptées.

Les dites Résolutions étant lues une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelles, la Chambre a concouru séparément sur chacune d'elles, et il a été

Ordonné, En conséquence.

La Chambre en
Comité sur le
Bill pour continuer
certains
Actes.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le Bill, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité certains Actes et Ordonnances," avec le rapport du Comité Spécial sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable *M. J. Dionne* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement.

Rapport d'un
amendement.

Lequel amendement a été alors lu par le Greffier, comme suit :

Préambule, ligne 3.—Après "Ordonnances," retranchez tous les mots jusqu'à "Canada," dans la 4e ligne, inclusivement.

L'amendement.

Le dit amendement étant lu une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Il est adopté.

Ordonné, Que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois aujourd'hui.

3e lecture au-
jourd'hui.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité, l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires, devant la Cour du Banc du Roi du District de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

2e lecture du
Bill pour l'ex-
pédition des
affaires de la
Cour du Banc
du Roi à Mon-
tréal.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

La Chambre en
Comité.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable *M. Sherwood* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport sans amendement.

Rapport sans
amendement.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

3e lecture.

La question étant mise, Ce Bill passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Passé.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Ordonné, Que la soixante et neuvième règle de cette Chambre, soit en force le reste de la Session.

Ordonné, Que l'on se dispense de la vingtième règle de cette Chambre en autant qu'elle a rapport à la motion suivante :

Il a été alors proposé de résoudre, qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, conformément aux dispositions de la 42e section de l'Acte Impérial pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, lui exposant qu'un Bill passé par cet Honorable Conseil pendant cette Session, intitulé, "Acte pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse de Québec, en cette Province," contient des dispositions concernant des objets spécialement mentionnées dans la dite section, ayant rapport à des dotations, bénéfices, redevances, droits, et à la discipline de la dite Eglise Unie d'Angleterre et d'Irlande, et pour prier respectueusement Son Excellence, afin de donner effet au dit Bill, de vouloir bien le faire transmettre immédiatement en Angleterre, pour qu'il soit mis devant le Parlement, avant la signification de la Sanction de Sa Majesté sur icelui.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion, la Chambre y a acquiescé, et il a été

Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Sullivan* se rende auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite résolution.

L'Orateur a mis devant la Chambre un état des recettes et dépenses du Conseil du District Municipal de *Beauharnois*, pour l'année expirée le 31e Décembre, 1841, et aussi un état des recettes et dépenses du Conseil Municipal du District de *St. Jean*, pour l'année expirée le 5e Septembre, 1842.

Ordonné, Qu'ils restent sur la table.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité certains Actes et Ordonnances," a été lu la troisième fois, tel qu'amendé.

La question étant mise, Ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a

passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Ordonné, Que la Pétition d'*Adam Thompson*, et autres, résidents dans certaines parties des Townships de *Flamborough Ouest*, la partie sud de *Beverly* et *Dumfries*, et la partie nord d'*Ancaster*, demandant que les barrières de péage sur le chemin macadamisé conduisant de *Galt* à *Waterloo*, soient distribuées avec plus d'équité, et que les taux soient prélevés d'une manière plus raisonnable, soit maintenant lue.

Laquelle a été alors lue par le Greffier, en conséquence.

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à Lundi prochain, à une heure de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 10e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>Hamilton,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Crooks,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Washburn.</i>

L'Orateur en conformité à la soixante-et-deuxième règle, a déclaré cette Chambre continuée à demain, à une heure de l'après-midi, faute d'un Quorum.

Mardi, 11e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L'Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

<i>DeBlaquiere,</i>	<i>McDonald,</i>
<i>Sullivan,</i>	<i>Dickson,</i>
<i>Crooks,</i>	<i>Sherwood,</i>
<i>Macaulay,</i>	<i>Washburn.</i>
<i>Hamilton,</i>	

PRIERES.

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Harrison*, et autres, avec un Bill, intitulé, "Acte pour faire disparaître des doutes relativement à l'application de l'Acte qui pourvoit à la liberté des Elections, quant à certaines Elections tenues en vertu de "Writs émanés pendant la présente Session," auquel elle demande la concurrence de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

La Pétition d'*Adam Thompson*, et autres, est lue.

Ajournement.

Ajournement faute d'un Quorum.

Bill pour faire disparaître des doutes au sujet des Elections.

1re lecture.

La 60e règle mise en force.

La 30e règle suspendue.

Adresse à Son Excellence au sujet du Bill pour régler les affaires temporelles de l'Eglise d'Angleterre.

Etat des recettes et des dépenses des Conseils des Districts de *Beauharnois* et de *St. Jean*.

La lecture du Bill pour continuer certains Actes.

Passé.

2^e lecture au-
jourd'hui.

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une seconde fois aujourd'hui.

L'Assemblée renvoie le Bill pour continuer certains Actes et concourt dans l'amendement

Un Message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Harrison*, et autres, pour rapporter le Bill, intitulé, "Acte pour continuer "pour un temps limité, certains Actes et Ordonnances," et pour informer cette Chambre que l'Assemblée a concouru dans l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit Bill, sans amendement.

Message de Son Excellence annonçant qu'il transmettra en Angleterre le Bill au sujet des affaires temporelles de l'Eglise d'Angleterre à Québec.

L'Honorable M. *Sullivan* a informé la Chambre qu'il avait un Message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son Seing Manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Et il a été alors lu comme suit :

CHARLES BAGOT.

Le Message.

Le Gouverneur Général, selon le désir exprimé par l'Adresse du Conseil Législatif, transmettra sans délai au Secrétaire d'Etat, un Bill passé par la Législature durant la présente Session, intitulé, "Acte pour pourvoir à la "régie des biens temporels de l'Eglise Unie "d'Angleterre et d'Irlande, dans le Diocèse "de Québec, en cette Province," pour qu'il soit mis devant le Parlement, tel que requis par l'Acte d'Union, avant la signification de la Sanction de Sa Majesté à icelui.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 10^e Octobre, 1842.

Pétition de E. P. Gilmour, et autres.

L'Honorable M. *DeBlaquiere*, a présenté une Pétition de *E. P. Gilmour*, et autres, habitants du Township de *Brome*, dans le District de *Missisquoi*, se plaignant de l'Ordonnance de la 4^e *Victoria*, Chap. 30, relativement aux enregistrements, et se plaignant aussi de l'opération de l'Acte au sujet des Cours de District et de Division, et demandant que l'Acte de la 4^e *Guillaume* 4, Chap. 17, pour l'établissement des Cours de Commissaires, soit mis de nouveau en force.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table.

Retour de la Banque de Gore.

L'Honorable Orateur a mis devant la Chambre un état général des affaires de la Banque de *Gore* jusqu'au 30^e Septembre, 1842.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Papiers Parlementaires, Lettre R.*)

2^e lecture du Bill pour faire disparaître des doutes au sujet des Elections.

Conformément à l'ordre, le Bill, intitulé, "Acte pour faire disparaître les doutes relativement à l'application de l'Acte qui pourvoit à la liberté des Elections, quant à

"certaines Elections tenues en vertu de Writs "émanés pendant la présente Session," a été lu la seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se mette en Comité sur le dit Bill immédiatement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en Comité de toute la Chambre sur le dit Bill.

La Chambre en Comité sur icelui.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise, et

L'Honorable M. *Washburn* a fait rapport de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit Bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements.

Rapport avec amendements.

Lesquels amendements ont été lus par le Greffier, comme suit :

Feuille 2, ligne 4.—Après "émané," insérez les Clauses suivantes, marquées, A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U; Cédule A, première partie; Cédule A, seconde partie; Cédule B, Cédule C, Cédule D, et Cédule E.

Amendement.

CLAUSE A.

"Et qu'il soit statué, que
"pour chaque quartier de
"chaque cité, ville ou bourg
"en cette Province ayant
"droit d'envoyer un Mem-
"bre ou des Membres au
"Parlement Provincial, et
"pour chaque township
"dans cette partie de
"cette Province ci-devant
"formant la Province du
"Haut-Canada, deux Co-
"tiseurs seront ci-après
"nommés ou élus de la
"même manière qu'un
"seul tel Cotiseur est
"maintenant nommé en
"vertu de la Loi pour tout
"tel quartier ou township."

CLAUSE B.

"Et qu'il soit statué, qu'a-
"vant le premier jour de
"Mars, de toute et chaque
"année, les Cotiseurs pour

“ chacun des dits quartiers
 “ et townships, et pour
 “ chaque township dans
 “ les Comtés de *Sher-*
 “ *brooke, Stanstead, Shef-*
 “ *ford* et *Missisquoi*, dans
 “ le *Bas-Canada*, feront
 “ respectivement une liste
 “ alphabétique en dupli-
 “ cata, de toutes les per-
 “ sonnes résidentes en
 “ iceux, et qualifiées à
 “ voter aux Elections des
 “ Membres pour servir
 “ dans le Parlement Pro-
 “ vincial de cette Province,
 “ en vertu de propriétés
 “ situées dans les dits
 “ quartiers et townships
 “ respectivement, désignant
 “ le lot, la concession, rue
 “ ou localité où se trouve
 “ située la propriété en
 “ vertu de laquelle le dit
 “ Electeur est ainsi qualifié ;
 “ laquelle liste sera faite en
 “ même temps que les Co-
 “ tisations, et sera intitulée,
 “ ‘ Liste Originale des per-
 “ sonnes résidentes dans
 “ le quartier (ou township)
 “ de ———, dans la cité
 “ (ville ou bourg, comté
 “ ou division, suivant le
 “ cas,) de ———, quali-
 “ fiées à voter à l’Elec-
 “ tion d’un Membre (ou
 “ Membres, suivant le cas)
 “ pour représenter la cité,
 “ (ville ou bourg, comté
 “ ou division, suivant le
 “ cas,) de ———, dans
 “ le Parlement Provincial,
 “ en vertu de propriétés
 “ situées dans le dit quar-
 “ tier (ou township, suivant
 “ le cas,) de ———, dans
 “ la cité, (ville, bourg, com-
 “ té, ou division, suivant le
 “ cas) susdite ;’—et les dits
 “ Cotiseurs de chacun des
 “ dits Quartiers et town-
 “ ships respectivement, le
 “ ou avant le premier jour
 “ de Mars de chaque an-
 “ née, (ou si ce jour est
 “ un Dimanche, ou autre
 “ fête d’obligation, pen-

“ dant lequel on ne tran-
 “ sige ordinairement au-
 “ cunes affaires, alors le
 “ jour ouvrable suivant,)
 “ feront serment devant
 “ quelque Juge de Paix
 “ (lequel est par le présent
 “ autorisé à administrer le
 “ dit serment,) qu’au meil-
 “ leur de leur connaissance
 “ ou croyance, la dite liste
 “ est fidèle et correcte, et
 “ et qu’ils n’ont pas entré
 “ volontairement sur icelle
 “ le nom d’aucune per-
 “ sonne non qualifiée à
 “ voter en la manière y
 “ mentionnée, ni omis en
 “ icelle le nom d’aucune
 “ personne qualifiée à
 “ voter, et qu’ils ont fait
 “ la dite liste avec la dili-
 “ gence convenable ; et le
 “ dit serment sera écrit au
 “ bas de la dite liste, et
 “ sera signé par les Coti-
 “ seurs, et attesté par le
 “ Juge de Paix devant
 “ lequel il sera prêté ; et
 “ il sera affiché des copies
 “ de la dite liste par les
 “ dits Cotiseurs ou aucun
 “ d’eux, dans pas moins
 “ de trois des endroits les
 “ plus publics dans le dit
 “ quartier ou township, le
 “ ou avant le jour susdit
 “ de chaque année, les-
 “ quelles listes demeure-
 “ ront ainsi affichées pour
 “ l’inspection du public
 “ jusqu’au trente-unième
 “ jour du dit mois de
 “ Mars, inclusivement.”

CLAUSE C.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’un des duplicata de
 “ la dite liste originale
 “ demeurera dans le Bu-
 “ reau ou à la résidence
 “ de chacun des Cotiseurs
 “ par qui elles auront res-
 “ pectivement été faites, et
 “ seront pendant le mois
 “ de Mars ouvertes au pu-
 “ blic tous les jours et aux

“ heures convenables, ex-
 “ cepté les Dimanches et
 “ autres fêtes d’obligation,
 “ pendant lesquels on ne
 “ transige ordinairement
 “ aucunes affaires ; et pen-
 “ dant le mois de Mars, les
 “ Cotiseurs et ceux d’entre
 “ eux qui auront respec-
 “ tivement fait la dite liste
 “ originale, recevront les
 “ réclamations de toutes
 “ personnes, dont les noms
 “ auront été omis de la
 “ dite liste originale, et
 “ qui croiront avoir droit
 “ d’être inscrits sur icelle,
 “ ainsi que les objections
 “ de toutes personnes à
 “ l’insertion de tout nom
 “ ou noms dans la dite liste
 “ originale, et ils tiendront
 “ aussi une liste des ré-
 “ clamations et objections,
 “ laquelle sera ouverte à
 “ toutes personnes comme
 “ susdit, pendant le dit
 “ mois de Mars ; et dans
 “ le cas où les dits Coti-
 “ seurs auraient raison de
 “ croire, soit sur l’informa-
 “ tion de la partie inté-
 “ ressée ou autrement,
 “ qu’ils ont inséré ou omis
 “ erronément aucun nom
 “ en faisant la dite liste, il
 “ sera et pourra être
 “ loisible aux dits Coti-
 “ seurs, et ils sont par le
 “ présent requis d’amen-
 “ der la dite liste en in-
 “ sérant ou en retranchant
 “ le dit nom de ou sur la
 “ dite liste originale en
 “ tout temps, le ou avant le
 “ trente-unième jour du
 “ dit mois de Mars de
 “ chaque année ; et ce
 “ jour là (ou si c’est un
 “ Dimanche ou autre fête
 “ d’obligation, pendant le-
 “ quel on ne transige
 “ ordinairement aucunes
 “ affaires, alors le jour
 “ ouvrable suivant,) soit
 “ qu’ils aient fait au-
 “ cun tels changements

“ ou non, les dits Co-
 “ tiseurs feront respec-
 “ tivement une seconde
 “ liste alphabétique en du-
 “ plicata, de toutes les per-
 “ sonnes qualifiées comme
 “ susdit, laquelle seconde
 “ liste sera intitulée, ‘ liste
 “ amendée des personnes
 “ résidentes dans le quar-
 “ tier (ou township) de
 “ ———, dans la cité
 “ (ville ou bourg, comté
 “ ou division, suivant le
 “ cas) de ———, et qua-
 “ lifiées à voter à l’élec-
 “ tion d’un Membre (ou
 “ Membres, suivant le cas)
 “ pour représenter la dite
 “ cité (ville ou bourg,
 “ comté ou division, sui-
 “ vant le cas) de ———,
 “ dans le Parlement Pro-
 “ vincial, en vertu de pro-
 “ priétés situées dans le
 “ dit quartier (ou town-
 “ ship, suivant le cas) de
 “ ———, dans la cité (ville,
 “ bourg, comté ou division,
 “ suivant le cas) susdite ;’
 “ laquelle dite liste amen-
 “ dée sera attestée de la
 “ même manière que la
 “ dite liste originale ; et
 “ les dits Cotiseurs ou l’un
 “ d’eux afficheront des
 “ copies de la dite liste
 “ amendée dans les mêmes
 “ endroits où avaient été
 “ affichées les copies de la
 “ liste originale dans cha-
 “ que quartier ou township
 “ le premier jour d’Avril
 “ de chaque année (ou si
 “ ce jour est un Dimanche
 “ ou autre fête d’obliga-
 “ tion, pendant lequel il
 “ n’est ordinairement tran-
 “ sigé aucunes affaires,
 “ alors le jour ouvrable
 “ suivant,) et demeurera
 “ ainsi affichée pour la
 “ nouvelle inspection du
 “ public, jusqu’au trent-
 “ ième jour du dit mois
 “ d’Avril, inclusivement.”

CLAUSE D.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’un des duplicata de
 “ la dite liste amendée,
 “ demeurera au Bureau ou
 “ à la résidence de chacun
 “ des Cotiseurs, par qui
 “ elles auront été respec-
 “ tivement faites, et seront
 “ pendant le mois d’Avril,
 “ ouvertes au public aux
 “ heures raisonnables, et
 “ tous les jours excepté les
 “ Dimanches, ou autres
 “ fêtes d’obligation, pen-
 “ dant lesquels on ne tran-
 “ sige ordinairement au-
 “ cunes affaires; et pen-
 “ dant le mois d’Avril les
 “ Cotiscurs et chacun d’eux
 “ par qui la dite Liste
 “ amendée a été faite, re-
 “ cevront les réclamations
 “ de toutes personnes les-
 “ quelles étant omises sur
 “ la dite Liste amendée,
 “ croiront qu’ils ont droit
 “ d’être inscrites sur icelle,
 “ et les objections de toutes
 “ personnes à l’insertion
 “ de tout nom ou noms
 “ dans la dite Liste amen-
 “ dée, et tiendront une
 “ Liste des dites réclama-
 “ tions et objections, aussi
 “ bien que des réclama-
 “ tions et objections qui
 “ avaient été faites à la
 “ Liste originale et non
 “ accordées par les dits
 “ Cotiseurs en faisant la
 “ dite Liste amendée, la-
 “ quelle Liste de réclama-
 “ tions et objections sera
 “ ouverte à toutes per-
 “ sonnes comme susdit,
 “ pendant tout le mois
 “ d’Avril, et des copies
 “ d’icelle attestées par la
 “ signature des dits Coti-
 “ seurs, le premier jour de
 “ Mai, (ou si ce jour est
 “ un Dimanche ou autre
 “ fête d’obligation pendant
 “ lequel il n’est ordinaire-
 “ ment transigé aucunes
 “ affaires, alors le jour

“ ouvrable suivant,) sera
 “ affichée par les dits Co-
 “ tiseurs ou l’un d’eux dans
 “ les mêmes endroits où
 “ auront été affichées des
 “ copies de la dite Liste
 “ amendée, auxquels elle
 “ a rapport.”

CLAUSE E.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que les réclamations et
 “ objections ci-devant men-
 “ tionnées, seront dans tous
 “ les cas faites par écrit, et
 “ signées par aucun des E-
 “ lecteurs du Quartier ou
 “ Township auxquels elles
 “ ont rapport, et expose-
 “ ront les raisons sur les-
 “ quelles est fondée la dite
 “ réclamation ou objec-
 “ tion.”

CLAUSE F.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que le premier jour de
 “ Mai de chaque année,
 “ chaque Cotiseur trans-
 “ mettra la Liste amen-
 “ dée des voteurs, et la
 “ Liste des réclamations et
 “ objections susdites, tant
 “ celles qui ont été faites
 “ à la dite Liste originale
 “ et non admises, que
 “ celles faites à la dite
 “ Liste amendée comme
 “ susdit, signées par lui,
 “ à l’un des Officiers ci-
 “ après nommés, savoir :
 “ Dans le *Canada Ouest*,
 “ la dite Liste sera trans-
 “ mise au Greffier de la
 “ Cour de Division de l’en-
 “ droit où se trouve situé
 “ le Quartier ou Township
 “ auquel elles ont rapport ;
 “ et dans les Cités de *Qué-
 “ bec* et de *Montréal* et la
 “ Ville des *Trois-Rivières*,
 “ au Protonotaire de la
 “ Cour du Banc du Roi
 “ siégeant dans les dites
 “ Cités respectivement ;
 “ dans les parties du Dis-
 “ trict de *Montréal*, hors

“ de la Cité de *Montréal*,
 “ au Greffier de la Cour
 “ des Requête du Dis-
 “ trict, à l'endroit le plus
 “ près du lieu des séances
 “ de la dite Cour ; dans
 “ la Ville de *Sherbrooke*,
 “ au Greffier de la Cour
 “ Provinciale de la Cour
 “ de *St. François* ; et dans
 “ les parties du District de
 “ *St. François*, à part de la
 “ dite Ville, au Greffier du
 “ Circuit de la dite Cour
 “ Provinciale ou se trouve
 “ située la localité à la-
 “ quelle la dite Liste a
 “ rapport.”

CLAUSE G.

“ Et qu'il soit statué,
 “ que le Cotiseur qui aura
 “ reçu de pareilles récla-
 “ mations ou objections,
 “ dans l'espace de quatre
 “ jours après que la dite
 “ Liste amendée lui aura
 “ été transmise, tel que
 “ pourvu par la sixième
 “ Clause de cet Acte, don-
 “ nera avis par écrit au
 “ réclamant ou opposant,
 “ et aussi à la personne au
 “ droit de laquelle on ob-
 “ jecte, que la réclamation
 “ ou objection suivant le
 “ cas, a été transmise pour
 “ être déterminée, et du
 “ jour et du lieu désignés
 “ pour l'audition et déter-
 “ mination d'icelle ; et
 “ le dit avis sera servis per-
 “ sonnellement à la partie
 “ ou en le laissant à la ré-
 “ sidence de la dite per-
 “ sonne dans le Quartier
 “ ou Township auquel la
 “ dite Liste a rapport ; ou
 “ si la dite personne n'a
 “ pas de lieu de résidence,
 “ dans le dit Quartier ou
 “ Township, alors en l'affi-
 “ chant dans les mêmes
 “ endroits où les copies
 “ de la Liste amendée
 “ avaient été affichées.”

CLAUSE H.

“ Et qu'il soit statué,
 “ qu'au cas du décès ou
 “ incapacité d'aucun Co-
 “ tiseur avant qu'il ait
 “ rempli les devoirs dont
 “ il est tenu par cet Acte,
 “ ces devoirs seront rem-
 “ plis et achevés par le
 “ Cotiseur survivant.

CLAUSE I.

“ Et qu'il soit statué,
 “ qu'il sera du devoir du
 “ Juge de la Cour de Di-
 “ vision, ou d'un des Juges
 “ de la Cour du Banc du
 “ Roi, siégeant au terme
 “ inférieur, ou du Commis-
 “ saire des Cours de Re-
 “ quêtes ou du Juge Pro-
 “ vincial du dit District de
 “ *St. François*, respective-
 “ ment, aux séances sui-
 “ vantes des dites Cours et
 “ Termes, respectivement,
 “ le ou après le premier
 “ jour de Juin de chaque
 “ année, d'examiner et ré-
 “ viser les dites Listes
 “ amendées, et d'entendre
 “ et décider toutes telles
 “ réclamations et objec-
 “ tions, comme susdit.”

CLAUSE K.

“ Et qu'il soit statué,
 “ que les jours du dit exa-
 “ men, comme susdit, le
 “ Juge ou le Commissaire
 “ susdit, respectivement,
 “ examinera d'abord la
 “ Liste amendée des vo-
 “ teurs, préparée par les
 “ Cotiseurs et la compare-
 “ ra avec la Liste des ob-
 “ jections, et vis-à-vis cha-
 “ que nom sur la dite Liste
 “ amendée auquel il n'aura
 “ pas été objecté, il écrira
 “ le mot “ Admettez ” et
 “ le paraphera.”

CLAUSE L.

“ Et qu'il soit statué,
 “ que lorsque le Juge ou

“ le Commissaire, respec-
 “ tivement, aura examiné
 “ en entier tous les noms
 “ auxquels il n’aura pas
 “ été objecté, il entendra
 “ sommairement les parties
 “ ou leurs agents, pour ou
 “ contre lesquelles il aura
 “ été fait des réclamations
 “ ou objections, comme
 “ susdit, et recevra les té-
 “ moignages rendus pour
 “ ou contre chaque récla-
 “ mation ou objection, et
 “ insérera, retranchera ou
 “ omettra de la dite liste
 “ amendée, le nom de
 “ toute partie, selon qu’il
 “ sera d’opinion que la dite
 “ partie est qualifiée ou
 “ non comme électeur de
 “ l’endroit ; et la décision
 “ de tel Juge ou Commis-
 “ saire respectivement sera
 “ finale et décisive, sujette
 “ seulement à la détermi-
 “ nation de l’Assemblée
 “ Législative ou d’aucun
 “ Comité d’icelle, nommé
 “ pour juger d’aucune élec-
 “ tion contestée, relative-
 “ ment au droit d’aucun tel
 “ voteur ou voteurs.”

CLAUSE M.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’aussitôt que le Juge
 “ ou le Commissaire aura
 “ finalement déterminé
 “ toutes telles réclamations
 “ et objections, il sera du
 “ devoir du Greffier de la
 “ Cour de préparer trois
 “ listes alphabétiques des
 “ dits voteurs, tel qu’il
 “ aura été finalement dé-
 “ terminé au sujet des dits
 “ voteurs par tel Juge ou
 “ Commissaire, respec-
 “ tivement, laquelle liste
 “ sera intitulée, ‘ Régistre
 “ de personnes résidentes
 “ dans le quartier (ou town-
 “ ship) de ———, dans la
 “ cité (ville ou bourg,
 “ comté ou division, sui-

“ le cas,) de ———, et
 “ qualifiées à voter à l’élec-
 “ tion d’un Membre (ou des
 “ Membres, suivant le cas)
 “ pour représenter la cité
 “ (ville ou bourg, comté
 “ ou division, suivant le
 “ cas,) de ———, dans le
 “ Parlement Provincial, en
 “ vertu de propriétés si-
 “ tuées dans le dit quartier
 “ (ou township, suivant le
 “ cas,) de ———, dans
 “ la cité (ville ou bourg,
 “ comté ou division, suivant
 “ le cas,) susdit, et un des
 “ dits régîtres demeurera
 “ de record dans le bureau
 “ de tel Greffier ; un sera
 “ transmis par lui au
 “ bureau du Shérif du dis-
 “ trict dans lequel, la cité,
 “ ville, bourg, comté ou
 “ division, auquel il a rap-
 “ port, sera situé ; et un
 “ au quartier, ou Greffier
 “ de la ville ou du quartier
 “ ou township auquel il a
 “ rapport, et demeureront
 “ dans leurs bureaux,
 “ respectivement, et seront
 “ ouverts gratuitement au
 “ public.”

CLAUSE N.

“ Et qu’il soit statué,
 “ què dans toute et chaque
 “ cité, ville ou bourg, com-
 “ té ou division, auquel les
 “ dispositions de cet Acte
 “ ont rapport, il ne sera
 “ pas accordé plus d’un
 “ jour pour recevoir les
 “ votes, dans les divers
 “ quartiers ou townships,
 “ dans telles cités, villes,
 “ bourgs, comtés et divi-
 “ sions, respectivement, à
 “ aucune élection d’un
 “ Membre ou des Membres
 “ pour servir dans le Par-
 “ lement Provincial pour
 “ telle cité, ville, bourg,
 “ comté ou division, au
 “ lieu de deux jours.

CLAUSE O.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que si une élection a
 “ lieu avant le premier
 “ jour de Janvier, de l’an-
 “ née mil huit cent qua-
 “ rante trois, la dite élec-
 “ tion sera dans tous les
 “ cas, tenue et conduite
 “ relativement à telle par-
 “ tie de cet Acte qui a
 “ rapport à la liste ou ré-
 “ gitre des voteurs, comme
 “ si telle partie du dit Acte
 “ qui y a rapport n’avait
 “ pas été passée.”

CLAUSE P.

“ Et qu’il soit statué, que
 “ dans toutes les élections
 “ pour aucune des cités,
 “ villes, bourgs, comtés et
 “ divisions auxquelles les
 “ dispositions de cet Acte
 “ s’étendent, qui auront
 “ lieu après le dit premier
 “ jour de Janvier, mil huit
 “ cent quarante-trois, toute
 “ personne qualifiée dont
 “ le nom sera inscrit sur
 “ les régîtres faits sous
 “ l’autorité de cet Acte,
 “ pour les divers quartiers
 “ ou townships de telle
 “ cité, ville, bourg, comté
 “ et division, avant le jour
 “ de l’attestation du writ
 “ d’élection seulement, et
 “ pas plus tard, aura droit
 “ de voter à telle élection,
 “ et il ne sera pas permis,
 “ dans cette occasion, de
 “ s’enquérir d’autres faits
 “ que celui de savoir si la
 “ partie qui offre son vote
 “ est véritablement la per-
 “ sonne mentionnée dans
 “ le dit régître, et s’il n’a
 “ pas déjà voté à la dite
 “ élection : Pourvu tou-
 “ jours, que l’enquête de
 “ ces faits en telle occa-
 “ sion se bornera à faire
 “ prêter à la personne qui
 “ offrira ainsi son vote, (si
 “ le Député Officier Rap-
 “ porteur est requis de ce

“ faire par, ou de la part
 “ d’aucun Candidat, ou par
 “ aucun électeur de tel
 “ quartier ou township,) un
 “ serment (ou si c’est une
 “ de ces personnes aux-
 “ quelles la loi permet
 “ d’affirmer au lieu de jurer
 “ en matières civiles, alors
 “ une affirmation solen-
 “ nelle) d’après la forme
 “ de la Cédule B, annexée
 “ à cet Acte; et il
 “ ne sera pas permis à
 “ toute telle élection de
 “ faire prêter à un voteur
 “ enregistré, un autre ser-
 “ ment ou affirmation quel-
 “ conque, excepté le ser-
 “ ment ou l’affirmation de
 “ subornation, lequel, s’il
 “ est requis de la part
 “ d’aucun Candidat, ou par
 “ aucun électeur de tel
 “ quartier ou township,
 “ sera administré par le
 “ Député Officier Rappor-
 “ teur, dans la forme de la
 “ Cédule C, annexée à
 “ cet Acte.”

CLAUSE Q.

“ Et qu’il soit statué, qu’il
 “ sera du devoir de chaque
 “ Greffier d’une Cour,
 “ dans laquelle il aura été
 “ fait un régître sous l’au-
 “ torité de cet Acte, de
 “ remettre, sur la demande
 “ qui en sera faite en per-
 “ sonne, au bureau de tel
 “ Greffier, par aucun Offi-
 “ cier Rapporteur, telles
 “ copies certifiées des
 “ listes des voteurs, cor-
 “ rigées pour tout et cha-
 “ que Quartier et Town-
 “ ship dans la juridiction
 “ de telle Cour, de la ma-
 “ nière que tel Officier
 “ Rapporteur le requerra.”

CLAUSE R.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que si aucun Juge, Juge
 “ Provincial, Juge de Dis-
 “ trict, Commissaire, Gref-

“ fier d’une Cour de Divi-
 “ sion ou autre Cour, Gref-
 “ fier de Cité ou de Ville,
 “ ou personne agissant com-
 “ me tel, Officier Rappor-
 “ teur, Député Officier
 “ Rapporteur, ou aucune
 “ personne quelconque en-
 “ freint ou désobéit volon-
 “ tairement aux disposi-
 “ tions de cet Acte, ou à
 “ aucune d’elles, relative-
 “ ment à aucune matière
 “ ou chose qu’il est tenu
 “ de faire, il sera sujet
 “ pour telle offense, a être
 “ poursuivi dans aucune
 “ Cour de juridiction ci-
 “ vile compétente, par au-
 “ cun voteur enrégistré,
 “ Candidat, Membre rap-
 “ porté, ou autre partie
 “ lésée, pour la somme de
 “ cent louis ; et la Cour
 “ ou le Jury devant qui la
 “ dite action sera plaidée,
 “ pourra accorder un ver-
 “ dict pour la somme de
 “ cent louis, ou pour moin-
 “ dre somme, ainsi que la
 “ dite Cour ou le Jury juge-
 “ ra que le défendeur doit
 “ en justice payer au de-
 “ mandeur ; et le défendeur
 “ dans telle action, si le
 “ jugement est rendu con-
 “ tre lui, paiera la somme
 “ ainsi adjugée, avec tous
 “ les frais de l’action à la
 “ partie poursuivante, sans
 “ préjudice néanmoins au
 “ droit d’aucune partie lé-
 “ sée par l’inconduite d’un
 “ Officier Rapporteur ou
 “ du Député Officier Rap-
 “ porteur, de recouvrer,
 “ pour un faux retour, les
 “ dommages auxquels il
 “ aura droit en vertu des
 “ Lois Coutumières, ou
 “ d’aucun Statut mainte-
 “ nant en force : Pourvu
 “ toujours, que toutes les
 “ actions intentées en vertu
 “ des dispositions de cette
 “ Clause, commenceront
 “ dans les quatre mois de

“ calendrier qui suivront
 “ l’époque à laquelle aura
 “ eu lieu la cause de l’ac-
 “ tion, et qu’il sera donné
 “ avis par écrit au défen-
 “ deur au moins un mois
 “ de calendrier avant l’ins-
 “ titution d’aucune telle
 “ action, signé par la partie
 “ qui l’intentera ou son
 “ agent, mentionnant le lieu
 “ de résidence de la partie
 “ qui signe le dit avis et de
 “ la partie qui intente l’ac-
 “ tion : Pourvu aussi, que
 “ tout tel défendeur contre
 “ lequel jugement aura été
 “ rendu dans toute telle ac-
 “ tion, aura droit d’offrir le
 “ dit jugement comme
 “ moyen de défense con-
 “ tre toute autre action
 “ qui pourra être intentée
 “ contre lui pour la même
 “ matière ou raison et sur
 “ le renvoi de telle autre
 “ action, le dit défendeur
 “ recouvrera ses frais en
 “ entier.”

CLAUSE S.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que par le mot “ Town-
 “ ship,” employé dans cet
 “ Acte, on entendra aussi
 “ bien un Township qu’un
 “ endroit réputé tel, ou une
 “ union de Townships,
 “ ayant droit d’élire un
 “ Officier de Township, et
 “ que le mot “ Quartier”
 “ sera entendu signifier
 “ aucun Quartier d’une Cité
 “ ou Ville, aussi bien qu’une
 “ Ville entière qui ne sera
 “ pas alors divisée en quar-
 “ tiers ; et pour le Bourg
 “ des *Trois-Rivières* et la
 “ Ville de *Sherbrooke*, res-
 “ pectivement, il sera élu
 “ des Cotiseurs pour les
 “ fins de cet Acte de la
 “ même manière et sous
 “ les mêmes dispositions,
 “ en vertu desquelles des
 “ Cotiseurs peuvent être
 “ nommés pour aucun
 “ Township dans le Dis-

“ trict Municipal dans le-
 “ quel tel Ville ou Bourg
 “ sera situé.”

CLAUSE T.

“ Et qu’il soit statué,
 “ qu’aucune erreur dans le
 “ nom ou description inex-
 “ acte d’une personne ou
 “ d’un lieu, dans aucun
 “ écrit fait dans la forme
 “ d’aucune Cédule an-
 “ nexée à cet Acte, ou
 “ dans aucune liste, régître
 “ ou avis, fait sous l’auto-
 “ rité de cet Acte, n’em-
 “ pêchera ou n’arrêtera en
 “ aucune manière l’opéra-
 “ tion de cet Acte, pourvu
 “ que telle personne, ou lieu
 “ soit désigné dans tel écrit,
 “ liste ou régître, de ma-
 “ nière à faire entendre
 “ que c’est la personne ou
 “ le lieu que l’on se pro-
 “ posait de nommer.”

CLAUSE U.

“ Et qu’il soit statué,
 “ que les mots “ Gouver-
 “ neur de cette Province,”
 “ toutes les fois qu’ils se
 “ rencontreront dans cet
 “ Acte, seront entendus
 “ comprendre aussi bien
 “ le Gouverneur que le
 “ Lieutenant Gouverneur
 “ ou autre personne ad-
 “ ministrant le Gouverne-
 “ ment de cette Province
 “ pour le temps d’alors.”

CECULE A.—Première Partie.

“ Comté (division, cité,
 “ bourg, ou ville) de
 “ ———, Je, E. F. ob-
 “ jecte à l’admission de la
 “ réclamation de A. B.
 “ (pour demeurer sur le
 “ role) comme voteur pour
 “ le comté (division, cité,
 “ bourg ou ville) de ———,
 “ pour les raisons sui-
 “ vantes: (ici mentionnez
 “ brièvement la raison, tel
 “ que l’insuffisance de la

“ valeur de la propriété ou
 “ de l’occupation; que la
 “ partie n’est pas ou a ces-
 “ sée d’être propriétaire,
 “ locataire ou possesseur;
 “ que personnellement il
 “ n’est pas qualifié, é-
 “ tant mineur, officier de
 “ douane, &c.) et je de-
 “ mande à être entendu
 “ sur la dite objection de-
 “ vant le Juge de District
 “ (ou suivant le cas.)”

(Signé,) E. F.

“ Daté.”

CECULE A.—Seconde Partie.

“ Objections à l’insertion
 “ du nom de ———, sur
 “ la liste des voteurs, dé-
 “ posée entre mes mains,
 “ G. H., Cotiseur, ce
 “ jour de ———.

(Signé,) G. H.”

CECULE B.

“ Je, A. B., jure (ou
 “ affirme solennellement)
 “ que je suis la personne
 “ désignée dans le régître
 “ pour ———, comme un
 “ voteur pour ——— (ici
 “ insérez une description
 “ dans les mêmes mots que
 “ ceux du régître,) et que
 “ je n’ai pas déjà voté à
 “ cette élection, soit à cette
 “ Place-ci ou à aucune
 “ autre Place.”

CECULE C.

“ Je, A. B., jure solen-
 “ nellement (ou affirme
 “ solennellement) que je n’ai
 “ eu ni reçu moi-même ou
 “ qu’aucune autre personne
 “ n’a reçue pour mon usage
 “ ou avantage, aucune
 “ somme ou sommes d’ar-
 “ gent, charge, place, ou
 “ emploi, gratification ou
 “ récompense, ou aucune
 “ promesse ou espérance
 “ d’obtenir de l’argent, une
 “ chagre, gratification, place

“ emploi ou récompense
 “ pour donner mon vote à
 “ cette élection.”

CEDULE D. No. 1.—*Pour les Comtés ou Divisions.—Modèle d'un Régître ou Liste de Voteurs. Comté (ou Division) de ———.*

No.	Date de l'Enregistrement.	Nom.	Profession.	Propriétaire ou Locataire.	Description de la propriété, de la terre, maison, &c.	Remarques.

CEDULE E. No. 2.—*Pour les Cités ou Bourgs.—Modèle d'un Régître ou Liste de Voteurs. Cité (Ville ou Bourg) de ———.*

No.	Date.	Nom.	Profession.	Propriétaire ou Locataire.	Description de la Propriété.	Rue, Ruelle, ou autre lieu de résidence.	Quartier ou autre Division

Préambule, ligne 23.—Après “ Session” insérez “ Et vu qu’il est ex-
 “ pédient et indispensable,
 “ de pourvoir à l’enregist-
 “ rement des noms des
 “ personnes, qui peuvent
 “ en vertu de la Loi, voter
 “ à l’élection des Mem-
 “ bres du Parlement Pro-
 “ vincial, pour les diffé-
 “ rentes Cités, Villes, et
 “ Bourgs, dans cette Pro-
 “ vince, qui ont droit d’en-
 “ voyer des Membres à
 “ tel Parlement, et aussi
 “ des personnes qui ont le
 “ même pouvoir, dans les
 “ différents Comtés, et
 “ Divisions dans cette par-
 “ tie de cette Province,
 “ constituant ci-devant la
 “ Province du *Haut-Can-*
 “ *nada*, et dans plusieurs
 “ des Comtés dans cette
 “ partie de cette Province,
 “ constituant ci-devant la
 “ Province du *Bas-Can-*
 “ *ada*, et qui ont droit, de
 “ la même manière, d’en-

“ voyer des Membres à tel
 “ Parlement.”

Titre, ligne 4.—Après “ Session” insérez “ et
 “ pour pourvoir à l’enre-
 “ gistrement des personnes
 “ qui ont droit de voter
 “ aux Elections des Mem-
 “ bres de l’Assemblée
 “ Législative de cette Pro-
 “ vince.”

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concurrence étant mise sur iceux, la Chambre a concouru séparément sur chacun d’eux.

Us sont adopt

Ordonné, Que les dits amendements soient grossoyés et que le dit Bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois immédiatement.

Le dit Bill a été alors lu la troisième fois, tel qu’amendé,

3e lecture du Bill.

La question étant mise, Ce Bill, tel qu’amendé, passera-t-il ?

Il a été résolu dans l’affirmative.

Passé.

Ordonné, Que le Maître en Chancellerie se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec divers amendements, auxquels il demande la concurrence de l’Assemblée.

Un Message de l’Assemblée Législative par l’Honorable M. *Draper*, et autres, pour rapporter le Bill, intitulé, “ Acte pour confirmer “ certaines règles ordres, et réglemens faits “ par le Juge en Chef et les Juges de la Cour “ du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le “ *Canada Ouest*,” et pour informer cette Chambre que l’Assemblée Législative a acquiescé à ce Bill sans amendement.

L’Assemblée renvoie sans amendement le Bill pour confirmer les règles de la Cour du Banc de la Reine, H. C.

L’Orateur a déclaré cette Chambre continuée à demain, à midi, la Chambre l’ordonnant ainsi.

Ajournement.

Mercredi, 12e Octobre, 1842.

Les Membres assemblés ont été :

L’Honorable *Vice Chancelier*, Orateur.

Les Honbles. Messrs. Les Honbles. Messrs.

DeBlaquiere,
Sullivan,
Crooks,
Macaulay,
Hamilton,

McDonald,
Dickson,
Sherwood,
Washburn.

PRIERES.

C C

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence vient à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée.

Son Excellence, le Très-Honorable Sir *Charles Bagot*, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un des Très-Honorables Conseillers Privés de Sa Majesté. Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, étant assis dans le Fauteuil sur le Trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, d'informer l'Assemblée Législative, " Que c'est le " plaisir de Son Excellence qu'elle se rende " immédiatement auprès d'elle dans cette " Chambre."

Sanction donnée aux Bills.

Laquelle étant venue avec son Orateur, le Clerc de la Couronne en Chancellerie a lu séparément les Titres des Bills à être passés, comme suit :

Bill pour la liberté des Elections.

Acte pour pourvoir à la liberté des Elections en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill au sujet des Membres qui acceptent des charges.

Acte pour rendre uniforme dans toute l'étendue de cette Province, la Loi qui rend vacants les sièges des Membres de l'Assemblée Législative, qui acceptent une charge.

Bill pour la qualification des Juges de Paix.

Acte pour la qualification des Juges de Paix.

Bill pour prévenir la désertion des Matelots.

Acte pour amender l'Acte y mentionné, pour prévenir la désertion des Matelots, et autres engagés dans le service de la Mer.

Bill pour proportionner la peine au crime.

Acte pour mieux proportionner le châtement au crime, en certains cas, et pour d'autres objets y mentionnées.

Bill de Potasse et Perlasse.

Acte pour régler l'inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Bill pour l'inspection du Bois.

Acte pour régler l'inspection et le mesurage du Bois de construction, Mats, Espars, Douves, Douelles, et autres objets de même nature, destinés à être exportés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill pour l'emprunt de £1,500,000 stg.

Acte pour autoriser la négociation d'un emprunt en *Angleterre* d'une somme d'un million, cinq cent mille livres sterling, pour la construction et l'achèvement de certains travaux publics en *Canada*.

Bill pour rémunérer le Dr. Rolph.

Acte d'appropriation d'une certaine somme, afin de mettre Sa Majesté en état de rémunérer le Docteur *Thomas Rolph*

pour ses services passés, comme Agent d'Emigration.

Acte pour continuer pour un temps limité, l'Ordonnance pour faciliter l'expédition des affaires, devant la Cour du Banc du Roi du District de *Montréal*.

Bill pour l'expédition des affaires devant la Cour à Montréal.

Acte pour continuer pour un temps limité certains Actes et Ordonnances.

Bill pour continuer certains Actes.

Acte pour amender deux certaines Ordonnances y mentionnées, concernant les Chemins d'hiver, dans cette partie de la Province ci-devant nommée le *Bas-Canada*.

Bill des Chemins d'hiver.

Acte pour abroger certaines Ordonnances du Gouverneur et Conseil Spécial de la ci-devant Province du *Bas-Canada*, relatives à l'administration de la Justice.

Bill pour abroger les Ordonnances de Judicature. B. C.

Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, relativement à l'établissement d'un système de Police dans le *Canada Est*.

Bill de Police B. C.

Acte pour prolonger le temps fixé par l'Ordonnance y mentionnée pour l'enregistrement de certaines charges et hypothèques sur les immeubles, et pour abroger certaines parties d'icelle.

Bill d'enregistrement.

Acte pour rétablir pour des fins relatives à l'élection des Membres de l'Assemblée Législative, les anciennes bornes et limites des Cités de *Québec* et de *Montréal*.

Bill pour rétablir les limites de Québec et Montréal.

Acte pour mieux prévenir l'obstruction des Rivières et Ruisseaux dans le *Canada Est*.

Bill pour prévenir l'obstruction des rivières.

Acte pour amender certains Actes y mentionnés, relativement à l'établissement de Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le *Canada Est*.

Bill d'Assurances Mutuelles B. C.

Acte pour confirmer certaines règles, ordres et réglemens faits par le Juge en Chef et les Juges de la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté, pour le *Canada Ouest*.

Bill pour confirmer les règles de la Cour du Banc de la Reine, H. C.

Acte pour prolonger le temps fixé pour le paiement de l'emprunt de la Compagnie du Havre de *Cobourg*.

Bill au sujet de l'emprunt de la Compagnie du Havre de Cobourg.

Acte pour changer le lieu du Bureau d'Enregistrement du Comté de *Middlesex*.

Bill du Bureau d'Enregistrement de Middlesex.

Acte pour accorder des pouvoirs plus étendus à la Compagnie d'Assurance Mutuelle

Bill pour changer le nom de l'Assurance

Mutuelle de
Montreal.

de *Montréal* contre les accidents du feu, et pour changer le nom de la dite Corporation.

Bill de la Com-
pagnie du Gaz
de Québec.

Acte pour incorporer une Compagnie sous les nom et titre de "Compagnie de *Québec* " pour fournir l'eau et l'éclairage au "Gaz."

Bill des Dames
Catholiques Ro-
maines de Qué-
bec.

Acte pour incorporer l'Association Charitable des Dames Catholiques Romaines de *Québec*.

Bill au sujet des
Assurances Ma-
ritimes.

Acte pour donner à la Compagnie d'Assurance Britannique et Américaine, sur la vie et contre le feu, le pouvoir d'effectuer des Assurances contre les accidents Maritimes.

Bill de la Ban-
que de Mid-
land.

Acte pour étendre la Charte de la Banque Commerciale du District de *Midland*, et pour augmenter son capital.

Bill de la Ban-
que du H. C.

Acte pour étendre la Charte de la Banque du *Haut-Canada*, et pour augmenter son capital.

Bill au sujet de
la succession de
T. Clark.

Acte pour venir en aide à la succession de feu *Thomas Clark*.

Bill de Bacon.

Acte pour autoriser la Cour de Chancellerie à permettre à *William Vynne Bacon* d'y pratiquer comme Procureur et Solliciteur.

La Sanction Royale a été alors prononcée séparément sur ces Bills, par un des Greffiers Assistants de cette Chambre, dans les mots suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence
" le Gouverneur Général sanctionne ce Bill."

Bills réservés.

Alors le Clerc de la Couronne en Chancellerie a lu les Titres des deux Bills suivants :

Bill au sujet du
Blé étranger.

Acte pour imposer un droit sur le Blé étranger importé en cette Province.

Bill pour la ré-
gie du temporel
d'Angleterre.

Acte pour pourvoir à la régie des biens temporels de l'Eglise Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans le Diocèse de *Québec*, en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Alors un des Greffiers Assistants de cette Chambre, par l'ordre de Son Excellence, a dit :

" Son Excellence le Gouverneur Général
" réserve ces Bills pour la signification du
" plaisir de Sa Majesté sur iceux."

Alors l'Orateur de l'Assemblée Législative, en présentant le Bill des Subsidés, a fait le Discours suivant :

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Ma-
jesté, les Communes du *Canada*, avons pris en
notre sérieuse considération le Message de
Votre Excellence, accompagnant les estima-
tions pour le service public de l'année cou-
rante.

Discours de
l'Orateur de
l'Assemblée en
présentant le
Bill des Sub-
sidés.

Le peu de durée de la Session à laquelle nous nous attendions, nous a mis dans l'impossibilité de faire une enquête entière et satisfaisante de l'état des finances de la Province, et d'examiner avec le soin requis les divers items qui forment les dites estimations ; mais afin de mettre Sa Majesté en état de rencontrer les dépenses nécessaires et indispensables du Gouvernement jusqu'à la fin du premier quartier de l'année courante, les fidèles Communes de Sa Majesté, l'Assemblée Législative du *Canada*, ont voté des Subsidés dans la ferme persuasion qu'ils seront appliqués selon les besoins de la Province, tels qu'énumérés dans les dites estimations, et qu'ils seront employés avec économie, et en ayant égard à l'état de ses finances et de ses ressources.

Nous prions donc Votre Excellence de vouloir bien donner au nom de Sa Majesté la Sanction Royale à ce Bill.

Le dit Bill a été alors remis au Clerc de la Couronne en Chancellerie qui en a lu le Titre comme suit :

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent, afin de payer certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil durant les périodes de temps y mentionnées.

Bill des Sub-
sidés.

La Sanction Royale a été alors prononcée sur ce Bill, par un des Greffiers Assistants de cette Chambre, dans les mots suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le
" Gouverneur Général, remercie ses loyaux
" sujets, accepte leur bien-vieillance et sanc-
" tionne ce Bill."

Alors il a plû à Son Excellence le Gouverneur Général de faire le Discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Bien que je m'attendisse, quand je vous ai
convoqués, que vous auriez pu délibérer, dans
la Session actuelle, les affaires publiques d'im-

Discours de Son
Excellence.

portance qui semblaient réclamer de bonne heure votre attention, cependant je suis déterminé par des raisons de convenance publique, et en vue d'une prochaine reprise de nos travaux ensemble, à mettre fin à cette Session.

J'ai à vous remercier du zèle et de l'assiduité avec lesquels vous avez délibéré et perfectionné les diverses mesures auxquelles la courte période de la Session a été employée. Je me flatte que ces mesures seront pour le pays un gage des principes par lesquels je suis guidé, et des avantages qu'on peut attendre des efforts réunis et cordiaux des différentes branches de la Législature Provinciale.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, de la libéralité avec laquelle vous avez voté les Subsidés requis pour le service public, et de votre coopération empressée à donner suite aux vues du Gouvernement de Sa Majesté.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

En vous exemptant, pour le présent, de vaquer plus longtemps à vos travaux Législa-

tifs, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir confiant, que lorsque vous serez retournés dans vos foyers, vous exercerez votre juste influence à propager dans vos Districts respectifs cette unanimité et cette bienveillance mutuelle que je me suis efforcé d'établir, et à répandre ces espérances de paix et de prospérité permanentes auxquelles je me flatte que vous vous unirez avec moi à croire qu'il nous est maintenant permis de nous livrer, avec la faveur de la Providence.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit,

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur Général que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Vendredi, le dix-huitième jour de Novembre prochain, pour être ici tenu; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Vendredi, le dix-huitième jour de Novembre prochain.

Le Parlement
est prorogé au
18e Novembre
prochain.

F I N I S.

I N D E X

DU

S E C O N D V O L U M E .

6 V I C T . A . D . 1 8 4 2 .

ABSENTS, Voir *Membres*.

ACTES sur le point d'expirer ; Voir *Comités*, No. 1.

ADAMSON, le Révd. W. AGAR ; Voir *Bibliothécaire*.

ADRESSES :

1. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL :—Pour le remercier de son Discours prononcé du Trône, 24. Comité nommé pour la préparer, 26. Adresse rapportée 26, et adoptée, 28. Comité nommé pour savoir quand Son Excellence recevra la Chambre avec l'Adresse, 28. Rapport, 28. L'Orateur fait rapport que l'Adresse a été présentée, et communique la réponse de Son Excellence, 29. Elle sera imprimée, 29.
2. ——— A LA REINE :—Félicitant Sa Majesté sur la naissance du Prince de Galles : Motion pour une Adresse déchargée des ordres du jour, 33. La motion, 35. Elle est adoptée et il est nommé un Comité pour préparer une Adresse, 35. Rapport, 36. L'Adresse, 36. Elle est adoptée, 37. Il sera présenté une Adresse du Gouverneur-Général, priant Son Excellence de la transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, 37. Comité nommé pour savoir quand Son Excellence recevra la Chambre avec icelle, 37. Rapport, 39. L'Orateur fait rapport que l'Adresse a été présentée, et communique la réponse de Son Excellence, 39.
3. ——— A LA REINE :—De félicitations sur le bonheur qu'elle a eu d'échapper à l'attentat d'un assassin ; Motion pour une Adresse déchargée des ordres du jour, 34. La Motion, 35. Elle est adoptée et il est nommé un Comité pour préparer une Adresse, 36. Rapport, 36. L'Adresse, 36. Elle est adoptée, 37. Il sera présenté une Adresse au Gouverneur-Général, priant Son Excellence de la transmettre au Secrétaire

ADRESSES—*suite*.

- d'Etat pour les Colonies, 37. Comité nommé pour savoir quand Son Excellence recevra la Chambre avec l'Adresse, 37. Rapport, 39. L'Orateur fait rapport que l'Adresse a été présentée, et communique la réponse de Son Excellence, 39.
4. ——— AU PRINCE ALBERT :—Félicitant Son Altesse Royale sur la naissance du Prince de Galles : Motion pour une Adresse déchargée des ordres du jour, 34. La Motion, 35. Elle est adoptée et il est nommé un Comité pour préparer une Adresse, 35. Rapport, 36. L'Adresse, 36. Elle est adoptée, 37. Il sera présenté une Adresse au Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre l'Adresse au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, 37. Comité nommé pour savoir quand Son Excellence recevra le Chambre avec l'Adresse, 37. Rapport, 39. L'Orateur fait rapport que l'Adresse a été présentée, et communique la réponse de Son Excellence, 39.
5. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Au sujet de la Pétition des habitants du Township de Bayham, demandant que ce Township soit annexé au District de Brock, proposée, 34. La Pétition est lue, 34. La Motion est retirée, 34.
6. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Priaient Son Excellence de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, l'Adresse de félicitations à la Reine sur la naissance du Prince de Galles, 37. Réponse de Son Excellence, 39.
7. ——— A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Priaient Son Excellence de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, l'Adresse de félicitations à Son Altesse Royale le Prince

ADRESSES—*suite*.

Albert sur la naissance du Prince de Galles, 37.
Réponse de Son Excellence, 39.

8. — A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Priant Son Excellence de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, l'Adresse de félicitations à la Reine sur son bonheur d'avoir échappé à l'attentat d'un assassin, 37. Réponse de Son Excellence, 39.

9. — A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Priant Son Excellence de ne pas proroger le Parlement jusqu'à ce que les intérêts Agricoles de la Province soient placés sur une base satisfaisante, 49. Comité nommé pour la préparer, 49. Rapport, 58. Il est adopté, et Comité nommé pour savoir quand Son Excellence recevra l'Adresse, 58. Rapport, 63. Réponse de Son Excellence, 65. Elle sera imprimée, 66.

10. — A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Avec copie du Rapport du Comité Spécial sur les diverses Pétitions de l'Hon. A. W. Cochran, du Dr. Phillips, et de Pierre Lacroix, et Joseph Bolduc, 73. Message de Son Excellence en réponse à l'Adresse, 83.

11. — A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Remerciant Son Excellence de certains Messages, 75.

12. — A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL :—Priant Son Excellence d'émaner son warrant pour £4,500, 78. Comité nommé pour la présenter, 78. Rapport, 80. Message de Son Excellence en réponse à l'Adresse, 86.

13. — A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL :—Priant Son Excellence de transmettre en Angleterre le Bill au sujet des affaires temporelles de l'Eglise, 95. Message de Son Excellence en réponse, 96. Voir *Bills*, No. 26.

AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE, faute d'un Quorum, 47, 95.

AGRICULTURE, Retour de la Société d'Agriculture du Comté des Deux Montagnes, présenté par l'Orateur, 64.

— Adresse présentée à Son Excellence au sujet de l', 58. Voir *Adresses*, No. 9.

APPEL DE LA CHAMBRE : Membres présents et absents, 38.

— 5e règle permanente lue et l'Orateur requis d'écrire aux Membres absents à, 42. Modèle de Lettre adopté, 42.

— certains Membres exemptés d'être présents à, 46, 61, 64, 70, 80.

ARMOUR, ROBERT, Jun., Ecuyer : Voir *Greffier en Loi*.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :

— Membres de l', reçoivent ordre de se rendre à la Barre du Conseil Législatif, 17, 106.

— L'Orateur du Conseil Législatif, requis de prendre des arrangements pour se procurer les documents imprimés par l', 29.

— Conférence demandée par l', au sujet de l'impression des documents de la Session, 47. Voir *Conférence*.

— Discours de l'Orateur de l', en présentant le Bill des Subsidés, 107.

— Messages reçus de et envoyés à l' : Voir *Messages*.

— Bills reçus de et envoyés à l' : Voir *Bills*.

— Conférences avec l' : Voir *Conférence*.

ASSISTANTS GREFFIERS du Conseil Législatif : Voir *Greffiers Assistants*.

ASSURANCE, CONTRE LE FEU, BILL : Voir *Bills*, Nos. 15 et 30.

BACON, WILLIAM VYNNE, Bill pour lui permettre de pratiquer comme Procureur. Voir *Bills*, No. 3.

BANC DE LA REINE, (H. C.) L'Hon. M. Sullivan met devant la Chambre les Règles, Ordres et Réglements de la Cour du, de Sa Majesté, 51. Voir *Bills*, No. 5.

BANQUES CHARTE'ES : Bill pour les autoriser à transiger leurs affaires dans toute la Province, sanctionné par Proclamation, 11.

BANQUE DU HAUT-CANADA : Bill pour permettre à cette Institution de transiger ses affaires à Toronto, comme à l'ordinaire, sanctionné par Proclamation, 11.

— L'Orateur fait rapport de la réception d'un Etat des affaires de la, 49. Pour ce TABLEAU, Voir *Papiers Parlementaires*, lettre R.

BANQUE DE LA CITE', Bill de la, sanctionné par Proclamation, 10.

BANQUE COMMERCIALE DU DISTRICT DE MIDLAND : L'Orateur fait rapport de la réception d'un Etat des affaires de la, 49. Pour le TABLEAU, Voir *Papiers Parlementaires*, lettre R.

— Bill pour augmenter le Capital de la. Voir *Bills*, No. 29.

BAPTEMES, &c. : L'Orateur met devant la Chambre un Tableau général des, pour les Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pour l'année 1841, 32. Pour ce TABLEAU, Voir *Papiers Parlementaires*, lettre C.

BEAUHARNOIS : L'Orateur met devant la Chambre un Etat des recettes et des dépenses du Conseil Municipal du District de, 95.

BIBLIOTHECAIRE DE LA CHAMBRE—Présente certains rapports sur la Bibliothèque, et ils sont lus, 22, 23. Ils sont référés à un Comité Spécial, 29. Permis de faire rapport de temps à autre, 32. Premier rapport présenté, 32. Il est adopté, 32. Second rapport présenté, 37. Il est adopté, 38. Troisième rapport présenté, 39. Il est adopté, 39. Quatrième rapport présenté, 78. Il est adopté, 79.

BIBLIOTHEQUE : Voir *Bibliothécaire*.

BILLS :

— Lu, *pro forma*, 19.

1. — BILL DES PAROISSES :—(1er.)

Introduit par l'Hon. M. Bruneau,—Lu la première fois, et imprimé, 29. Lu la seconde fois et référé à un Comité, 30. Substitution du nom d'un Membre à celui d'un autre sur le Comité, 42. Rapport, 55. Il est adopté, 56.

2. — BILL D'USURE :—

Introduit par l'Hon. M. Bruneau,—Lu la première fois et imprimé, 42. Déchargé des Ordres du jour, 43, 47. Lu la seconde fois, 45. Référé à un Comité Spécial, 47. Rapport, 50. Il est adopté et imprimé, 51. Lu la troisième fois, 54. Question de Concurrence mise et passée dans la Négative, 54. La Chambre en Comité, 54. Rapport sans amendement, 54. Il est passé, Titre donné et Bill envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 54.

3. — BILL DE W. V. BACON :—

Introduit par l'Hon. M. Sullivan,—Lu la première fois, 42. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 43. Rapport, 44. Il est adopté, 44. Bill lu la troisième fois et passé, 46. Titre donné et Bill envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 46. Amendé par cette Chambre, 86. Amendements lus la première fois, 86. Les amendements, 86. Lus la seconde fois et adoptés, 86. L'Assemblée en est informée, 86. Sanction Royale, 107.

4. — BILL D'ASSURANCE MUTUELLE (B. C.) :—

Envoyé de l'Assemblée, 47. Lu la première fois, 48. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 54. Amendements rapportés, 59. Ils sont adoptés, 60. Bill tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 61. L'Assemblée concourt, 65. Sanction Royale, 106.

5. — BILL AU SUJET DES REGLEMENTS DE LA COUR DU BANC DE LA REINE :—

Introduit par l'Hon. M. Sullivan et lu la première fois, 51. Lu la seconde fois, 54. Lu la troisième fois et passé, 57. Titre donné et Bill envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 57. Passé par cette Chambre sans amendement, 105. Sanction Royale, 106.

BILLS—suite.

6. — BILL DES LIMITES DE QUEBEC ET MONTREAL :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 53. Lu la seconde fois, 57. La Chambre en Comité, 57. Rapport sans amendement, 57. Lu la troisième fois et passé, et l'Assemblée en est informée, 61. Sanction Royale, 106.

7. — BILL AU SUJET DE LA DESERTION DES MATELOTS :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 53. Lu la seconde fois, 57. Déchargé des Ordres du jour, 63. La Chambre en Comité, 64. Rapport sans amendement, 64. Lu la troisième fois, et passé, l'Assemblée en est informée, 71. Sanction Royale, 106.

8. — BILL POUR PROPORTIONNER LA PEINE AU CRIME :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 53. Lu la seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 57. Rapport, 69. La Chambre en Comité, 70. Amendements rapportés, lus la première fois, 70. Les amendements, 70. Lus la seconde fois, et adoptés, 70. Bill tel qu'amendé lu la troisième fois, passé, et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 72. L'Assemblée concourt, 76. Sanction Royale, 106.

9. — BILL AU SUJET DES MEMBRES QUI ACCEPTENT DES CHARGES.

Envoyé de l'Assemblée, 54. Lu la première fois, 55. Lu la seconde fois, 57. Déchargé des ordres du jour, 63. La Chambre en Comité, 66. Rapport sans amendement, 66. Lu la troisième fois, et passé, l'Assemblée en est informée, 71. Sanction Royale, 106.

10. — BILL DE H. W. HARRIS :—

Introduit par l'Hon. M. Sullivan, et lu la première fois, 55. Motion pour la seconde lecture du Bill et qu'avis en soit affiché sur les portes du Conseil Législatif, 55. Motion en amendement, 55. La Chambre concourt en icelle, 55. Motion principale adoptée, telle qu'amendée, 55.

11. — BILL DES PAROISSES (2nd.)

Soumis par le Comité Spécial auquel avait été référé le premier Bill à ce sujet, 55. Lu la première fois, 56. Lu la seconde, 57. Déchargé des Ordres du jour, 63. La Chambre en Comité, 66. Point de Rapport, 66.

12. — BILL DES CHEMINS D'HIVER :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois 57. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 63. Rapport, 66. Il est adopté, 67. La Chambre en Comité, 67. Rapport d'un amendement, 67. Lu la première fois, 68. L'Amendement, 68. Lu la seconde fois, et adopté, 68. Bill, tel qu'amendé, déchargé des Ordres du jour, 71. La Chambre de nouveau

BILLS—*suite.*

en Comité, 72. Autre amendement rapporté, 72. Lu la première fois, 72. Le nouvel amendement, 72. Lu la seconde fois et adopté, 72. Bill tel qu'amendé en dernier lieu, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 72. L'Assemblée demande une conférence, 77. Le Conseil y consent et en informe l'Assemblée, 77. Le Rapport, 83. La Chambre en Comité sur icelui, 86. Rapport, 86. Amendement retiré et l'Assemblée en est informée, 86. Sanction Royale, 106.

13. — BILL DE LA SUCCESSION DE CLARK :—

Introduit par l'Hon. M. Dickson, et lu la première fois, 59. Lu la seconde fois, 63. La Chambre en Comité, 66. Rapport sans amendement, 66. Lu la troisième fois et passé, 71. Titre donné et Bill envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 71. Passé par cette Chambre sans amendement, 84. Sanction Royale, 107.

14. — BILL DE LA POTASSE ET PERLASSE.

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 61. Lu la seconde fois, 64. Motion pour qu'il soit imprimé, 64. Motion en amendement pour référer le Bill à un Comité Spécial, 64. L'Amendement est adopté et le Bill référé, 64. Rapport du Comité Spécial, 75. La Chambre en Comité, 79. Rapport et permis de siéger de nouveau, 79. La Chambre de nouveau en Comité, 80. Rapport sans amendement, 80. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 81. Sanction Royale, 106.

15. — BILL POUR CHANGER LE NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU, DE MONTREAL :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 62. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 65. Rapport, 82. Il est adopté, 82. La Chambre en Comité, 82. Rapport sans amendement, 82. Lu la troisième fois, et passé, l'Assemblée en est informée, 82. Sanction Royale, 106.

16. — BILL D'ENREGISTREMENT DE MIDDLESEX :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 62. Lu la seconde fois, 66. La Chambre en Comité, 73. Rapport sans amendement, 73. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 73. Sanction Royale, 106.

17. — BILL DE L'ASSOCIATION CHARITABLE DES DAMES DE QUEBEC.

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 62. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 65. Rapport, 79. La Chambre en

BILLS—*suite.*

Comité, 80. Rapport sans amendement, 81. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 81. Sanction Royale, 107.

18. — BILL POUR LA QUALIFICATION DES JUGES DE PAIX :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 62. Lu la seconde fois, 65. La Chambre en Comité, 72. Rapport sans amendement, 72. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 73. Sanction Royale, 106.

19. — BILL POUR EMPECHER L'OBSTRUCTION DES RIVIERES :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 62. Lu la seconde fois, 65. La Chambre en Comité, 65. Rapport et permis de siéger de nouveau, 65. La Chambre de nouveau en Comité, 72. Rapport sans amendement, 73. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 73. Sanction Royale, 106.

20. — BILL DES ORDONNANCES DE POLICE :—

Envoyé de l'Assemblée, 64. Lu la première fois, 65. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 72. Rapport, 81. Il est adopté, 81. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 82. Sanction Royale, 106.

21. — BILL DES ORDONNANCES DE JUDICATURE :—

Envoyé de l'Assemblée, 64. Lu la première fois, 65. Lu la seconde fois, 72. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 73. Sanction Royale, 106.

22. — BILL DES ELECTIONS :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 71. Lu la seconde fois, 76. La Chambre en Comité, 76. Rapport sans amendement, 76. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 79. Sanction Royale, 106.

23. — BILL DE L'ECLAIRAGE DU GAZ DE QUEBEC :—

Envoyé de l'Assemblée, et lu la première fois, 71. On se dispense de la 46e règle, 71. Lu une seconde fois, 73. La Chambre en Comité, 76. Rapport sans amendement, 76. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 80. Sanction Royale, 107.

24. — BILL AMENDANT L'ORDONNANCE D'ENREGISTREMENT :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 71. Lu la seconde fois, 73. La Chambre en Comité, 76. Rapport sans Amendement, 76. Lu la troisième fois et passé, 80, l'Assemblée en est informée, 80. Sanction Royale, 106.

BILLS—*suite.*

25. — BILL DES BOIS :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 76. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 79. Rapport, 85. Il est adopté, 85. La Chambre en Comité, rapport sans amendement, 87. Lu la troisième fois et passé, 88. L'Assemblée en est informée, 88. Sanction Royale, 106.

26. — BILL DES AFFAIRES TEMPORELLES DE L'EGLISE :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 76. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 79. Rapport, 81. Il est adopté, 81. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 82. Il sera présenté une Adresse priant Son Excellence de transmettre le dit Bill en Angleterre, sans délai, 95. Message en réponse, 96. Bill réservé à la signification du plaisir de Sa Majesté, 107.

27. — BILL DU HAVRE DE COBourg :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 76. Lu la seconde fois, 79. La Chambre en Comité, 80. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 81. Sanction Royale, 106.

28. — BILL DES TERRES PUBLIQUES, (B. C.) :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 76. Lu la seconde fois, 79. La Chambre en Comité, 80. Point de Rapport, 80.

29. — BILL DE LA BANQUE COMMERCIALE DE MIDLAND :—

Envoyé de l'Assemblée, 81. Lu la première fois, 82. Lu la seconde fois et référé à un Comité, 84. Pétitions de Henry J. Boulton, et autres, et du Président, &c. de la Banque Commerciale, référés au même Comité, 85. Rapport, 88. Il est adopté, 88. La Chambre en Comité, 92. Rapport sans Amendement, 92. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 93. Protêt de l'Hon. M. Washburn, contre la 28e clause, 93. Sanction Royale, 107.

30. — BILL AU SUJET DES ASSURANCES MARITIMES :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 82. Lu la seconde fois et référé à un Comité Spécial, 84. Rapport, 89. La Chambre en Comité, 93. Rapport sans amendement, 93. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 93. Sanction Royale, 107.

31. — BILL CONTINUANT CERTAINES ORDONNANCES :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 83. Lu la seconde fois et référé au Comité Spécial sur le rapport du Greffier en Loi sur les Lois sur le point d'expirer, 84. Rapport, 92.

BILLS—*suite.*

La Chambre en Comité, 94. Rapport d'un Amendement, 94. Lu la première fois, 94. L'Amendement, 94. Lu la seconde fois et adopté, 94. Bill, tel qu'amendé lu la troisième fois et passé, envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 95. L'Assemblée concourt, 96. Sanction Royale, 106.

32. — BILL DES DROITS SUR LE BLE' ETRANGER :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 83. Lu la seconde fois, 84. La Chambre en Comité, 84. Rapport et permis de siéger de nouveau, 84. La Chambre de nouveau en Comité, 87. Rapport sans Amendement, 87. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 87. Réservé à la signification du plaisir de Sa Majesté, 107.

33. — BILL DE LA BANQUE DU HAUT CANADA. :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 84. Lu la seconde fois et référé au Comité Spécial sur le Bill de la Banque Commerciale, 85. Rapport, 88. Il est adopté, 88. La Chambre en Comité, 92. Rapport sans Amendement, 92. Lu la troisième fois et passé, 93. L'Assemblée en est informée, 93. Sanction Royale, 107.

34. — BILL DE L'EMPRUNT :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 85. Lu la seconde fois, 85. La Chambre en Comité, 87. Rapport sans amendement, 87. Lu la troisième fois et passé, 88. L'Assemblée en est informée, 88. Sanction Royale, 106.

35. — BILL DES SUBSIDES :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 87. Lu la seconde fois, 87. La Chambre en Comité, 88. Rapport sans amendement, 88. Lu la troisième fois, 92. Passé, 93. L'Assemblée en est informée, 93. Discours de l'Orateur de l'Assemblée en le présentant, 107. Sanction Royale, 107.

36. — BILL DU DR. ROLPH :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 87. Lu la seconde fois, 87. La Chambre en Comité, 92. Rapport sans amendement, 92. Lu la troisième fois et passé, 93. L'Assemblée en est informée, 93. Sanction Royale, 106.

37. — BILL DE LA COUR DU BANC DU ROI DE MONTREAL :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 92. Lu la seconde fois, 94. La Chambre en Comité, rapport sans amendement, 94. Lu la troisième fois et passé, l'Assemblée en est informée, 94. Sanction Royale, 106.

BILLS—*suite*.

38. — BILL POUR EXPLIQUER LA LOI DES ELECTIONS :—

Envoyé de l'Assemblée et lu la première fois, 95. Lu la seconde fois, 96. La Chambre en Comité, 96. Rapport d'amendements, 96. Lus la première fois, 96, les amendements, 96. Lus la seconde fois et adoptés, 105. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé, envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 105.

———— Sanctionnés par Proclamation, 5, 7, 10, 11, 13.

———— Désapprouvés par Proclamation, 7.

———— Sanction Royale, 106, 107.

———— Réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 107.

BŒUF ET LARD ; Bill pour l'Inspection du, sanctionné par Proclamation, 10.

BOLDUC, JOSEPH ; Pétition de, référée à un Comité Spécial, 63. Rapport 68. Voir *Comités*, No. 18.

BOULTON, HENRY JOHN, et autres, Pétition de, référée au Comité Spécial sur la Banque Commerciale, 85. Voir *Comités*, No. 27.

CARON, L'HON. RENE' E. : L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de lui, exposant pour quoi il lui est impossible d'assister au Conseil Législatif, 70. Son excuse est reçue, 70.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES DE : L'Orateur met devant la Chambre un Retour fait par la, 34. Pour le **RETOUR**, voir *Papiers Parlementaires, lettre D*.

COBOURG, Bill du Havre de : Voir *Bills*, No. 27.

COCHRAN, L'HON. A. W., Pétition de, référée à un Comité Spécial, 60. Rapport, 68. Voir *Comités* No. 18.

CLARK, THOMAS, Bill de : Voir *Bills*, No. 13.

COMITÉS SPÉCIAUX, NOMME'S.

1. — Pour faire rapport sur le Rapport du Greffier en Loi sur les Lois sur le point d'expirer, 21. Bill continuant certaines Ordonnances référé au même Comité, 84. Rapport, 92.

2. — Pour examiner et perfectionner les Journaux de la Chambre, 22. Substitution du nom d'un Membre à celui d'un autre sur le Comité, 29. Membres ajoutés à icelui, 42. Rapport du Comité de Conférence au sujet de l'impression des Documents des deux Chambres, référé au même Comité, 54. Rapport, 73. La Chambre en Comité, 77. Rapport, 77. Il est adopté, 78.

3. — Pour préparer une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 26. Voir *Adresses*, No. 1.

COMITE'S SPECIAUX NOMME'S—*suite*.

4. — Pour faire rapport sur les Rapports du Bibliothécaire et du Comité des deux Chambres sur la Bibliothèque, 29. Permis de faire rapport de temps à autre, 32. Premier Rapport, 32. Il est adopté, 32. Second Rapport présenté, 37. Il est adopté, 38. Troisième Rapport présenté, 39. Il est adopté, 39. Quatrième Rapport présenté, 78. Il est adopté, 79.

5. — Pour faire rapport sur le 1er Bill des Paroisses, 30. Substitution du nom d'un Membre à celui d'un autre sur le Comité, 42. Rapport, 55. Il est adopté, 56.

6. — Pour faire rapport sur la Pétition de Nicholas Sparks, demandant d'être remis en possession d'un certain terrain qui lui a été enlevé par le Bureau de l'Ordonnance pour l'usage du Canal de Rideau, 34.

7. — Pour préparer une Adresse de félicitations à la Reine, sur la naissance du Prince de Galles, 35. Voir *Adresses*, No. 2.

8. — Pour préparer une Adresse de félicitations à Son Altesse Royale le Prince Albert sur la naissance du Prince de Galles, 35. Voir *Adresses*, No. 4.

9. — Pour préparer une Adresse de félicitations à la Reine sur son bonheur d'avoir échappé à l'attentat d'un assassin, 36. Voir *Adresses*, No. 3.

10. — Pour faire rapport sur l'Index de certains Statuts préparé par le Greffier en Loi, 42. Rapport, 52. Il est adopté, 52.

11. — Pour faire rapport sur le Bill de Bacon, 43. Rapport, 44. Il est adopté, 44.

12. — Pour faire rapport sur les Comptes contingents du Conseil Législatif, 46. Le Rapport du Comité sur le Rapport du Greffier en Loi sur l'Index des Statuts est référé au Comité sur les Comptes, 52. Premier Rapport présenté, 77. Il est adopté, 78. Il sera présenté une Adresse à Son Excellence pour un warrant pour £4,500, 78. Comité nommé pour la présenter, 78. Rapport, 80. Message de Son Excellence au sujet de l'Adresse, 86. Second Rapport du Comité sur les Comptes contingents, 89. La Chambre en Comité, 93. Rapport de certaines Résolutions, 93. Elles sont adoptées, 94.

13. — Pour faire rapport sur le Bill des Lois contre l'Usure, 47. Rapport, 50. Il est adopté et il sera imprimé, 51.

COMITE'S SPECIAUX NOMME'S—*suite.*

14. ——— Pour préparer une Adresse au Gouverneur-Général, priant Son Excellence de ne pas proroger le Parlement avant que les intérêts Agricoles aient été placés sur une base satisfaisante, 49. Rapport, 57. Voir *Adresses*, No. 9.
15. ——— Pour faire rapport sur la Pétition de Samuel Street, demandant qu'il lui soit permis de se servir d'une commission pour prouver le Testament de feu Thomas Clark, 52. Membre ajouté au Comité, 56. Rapport, 58. Il est adopté, 59.
16. ——— Pour faire rapport sur le Bill de l'Assurance Mutuelle (B. C.), 54. Rapport, 59. Il est adopté, 59.
17. ——— Pour faire rapport sur le Bill pour proportionner la Peine au Crime, 57. Rapport, 70.
18. ——— Pour faire rapport sur la Pétition de A. W. Cochran, 60. Pétition du Révd. Dr. Phillips référée au même Comité, 60. Pétitions de P. Lacroix et de J. Bolduc, référées au même Comité, 63. Rapport, 68. La Chambre en Comité, 73. Rapport, 73. Il est adopté, 73. Adresse à Son Excellence à ce sujet, 73. Comité nommé pour la présenter, 73. Message en réponse, 83.
19. ——— Pour faire rapport sur deux Pétitions de Aaron P. Hart, au sujet du Bill de H. W. Harris, 60.
20. ——— Pour faire rapport sur le Bill des Chemins d'Hiver, 63. Rapport, 66. Il est adopté, 67.
21. ——— Pour faire rapport sur le Bill de la Potasse et Perlasse, 64. Rapport, 75.
22. ——— Pour faire rapport sur le Bill pour changer le nom de la Compagnie d'Assurance de Montréal contre le Feu, 65. Rapport, 82. Il est adopté, 82.
23. ——— Pour faire rapport sur le Bill de l'Association Charitable des Dames de Québec, 65. Rapport, 79.
24. ——— Pour faire rapport sur le Bill des Ordonnances de Police, 72. Rapport, 81. Il est adopté, 81.
25. ——— Pour faire rapport sur le Bill des Bois, 79. Rapport, 85. Il est adopté, 85.
26. ——— Pour faire rapport sur le Bill des affaires temporelles de l'Eglise, 79. Rapport, 81. Il est adopté, 81.
27. ——— Pour faire rapport sur le Bill de la Banque Commerciale de Midland, 84. Le Bill de la Banque du Haut-Canada, est référé au même Comité, 85. Pétitions de Henry John Boulton et

COMITE'S SPECIAUX NOMME'S—*suite.*

- autres, et du Président, &c., de la Banque Commerciale de Midland, référées au même Comité, 85. Rapport, 88. Il est adopté, 88.
28. ——— Pour faire rapport sur le Bill des Assurances Maritimes, 84. Rapport, 89.

COMITE' DES PRIVILEGES, nommé, 22.

————— la question de savoir si les Sceaux des Corporations devraient être apposés aux Pétitions des Corps Incorporés référée au, 33. Temps auquel le Comité s'assemblera, 42. Rapport, 45. Il est adopté, 45. Résolution proposée et adoptée, 45.

————— Comité de toute la Chambre ordonné pour prendre en considération les privilèges de la Chambre, 39. Point de rapport, 39.

COMITE'S DE TOUTE LA CHAMBRE : Voir *Bills, Messages, Résolutions, Adresses, &c.*

COMPTES :

- de la Maison de la Trinité de Québec, 41.
- Publics, du 1er Octobre, 1840, au 9 Février, 1841, 44. Pour les Comptes Publics, voir *Papiers Parlementaires, lettre K.*
- de la Compagnie du Cannal de Welland pour 1841, 44.
- du Pénitencier Provincial, pour 1841, 44.
- des Trésoriers des Districts, pour les années 1840 et 1841, 45.
- Contingents du Conseil Législatif; Comité Spécial nommé pour faire rapport sur iceux, 46. Ses rapports, 77, 89. Voir, *Comités*, No. 12.
- Estimation des dépenses et du revenu net pour 1842, 60.

POUR LES RETOURS ANNUELS, Voir *Retours.*

CONFERENCE :

- demandée par l'Assemblée au sujet de l'impression des divers documents soumis aux deux branches de la Législature, 47. Rapport des Directeurs, 54. Il est adopté et référé au Comité Spécial sur les Journaux, 54. Rapport, 74. La Chambre en Comité, 77. Rapport, 77. Il est adopté, 77.
- demandée par l'Assemblée au sujet de certains amendements faits par le Conseil Législatif au Bill des Chemins d'Hiver, 77. La conférence est acceptée et l'Assemblée en est informée, 77. Rapport, 83. La Chambre en Comité, 86. Rapport, 86. Les amendements sont retirés et il en est donné avis à l'Assemblée, 86.

CONSEIL LEGISLATIF :

- les Membres de l'Assemblée se rendent à la Barre du, 17, 106.
- décès d'un Membre du, annoncé, 20.
- les Membres du, prêtent serment et prennent leur siège, 19, 20, 22, 28, 30, 31.

CONSEIL LEGISLATIF—*Suite.*

- Comité nommé pour examiner et perfectionner les Journaux du, 22. Voir *Comités*, No. 2.
- Membres du, sommés, pour prendre en considération un ordre permanent pour que les Minutes des procédés du dernier jour de chaque Session soient approuvés par l'Orateur avant d'être entrés sur les Journaux, 31. La Chambre acquiesce à l'ordre, 38.
- Membres présents et absents à l'appel du, 38.
- l'Orateur du, a ordre d'écrire aux Membres absents, 42. Modèle de lettre adopté, 42.
- Membres exempts d'assister au service du, pendant la Session, 46, 61, 64, 70, 80.
- ajournements de la Chambre faute d'un Quorum, 47, 95.
- s'assemblera à trois heures au lieu d'une heure P. M. 47.
- certaines Résolutions rapportées par un Comité de toute la Chambre en faveur de certains Officiers et Serviteurs du, 93. Elles sont adoptées, 94.
- Bills envoyés au, et reçus par le, Voir *Bills*.
- Message du et au, Voir *Messages*.
- Etats et Retours présentés au, Voir *Retours et Etats*.
- Règles du, Voir *Règles*.
- CONSEILS DE DISTRICT ; Retours des recettes et dépenses des, pour les Districts de Beauharnois et St. Jean, présentés, 95.
- Pétitions des, Voir *Pétitions*.
- CONTINGENTS, COMPTES, Voir *Comptes*.
- COTISATION ET POPULATION ; retours transmis à la Chambre, 45. Pour les retours, Voir *Papiers Parlementaires*, *Lettres M. et N.*
- CROOKS, L'HON. JAMES, Présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, et prête le serment voulu par la loi, 20.
- D**EBENTURES DU GOUVERNEMENT ; Etat des, Rachetées et restant dues, transmis à la Chambre, 45. Pour l'ÉTAT, voir *Papiers Parlementaires*, *lettre P.*
- DEBLAQUIERE, L'HON. PETER BOYLE ; Motion de, pour amender la Loi des Municipalités déchargée des ordres du jour, 50.
- Motion de, pour amender la Loi des Ecoles déchargée des ordres du jour, 50.
- DECES D'UN MEMBRE ; L'Orateur annonce le, 20.
- DELERY, CHARLES, ECUYER ; Voir *Greffiers Assistants*.
- DEPECHEs ; Au sujet de l'admission des produits du Canada dans la Grande Bretagne, francs de droit, transmise à la Chambre, 63. Voir, *Appendice*, No. 1.
- Au sujet du Commerce de Bois, transmise à la Chambre, 63. Voir *Appendice*, No. 2.

- DICKSON, L'HON. ROBERT ; Présente le writ de Sa Majesté, l'appelant au Conseil Législatif, 31. Il prête le serment voulu par la loi, 32.
- DIONNE, L'HON. JOSEPH ; Présente le writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, et prête le serment voulu par la loi, 22.
- DIONNE, L'HON. AMABLE ; Présente le writ de Sa Majesté, l'appelant au Conseil Législatif, et prête le serment voulu par la loi, 33.
- DIVORSE ; Vide *Bills*, No. 10 ; *Motions*, No. 10.
- DOCUMENTS IMPRIMES PAR L'ASSEMBLEE ; L'Orateur de cette Chambre est requis de prendre des arrangements avec l'Orateur de l'Assemblée, pour se procurer sans délai les, 29.
- Conférence demandée par l'Assemblée au sujet de l'impression des documents Parlementaires des deux Chambres, 47. Voir *Conférence*.
- E**GLISE ; Bill au sujet des affaires temporelles de l', pour le Canada Ouest, sanctionné par Proclamation, 7.
- Bill au sujet des affaires temporelles de l'Eglise pour le Canada Est. Voir *Bills*, No. 26.
- ELECTION, Lois des ; Voir, *Bills*, No. 22.
- Bill expliquant la Loi des : Voir *Bills*, No. 38.
- EMIGRATION, Agent d', Acte pour le rémunérer ; Voir *Bills*, No. 36.
- ENREGISTREMENT ; Bill au sujet des Bureaux d', Voir *Bills*, No. 24.
- Bureau, du Comté de Middlesex. Voir *Bills*, No. 16.
- ESTIMATIONS ; Des dépenses pour 1842, transmises, 60. Voir *Papiers Parlementaires*, *lettre K.*
- Du montant probable de la dépense publique et du revenu net des Fonds Consolidés pour 1842, 60. Voir *Papiers Parlementaires*, *lettre K.*
- F**ERRIE, L'HON. ADAM ; L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une Communication de lui, exposant pourquoi il lui est impossible de se rendre au Conseil, 61. Son excuse est reçue, 61.
- FITZGIBBON, JAMES, ECUYER. Voir *Greffier de la Chambre*.
- FLEUR ET FARINE, BILL POUR L'INSPECTION DE LA ; Sanctionné par Proclamation, 10.
- FRASER, L'HON. ALEXANDER ; Message de l'Assemblée, demandant qu'il lui soit permis de se rendre devant un Comité Spécial de la dite Chambre, 62. Cette permission lui est accordée, et l'Assemblée en est informée, 62.

GOODHUE, L'HON. GEORGE J., présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, 19. Il prête le serment voulu par la Loi, 20.

GORE, BANQUE DE : L'Orateur fait rapport de la réception d'un Etat des affaires de la, 96. Pour le **TABLEAU**, voir *Papiers Parlementaires, lettre R.*

GOVERNEMENT, DEBENTURES DU ; Voir *Débetures.*

GOVERNEUR-GÉNÉRAL, SON EXCELLENCE LE.

_____ vient à la Chambre et requiert la présence de l'Assemblée, 17, 106.

_____ ouvre la Session par un Discours gracieux aux deux Chambres, 17.

_____ donne la Sanction Royale à certains Bills, 106, 107.

_____ réserve certains Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 107.

_____ termine la Session par un Discours gracieux aux deux Chambres, 107.

_____ proroge le Parlement, 108.

_____ Adresses à, Voir *Adresses.*

_____ Messages de, Voir *Messages.*

GREFFIER DE LA CHAMBRE, reçoit ordre d'entrer en Compte avec la Poste, 21.

_____ autorisé à souscrire aux divers Papiers-Nouvelles publiés en cette Province, 29.

_____ Résolution adoptée pour lui payer £150, en forme d'allocation pour avoir surveillé l'impression des Journaux de la dernière Session et celle des Lois de la dernière Session, et pour avoir préparé une copie des dites Lois pour le Bureau Colonial, 94.

GREFFIERS ASSISTANTS DE LA CHAMBRE ; Résolution adoptée par la Chambre pour payer à Charles de Léry, Ecuyer, £100, pour services extra, comme Greffier Assistant, pour l'année expirée le 14e Juin dernier, 94.

_____ Résolution adoptée par la Chambre pour payer à J. F. Taylor, Senr., Ecuyer, £100, pour services extra, comme Greffier Assistant, pour l'année expirée le 14e Juin dernier, 94.

GREFFIER EN LOI, présente un Rapport sur l'Index des Statuts, 20. Il est lu, 20. Il est référé à un Comité Spécial, 42. Rapport, 52. Il est adopté et référé au Comité Spécial sur les Comptes contingents, 52. Rapport, 89.

_____ Il présente un rapport sur les Lois sur le point d'expirer, 20. Il est lu et référé à un Comité Spécial, 21. Le Bill pour continuer certaines Ordonnances est référé au même Comité, 84. Rapport, 89.

_____ Résolution adoptée par la Chambre pour lui payer £100, pour services extra, comme Greffier en Loi, pour l'année expirée le 14e Juin dernier, 94.

GREFFIERS DE BUREAU : Résolution adoptée par la Chambre pour payer à J. Fennings Taylors, Jr., £75, pour ses services extra, comme premier Greffier de Bureau, pour l'année expirée le 14e Juin dernier, 94.

GREFFIERS DE BUREAU—suite.

_____ Résolution adoptée par la Chambre pour payer à Robert LeMoine £25, pour ses services extra, comme Traducteur Français et second Greffier de Bureau, pour l'année expirée le 14e Juin dernier, 94.

HARRIS, HENRY WILLIAM : Bill pour annuler le Mariage de. Voir *Bills*, No. 10.

HART, AARON PHILIP ; Pétition de, au sujet du Bill de Harris, référée à un Comité Spécial, 60.

IMPRESSION ORDONNÉE : De la Réponse au Discours prononcé du Trône et de celle de Son Excellence, 29.

_____ De la Pétition du Comte de Mountcashell, et autres, 31.

_____ Du Message de Son Excellence en réponse à l'Adresse de la Chambre, demandant que la Prorogation soit retardée jusqu'à ce que la question de l'Agriculture ait été prise en considération, 66.

_____ Relativement à des Bills. Voir *Bills.*

IMPRIME'S, DOCUMENTS, par l'Assemblée, Résolution à ce sujet, 29.

INDEX DE CERTAINS STATUTS : Présenté par le Greffier en Loi, 20. Référé à un Comité Spécial, 42. Rapport, 52. Il est adopté, 52. Voir *Greffier en Loi.*

JOURNAUX DE LA CHAMBRE : Comité Spécial nommé au sujet des, 22. Voir *Comités*, No. 2.

JUDICATURE, Bill pour abroger les Ordonnances de ; Voir *Bills*, No. 21.

JUGES DE PAIX, Bill pour la qualification des ; Voir *Bills*, No. 18.

KEATING, MICHAEL ; Voir *Messenger.*

KINGSTON, ACTE DE L'UNIVERSITÉ DE, Désapprouvé par Proclamation, 7.

KNOULTON, L'HON. PAUL H. ; L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de lui, exposant pourquoi il lui est impossible de se rendre au Conseil, 80. Son excuse est reçue, 80.

LACROIX, PIERRE, Pétition de, référée à un Comité Spécial, 63. Rapport, 68. Voir *Comités*, No. 18.

LEMOINE, ROBERT : Voir *Traducteur Français.*

LOIS SUR LE POINT D'EXPIRER : Voir *Comités*, No. 1.

LOIS CONTRE L'USURE, Bill pour amender les ; Voir *Bills*, No. 2.

MATELOTS—Bill pour prévenir la désertion des : Voir *Bills*, No. 7.

MARIAGES—TABLEAU DES : dans les Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pour l'année 1841, présenté, 32. Pour le TABLEAU, voir *Papiers Parlementaires*, lettre C.

McGILL, L'HON. PETER : L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de lui, exposant pourquoi il lui est impossible d'assister au Conseil, 64. Son excuse est reçue, 64.

MEMBRES :

_____ Du Conseil Législatif; Décès de l'Hon. Jules Quesnel, rapporté par l'Orateur, 20.

_____ Introduits et qui ont pris leurs sièges, 19, 20, 22, 28, 30, 31, 33.

_____ Sommés pour prendre en considération une règle permanente, 31.

_____ Présents et absents à l'appel de la Chambre, 38.

_____ Absents, l'Orateur leur écrit, 42.

_____ Exempts d'assister au Conseil, 46, 61, 64, 70, 80.

_____ DE L'ASSEMBLÉE : Il leur est permis de résigner leur siège; Voir *Bills*, No. 9.

MESSAGER DE LA CHAMBRE : Résolution adoptée par la Chambre pour payer à Michael Keating, premier Messenger, £25, pour le mettre en état d'employer un Messenger Assistant pendant la vacance, 94.

MESSAGES :

_____ DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, transmettant les Comptes Publics depuis le 1er Octobre, 1840, au 9e Février, 1841, 44.

_____ transmettant le Rapport annuel de la Compagnie du Canal de Welland, pour l'année, 1841, 44.

_____ transmettant le Rapport annuel du Gardien du Pénitencier Provincial, pour l'année, 1841, 44.

_____ transmettant une Cédule des Démentures du Gouvernement rachetées et restant dues, 45.

_____ transmettant certains Comptes des Trésoriers de District, pour l'année, 1840 et 1841, 45.

_____ transmettant les Retours de la Population et des Cotisations, pour l'année, 1841, 45.

_____ transmettant une Estimation des dépenses Publiques, pour l'année, 1842, 60.

_____ transmettant une Estimation du montant probable de la Dépense et du Revenu Net du Fond Consolidé pour l'année 1842, 60.

_____ transmettant un Etat des War-rants tirés sur le Receveur-Général pour les années 1840 et 1841, 60.

_____ transmettant copie d'une Dépêche au sujet de l'admission des produits du Canada dans la Grande-Bretagne, francs de droits, 63.

MESSAGES—suite.

_____ transmettant copie d'une Dépêche au sujet du Commerce de Bois, 63.

_____ en réponse à des Adresses. Voir *Adresses*.

_____ DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE : Demandant une Conférence au sujet de l'impression des divers documents soumis aux deux branches de la Législature, 47.

_____ demandant qu'il soit permis à l'Hon. M. A. Fraser de se rendre devant un Comité Spécial de la dite Chambre, 62.

_____ demandant une Conférence au sujet de certains amendements faits par le Conseil Législatif au Bill des Chemins d'hiver, 77.

_____ relatifs à des Bills. Voir *Bills*.

_____ A L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE : Consentant à une Conférence au sujet de l'impression des divers documents soumis aux deux branches de la Législature, 47.

_____ informant l'Assemblée qu'il a été permis à l'Hon. M. A. Fraser de se rendre devant un Comité Spécial, 62.

_____ consentant à une Conférence au sujet de certains amendements faits au Bill des Chemins d'hiver, 77.

_____ relatifs à des Bills. Voir *Bills*.

MONTREAL, BILL POUR INCORPORER LE BUREAU DE COMMERCE DE, sanctionné par Proclamation, 10.

_____ **BILL POUR RENOUVELER LA CHARTE DE LA BANQUE DE**; Sanctionné par Proclamation, 11.

_____ **DISTRICT DE**, Tableau des Baptêmes, Mariages, et Sepultures dans le, pour l'année, 1841, présenté, 32. Pour le TABLEAU, voir *Papiers Parlementaires*, lettre C.

MONTREAL, BILL DES LIMITES DE QUEBEC ET; Voir *Bills*, No. 6.

MONTREAL, BILL DE LA COUR DU BANC DU ROI DE; Voir *Bills*, No. 37.

MORRIS, L'HON. WILLIAM : L'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de lui, exposant pourquoi il lui est impossible d'assister au Conseil Législatif, 61. Son excuse est reçue, 61.

MOTIONS :

1. _____ Pour souscrire aux Papiers-nouvelles, 29. Elle est accordée, 29.

2. _____ Pour une Adresse de félicitations à Sa Majesté sur la naissance du Prince de Galles. Voir *Adresses*, No. 2.

3. _____ Pour une Adresse de félicitations à Son Altesse Royale le Prince Albert sur la naissance du Prince de Galles. Voir *Adresses*, No. 4.

4. _____ Pour une Adresse de félicitations à Sa Majesté sur

MOTIONS—*suite*.

son bonheur d'avoir échappé à l'attentat d'un assassin. Voir *Adresses*, No. 3.

5. — Pour une Adresse à Son Excellence au sujet de la Pétition des habitants du Township de Bayham, demandant d'être annexés au District de Brock. Voir *Adresses*, No. 5.

6. — Pour que ce soit une règle permanente, " Que les procédés du dernier jour de chaque Session ne soient pas entrés sur les Journaux avant qu'ils aient été approuvés par l'Orateur," 38. Elle est adoptée, 38.

7. — Pour une Adresse priant Son Excellence de ne point proroger la Législature avant que les intérêts Agricoles de la Province aient été placés sur base satisfaisante, en autant que la Législature Provinciale s'y trouve concernée. Voir *Adresses*, No. 9.

8. — Pour amender les Lois des Municipalités, déchargée des ordres du jour, 50.

9. — Pour amender l'Acte d'Education, déchargée des ordres du jour, 50.

10. — Pour référer la Pétition de Alice Ann Keeler demandant un divorce d'avec son mari, à un Comité Spécial, 61.

— Relatives à des Bills. Voir *Bills*.

MUNICIPAUX, CONSEILS : Voir *Conseils de District*.

NIAGARA, BILL POUR INCORPORER LA BANQUE DU DISTRICT DE, Sanctionné par Proclamation, 11.

OFFICIERS PUBLICS, BILL POUR LE CAUTIONNEMENT DES, Sanctionné par Proclamation, 10.

ORATEUR DU CONSEIL LEGISLATIF : Informe la Chambre du décès de l'Hon. Jules Quesnel, 20.

— Fait rapport que l'Adresse à Son Excellence en réponse au Discours prononcé du Trône, a été présentée, et remet sa réponse à icelle, 29.

— Réquis de s'entendre avec l'Orateur de l'Assemblée pour se procurer promptement les documents imprimés par cette Chambre, 29.

— Fait rapport qu'il a été présenté une Adresse, priant Son Excellence de transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, les Adresses de félicitations à Sa Majesté et à Son Altesse Royale le Prince Albert, et remet la réponse de Son Excellence à l'Adresse, 39.

— Requis d'écrire aux Membres absents, 42. Modèle de Lettre, 42.

— Fait rapport de la réception des communications des Honorables Messieurs Pemberton, Morris, Ferrie, Walker, McGill, Caron et Knoulton, exposant pourquoi ils ne peuvent assister au Conseil, 46, 61, 64, 70, 80.

— Pour les Retours présentés par l' : Voir *Retours et Etats*.

ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE. Voir *Assemblée*.

ORDONNANCES, BILL POUR CONTINUER CERTAINES. Voir *Bills*, No. 31.

ORDRES PERMANENTS. Voir *Conseil*.

ORDRES DU JOUR. Voir *Adresses, Bills, Messages, &c.*

PAPIERS-NOUVELLES : Le Greffier est autorisé à souscrire aux divers Papiers-nouvelles de la Province, 29.

PAROISSES, BILL DES : Voir *Bills*, No. 1 et 11.

PARLEMENT PROVINCIAL, Assemblée, 17.

— Prorogé, 108.

PEMBERTON, L'HON. GOERGE : L'Orateur informe la Chambre qu'il a été reçu une Pétition de lui, exposant pourquoi il lui est impossible d'assister au Conseil Législatif, 46. Son excuse est reçue, 46.

PENITENCIER, COMPTES DU, pour l'année, 1841, présentés, 44. Pour les COMPTES : Voir *Papiers Parlementaires, lettre H*.

PETITIONS :

154. — ACTON, BROMPTON, WINDSOR, SHIPTON, KINGSLEY, (Townships de) et la seigneurie de Nicolet, demandant un octroi de £1000 pour faire un chemin et des ponts pour conduire de ces Townships au marché, présentée, 55.

28. — ADAMS, GEORGE, et autres, habitants du District de Niagara, demandant un amendement à l'Acte pour l'Incorporation d'une Compagnie dans le dit District, sous le titre de Banque du District de Niagara par l'abrogation de la disposition qui rend tous les Actionnaires de la dite Banque responsables pour deux fois le montant de leurs Actions, présentée, 32.

146. — ADAMS, WILLIAM, et autres, résidents sur les bords de la rivière Ristigouche, dans le Comté de Bonaventure, demandant un aide pour ouvrir un chemin le long de la Rivière Matapedia, pour faciliter la communication avec Québec, présentée, 53.

178. — ALLEN, LE REVD. JOSEPH A. et autres, Ministres et Laïques du Diocèse de Québec, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise, présentée, 71.

92. — ASSOMPTION, des Syndics et autres, habitans de la Paroisse Catholique Romaine de l', dans la Ville de Sandwich, dans le District d'Ouest, demandant un Acte pour les autoriser à vendre un certain lopin de terre et d'en employer les produits à la construction d'une Eglise, présentée, 44.

PETITIONS—*suite.*

145. — **BABY, J. B.** et autres, Habitants du District d'Ouest et résidents dans les parties Ouest, nord et sud d'icelui, demandant qu'on ne déplace pas la ville de District de Sandwich, pour l'établir à Chatham, tel qu'il est demandé dans une Pétition du Conseil Municipal du dit District, présentée, 53.
53. — **BACON, William Vynne**, de la ville de Kingston, demandant à être admis à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en cette Province, présentée, 40.
117. — **BAKER, J.** et autres, Syndics de l'Académie de Durham, demandant un aide, présentée, 48.
59. — **BALL, John C.** et autres, du Township de Niagara, s'opposant au déplacement de la ville de Comté du dit District, présentée, 41.
177. — **BALFOUR, LE REVEREND ANDREW**, Maître d'une école de grammaire dans le village de Waterloo, dans le Comté de Shefford, dans le Canada Est, demandant un aide, présentée, 71.
179. — **BALFOUR, LE REVEREND ANDREW**, Ministre Protestant Episcopal, et autres, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise d'Angleterre, dans le diocèse de Québec, sur le modèle de l'Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise maintenant en force dans le Diocèse de Toronto, présentée, 75.
37. — **BANQUE**, des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de Midland, demandant une augmentation de Capital, présentée, 34.
187. — **BANQUE**, des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque Commerciale du District de Midland, demandant que le Bill maintenant devant le Conseil Législatif, pour augmenter le Capital de la Banque Commerciale, devienne Loi sans amendement, 85. Elle est lue, 85. Référée au Comité Spécial sur le Bill de la Banque de Midland, 85.
40. — **BANQUE**, du Président et des Directeurs de la Banque de Gore, demandant des amendements à l'Acte d'Incorporation de la dite Banque, en abrogeant la disposition qui rend les Actionnaires responsables pour deux fois le montant de leurs Actions, et d'autres dispositions contenues en icelui, présentée, 35.
73. — **BANQUE**, des Président, Directeurs et Compagnie de la Banque du Haut Canada, demandant une augmentation de Capital, présentée, 41.
182. — **BEAUDET, G.** et autres, Habitants du Comté de Vaudreuil, demandant que l'on ne commence pas certains ouvrages sur la Rive Sud du Fleuve

PETITIONS—*suite.*

- St. Laurent, avant qu'on ait entendu des témoins, et qu'il ait été fait une nouvelle exploration navale et militaire, présentée, 82.
184. — **BETHUNE, LE REV. JOHN**, et autres, Ministres et Laïques de l'Eglise d'Angleterre dans le District de Montréal, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise, présentée, 84.
137. — **BONAVENTURE**, De divers francs-tenanciers et Habitants du Comté de, se plaignant de l'Ordonnance des Municipalités, et soumettant d'autres représentations à la considération de la Chambre, présentée, 49.
52. — **BOND, ISAAC**, et autres, Habitants des Townships de Loughborough, &c. demandant à être réunis en un Township séparé, présentée, 40.
186. — **BOULTON, HENRY JOHN**, et autres, Actionnaires de la Banque Commerciale du District de Midland, demandant que l'Acte pour augmenter le Capital de la dite Banque, ne devienne pas Loi dans sa forme actuelle, et que la clause introduite sans le consentement de plusieurs des Actionnaires, pour les rendre responsables pour deux fois le montant du Capital, ne reçoive pas la Sanction du Conseil Législatif, 85. Elle est lue et référée au Comité Spécial sur le Bill de la Banque de Midland, 85. Rapport, 88. Il est adopté, 88.
174. — **BOWER, JOHN P.** et autres, Corroyeurs du District de Montréal, demandant l'augmentation de l'impôt sur les cuirs étrangers importés en Canada, présentée, 64.
176. — **BROWN, GEORGE**, et autres, Habitants du Comté d'Ottawa, demandant que la Législature adopte les mesures nécessaires pour que les Habitants du dit Comté ne soient pas obligés de voyager une aussi grande distance, lorsqu'ils veulent exercer leur franchise électorale, en votant pour les Membres du Parlement, présentée, 71.
26. — **CHAMBLY**, Propriétaires et Habitants du Comté de, dans le District de Montréal, demandant un Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Comté de Montréal contre les accidents du feu à admettre les Pétitionnaires Membres de cette Institution, présentée, 31.
32. — **CHANDLER, R. C.** et autres, Habitants de diverses Paroisses formant partie du District Municipal de Nicolet, demandant que le Conseil Municipal et les Cours de District se tiennent dans le Village de Nicolet, au lieu de se tenir à l'établissement de Drummondville, présentée, 33.
55. — **CLAPHAM, JOHN G.** et autres, habitants de la Cité et des environs de Québec, demandant un Acte

PETITIONS—*suite.*

pour les autoriser à construire un nouveau Pont à un endroit convenable près de l'embouchure de la rivière St. Charles, présentée, 43.

161. — COCHRAN, L'HON. A. W. ci-devant Greffier en Loi du Conseil Législatif du Bas-Canada, demandant une pension, présentée, 56. Lue et référée à un Comité Spécial, 60. Rapport, 68. La Chambre en Comité, 73. Rapport, 73. Il est adopté, 73. Adresse à Son Excellence à ce sujet, 73. Voir, *Adresses*, No. 10.

48. — COMPTON, des Ministres et Membres de la congrégation de l'Eglise d'Angleterre dans le Township de, demandant un Acte pour régler le temporel de l'Eglise pour le Diocèse de Québec, présentée, 40.

73. — COOK, T. et autres, habitants du District des Trois-Rivières, demandant l'abrogation de diverses Ordonnances du Conseil Spécial, et l'amendement de quelques uns des Actes passés pendant la dernière Session du Parlement Provincial, présentée, 41.

DE CONSEILS MUNICIPAUX.

1. — BROCK, du District de, demandant l'imposition d'un droit équitable sur les produits Agricoles importés des Etats-Unis en cette Province, présentée, 24. Elle est lue, 49.

2. — BROCK, du District de, demandant des amendements au présent Acte des Ecoles, présentée, 24. Elle est lue 50.

3. BROCK, du District de, demandant que la taxe maintenant imposée sur les terres incultes, soit perçue annuellement, présentée, 24. Elle est lue, 50.

4. — BROCK, du District de, demandant que l'on établisse les exactes bornes des 13e et 14e concessions du Township de *Burford*, et qu'on les continue en droite ligne depuis la 12e concession, laquelle est la borne ouest du Township susdit, présentée, 24.

113. — COLBORNE, du District de, demandant que les emplacements des villes, paient une plus forte taxe que ceux qui sont situés à une distance éloignée et d'une moindre valeur, présentée, 48.

114. — COLBORNE, du District de, demandant qu'il soit permis au Comté de Peterborough de rapporter un Membre au Parlement, présentée, 48.

49. — DORCHESTER, du District de, demandant certains amendements à l'Ordonnance des Sleighs, présentée, 40.

42. — EST, du District d', demandant que le Conseil Législatif ne reçoive aucune Pétition ou application ayant pour objet le démembrement d'aucune partie du dit District d'Est, présentée, 38.

PETITIONS—*Suite.*

DE CONSEILS MUNICIPAUX :

17. — GORE, du District de, demandant qu'il soit fait certains changements à l'Acte des Municipalités, présentée, 29.

18. — GORE, du District de, demandant qu'il ne soit passé aucun acte qui aura pour objet le démembrement d'aucune partie du dit District, présentée, 29.

19. — GORE, du District de, demandant que l'on procède immédiatement à la construction de l'Asile des Lunatiques du Canada Ouest, et que l'Edifice soit placé dans la ville de Hamilton, présentée, 29.

20. — GORE, du district de, demandant certains changements à l'Acte des Ecoles Elémentaires, présentée, 29.

21. — GORE, du District de, demandant que les personnes qui habitent sur les routes aboutissant à des chemins macadamisés ne soient point forcées de faire une commutation du travail qui leur est imposé par la loi, présentée, 29.

16. — HOME, du District de, demandant que le Gouvernement prenne le contrôle et la direction des trois principaux chemins macadamisés courant Nord Est et Ouest dans le dit District, présentée, 24.

143. — HOME, du District de, demandant l'amendement de l'Acte du Conseil Municipal, de manière à diminuer le nombre actuel des séances du dit Conseil de District à deux par année, présentée, 53.

144. — HOME, du District de, demandant un Acte pour que les propriétés immobilières soient taxées suivant leur position et leur valeur et non indistinctement comme elles le sont à présent, présentée, 53.

61. — KAMOURASKA, du District de, demandant l'abrogation de l'Ordonnance des Sleighs, des changements dans l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement ; dans l'Ordonnance des Conseil de District, et dans l'Acte établissant des Cours de District et de Division, présentée, 41.

7. — OUEST, du District d', demandant que l'on amende l'Acte des Municipalités de manière à conférer aux Conseils de District le droit de prononcer sur les Elections contestées de leurs propres Conseillers, présentée, 24.

162. — OUEST, du District d', demandant l'abrogation de la loi qui accorde une gratification pour les hures de loups, présentée, 56.

163. — OUEST, du District d', demandant une protection additionnelle en faveur des cultivateurs de tabac, présentée, 56.

PETITIONS—*suite.*

164. — OUEST, du District d', demandant certains amendements aux Actes des Conseils de Districts et des Ecoles, présentée, 56.
165. — OUEST, du District d', demandant des pouvoirs plus étendus pour construire des chemins, présentée, 56.
45. — OTTAWA, du District d', demandant que quelques unes des concessions nord de Lochiel et de Kenyon, dans le District, soient annexées au et forment partie du District d'Ottawa, voisin d'icelui, présentée, 38.
24. — PRINCE EDWARD, du District de, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles importés des Etats-Unis en cette Province, présentée, 31. Elle est lue, 38.
139. — RICHELIEU, du District de, se plaignant de certaines parties de l'Ordonnance des Municipalités, demandant des amendements à l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement, et une taxe sur l'introduction des Bêtes à cornes et autres animaux vivants des pays étrangers, présentée, 49.
30. — SHERBROOKE, du District de, demandant certains amendements à l'Ordonnance des Conseils de District, et à l'Acte des Ecoles Elémentaires, présentée, 33.
111. — ST. HYACINTHE, du District de, demandant un Acte pour amender les Ordonnances des Bureaux d'Enregistrements et des Municipalités, ainsi que l'Acte des Ecoles Elémentaires et pour d'autres objets, présentée, 47.
10. — WELLINGTON, du District de, demandant qu'il soit passé un Acte pour déterminer l'étendue exacte de territoire à être compris dans le dit District, présentée, 24.
11. — WELLINGTON, du District de, demandant qu'il ne soit pas passé de loi pour annexer le Township de Wilmot au District de Brock, présentée, 24.
12. — WELLINGTON, du District de, demandant un changement dans les lois actuelles relatives aux impôts sur les terres, et que l'on adopte un mode plus prompt et plus effectif de prélever les dits impôts, présentée, 24.
13. — WELLINGTON, du District de, demandant que l'on amende l'Acte des Ecoles Elémentaires, et qu'il soit simplifié dans ses détails, présentée, 24.
14. — WELLINGTON, du District de, demandant que l'on amende l'Acte des Municipalités, présentée, 24.
15. — WELLINGTON, du District de, demandant l'Octroi d'une somme d'argent pour faire un chemin convenable depuis la borne du District de Wel-

PETITIONS—*suite.*

- lington, dans le township de Puslinch, jusqu'au township d'Arthur, dans l'établissement de Owen Sound, présentée, 24.
39. — COX, EDWARD, et autres, Habitants du Township de Kingsley, et autres Townships dans le District de Nicolet, demandant que le lieu des séances du Conseil Municipal et de la Cour de District soit éloigné de Drummondville, et placé dans un endroit plus central, présentée, 35.
6. — CRAWFORD, JOHN M. et autres, du Township de Bayham, dans le District de London, demandant l'imposition d'un droit sur le bois, venant des Etats Unis en cette Province, égal à celui qui est imposé par le Gouvernement Américain sur le bois du Canada exporté aux Etats Unis, présentée, 24.
96. — CUMMINGS, ALANSON, et autres, du Township de Hereford, District de St. François, demandant une indemnité pour la perte de leurs propriétés dont ils ont été dépouillés par le Gouvernement de New Hampshire, présentée, 45.
80. — DAUTH, GASPARD, de la Paroisse de Ste. Anne de Lapérade, dans le Comté de Champlain, se plaignant des pertes qu'il a souffertes en construisant un Pont dans la dite Paroisse, et demandant une indemnité, présentée, 43.
34. — DOUGLAS, E. W., Président de la Société d'Agriculture, pour le Comté de Huntingdon, et autres, demandant une aide de la Législature, présentée, 34.
124. — DRURY, RICHARD, et autres, habitants des Townships de Oro et Orillia, demandant que l'on amende ou abroge la Loi des Milices, présentée, 48.
132. — ENRIGHT, E. H., et autres, francs-tenanciers et habitants de la division est du Comté de Bonaventure, se plaignant de l'administration de la Justice dans le District Inférieur de Gaspé, et demandant quelques changements à ce sujet, présentée, 48.
171. — EYRE, THOMAS, et autres, habitants de la ville de Cobourg, demandant l'adoption de mesures législatives propres à promouvoir les intérêts agricoles et commerciaux de cette Province, présentée, 64.
135. — FERGUSSON, ROBERT, et autres, francs-tenanciers et habitants de Ristigouche, dans le Comté de Bonaventure et District de Gaspé, se plaignant de la judicature et de l'administration de la Justice dans le District Inférieur de Gaspé, et demandant des changements à ce sujet, présentée, 49.

PETITIONS—*suite.*

86. — **FORSYTH, J. BELL**, et autres, habitants de la cité de Québec, demandant à être incorporés en une Compagnie d'Actionnaires pour construire un Pont sur la Rivière St. Charles, pour joindre Beauport et les Paroisses voisines au côté nord de la dite cité de Québec, présentée, 43.
56. — **FRASER, R. D.**, et autres, francs-tenanciers du District d'Ottawa, demandant un Acte qui accorde un recours en certains cas aux propriétaires de terres, lorsqu'elles ont été vendues par le Shérif pour des taxes, présentée, 40.
149. — **FREDERICKSBURGH**, certains individus résidents sur les Lots 17 et 25 du Township de, demandant que l'on détermine et que l'on ratifie une certaine ligne tirée dernièrement sous la direction des Commissaires pour les lignes, présentée, 53.
159. — **FROST, WASHINGTON**, et autres, habitants du Township de Granby, dans le District de Missisquoi, se plaignant que les procédés en vertu de l'Ordonnance des Bureaux d'Enregistrement, de la 4e Vict. ch. 30, sont dispendieux et compliqués, et demandant que la dite Ordonnance soit suspendue, et que l'ancienne qui établissait des Bureau d'Enregistrement dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missisquoi, soit remise en force, et que l'on remette en force l'Acte de la Cour des Commissaires pour la décision sommaire des petites causes, présentée, 56.
150. — **GAGE, NATHAN**, et autres, habitants, du Township de Dumfries, des Villes et Township de Brantford, et d'un Township nouvellement établi le long de Grand River, du Township de Oakland, et des moitiés est des Township de Blenheim et Burford, dans le Comté d'Oxford, demandant que les dits Townships soient érigés en un nouveau District, et que Brantford soit la Ville de District, présentée, 53.
93. — **GEORGEN, THEODORE WRIGHT**, du Township de Hull, District de Sydenham, demandant que l'on admette ses réclamations pour un octroi de terre, quoiqu'il ait négligé de faire application pour icelui, présentée, 44.
95. — **GIBB, JAMES**, et autres, demandant un Acte d'incorporation sous les noms et raison de "Compagnie de la Cité de Québec pour fournir l'eau et l'éclairage au Gaz," présentée, 44.
78. — **GILCHRIST, JOHN**, de la Ville de Peterborough, demandant une indemnité égale aux dommages causés par l'écluse sur la rivière Trent, présentée, 43.

PETITIONS—*suite.*

189. — **GILMAN, E. P.**, et autres, habitants du Township de Brome, dans le District de Missisquoi, se plaignant de l'Ordonnance de la 4e Vict. ch. 30, au sujet des Bureaux d'Enregistrement; de l'Acte des Cours de District et de Division, et demandant la mise de nouveau en opération de la 4e Guill. IV. ch. 17, au sujet des Cours des Commissaires, présentée.
55. — **GLASFORD, PAUL**, et autres, habitants de la Ville de Brockville et des environs, demandant une Loi de Banqueroute pour cette Province, présentée, 40.
35. — **GOODFELLOW, ADAM**, et autres, habitants du Township de Gwillimbury Ouest, dans le Comté de Simcoe, demandant qu'on ne passe aucune Loi pour fermer la partie du Chemin Public, communément appelée Chemin de Gwillimbury Ouest, présentée, 34.
36. — **Le GOUVERNEUR**, Député-Gouverneur et Directeurs de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, sur la vie et contre les accidents du feu, demandant un Acte pour autoriser la dite Compagnie à effectuer des Assurances sur les mers intérieures, présentée, 34.
107. — **HARRIS, HENRY WILLIAM**, Capitaine dans le 4e régiment d'infanterie de Sa Majesté, demandant un Bill pour déclarer nul et comme non venu son mariage avec son épouse actuelle Eliza Lock Walker, et qu'en conséquence il puisse faire divorce avec elle, présentée, 46. Lue, 55.
167. — **HART, AARON PHILIP**, de la part de Henry William Harris, demandant que l'on se dispense de certaines formalités et services, relativement aux procédés pendants devant le Conseil Législatif, au sujet de la Pétition du dit Henry William Harris, demandant un divorce d'avec sa femme, Eliza Lock Walker, présentée, 60. Elle est lue 60. Référée à un Comité, 60.
168. — **HART, AARON PHILIP**, Conseil de Henry William Harris, demandant à être entendu à la Barre de cette Chambre, au soutien de la Pétition du dit Henry William Harris, présentée, 60. Elle est lue, 60. Référée à un Comité, 60.
181. — **HOYLE, HENRY**, et autres, habitants et propriétaires des Seigneuries de Lacolle et de DeLéry, demandant que l'on fasse disparaître certains fardeaux, et que l'on répare certains torts, présentée, 82.
62. — **HUOT, C. P.** et de **J. M. POTVIN**, du Comté de Saguenay, dans le District de Québec, demandant le remboursement d'une certaine somme d'argent qu'ils ont dépensée comme Commissaires nommés pour surveiller la construction

PETITIONS—*suite.*

- d'un Pont sur la Rivière du Gouffre, dans la Paroisse de la Baie St. Paul, présentée, 41.
63. — HUOT, C. P., du Comté de Saguenay, demandant le remboursement d'une certaine somme d'argent, qu'il a dépensée, comme Commissaire pour les communications intérieures du Comté de Northumberland, présentée, 41.
75. — HYNDMAN, CAREY McCLELLAN, Gardien de la Cour à Sherbrooke, et Huissier Crieur des Cours de Judicature du District Inférieur de St. François, demandant un aide, présentée, 41.
91. — INEE, HENRY, ci-devant de la Cité de Dublin, demandant un Acte pour autoriser les Cours de Loi et d'Equité à l'admettre à pratiquer comme Procureur et Solliciteur en icelles, présentée, 44.
131. — JAQUE, PETER, et autres, Habitans et francs-tenanciers des Comtés et District de Gaspé, demandant qu'il soit fait une enquête sur la constitution et composition des Cours de Justice dans cette partie de la Province ci-devant appelée le Bas-Canada, aussi sur la manière dont la Justice a été administrée dans les Comtés de Gaspé et Bonaventure, présentée, 48.
108. — JARVIS, FREDERICK STARR, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire et d'Olivier Vallerand Sergent d'Armes du Conseil Législatif, demandant une augmentation de salaire, présentée, 46.
71. — JESUITES, divers propriétaires de terres dans les Fiefs et Seigneuries faisant partie des biens des, se plaignant de l'accumulation des arrérages des cens et rentes et des lods et ventes, et demandant du soulagement, présentée, 41.
152. — KEELER, ALICE ANN, de la ville de Brantford, dans le District de Gore, demandant un Acte de divorce d'avec son mari, David M. Keeler, parce qu'il a laissé la Province et a contracté mariage avec une autre femme, présentée, 54. Lecture d'un avis au sujet de la Pétition, 61. La Pétition est lue, 61. Motion pour qu'elle soit référée à un Comité Spécial, 61. Question mise et négative, 61.
54. — KINGSMILL, W. et autres, Habitans de la ville de Niagara, demandant que l'on ne déplace pas la ville de District, tel qu'il est demandé dans une Pétition du Conseil Municipal du District de Niagara, présentée, 40.
44. — KINGSTON, le Maire et des Citoyens de la ville de, demandant un Acte pour que la dite ville soit incorporée sous le nom et titre de la "Cité de Kingston", présentée, 38.

PETITIONS—*suite.*

129. — KINGSTON, COUNTER, J. et autres, composant le Bureau de Commerce de la ville de, demandant l'adoption de mesures propres à alléger la détresse Commerciale qui règne en cette Province, présentée, 48.
102. — LABRADOR, les habitans des Côtes de, demandant un Acte pour empêcher certaines déprédations y mentionnées, commises par divers navigateurs étrangers, présentée, 46.
22. — LACROIX, PIERRE, et JOSEPH BOLDOC, de la Cité de Québec, demandant une pension leur vie durant, comme Messagers du Conseil Législatif de la ci-devant Province du Bas-Canada, présentée, 29. Référée au Comité Spécial sur les Pétitions de A. W. Cochran et du Dr. Phillips, 63. Rapport, 68. Il est adopté, 73. Adresse à Son Excellence à ce sujet, 73. Comité nommé pour la présenter, 73. Message de Son Excellence en réponse à l'adresse, 83.
69. — LANDRY, JEAN BAPTISTE, Huissier Crieur de la Cour du Banc du Roi de Québec, demandant une indemnité, présentée, 41.
121. — LAPRAIRIE DE LA MAGDELAINE, les habitans Protestants Episcopaux de la Seigneurie de, dans le District de Montréal, demandant un octroi de £150, pour aider à la construction d'une maison pour le Ministre et pour d'autres fins, présentée, 48.
90. — LAROQUE, LE REVEREND JOSEPH, Principal du Collège de St. Hyacinthe, demandant un aide, présentée, 43.
133. — LEBEL, J. G., et autres, francs-tenanciers et habitans des Townships de Carleton et Maria, dans le Comté de Bonaventure, District de Gaspé, se plaignant de la judicature et de l'administration de la justice dans le District Inférieur de Gaspé, et demandant des changements à ce sujet, présentée, 49.
130. — LE BOUTILLIER, JOHN, et autres, Habitans et francs-tenanciers des Comté et District de Gaspé, demandant qu'il soit fait une enquête sur la composition et la constitution des Cours de Justice dans cette partie de la Province ci-devant appelée le Bas-Canada, aussi sur la manière dont la Justice a été administrée dans les Comtés de Gaspé et Bonaventure, et pour d'autres objets y mentionnés, présentée, 48.
77. — LEFEVRE, J. et autres, habitans du Comté de Lotbinière, demandant l'abrogation de certaines Ordonnances passées par le Gouverneur et le Conseil Spécial, et l'amendement de certains Actes passés pendant la première Session du premier Parlement Provincial, présentée, 41.

PETITIONS—*suite.*

65. — LEGARE', ROSALIE, et autres, Membres de l'Association des Orphelines de Québec, demandant un Acte d'Incorporation, présentée, 41.
173. — LYONS, JAMES, et autres, Habitants du Township de Hamilton, dans le District de Newcastle, demandant un Acte pour obliger tous ceux qui cultivent la terre de prendre des mesures pour détruire le chardon du Canada, et autres mauvaises herbes, et aussi pour prélever une taxe de cinq chelins sur les chiens, présentée, 64.
70. — MACLARON, JAMES, Geolier de la Prison Commune, et de la Maison de Correction de Québec, demandant une augmentation de salaire, présentée, 41.
99. — MACRAE, WILLIAM, Collecteur des Douanes de Sa Majesté au Port de St. Jean, demandant un Acte lui octroyant un salaire égale à la grande responsabilité de sa charge et à ses longs services, présentée, 46.
23. — MACDONELL, GEORGE, et autres, Habitants des Districts d'Est et d'Ottawa, demandant un Acte pour faire disparaître les doutes qui peuvent exister relativement à l'emploi de la somme de quinze cents louis, octroyée lors de la dernière Session de la Législature, pour la completion du chemin militaire depuis l'Ottawa, près de l'Orignal, jusqu'au fleuve St. Laurent, présentée, 30. Elle est lue, 37.
41. — MCGILLIVRAY, ANGUS, et autres, Habitants du District d'Est, demandant que certaines concessions dans les Townships de Lochiel et de Kenyon, dans le District d'Est, soient transférées au District voisin, celui d'Ottawa, présentée, 36.
38. — MCGINNIS, R. B. et autres, Habitants du Comté de Huntingdon, demandant une indemnité pour des pertes encourues pendant la dernière rébellion, présentée, 34.
46. — MCGORY, THOMAS, et autres, personnes intéressées dans le Commerce de Bois d'exportation de cette Province, demandant un Acte pour que l'emploi de mesurer et inspecter le Bois soit rempli par des Inspecteurs soumis à un département, et régulièrement examinés et commissionnés, indépendants des acheteurs et des vendeurs, et avec une rémunération suffisante, réglée par un tarif d'honoraires convenable pour les rendre respectables et responsables, présentée, 40. Elle est lue, 40.
166. — McMAHON, OWEN, et autres, de la ville de Picton, demandant l'octroi d'une somme d'argent pour faire disparaître certaines obstructions dans le Havre de Picton, présentée, 57.

PETITIONS—*suite.*

110. — MIGNAULT, REVEREND P., Fondateur et Président du Collège de Chambly, demandant un aide pour le soutien de cette Institution, présentée, 47.
29. — MILLER, CHARLES, de St. Armand, demandant un Acte pour l'indemniser des pertes qu'il a encourues par les actes d'incendiaires venus des Etats-Unis, présentée, 32.
68. — MIMÉE, FREDERICK, Huissier à Baguette de la Cour du Banc du Roi du District de Québec, demandant une indemnité, présentée, 41.
153. — MISSISQUOI, les habitants du Comté de, et des environs, demandant des droits protectifs sur tous les produits Agricoles importés des Etats-Unis en cette Province, présentée, 55.
106. — MONTREAL, LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE, demandant à la Législature d'autoriser cette institution à étendre ses affaires, en prenant des assurances sur la vie, et pour d'autres fins y mentionnées, présentée, 46.
120. — MONTREAL, LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE, POUR LA BIBLE, demandant un Acte pour donner effet aux Actes précédents de la Législature pour admettre en cette Province, exempts de droits, les exemplaires de l'Écriture Sainte, se plaignant qu'ils sont encore sujets à un droit, présentée, 48.
122. — MONTREAL, l'École Médicale en liaison avec le Collège McGill, demandant un aide, présentée, 48.
142. — MONTREAL, LE MAIRE, de la part des Echevins et Citoyens de, demandant l'amendement des Ordonnances d'incorporation de la dite Cité, et qu'il soit accordé à la dite Corporation les pouvoirs additionnels requis pour la mettre à portée de pourvoir à la santé, à la sureté et à la prospérité des citoyens, présentée, 52.
170. — MONTREAL, LA SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES DAMES DE, demandant un aide pécuniaire, présentée, 64.
175. — MONTREAL, LE BUREAU DE COMMERCE DE, demandant que les vaisseaux employés au Commerce dans les Ports Ouest et Est du Canada, (ou autrement selon le cas,) ne soient pas obligés de se rapporter à la Douane du Côteau du Lac, hormis qu'ils déchargent en cet endroit, présentée, 70.
98. — MORRIS, WILLIAM, et autres, habitants des Townships de l'Est, dans cette partie de la Province, ci-devant le Bas-Canada, demandant l'imposition d'un Droit sur les produits Agricoles des pays

PETITIONS—*suite.*

- étrangers, importés en cette Province, présentée, 45. Lue. 49.
158. — MORRIS, WILLIAM, et autres, habitants des Townships de l'Est, demandant un octroi pour divers Chemins et Ponts pour mettre les habitants à portée de se rendre plus promptement au Marché, présentée, 56.
8. — MOUNTCASHELL, LE TRES-HONORABLE COMTE DE, et autres, Membres de la Société Coloniale, composant le Comité pour l'Amérique du Nord, demandant que le Parlement Provincial adopte les mesures législatives qui paraîtront les mieux calculées à resserrer les liens d'intérêt les plus intimes entre la Grande Bretagne et les Colonies de l'Amérique Septentrionale, présentée, 24. Elle est lue, 30. Elle sera imprimée, 30. Il en sera imprimé 500 copies dans chaque langue, au lieu de 250, 31.
140. — MULHOLLAND, HENRY, et autres, de la Cité de Montréal, demandant une enquête sur la cause et l'étendue du vice de l'intempérance, afin d'y appliquer un remède convenable, présentée, 52
134. — MURRAY, M., et autres, francs-tenanciers et habitants de Shoolbred et des environs, dans le Comté de Bonaventure et District de Gaspé, se plaignant de la judicature et de l'administration de la justice dans le District Inférieur de Gaspé, et demandant des changements à ce sujet, présentée, 49.
128. — MONTREAL, LE TRES-REVEREND LORD EVEQUE DE, et autres, habitants de la Cité de Québec, demandant des amendements à l'Acte des Ecoles, présentée, 48. Elle est lue, 50.
183. — ODELL, LEWIS, et autres, Habitants de la Seigneurie de Lacolle, dans le Comté de Huntingdon, demandant le rétablissement de la Cour des Commissaires, pour la décision des Petites Causes, présentée, 82.
64. — PAINCHAUD, M. G. P., et autres, membres de l'Asile des Orphelins de Québec, demandant un aide, présentée, 41.
53. — PAQUIN, J., et autres, Habitants de la Paroisse de St. Eustache, demandant un aide pécuniaire pour leur aider à rebâtir l'Eglise Paroissiale et le Couvent détruits, par les Troupes de Sa Majesté en 1837, présentée, 33.
80. — PATTON, H. N. et E. DALAIRE, de la part du Conseil Municipal du District de Dorchester. demandant que la Loi des Municipalités soit amendée de manière à permettre aux Conseils d'accorder dans leurs limites respectives des licences aux Aubergistes et aux Détailliers de Liqueurs

PETITIONS—*suite.*

- Spiritueuses, de recevoir les honoraires qui en proviennent, et de faire les réglemens nécessaires pour leur régie, présentée, 40.
51. — PEMBERTON, L'HON. GEORGE, et autres, Marchands de Québec, demandant la remise de la moitié du montant des droits sur le Bois, à raison du changement effectué dans ces droits par un Acte récent du Parlement Impérial, présentée, 40.
136. — PERCE', les Habitants de, et des endroits voisins du Comté de Gaspé, se plaignant de l'Ordonnance des Municipalités, et soumettant d'autres représentations à la considération de la Chambre, présentée, 49.
84. — PHILLIPS, LE REVEREND THOMAS, du Township d'Etoibicoke, dans le District de Home, Docteur en Théologie, demandant que le salaire qu'il recevait comme Chapelain du ci-devant Conseil Législatif du Haut-Canada, lui soit continué pour le reste de ses jours, présentée, 43. Référé au Comité Spécial sur la Pétition de A. W. Cochran, 60. Rapport, 68. La Chambre en Comité, 73. Rapport, 73. Il est adopté, 73. Adresse à son Excellence à ce sujet, 73. Comité nommé pour la présenter, 73. Message en réponse à l'Adresse, 83.
148. — PHILLIPS, WILLIAM, et autres, représentant les Créanciers de la succession de Wolfred Neilson & Cie. demandant le remboursement des pertes encourues par la destruction des propriétés du dit Wolfred Neilson & Cie, par les troupes de Sa Majesté en 1837, présentée, 53.
18. — PLANTE, JOSEPH, et autres Pilotes, pour et au dessous du havre de Québec, demandant des amendements à l'Acte de la Trinité, présentée, 80.
82. — QUEBEC, LE MAIRE, des Echevins et des Citoyens de, demandant l'incorporation de certaines personnes pour fournir l'eau à la Cité de Québec, et pour l'éclairer au moyen du Gaz, présentée, 43.
94. — QUEBEC, Président et des Directeurs de la Compagnie d'Assurance de, contre le feu, demandant un amendement à leur Acte d'Incorporation, présentée, 44.
103. — QUEBEC, certains Citoyens de, demandant un Acte pour incorporer James Gibb, et autres, sous le nom et raison de " Compagnie de Québec pour fournir l'eau et l'éclairage au Gaz," présentée, 46.
104. — QUEBEC, Dames composant le Comité pour la régie des affaires de l'Asile des Orphelins Protestants

PETITIONS—*suite.*

Français à, demandant un aide en faveur de cette Institution, présentée, 46.

109. — **QUEBEC**, les Dames composant le Comité de régie de l'Asile des Orphelins de, demandant un aide, présentée, 47.
123. — **QUEBEC**, les Dames composant le Comité de régie de l'École à Québec, pour les enfants en bas âge, demandant que la somme octroyée par la Législature Provinciale en 1838-9 à l'École à Montréal pour les enfans en bas âge, soit transportée à celle de Québec, présentée, 48.
125. — **QUEBEC**, le Comité de régie de l'École Nationale à, demandant un aide, présentée, 48.
- 100 — **QUEBEC**, les habitants des Faubourgs St. Roch et St. Vallier de, demandant que la Pétition de John G. Clapham, et autres, pour un nouveau Pont près de l'embouchure de la Rivière St. Charles, ne soit pas considérée favorablement, et que le Pont Dorchester soit ouvert au public, franc de péage, présentée, 46.
112. — **QUEBEC**, du Clergé et des Laïques, membres de l'Eglise d'Angleterre, dans le Diocèse de, demandant un Acte pour régler les affaires temporelles de l'Eglise du dit Diocèse, présentée, 48.
97. — **REA**, **ALEXANDER**, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le District de St. François, demandant une indemnité pour les pertes qu'il a souffertes dans l'exécution de ses devoirs comme Magistrat pendant les troubles à Indian Stream, présentée, 45.
88. — **REID**, **J.** et autres, intéressés dans l'institution appelée, " l'Union amicale de Montréal," demandant un Acte d'Incorporation, présentée, 43.
151. — **RICHARDSON**, **L. S. W.**, et autres, Habitants du Township de Bayham, dans le District de London, demandant l'annexion du dit Township au District de Brock, présentée, 54.
141. — **RITCHIE**, **WILLIAM**, Régistrateur du District de Sherbrooke, demandant qu'il lui soit accordé une compensation, dans le cas où il préparerait un Index des volumes appartenant à l'ancien Bureau d'Enregistrement du Comté de Sherbrooke, présentée, 52.
9. — **ROBERTSON**, **ALEXANDER**, et autres, Maîtres d'Ecoles à Esquising, dans le District de Gore, demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer aux Maître d'Ecoles un revenu honnête et un emploi permanent, présentée, 24.
47. — **ROBINSON**, **HEZEKIAH**, et autres, propriétaires et habitants des Comtés de Chambly, Rouville et

PETITIONS—*suite.*

St. Hyacinthe, et des Townships de Granby, Shefford et Milton, et des endroits voisins, demandant que l'on prélève une somme d'argent, pour continuer le Chemin de Barrière de Longueuil et Chambly jusqu'au village de Granby, et que l'on construise un Pont sur la Rivière Richelieu au dit lieu de Chambly, présentée, 40.

60. — **ROE**, **WILLIAM**, et autres, francs-tenanciers des Townships de Gwillimbury Est et Ouest, demandant un Acte pour autoriser à inclure un certain terrain ou petite section de terre connue comme faisant partie du Township de Gwillimbury Ouest, d'après l'ancien arpentage, dans le District de Home, lorsque le Comté de Simcoe sera déclaré former un District séparé, ou plutôt si la chose paraissait convenable, présentée, 41.
155. — **ROUVILLE**, les habitants Protestants résidents dans la partie sud du Comté de, demandant un octroi pour compléter un Edifice destinée pour une Academie et pour d'autres fins, et demandant aussi un octroi annuel de £100 pour aider à payer le salaire d'un Maître de Classes et de Mathématiques, présentée, 55.
126. — **RYALL**, **EDWARD**, et autres, habitants du Township d'Oro, dans le District de Simcoe, demandant que le Township de Gwillimbury Ouest ne soit pas séparé du dit District, présentée, 48.
127. — **RYALL**, **EDWARD**, et autres, habitants du Township d'Oro, District de Simcoe, demandant l'imposition de droits équitables sur les produits des pays étrangers lors de leur importation en Canada, présentée, 48.
66. — **SAGUENEY**, divers Habitants du Comté de, demandant l'abrogation ou amendement de certains Actes et Ordonnances passés par le Gouverneur et Conseil Spécial, ainsi qu'à la dernière Session du Parlement Provincial établissant des Conseils de District et des Bureaux d'Enregistrements, et autres Ordonnances mentionnées en la dite Pétition, présentée, 41.
87. — **SAUVAGEAU**, **ALEXIS**, et autres, représentant la majorité des censitaires de la Seigneurie de Laprairie de la Magdeleine, demandant un Acte pour autoriser la Corporation de la Commune de Laprairie, à transporter une partie de la dite Commune à la fabrique de la paroisse de la Magdeleine pour les mettre à portée de construire un Collège, et aussi demandant la continuation de l'Acte d'incorporation des personnes intéressées dans la dite Commune, présentée, 43.
5. — **SAXTON**, **ALEXANDER**, et autres, du Township de Bayham, dans les District de London, demandant

PETITIONS—*suite.*

- que le dit township soit annexé au et forme partie du District de Brock, présentée, 24.
156. — SENIVEN, JOHN, et autres, propriétaires et possesseurs de terres dans Hemmingford, Russeltown, Edwardstown et Williamstown, dans le Comté de Beauharnois, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles étrangers lors de leurs importation en Canada, présentée, 55.
157. — SENIVEN, JOHN, et autres, Habitans de Hemmingford, Edwardstown et de la partie est de Williamstown dans le District de Beauharnois, demandant un changement dans la loi qui établit des Cours de Division, de manière qu'une des dites Cours soit tenue à Russeltown Flats, étant une partie centrale de cette section du dit District, présentée, 55.
172. — SHEPPERD, WILLIAM, et autres, Syndics des chemins de barrière de Québec, demandant un Acte pour les autoriser à se procurer, au moyen d'un emprunt, une nouvelle somme de £15,000, pour compléter les chemins compris dans l'Acte des chemins de barrière de Québec, et pour macadamiser le chemin de Charlesbourg; et aussi une autre somme de £10,000, pour compléter certains chemins y mentionnés, présentée, 64.
76. — SHERBROOKE, les Syndics de l'Académie de, demandant pour cette année l'octroi annuel accordé à cette Académie pour son soutien, présentée, 41.
81. — SIMCOE, les francs-tenanciers et habitans du Comté de, demandant qu'une partie du Township de Gwillimbury Ouest, maintenant renfermé dans le Comté de Simcoe, ne soit pas démembré pour être annexé à celui de York, présentée, 43.
185. — SISSONS, JONATHAN, et autres, Habitans du Comté de Simcoe, demandant que l'Acte des Milices soit amendé, présentée, 84.
57. — SKINNER, SYLVESTER, de la ville de Brockville, demandant une Patente pour l'invention d'une machine pour battre et vanner le grain, &c. présentée, 40.
105. — SMART, DAVID, et un autre, du Comté de Durham, demandant l'imposition d'un droit sur tous les produits agricoles des Etats-Unis, qui, lors de leur importation en cette Province, entrent en compétition avec nos produits, présentée, 46.
25. — SMITH, HENRY, Syndic du Pénitencier, demandant un aide pécuniaire, présentée, 31. Elle est lue, 35.
27. — SPARKS, NICHOLAS, de Bytown, dans le Comté de Carleton, dans le District de Dalhousie, de-

PETITIONS—*Suite.*

- mandant qu'une certaine propriété qui lui a été enlevée par le Département de l'Ordonnance pour l'usage du Canal de Rideau, lui soit rendue, présentée, 31. Elle est lue et référée à un Comité Spécial, 34.
118. — STANSTEAD, les Syndics de l'Académie de, demandant un octroi de £150, pour aider à compléter le garniment Chimique et Philosophique, et pour le soutien de la dite Institution, présentée, 48.
58. — STREET, SAMUEL, du Township de Stamford, dans le District de Niagara, demandant un Acte pour l'autoriser à se servir d'une Commission pour prouver le testament de feu Thomas Clark, présentée, 40. Elle est lue et référée à un Comité Spécial, 52. Membre ajouté au Comité, 56. Rapport, 58. Il est adopté, 59.
147. — ST. MARTIN, certains Habitans et propriétaires de la Côte Longue Pointe et Pointe aux Trembles, se plaignant de certains actes et procédés des Syndics du Chemin de Barrière de Montréal, et demandant du soulagement, présentée, 53.
101. — TASCHEREAU, THOMAS JACQUES, Collecteur des Douanes au Port de Beauce, demandant divers amendements à la 6e Geo. IV. ch. 24, et aussi une augmentation de salaire, présentée, 46.
160. — THOMPSON, ADAM, et autres, résidents en diverses parties des Townships de Flamborough Ouest, dans la partie sud de Beverley et Dumfries, et la partie nord d'Ancaster. demandant que les Barrières de Péage sur le Chemin Macadamisé depuis Galt jusqu'à Waterloo, soient mieux distribuées, et que les taux soient plus raisonnables, présentée, 56.
169. — THOMPSON, JOSEPH, et autres, habitans du Township de Brock, dans le District de Home, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles étrangers importés en ce pays, présentée, 61.
119. — TOWNSEND, M., et autres, habitans du Comté de Rouville, demandant l'imposition d'un droit sur les produits agricoles importés des pays étrangers en cette Province, présentée, 48.
188. — TREADWELL, C. P., Shérif du District d'Ottawa, demandant que les devoirs des Shérifs soient déterminés d'une manière plus évidente, et que les Shérifs de cette Province soient payés par des salaires annuels au lieu d'honoraires, présentée, 85.
67. — TURGEON, CHARLES, de Québec, demandant le remboursement d'une certaine somme d'argent

PETITIONS—*suite*.

qu'il a avancée et qui lui reste encore due, pour et à compte du Conseil Municipal de Québec, présentée, 41.

45. — VAN VLIET, TRAVER, et de JOHN ODELL, de Lacolle, demandant une indemnité pour des pertes causées par les Actes d'incendiaires, présentée, 38.
79. VERTU, habitants de la Côte de la, dans la Paroisse St. Laurent, District de Montréal, demandant du soulagement à l'égard de la forte taxe à laquelle ils sont sujets pour le Chemin où ils passent, présentée, 43.
135. — WALKER, WILLIAM, et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux, commerçants et citoyens de Québec, et capitaines de vaisseaux y faisant commerce, demandant qu'il soit pris des mesures pour la construction d'une autre maison de Douane pour le Port de Québec, et que l'Edifice ci-devant occupé comme maison de Douane soit converti en Hôpital, présentée, 49.
89. — WEST, AMOS, du Township de Gwillimbury Ouest, dans le Comté de Simcoe, demandant un Acte pour l'autoriser à fermer un certain Chemin dans la première Concession du Township susdit, présentée, 43.
116. — WHEELER, CHARLES, et autres, habitants des Townships de Barnston et Barford, demandant l'abrogation du présent Acte de Judicature, relativement aux Cours de Divisions, et d'y substituer la Cour des Commissaires, présentée, 48.
115. — WHITE, E. S., et autres, habitants de Barnston, Barford et des environs, demandant un octroi de £1500, pour aider aux habitants à faire un Chemin pour conduire au Marché, présentée, 48.
31. — WILKINS, ROBERT C., et autres, habitants du Township d'Améliasburgh, dans le District de Prince Edward, demandant un Acte pour ratifier l'arpentage du dit Township, fait en 1816, présentée, 33.
88. — WILSON, WALTER, et autres, Habitants de la ville de Niagara, demandant un Acte d'Incorporation de la dite ville, présentée, 43.
74. — YOUNG, BARNARD, du Township de Compton, dans le District de St. François, demandant une pension à raison des sérieuses blessures qu'il a reçues dans l'accomplissement de ses devoirs comme Officier de Paix, présentée, 41.

PHILLIPS, LE REVD. DR., Pétition du, référée à un Comité, 60. Rapport, 68. Voir *Comités*, No. 18.

POPULATION et COTISATION, Retours présentés à la Chambre, 45. Voir *Papiers Parlementaires*, lettre O.

POLICE, Bill au sujet des Ordonnances de ; Voir *Bills*, No. 20.

POSTE, BUREAU DE LA ; Le Greffier a ordre d'entrer en compte avec le, pour le port des lettres, 21.

PRINCE ALBERT, Son Altesse Royale le ; Voir *Adresses*, No. 4.

PRINCE DE GALLES, Son Altesse Royale le, Voir *Adresses*, Nos. 2 et 4.

PRIVILEGES. Voir *Comités*.

PROCLAMATIONS ; Annonçant la Sanction Royale au Bill de Stuart, 5.

————— Prorogeant le Parlement au 4e Décembre, 1841, 6.

————— do. do. au 13e Janvier, 1842, 6.

————— Désapprouvant l'Acte au sujet de l'Université de Kingston, 7.

————— Annonçant la Sanction Royale au Bill pour régler les affaires temporelles de l'Eglise, 7.

————— do. do. au sujet des Terres des Sociétés Religieuses, 7.

————— Prorogeant le Parlement au 22e Février, 1842, 8.

————— do. do. 2e Avril, 1842, 9.

————— do. do. 11e Mai, 1842, 9.

————— Annonçant la Sanction Royale au Bill pour l'Inspection de la Fleur et de la Farine, 10.

————— do. do. pour l'Incorporation du Bureau de Commerce de Québec, 10.

————— do. do. pour l'Inspection du Bœuf et du Lard, 10.

————— do. do. pour l'Incorporation du Bureau de Commerce de Montréal, 10.

————— do. do. au sujet des Cautionnements des Officiers Publics, 10.

————— do. do. prolongeant la Charte de la Banque de la Cité, 11.

————— do. do. d'Incorporation de la Banque de District de Niagara, 11.

————— do. do. renouvelant la Charte de la Banque de Montréal, 11.

————— prolongeant la Charte de la Banque de Québec, 11.

————— do. do. réglant le Cours des Monnaies, 11.

————— do. do. permettant à la Banque du H. C. de continuer à transiger ses affaires à Toronto, 11.

————— do. do. permettant aux Banques Chartées d'étendre leurs affaires dans toute la Province, 11.

————— Prorogeant le Parlement au 18 Juin, 1842, 12.

————— Annonçant la sanction Royale au Bill pour la Disposition des Terres Publiques, 13.

————— Prorogeant le Parlement au 27 Juillet, 1842, 13.

PROCLAMATIONS—*suite.*

————— Convoquant le Parlement en la ville de Kingston pour le 8 Septembre, 1842, 14.

————— Convoquant le Parlement en le Township de Kingston pour le 8 Septembre, 1842, 15.

PROROGATION DU PARLEMENT; Message de Son Excellence en réponse à une Adresse de la Chambre au sujet de la, 65.

————— Discours de Son Excellence lors de la, 107.

PROTESTS ENTRE'S SUR LES JOURNAUX—de l'Hon. M. Washburn, contre la passation de la 28^e Clause de la Banque Commerciale du District de Midland, 93.

QUEBEC, BILL D'INCORPORATION DU BUREAU DE COMMERCE DE, Sanctionné par Proclamation, 10.

QUEBEC, MAISON DE LA 'TRINITE' DE, Comptes de la, présentés par l'Orateur, 41. Pour les COMPTES, voir *Papiers Parlementaires, lettre E.*

QUEBEC, BILL D'ASSOCIATION DES DAMES CHARITABLES DE, Voir *Bills, No. 17.*

QUEBEC, DISTRICT DE, Tableau des Naissances, Mariages et Sépultures dans le, pour 1841, présenté, 32. Voir *Papiers Parlementaires, lettre C.*

QUEBEC ET MONTREAL, BILL DES LIMITES DE; Voir *Bills, No. 6.*

QUEBEC, BILL DE L'ECLAIRAGE AU GAZ; Voir *Bills, No. 23.*

QUESNEL, L'HON. JULES, l'Orateur informe la Chambre du décès de, 20.

QUESTION NEGATIVE'E; Voir *Bills et Motions.*

QUORUM—Ajournements de la Chambre faute d'un, 47, 95.

RAPPORTS; Voir *Bills, Comités, Adresses.*

REGLES DE LA CHAMBRE; la 5^e règle est lue et l'Orateur reçoit instruction d'écrire aux Membres absents, 42.

————— on se dispense de la 46^e règle pour le reste de la Session, 71.

————— la 50^e règle est lue. Motion pour l'amender, 72. Elle est adoptée, 72.

————— la 69^e règle sera en force pour le reste de la Session, 95.

————— 20^e règle suspendue, 95.

RELIGIEUSES, BILL AU SUJET DES TERRES DES SOCIÉTÉS: Sanctionné par Proclamation.

REPONSES A SON EXCELLENCE: Voir *Gouverneur.*

RESERVE'S, BILLS: Voir *Gouverneur.*

RESOLUTIONS, soumises par un Comité de toute la Chambre en faveur de certains Officiers et Serviteurs du Conseil Législatif, 93. Elles sont adoptées, 94.

————— RELATIVES A DES BILLS: Voir *Bills.*

RIVIERES, BILL POUR PREVENIR L'OBSTRUCTION DES: Voir *Bills, No. 19.*

RETOURS ET ÉTATS:

————— PRÉSENTÉS PAR L'ORATEUR, des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pour l'année 1841, 32.

————— De la Compagnie du Chemin à Lisses de Champlain et St. Laurent, 34.

————— Des Comptes de la Maison de la Trinité, Québec, 41,

————— Des affaires de la Banque du Haut-Canada, 49.

————— Des affaires de la Banque Commerciale du District de Midland, 49.

————— De la Société d'Agriculture du Comté des Deux Montagnes, 64.

————— Des recettes et dépenses des Conseils Municipaux des Districts de Beauharnois et St. Jean, 95.

————— Des affaires de la Banque de Gore, 96.

————— TRANSMIS PAR SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL: Voir *Messages.*

REVENU PUBLIC; Voir *Estimations.*

ROLPH, BILL DU DR.; Voir *Bills, No. 36.*

ROYALE, SANCTION; donnée par Son Excellence à certains Bills, 106, 107.

SÉPULTURES, &c., dans les Districts de Québec, Montréal et Trois Rivières pour l'année, 1841, 32. Pour le TABLEAU; Voir *Papiers Parlementaires, Lettre C.*

SERMENT VOULU PAR LA LOI; Administré aux Membres, 20, 22, 30, 32, 33.

SHERWOOD, L'HON. LEVIUS P.; Présente le Writ de Sa Majesté l'appelant au Conseil Législatif, 30. Il prête serment, 30.

SPARKS, NICHOLAS; Comité nommé pour faire rapport sur la Pétition de, 34. Voir *Comités, No. 6.*

SPECIAUX, COMITÉS; Voir *Comités.*

ST. JEAN, L'Orateur met devant la Chambre un Etat des Recettes et Dépenses du Conseil Municipal du District de, 95.

STATUTS, INDEX DE CERTAINS; Présenté par le Greffier en Loi, 20. Voir *Index.*

STREET, SAMUEL, Comité nommé pour faire rapport sur la Pétition de, 52. Voir *Comités*, No. 15.

SUBSIDES, BILL DES : Voir *Bills*, No. 35.

TAYLOR, JOHN F. Senr. Voir *Greffiers Assistants*.

TAYLOR, JOHN F. Junr. Voir *Greffiers de Bureaux*.

TERRES PUBLIQUES, Bill pour la disposition des, Voir *Bills*, No. 28.

TRADUCTEUR FRANÇAIS, Résolution adoptée par la Chambre pour payer à Robert LeMoine £25, pour services extra comme Traducteur Français et second Greffier de Bureau, pour l'année expirée le 14e Juin dernier, 94.

TRADUCTIONS ORDONNÉES, 29, 30, 51.

TRESORIERS DE DISTRICT, Comptes des, 45. Voir *Papiers Parlementaires*, lettre O.

USURE, Lois contre l', Voir *Bills*, No. 2. *Comités*, No. 13.

WARRANTS, ETAT DES, tirés sur le Receveur Général pour 1840 et 1841, 60. Voir *Papiers Parlementaires*, lettre K.

—— Adresse, priant Son Excellence d'émaner son, Voir *Adresses*, No. 12.

WELLAND, Rapport de la Compagnie du Canal de, 44. Pour le rapport Voir *Papiers Parlementaires*, lettre F.

X.

Y.

Z.

F I N .

A P P E N D I C E

DU

SECOND VOLUME

DES

J O U R N A U X

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

SESSION 1842.

LISTE DE L'APPENDICE.

PRESENTÉ.		PAGE.
	APPENDICE, No. 1.	
30e Septembre, 1842.	Copie de la correspondance entre le Gouvernement Provincial et le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, au sujet de l'admission des produits agricoles du Canada dans le Royaume-Uni à des conditions avantageuses.....	3
	APPENDICE, No. 2.	
30e Septembre, 1842.	Réponse à l'Adresse des deux Chambres de la dernière Session, au sujet des droits perçus sur le Bois dans le Royaume-Uni ; et aussi l'extrait d'une Dépêche sur le même sujet.	11
	APPENDICE, No. 3.	
	Etat des Comptes Contingents du Conseil Législatif.....	12

APPENDICE No. 1.

(Voir le Journal, page 63.)

EXTRAIT d'une Dépêche du Très-Honorable C. POULETT THOMSON, ci-devant Gouverneur-Général de la Province du Canada, datée de l'Hôtel du Gouvernement, Montréal, le 26e Mai, 1840, au Très-Honorable Lord JOHN RUSSELL, Secrétaire d'Etat pour les Colonies, en autant qu'elle a rapport à une Adresse de la Législature de la ci-devant Province du Haut-Canada, demandant l'introduction du Blé Canadien dans la Grande-Bretagne, franc de Droit, et que la Législature de cette Province soit autorisée à adopter des mesures relatives au Commerce Colonial en général.

“ LA Chambre d'Assemblée a transmise une
“ autre Adresse, demandant l'introduction du
“ Blé Canadien dans la Grande-Bretagne,
“ franc de droit, et elle demande de plus que
“ la Législature locale soit autorisée à changer
“ ci-après les Lois qui règlent le Commerce
“ de la Colonie, dans les cas où elles peuvent
“ être affectées par les Lois Impériales rela-
“ tives au Commerce Colonial en général,
“ sujettes néanmoins à la restriction, que ces
“ Lois ne recevront pas la sanction de la Cou-
“ ronne, avant qu'elles aient été déposées
“ devant les deux Chambres du Parlement, et
“ qu'on leur ait permis de passer sans adresse
“ de l'une ou de l'autre.

“ Il m'est inutile de faire aucune remarque
“ sur le premier de ces sujets. La question
“ ne peut être proprement considérée qu'avec
“ tout le sujet des Lois Céréales, et je ne crois
“ certainement pas, en considérant le prix
“ courant du Blé dans la Grande-Bretagne,
“ années ordinaires, que les Colonies aient
“ droit de se plaindre du pied sur lequel elles
“ se trouvent actuellement.

“ Le second point est d'une importance
“ majeure. Je suis indubitablement d'opinion
“ que la modification des principes d'après
“ lesquels le Commerce Colonial doit être
“ conduit, doit appartenir exclusivement au
“ Parlement Impérial. Ce pouvoir de le
“ régler est un des principaux avantages qui
“ résultent des possessions Coloniales, et s'il
“ est exercé avec prudence, il forme une des
“ principales compensations pour les dépenses
“ que la Mère-Patrie se trouve obligée de faire
“ pour la défense et la protection de la Co-
“ lonie. Mais en donnant à ce principe toute
“ l'extension dont il est susceptible, je me suis
“ vu en même temps obligé d'observer le

“ grand inconvénient et même la perte qui
“ résulte à la Colonie de ce que tous les
“ changements de cette nature doivent néces-
“ sairement originer en Angleterre. Il y a un
“ grand nombre de points mineurs qui affectent
“ sérieusement les intérêts du Commerce
“ Colonial, et qui ne dérangent aucunement le
“ principe général, ou les objets que la Légis-
“ lature Impériale se propose d'établir, aux-
“ quels on s'aperçoit souvent qu'un change-
“ ment serait désirable. D'abord il est très dif-
“ ficile d'expliquer ces points en Angleterre, et
“ ensuite de faire voir qu'ils sont d'assez d'im-
“ portance pour mériter l'attention de la Légis-
“ lature ; mais même si l'on réussit en cela, je
“ sais par mon expérience personnelle dans ce
“ Département qu'il existe trop de difficultés et
“ des délais inévitables à faire passer ces me-
“ sures dans le Parlement. Je suis en consé-
“ quence très disposé en faveur du moyen
“ proposé par l'Assemblée pour remédier à
“ ces inconvénients. S'il est permis à la Lé-
“ gislature locale d'introduire de semblables
“ mesures, je suis persuadé qu'elle introduira
“ un grand nombre d'améliorations qui seront
“ avantageuses pour le Commerce de la Co-
“ lonie, et qui n'affecteront point les intérêts
“ de l'Empire. Elles pourraient être envoyées
“ en Angleterre et recevoir la sanction de la
“ Reine et du Parlement, tandis que si elles
“ affectaient les intérêts du Commerce en
“ général, elles seraient de nul effet et expo-
“ sées à être rejetées sur le champ. Si votre
“ Seigneurie envisage la chose sous le même
“ point de vue, et si elle est portée à accorder
“ cette extension de pouvoir à la Colonie, avec
“ la restriction que je viens d'exposer, il
“ vaudra peut-être mieux de passer un Acte
“ à cet effet, que de l'incorporer dans le
“ Bill d'Union.”

APPENDICE,
No 1.Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

EXTRAIT d'une Dépêche du Très-Honorable Lord *John Russell*, Secrétaire d'Etat pour les Colonies, au Très-Honorable *C. Poulett Thomson*, ci-devant Gouverneur Général du *Canada*, en date de *Downing Street*, 1^r Juillet, 1840, No. 171, en autant qu'elle a rapport à l'Adresse au sujet de l'introduction du Blé du *Canada* dans la *Grande Bretagne*.

“ A l'égard de l'Adresse au sujet de l'introduction du Blé du *Canada* dans la *Grande-Bretagne*, et de la proposition d'investir la Législature Provinciale du pouvoir de régler, avec certaines restrictions, le Commerce de l'Empire en général, en autant qu'il a rapport au *Canada*, j'ai, en obéissance aux ordres de Sa Majesté, communiqué cette Adresse, ainsi que vos remarques sur icelle, aux Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé, pour la considération de leurs Seigneuries.”

(Copie.)

No. 267.

Downing Street,
1^{er} Décembre, 1840.

MILORD,

Je vous transmets copie d'une lettre que j'ai reçue, dans laquelle on m'offre des suggestions relativement à l'admission en ce pays, franc de droit, du Blé, de la Fleur et des autres produits agricoles du *Canada*; et je vous prie de prendre ce sujet en considération.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) J. RUSSELL.

Le Très-Honorable

LORD SYDENHAM,
&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 220.

Montréal, 21^e Janvier, 1841.

MILORD,

En réponse à la Dépêche de votre Seigneurie du 1^{er} Décembre, No. 267, j'ai l'honneur d'exposer, qu'il ne peut y avoir de doute sur le grand changement qui s'opérerait dans ces Colonies, si le Parlement pouvait être persuadé d'admettre les produits agricoles du *Canada*, francs de droit, pour la consommation du *Royaume-Uni*.

La Province Inférieure en produit à peine assez pour sa propre consommation, et la récolte du Blé a beaucoup diminuée depuis quelques années, par les ravages de la mouche; mais le *Haut-Canada*, comme vous le savez, dépend entièrement de la vente de ses produits agricoles et particulièrement du Blé, le sol étant très propre à sa culture.

Cette partie de la Province est dans une grande excitation dans le moment actuel relativement à ce sujet. Les récoltes abondantes chez eux et dans les Etats de l'Ouest, ont augmenté de beaucoup la quantité destinée à l'exportation, mais les prix sont si bas, que les fermiers et les journaliers sont incapables de retirer les avantages qu'ils en attendaient. La conséquence en est que l'on crie de tous côtés à la protection Agricole, par l'imposition de droits sur les produits agricoles des *Etats-Unis* importés en *Canada*. Ce projet, il est inutile de le faire remarquer, quand même il ne serait pas inadmissible dans son principe, serait entièrement inutile à un pays d'exportation pour la fin qu'il se propose, savoir, d'élever le prix, car il diminuerait, s'il ne détruisait pas une branche importante de Commerce, savoir, la mouture du Blé des *Etats-Unis* pour la consommation, ou même pour l'importation, au lieu du Blé du pays qui est exporté.

Le moyen assuré d'accorder un avantage au *Haut-Canada*, serait de permettre l'importation de ses produits dans le *Royaume-Uni*, francs de droit, et la sensation qui existe à ce sujet, en fait assurément, dans les circonstances actuelles, un objet de la dernière importance

Pour cette raison, je me flatte que le Gouvernement de Sa Majesté lui donnera sa meilleure considération.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) SYDENHAM.

Le Très-Honorable

LORD JOHN RUSSELL,
&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 320.

Downing Street,
3^e Mars, 1841.

MILORD,

En référant à la Dépêche de votre Seigneurie, No. 115, du 26^e Mai, 1840, renfermant une Adresse à la Reine de l part de la Chambre d'Assemblée du *Haut-Canada*, et au sujet

APPENDICE,
No 1.Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

APPENDICE,
No. 1.Correspon-
dances au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

des réglemens de Commerce de la Province et l'abrogation des droits perçus sur les produits agricoles importés du *Canada* dans le *Royaume-Uni*, à mes réponses à icelle du 1er Juillet, No. 171, et à la proposition récente de votre Seigneurie de changer la clause des instructions Royales qui interdit à la Législature Coloniale le droit de législater sur les sujets qui ont rapport au Commerce de l'Empire Britannique, j'ai à informer votre Seigneurie que les Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé, ont pris en considération les recommandations contenues dans votre Dépêche et dans l'Adresse, et je communiquerai à votre Seigneurie par la première occasion la décision du Gouvernement de Sa Majesté sur ce sujet.

Le Président du Bureau de Commerce soumettra à la Chambre des Communes, Vendredi, le 12 du courant, diverses propositions qui se rapprochent de ce sujet, et je regrette qu'elles ne soient pas tout-à-fait prêtes pour vous les transmettre par cette malle.

Le Gouvernement de la Reine a en vue de délivrer le Commerce du *Canada* de restrictions inutiles, et en même temps de rendre justice à l'industrie et aux manufactures du *Royaume-Uni*.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) J. RUSSELL.

Le Très-Honorable
Lord SYDENHAM,
&c. &c. &c.

(Copie.)
No. 82.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 25e Juin, 1841.

MILORD,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour qu'il soit déposé au pied du Trône un Mémoire adressé à Sa Majesté par certains Marchands de *Montréal*, demandant que certains produits du *Canada* y mentionnés, soient admis dans le *Royaume-Uni*, francs de droit.

J'apprends que de semblables Mémoires de la part des mêmes parties ont été transmises à des Membres des Chambres des Lords et des Communes pour être présentés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) SYDENHAM.

Le Très-Honorable
Lord JOHN RUSSELL,
&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 404.

Downing Street,
19e Juillet, 1841.

MILORD,

J'ai reçu la Dépêche de votre Seigneurie, No. 82, du 25e Juin, renfermant une Pétition adressée à la Reine, par divers Marchands de *Montréal*, demandant l'abrogation des droits prélevés actuellement sur le Blé Canadien et autres produits, lors de leur importation dans le *Royaume-Uni*, comme une compensation pour le tort que l'on appréhende pour le Commerce Canadien, des changements proposés dans les droits sur les produits étrangers importés dans l'*Amérique Britannique Septentrionale* et dans les *Indes Occidentales*.

Vous aurez la bonté d'informer les Pétitionnaires que j'ai eu l'honneur de déposer leur Pétition devant la Reine, et qu'elle a bien voulu la recevoir gracieusement. Par l'ordre de Sa Majesté, elle a été référée à la considération des Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) J. RUSSELL.

Le Très-Honorable
Lord SYDENHAM,
&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 421.

Downing Street,
8e Août, 1841.

MILORD,

Relativement à ma Dépêche, No. 404, du 19e Juillet, informant votre Seigneurie, que le Mémoire des Marchands de *Montréal*, transmis dans votre Dépêche du 28e Juin, avait été référé par l'ordre de la Reine aux Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé, j'ai maintenant à vous informer que leurs Seigneuries, ayant pris votre Dépêche et le Mémoire en considération, ont bien voulu dire, qu'ils référeront de nouveau au Mémoire, lorsque le Bill qui a rapport aux droits sur les articles importés des Colonies de l'*Amérique Britannique Septentrionale*, sera introduit dans le Parlement.

Votre Seigneurie voudra bien informer les Pétitionnaires de cette réponse à leur Mémoire.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) J. RUSSELL.

Le Très-Honorable
Lord SYDENHAM,
&c. &c. &c.

APPENDICE,
No. 1.Correspon-
dances au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

APPENDICE,
No 1. (Copie.)
No. 7.

Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

*Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 27e Septembre, 1841.*

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à votre Seigneurie, pour qu'elles soient déposées au pied du Trône, des Adresses à Sa Majesté de la part du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée de cette Province, demandant l'admission des produits du *Canada* dans les ports de la *Grande-Bretagne*, francs de droit. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer à votre Seigneurie que les habitants du *Canada* considèrent ce sujet avec le plus vif intérêt, et je me flatte en conséquence, qu'il recevra l'attention sérieuse du Gouvernement de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) R. D. JACKSON.

Le Très-Honorable
Lord STANLEY,
&c. &c. &c.

(Copie.)
No. 10.

*Downing Street,
22e Octobre, 1841.*

MONSIEUR,

J'ai à accuser la réception de la Dépêche de Sir *Richard Jackson*, du 27e Septembre, No. 7, dans laquelle il transmet des Adresses à Sa Majesté de la part du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée du *Canada*, demandant l'admission des produits de la Province dans les ports de la *Grande-Bretagne*, francs de droit.

J'ai ordre, en réponse, de vous ordonner d'informer le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, que j'ai déposé ces Adresses devant la Reine, et que Sa Majesté, intimement convaincue de l'importance du sujet auquel elles ont rapport, a bien voulu ordonner que ces Adresses fussent référées à la considération des Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé, et qu'aussitôt que Sa Majesté sera en possession de la réponse et de l'opinion de leurs Seigneuries sur ce sujet, Sa Majesté ordonnera qu'il vous soit fait une nouvelle communication à ce sujet, pour l'information du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable
Sir CHARLES BAGOT, G. C. B.
&c. &c. &c.

(Copie.)
No. 39.

*Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 21e Février, 1842.*

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à votre Seigneurie des Pétitions du Bureau de Commerce de *Montréal* à la Reine et aux deux Chambres du Parlement Impérial, demandant l'abrogation des droits maintenant perçus sur l'importation dans le *Royaume-Uni* de certains articles de provisions, produits par le *Canada*. J'inclu aussi, pour l'information de votre Seigneurie, une copie du Mémoire qui m'a été présenté en même temps que ces Pétitions, et ma réponse à icelui.

Je prie votre Seigneurie de déposer au pied du Trône l'Adresse à Sa Majesté, et de confier à des Membres des Chambres des Lords et des Communes les Pétitions qui sont adressées à ces Chambres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) CHARLES BAGOT.

Le Très-Honorable
Lord STANLEY,
&c. &c. &c.

(Copie.)
No. 115.

*Downing Street,
3e Avril, 1842,*

MONSIEUR,

J'ai reçu votre Dépêche, No. 39, du 21e Février, renfermant des Pétitions à la Reine et aux Chambres du Parlement de la part du Bureau de Commerce de *Montréal*, demandant l'abrogation des droits maintenant perçus sur l'importation dans le *Royaume-Uni* de certains articles produits par le *Canada*.

J'ai à vous enjoindre d'informer les Pétitionnaires, que j'ai eu l'honneur de déposer devant Sa Majesté leur Pétition à la Reine, et que Sa Majesté a bien voulu la recevoir très-gracieusement, et ordonner qu'elle fût référée à la considération des Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé.

La Pétition à la Chambre des Lords sera présentée par le Comte de *Ripon*, et je présenterai moi-même celle qui est adressée à la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable
Sir CHARLES BAGOT, G. C. B.
&c. &c. &c.

APPENDICE,
No. 1.

Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

(Copie.)

No. 83.

Downing Street.

2e Mars, 1842.

MONSIEUR,

Le Gouvernement de Sa Majesté a porté avec anxiété son attention, comme il était de son devoir de le faire, sur la question importante et compliquée de l'importation des Céréales en ce Pays, sans perdre de vue l'intérêt que ressent la Province du *Canada* sur cette question, et qui a été manifesté dans les mémoires des Corps Législatifs et autres, adressés à Sa Majesté et à la Législature de ce Pays ; et quoique le Gouvernement de Sa Majesté n'ait pas cru devoir recommander au Parlement d'accéder généralement à la demande des divers memorialistes, de permettre l'importation des Céréales du *Canada* dans le Royaume Uni, moyennant un Droit nominal, j'ose me flatter que les mesures qu'il a prises, et les motifs qui l'ont détourné de s'engager plus avant dans la même voie, convaincront les habitants du *Canada*, que la marche qu'il a suivie n'a pas été dictée par un sentiment hostile aux intérêts du *Canada*, et surtout à l'Agriculture Canadienne.

Les mesures qui ont été prises, au point où elles s'étendent, ont été décidément en faveur des ces intérêts. Par la Loi telle qu'elle existait auparavant, le blé et la farine du *Canada* étaient admis dans la *Grande Bretagne* à un taux équivalent à 5s. par chaque minot (*quarter*), jusqu'à ce que le prix sur les marchés Anglais s'éleva à 67s. ; arrivé à ce prix le droit baissait à 6d. D'après le Bill qui est maintenant devant le Parlement, le droit de 5s. ne doit être payé que tant que le prix est au-dessous de 55s., mais lorsque le prix est à 58s. ce droit n'est plus que d'un chelin seulement. Mais outre cette diminution dans le montant du prix auquel le droit moins fort est payable, on se propose d'enlever la restriction qui a été jusqu'à présent, sur l'importation de la farine Canadienne en *Irlande*, et ouvrir ainsi un nouveau marché au produit que l'on doit considérer à juste titre comme une manufacture du *Canada*.

Dans les mesures qu'il a adoptées, non sans donner la plus mûre attention aux divers intérêts concernés, le Gouvernement de Sa Majesté a toujours désiré, tout en facilitant l'admission des produits sur les Marchés Britanniques, troubler le moins possible, les avantages relatifs dont jouissent les produits coloniaux et

étrangers sur ces Marchés. Aussi en même temps qu'il a continué les facilités données aux Iles de la Manche, dont elles ont toujours joui jusqu'à ce jour, d'importer librement leurs produits dans la *Grande Bretagne*, et de tirer leurs importations d'un Marché voisin et plus économique, le Gouvernement ne s'est pas cru autorisé à ôter les restrictions qui ont été récemment imposées sur les importations étrangères dans *l'Isle de Man*, tant que cette Ile possédera les avantages d'un commerce sans restriction avec la *Grande Bretagne*. Le même principe a guidé la marche que le Gouvernement de Sa Majesté a cru devoir suivre par rapport au *Canada*.

Il est impossible d'être plus pleinement convaincu, que ne le sont les Membres du Gouvernement de Sa Majesté, de l'importance qu'il y a, tant dans l'intérêt de la Colonie que de la Mère-Patrie, de maintenir entre les deux Pays la liberté la plus large dans les relations commerciales. L'examen le plus rapide des faits et des chiffres, doit démontrer la valeur que l'on doit attacher, sous le point de vue commercial, et encore plus sous le point de vue moral et politique, à la continuation et au développement de ces relations croissantes ; et le Gouvernement de Sa Majesté aurait eu beaucoup moins de difficulté à aborder la question de l'admission sans restriction des Céréales du *Canada* sur les Marchés Britanniques, s'il était en son pouvoir de n'envisager cette question que comme une simple question de relations commerciales entre la *Grande-Bretagne* et sa Colonie la plus importante, et à part toute autre considération de Commerce Etranger.

Mais il était impossible pour le Gouvernement de Sa Majesté, de l'envisager sous ce point de vue. Il était impossible qu'il ne consultât pas la position géographique du *Canada* relativement aux grandes Contrées de l'Ouest de *l'Amérique*, si fertiles en céréales. Il était impossible de ne pas voir, quelque avantageux qu'il fût d'encourager le transit par le *Canada*, des produits de ces Etats, (indépendamment de l'avantage qui résulterait au *Canada*, de la mouture des Céréales dans le transit par la Province ;) il était impossible de ne pas voir, que l'effet de l'exemption de ce droit, au point de rendre l'admission des Céréales en *Angleterre* libre ou presque libre, n'aurait pas été limité et restreint comme il devrait l'être, aux produits d'une Colonie Britannique.

Il est vrai qu'en admettant les produits Canadiens, moyennant un droit nominal, le Parle-

APPENDICE,
No. 1.Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.APPENDICE,
No. 1.Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

APPENDICE,
No 1.Correspon-
dances au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

ment Impérial aurait pu imposer un droit correspondant sur l'importation du Blé Américain en *Canada*; et mettre ainsi un frein à l'introduction indue des produits étrangers, sous le nom de produits Canadiens. Mais de quelque manière que le Gouvernement de Sa Majesté auroit envisagé cette question dans d'autres circonstances, et si l'autorité Coloniale avait imposé une taxe sur le Blé importé des *Etats-Unis*, et payable à la Trésorerie Canadienne, et par là protégé l'Agriculture en *Angleterre* contre la concurrence des cultivateurs étrangers, il n'aurait pas été disposé à faire intervenir l'autorité du Parlement pour imposer une taxe sur un article brut qui pourrait être nécessaire à la consommation intérieure du *Canada*; et en l'absence d'une telle taxe, le Gouvernement a senti qu'il était impossible de proposer au Parlement une plus forte réduction des droits que celle qu'il a déjà soumise en faveur du Blé et de la Farine transportés des ports du *Canada*

J'ai l'honneur, &c.

(Signé,) STANLEY.

Au Très-Honorable

Sir CHARLES BAGOT, G. C. B.

&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 80.

Hôtel du Gouvernement,

Kingston, 14e Avril, 1842.

MILORD,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la Dépêche de votre Seigneurie du 2 du mois dernier, No. 83, exposant la marche que le Gouvernement de Sa Majesté s'est cru obligé de suivre relativement aux produits du *Canada* dans la mesure qu'il a soumise à la Législature Impériale, pour un changement dans les lois qui affectent l'importation du Blé dans le Royaume-Uni. En obéissance aux ordres de votre Seigneurie, je communiquerai la substance de cette Dépêche à la Législature, à sa prochaine session.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) CHARLES BAGOT.

Le Très-Honorable

Lord STANLEY,

&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 93.

Hôtel du Gouvernement,
Kingston, 28e Avril, 1842.

MILORD,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à votre Seigneurie pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, une Pétition des Marchands, Meuniers, Agriculteurs, et autres, du District de *Home*, de la ci-devant Province du *Haut-Canada*, demandant l'admission du Blé Canadien franc de droit dans le Royaume-Uni et l'imposition d'un droit sur le Blé Américain, lors de son importation dans le *Canada*.

Cette Pétition porte un grand nombre de signatures, et m'a été présentée pendant ma dernière visite à *Toronto*. Quoique je craigne qu'elle se rende trop tard pour recevoir la considération du Gouvernement de Sa Majesté avant que les mesures maintenant devant le Parlement Impérial pour changer les lois sur le Blé, soient devenues lois, je ne me suis pas cru autorisé à refuser la demande des Pétitionnaires de la transmettre à votre Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) CHARLES BAGOT.

Le Très-Honorable

Lord STANLEY,

&c. &c. &c.

(Copie.)

No. 153.

Downing Street,
29e Mai, 1842.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre Dépêche, No. 93, du 28e Avril, renfermant une Pétition à la Reine, de la part des Marchands, Meuniers, Agriculteurs et autres habitants du District de *Home*, du *Canada Ouest*, demandant l'admission du Blé Canadien, francs de droit, dans le Royaume-Uni, et l'imposition d'un droit sur le Blé Américain, lors de son importation en *Canada*.

J'ai ordre de vous enjoindre d'informer les Pétitionnaires que j'ai eu l'honneur de déposer leur Pétition devant la Reine, et que Sa Majesté a bien voulu la recevoir gracieusement.

Avant l'arrivée de cette Pétition néanmoins, le Bill pour régler les céréales était devenu loi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable

Sir CHARLES BAGOT, G. C. B.

&c. &c. &c.

APPENDICE,
No. 1.Correspon-
dances au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

APPENDICE,
No. 1.Correspon-
dances au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni

(Copie.)

No. 138.

Downing Street,
30e Avril, 1842.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-jointe de la Pétition que j'ai déposée devant la Reine de la part de certains habitants des Townships du *Canada Ouest*, demandant la remise des droits sur les produits Canadiens venant en ce pays, et votre co-opération avec le Parlement Provincial, pour imposer des droits sur les produits agricoles des *Etats-Unis* importés en *Canada*; et la Reine me commande de vous informer qu'elle veut que vous donniez votre sérieuse considération à cette dernière demande,

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable

SIR CHALES BAGOT, G. C. B.

&c. &c. &c.

(Copie.)

A LA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ
DE LA REINE.

TRES GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les très fidèles Sujets de Sa Majesté, habitants du *Canada*, demandons à approcher votre Majesté, avec notre fervente et humble Pétition, et en faisant connaître les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons, demandons à assurer votre Majesté que le principal objet de notre sollicitude est la continuation de l'heureuse union qui existe entre cette Colonie et la Mère-Patrie.

Vos Pétitionnaires, Très Gracieuse Souveraine, regrettent profondément la nécessité qui les force de renouveler leurs prières pour du soulagement, mais malgré la disposition souvent manifestée d'encourager leurs efforts, une variété de causes se sont réunies pour les empêcher de réaliser une rémunération égale à leur travail. La grande distance de l'Océan et les charges élevées pour le transport, augmentent tellement les frais des manufactures Britanniques nécessaires pour l'usage du fermier, et diminuent tellement la valeur de ses produits qu'elles réduisent ses moyens de contribuer au soutien de la prospérité et de l'industrie de l'Empire Britannique.

Malgré toute la gratitude que l'on devra toujours ressentir pour le bienveillant intérêt

que votre Majesté a montré pour notre bonheur, en recommandant une aide qui non seulement nous soulagera d'une partie de nos fardeaux, mais nous mettra à portée de compléter ces améliorations considérables qui favorisent le commerce et développent les ressources de la Province; néanmoins connaissant la grande responsabilité qu'elle attache aux intérêts des propriétaires, nous ne pouvons nous empêcher d'être alarmés d'un changement dans la politique de l'Empire qui empêcherait qu'on ne donnât une préférence méritée à notre principal produit, sans lequel la Province ne pourra jamais prospérer, et sur lequel dépend presque entièrement notre commerce et notre industrie.

Comme les neuf-dixièmes de la population du *Canada* ne peut être employée à profit que dans les travaux de l'agriculture, la source de leur prospérité doit nécessairement résulter de son encouragement, comme le commerce que nous possédons provient de leur industrie et se trouve basé sur leur succès. Les habitants de cette Province ressentent un intérêt profond dans la discussion prochaine sur les lois des Céréales dans la *Grande Bretagne*, leur subsistance dépendant de la conservation d'une protection qui empêchera une réduction considérable des prix existants.

La compétition inégale que vos Pétitionnaires ont à soutenir contre les *Etats-Unis* de l'*Amérique*, dont les produits agricoles sont accumulés dans cette Province, francs de droits, tandis que de forts droits sont perçus sur nos produits dans leurs Ports, a depuis l'année 1834 donné lieu à des Pétitions réitérées à la Législature Provinciale; mais quoique plusieurs Chambres d'Assemblées ont concouru successivement dans la nécessité d'une protection, et ont passé des Bills imposant un droit sur les produits des *Etats-Unis*, suffisant pour protéger l'agriculture Britannique et Canadienne, sans priver les propriétaires des vaisseaux Anglais du commerce de transport, leurs efforts ont été toujours frustrés, et non seulement le mal continue à exister, mais il a été augmenté récemment par les nouveaux droits protectifs imposés par le dernier tarif des *Etats-Unis*. Il n'appartient pas à vos Pétitionnaires de discuter l'avantage d'un commerce libre, mais même les partisans de cette politique sont forcés d'admettre que ces avantages dépendent de la réciprocité.

Vos Pétitionnaires exposent humblement que dans les circonstances particulières où se trouve le *Canada*, son agriculture étant chargée

APPENDICE,
No. 1.Correspon-
dances au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

APPENDICE,
No. 1.

Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

de frais élevés de transport, et par la protec-
tion accordée aux intérêts maritimes, commer-
ciaux et manufacturiers de la *Grande-Bre-
tagne*, par le Gouvernement Impérial, le besoin
d'une protection agricole se fait sentir avec une
force écrasante.

Nous prions donc votre Majesté de prendre
notre humble Pétition en votre sérieuse con-
sidération, et de vouloir bien recommander à
votre Parlement Impérial de remettre les droits
maintenant perçus dans les ports Britanniques
sur les grains, la fleur, la farine d'avoine, le
bœuf, le lard, le beurre, les pois et autre ar-
ticles qui forment les principaux produits de
cette Province, que votre Majesté jugera con-
venable. Et de plus que votre Majesté voudra
bien donner ordre à votre représentant en cette
Province de co-opérer avec le Parlement Pro-
vincial, à imposer les droits qui seront jugés
convenables sur les produits agricoles des
Etats-Unis de l'Amérique, lors de leur importa-
tion en cette Province.

Que la Providence, dans sa sagesse, accorde
à votre Majesté un règne long, glorieux, heu-
reux et prospère, c'est là la fervente prière des
Loyaux et dévoués sujets Canadiens de votre
Majesté.

Canada, 3e Février, 1842.

[Ici suivent les Signatures.]

(Copie.)
No. 149.

Downing Street,
17e Mai, 1842.

MONSIEUR,

Le Gouvernement de Sa Majesté ayant eu
sous sa considération la Pétition du Bureau de
Commerce de *Montréal*, transmise dans votre
Dépêche, No. 39, du 21 Février, sollicitant
l'abrogation de tous droits perçus dans le
Royaume Uni, sur le bœuf, le lard, le fromage,
le beurre, le saindoux, aussi bien que sur le blé,
les grains et la fleur, importés du *Canada*, j'ai
à vous faire la communication suivante, pour
l'information des Pétitionnaires.

Quoique le changement dans les droits sur
le blé, et sur la fleur, par l'Acte qui vient de
recevoir la Sanction Royale, ne rencontre pas
entièrement les vœux des Pétitionnaires, le
Gouvernement de Sa Majesté s'est assuré
qu'ils verront néanmoins qu'en baissant le prix
de chaque espèce de grains, de manière que le
droit d'importation sur les produits Coloniaux
devient nominal, et en empêchant par une
échelle graduelle la transition subite du droit
nominal au droit le plus élevé, le producteur et
l'importeur des grains Canadiens retireront un
avantage considérable, tant dans les prix que
dans la sureté durable du Commerce, et joui-
ront encore d'une grande protection contre les
importations étrangères ; et si la diminution
proposée des droits sur les provisions recevait
la sanction du Parlement, il n'y a pas de doute
que cette mesure produirait une source profi-
table pour l'agriculture et une liaison commer-
ciale avantageuse avec le Royaume-Uni. Je
crois que si l'on appelle l'attention des Péli-
tionnaires à l'encouragement ainsi donné à l'im-
portation des produits agricoles du *Canada*, et
aussi à la réduction proposée sur divers articles
d'industrie Coloniale, parmi lesquels, quant à
ce qui regarde le *Canada*, on verra que les
pelleteries mérite une attention particulières, les
Pétitionnaires seront satisfaits que le Gouverne-
ment de Sa Majesté, parmi les considérations
sans nombre qui se trouvent nécessairement
enveloppées dans les arrangements qui re-
gardent le Commerce et le fisc de l'Empire
Britannique n'a pas négligé les vœux, ou oublié
les intérêts de l'*Amérique Britannique Septen-
trionale*, mais s'est efforcé de développer ses
ressources, et à conserver intacte l'intime con-
nection commerciale qui a depuis si longtemps
et si avantageusement existée entre ces im-
portantes Provinces et la Mère-Patrie.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) STANLEY.

Le Très-Honorable

Sir CHARLES BAGOT, G. C. B.

&c. &c. &c.

APPENDICE,
No. 1.

Correspon-
dance au sujet
de l'admission
des produits a-
gricoles du Ca-
nada dans le
Royaume-Uni.

APPENDICE, No. 2.

(Voir le Journal, page 63.)

APPENDICE,
No. 2.

Réponse à l'Adresse des deux Chambres de la dernière Session au sujet des droits sur les Bois.

(Copie.)

No. 12.

Downing Street,
1r Octobre, 1842.

MONSIEUR,

J'ai reçu la Dépêche de Lord *Sydenham*, du 26 Août, No. 110, avec les Adresses à la Reine, à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, qui ont été transmises par le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative du *Canada*, relativement au changement des droits sur les Bois.

J'ai eu l'honneur de présenter à la Reine l'Adresse à Sa Majesté, et Sa Majesté m'a donné ordre de vous enjoindre d'informer le Conseil et l'Assemblée que cette Adresse sera renvoyée à la considération des Lords du Comité de Commerce du Conseil Privé.

Aussitôt que leurs Seigneuries m'auront communiqué le résultat de leurs délibérations sur ce sujet important, je ne manquerai pas de vous le communiquer, pour l'information de la Législature Provinciale.

La Pétition à la Chambre des Lords sera présentée par le Comte de *Ripon*, celle à la Chambre des Communes a déjà été présentée par M. *Hope*.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(Signé,) STANLEY.

L'Officier Administrant
le Gouvernement du Canada.

Extrait d'une Dépêche de Lord *Stanley*, au Gouverneur-Général, datée *Downing Street*, 30e Juin, 1842.

No. 186.

" C'est la croyance du Gouvernement de Sa Majesté, et cette opinion se trouve corroborée,

APPENDICE,
No. 2.

Réponse à l'Adresse des deux Chambres de la dernière Session au sujet des droits sur les Bois.

" tant par les débats qui ont eu lieu dans le
" Parlement, que par les discussions avec la
" Chambre de Commerce, que la nouvelle
" échelle des droits ne causera pas au Commerce et aux capitaux des Négociants et des
" Marchands de Bois du *Canada* en général,
" le tort et les dommages qu'ils semblent appréhender.

" Comme le prix des Bois de la Colonie en ce pays ne payait pas les frais de l'importation, avant la publication du Tarif, et ne permettait pas l'exercice d'un commerce sur une grande échelle, les Conseillers de Sa Majesté ont pensé que rien n'était plus désirable dans l'intérêt des producteurs du *Canada*, que de créer de nouvelles demandes par une amélioration générale du commerce.

" C'est dans cette vue que les producteurs ont, comme tous les autres producteurs, été appelés à abandonner une partie de la protection dont ils jouissaient; mais ils ont sur eux cet avantage, qu'ils en sont indemnisés en partie par la réduction des droits sur les Bois à un taux nominal; et qu'ils sont exempts par ce moyen de beaucoup de dépenses et de restrictions sur l'importation, et sont admis sur un pied d'égalité avec les productions de cet article en ce pays.

" Quant au délai que l'on demande par rapport à l'époque où ce changement des droits sera effectué, je dois remarquer que le Gouvernement est constamment obsédé de sollicitations pressantes pour hâter cette mesure plutôt qu'il ne l'avait même projeté; et dans l'état actuel du Commerce, il est convaincu que tout autre délai aurait infailliblement pour résultat de paralyser le Commerce et de limiter l'emploi des bras en ce pays, sans aucun avantage pour le *Canada*, en maintenant des prix, qui, en toute probabilité, continueraient à subir une baisse."

APPENDICE,
No. 3.
Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.

APPENDICE, No. 3.

ETATS A. B. et C. auxquels il est référé dans le Rapport du Comité Spécial, sur les Comptes Contingents, du 4e Octobre, 1842,
(Voir le Journal, Page 77.)

A.

Dr. Le Greffier en compte avec le Conseil Législatif du Canada, pour Contingences du ci-devant Conseil Législatif du Haut Canada. Cr.

Warrant du Gouverneur-Général, en vertu d'une Adresse du Conseil	£ 1182 7 7½		
Montant payé à R. Stanton, suivant reçu.....		£	340 9 1
“ “ John F. Taylor, Senr.....			44 3 5
“ “ “			279 9 4
“ “ John F. Taylor, Junr.....			184 15 0
“ “ George D. Wells.....			4 18 0
“ “ John Joseph.....			198 18 0
“ “ F. S. Jarvis.....			67 2 0
“ “ Rev. Dr. Phillips.....			50 0 0
“ “ D'Arcy Boulton			50 0 0
“ “ Lewis Bright			61 0 0
“ “ John Bright.....			15 5 0
“ “ John Healy.....			2 0 0
“ “ Joseph Wilson.....			8 17 9
“ “ La Poste, Toronto.....			92 13 5
“ “ Robert Bright.....			1 0 0
“ “ Thomas Brooke.....			53 9 7
“ “ Comptes Contingents de l'Huissier de la Verge Noire.....			15 1 7½
		£	1468 14 2½
			1182 7 7½
Balance portée en l'autre feuille		£	286 6 7

JAMES FITZGIBBON,
Greffier du Conseil Législatif.

APPENDICE,
No. 3.
Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.

APPENDICE,
No 3.
Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.

APPENDICE
No. 3.
Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.

B.

Dr. Le Greffier en compte avec le Conseil Législatif du Canada, pour ses Contingences, Première Session, Premier Parlement.

Cr.

Warrant du Gouverneur-Général, en vertu d'une Adresse de cette Chambre...£	1500 0 0	Balance du premier compte.....£	286 6 7
Montant payé par le Greffier.....£	1362 13 10½	Payé à H. & W. Rowsell, suivant reçu.....£	82 3 6
Balance portée en l'autre feuille.....£	137 6 1½	“ T. O. Butler, “	19 0 0
		“ Hilton & Baird, “	13 0 0
		“ Adam Main, “	3 11 10½
		“ Bureau du Chronicle, “	26 6 9
		“ Bureau du Herald, “	1 15 10
		“ R. Channonhouse, “	1 2 6
		“ Robt. Stanton, “	18 10 10
		“ Bureau du News, “	5 9 7
		“ Bureau du Whig, “	6 0 5
		“ Thomas Overend, “	90 0 7½
		“ Charles J. Birch, “	11 5 0
		“ John Bright, “	0 15 0
		“ La Poste, Toronto, “	13 12 1½
		“ George Desbarats, “	29 13 9
		“ La Poste, Kingston, “	172 0 10
		“ George Mink, “	4 15 7
		“ Morley & Jenkins “	18 9 10½
		“ Maria McCrae, “	3 0 0
		“ Richard Hall, “	5 7 9
		“ Ann Hunter, “	2 8 3
		“ J. W. Brent, “	0 4 4½
		“ John F. Taylor, Jr., six mois de salaire, jusqu'au 14e Décembre, 1841.....£	112 10 0
		“ Charles Smith, do. do.	112 10 0
		“ Robert LeMoine, do. do.	112 10 0
		“ John F. Taylor, Senr., suivant Résolution.....£	101 12 6
		“ John F. Taylor, Junr.....£	79 0 0
		“ John Bright.....£	10 0 0
		“ John Healey.....£	10 0 0
		“ Antoine Lachance.....£	9 10 0
		Compte du Gen-tilhomme Huis- siet de la Verge Noire, payé par le Greffier.	£ 1362 13 10½

JAMES FITZGIBBON,
Greffier, Conseil Législatif.

APPENDICE
No. 3.Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.ETAT DETAILLE' des Comptes, &c., auquel il est référé dans le Papier susmentionné,
marqué C.APPENDICE
No. 3.Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.

LE GREFFIER DU CONSEIL LEGISLATIF,

à M. Keating, Premier Messenger.

Pour diverses charges à compte de services rendus pendant la vacance dans les
Bureaux du Conseil Législatif, et détaillés dans les comptes rendus de
temps à autre..... £13 13 7½

Reçu de James FitzGibbon vingt-huit livres, dix-neuf chelins, neuf deniers et demi, pour
frais de voyage, avertissements, &c. &c., dans le transport des Bibliothèques du Conseil Lé-
gislatif, de Montréal et Québec.

£28 19 9½

W. AGAR ADAMSON.
1^{er} Octobre, 1841.

Kingston, Octobre, 1841.

MR. FITZGIBBON,

à Charles Hales, Dr.

Juillet 19.—1 douzaine de gobelets, 20s..... £1 0 0

Reçu paiement,

C. HALES,
22^e Septembre, 1842.

Payé au Rév. W. A. Adamson, 16^e Novembre, 1841, pour transport de livres
de Québec..... £10 16 2

REV. W. A. ADAMSON,

à Hooker, Henderson & Cie., Dr.

1842.

10 charges de notre hangar à la maison du Gouvernement, à 2s..... £1 0 0
3 hommes, une journée chaque, pour aider à arranger 48 caisses dans la Maison
du Gouvernement, 4s..... 0 12 0
£1 12 0

Kingston, 2^e Mars, 1842.

Reçu paiement,

Pour Hooker et Henderson.
JOHN BARRY.

£112 10 0

9^e Mai, 1842.

Reçu de James FitzGibbon, Greffier du Conseil Législatif, la somme de cent douze livres,
dix chelins, montant de six mois de salaire, jusqu'au 13^e Juin, 1842.

J. FENNINGS TAYLOR, JUNR.

£50 0 0, ct.

10^e Mai, 1842.

Reçu de James FitzGibbon, Greffier du Conseil Législatif, la somme de cinquante livres
courant, à compte de mes services comme écrivain surnuméraire dans son bureau.

WILLIAM FITZGIBBON.

Reçu de J. FitzGibbon, Ecuyer, Greffier du Conseil Législatif, cinquante-six livres, cinq
chelins, courant, montant de mes gages pour les trois mois expirés le 13^e Mars, 1842.

13^e Mai, 1842,

ROBERT LEMOINE.

APPENDICE,
No. 3.

£200 0 0, ct.

14e Mai, 1842.

APPENDICE,
No. 3.Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.

Reçu de James FitzGibbon, Ecuyer, Greffier du Conseil Législatif, la somme deux cents livres, courant, à compte de l'ouvrage fait pour cette Chambre, en imprimant les Journaux de la dernière Session.

Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.*Pour J. C. Fisher et moi-même.*

WM. KEMBLE.

£200 0 0, ct.

Kingston, 14e Mai, 1842.

Reçu de James FitzGibbon, Ecuyer, Greffier du Conseil Législatif, la somme de deux cents livres, courant, à compte de l'ouvrage fait pour cette Chambre, en imprimant les Journaux de la dernière Session.

ROBERT STANTON.

Reçu de James FitzGibbon, Ecuyer, cinquante-six livres, cinq chelins, courant, montant dû pour trois mois de salaire, expirés le 13e du courant.

23e Juin, 1842.

ROBERT LEMOINE.

£37 15 0

25e Juin, 1842.

Reçu de James FitzGibbon, Greffier du Conseil Législatif, la somme de trente-sept livres, quinze chelins, courant, étant la balance de mon compte, pour services comme écrivain sur-numéraire dans son bureau.

WILLIAM FITZGIBBON.

Kingston, 16e Juillet, 1842.

Reçu de James FitzGibbon, Ecuyer, Greffier du Conseil Législatif, la somme de dix-huit livres, quinze chelins, courant, pour un mois de salaire, depuis le 14e Juin, jusqu'au 13e Juillet, inclusivement.

£18 15 0

J. FENNINGS TAYLOR, Junr.

LE GREFFIER DU CONSEIL LEGISLATIF,

au Steamer Brockville, Dr.

1842		
Août 16.....	Transport de Kingston pour l'Honorable John McDonald, Gananoque, 1 boîte, c.....	£ 0 2 6
	L'Honorable Alexander Fraser, Glengarry, 1 do.	0 2 6
		£ 0 5 0

Reçu paiement.

WM. MENEILLY,

Agent.

LE GREFFIER DU CONSEIL LEGISLATIF,

Dr. à Macpherson et Crane, pour fret de 15 boîtes de Journaux, à 1s. 8d. £1 5 0

16e Août, 1842.

Payé. *M. et C.*

J. ADAM.

Kingston, 31e Août, 1842.

Reçu de James FitzGibbon, la somme de dix-huit livres, quinze chelins, courant, pour un mois de salaire, depuis le 14e Juillet jusqu'au 13e Août, 1842, inclusivement.

£18 15 0

J. FENNINGS TAYLOR, Junr.

APPENDICE,
No 3.Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.

Kingston, 3e Septembre, 1842.

JAMES FITZGIBBON,

à Macpherson et Crane, Dr.

Fret de Montréal, par le Steamer Meteor, 4 caisses pesant 10c. 0qr. 0lb. 3s.....	£1	10	0
Charges du Steamer Lord Sydenham.....	0	10	3
Charriage.....	0	1	8
		<u>2</u>	<u>1 11</u>
Charriage.....	0	1	10½
		<u>£2</u>	<u>3 9½</u>

Reçu paiement

Pour Macpherson et Crane.

J. ADAM.

Kingston, 7e Septembre, 1842.

JAMES FITZGIBBON,

à Macpherson et Crane.

Fret de Montréal, Barge Shamrock, 2 caisses, 5c. 2qrs. 0lb., 12s. 6d..... £0 13 9

Reçu paiement.

Pour Macpherson et Crane.

J. ADAM.

Agence pour le Bureau d'Assurance contre le Feu de Montréal.

Kingston, 17e Septembre, 1842.

Reçu de James FitzGibbon, la somme de treize livres, quinze chelins, étant la prime pour une Assurance au montant de £2,500, sur des biens et effets décrits dans l'ordre de ce jour, pour douze mois, sujet à l'approbation du Bureau des Directeurs à Montréal; la dite partie devant se considérer comme assurée jusqu'à ce que la détermination du Bureau soit connue; si l'Assurance est approuvée la Police sera délivrée; si elle est refusée, le montant reçu sera remboursé, déduction faite de la prime pour le temps que l'Assurance aura duré.

£13 15 0.

CHARLES HALES,
*Agent.*Compagnie d'Assurance contre le Feu
de Montréal.APPENDICE,
No 3.Comptes Con-
tingents du Con-
seil Législatif.